



COLLECTION
PRATIQUES ET POLITIQUES
SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

LOUIS FAVREAU

Entreprises collectives

**LES ENJEUX SOCIOPOLITIQUES
ET TERRITORIAUX DE LA COOPÉRATION
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**



Presses
de l'Université
du Québec

Entreprises collectives

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC
Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450
Québec (Québec) G1V 2M2
Téléphone : (418) 657-4399 • Télécopieur : (418) 657-2096
Courriel : puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Diffusion / Distribution :

CANADA et autres pays

PROLOGUE INC.
1650, boulevard Lionel-Bertrand
Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Téléphone : (450) 434-0306 / 1 800-363-2864

FRANCE

AFP- DIFFUSION
SODIS

BELGIQUE

PATRIMOINE SPRL
168, rue du Noyer
1030 Bruxelles
Belgique

SUISSE

SERVIDIS SA
5, rue des Chaudronniers
CH-1211 Genève 3
Suisse



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

LOUIS FAVREAU

Entreprises collectives

**LES ENJEUX SOCIOPOLITIQUES
ET TERRITORIAUX DE LA COOPÉRATION
ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

2008



Presses de l'Université du Québec

Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Québec (Québec) Canada G1V 2M2

*Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada*

Favreau, Louis, 1943-

Entreprises collectives : les enjeux sociopolitiques et territoriaux
de la coopération et de l'économie sociale

(Collection Pratiques et politiques sociales et économiques)

Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 978-2-7605-1560-4

1. Économie sociale - Québec (Province). 2. Coopération - Québec (Province).
3. Services de proximité - Québec (Province). 4. Développement communautaire -
Québec (Province). I. Titre. II. Collection.

HN110.Q8F38 2008

306.309714

C2008-940439-4

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada
par l'entremise du Programme d'aide au développement
de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible
grâce à l'aide financière de la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INTERSCRIPT

Couverture : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2008 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés

© 2008 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2^e trimestre 2008

Bibliothèque et Archives nationales du Québec / Bibliothèque et Archives Canada

Imprimé au Canada

REMERCIEMENTS

Tout ouvrage, comme la majorité des entreprises intellectuelles, est dans les faits une initiative en partie collective. Nous n'aurions pu produire un ouvrage comme celui-ci sans la collaboration de plusieurs personnes. Nos premiers remerciements vont à la quinzaine de chercheurs et de dirigeants de réseaux que nous avons consultés sur la base d'une première version de ce livre au cours de l'automne 2007. Ils ont généreusement apporté leur collaboration pour faire de cet ouvrage un projet plus riche d'informations, de réflexions et de mises en perspective. Nous les remercions grandement, certains pour leur apport prenant appui sur des travaux de recherche et d'autres pour leur expertise professionnelle, l'ouvrage gagnant ainsi en proximité avec les expériences novatrices en cours et avec les défis à relever sur le terrain.

Nous voulons aussi mentionner que la production de cet ouvrage a bénéficié du soutien de plusieurs centres de recherche. Nommons, à l'Université du Québec en Outaouais, les centres dont je suis membre ou collaborateur, soit le Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS), la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) et

l'Alliance de recherche Université Communauté en innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC). Ajoutons à cela l'appui du CRDT, regroupement stratégique de recherche interuniversitaire et interrégional dont nous sommes également partie prenante depuis sa fondation, de même que l'ARUC en Développement des territoires et coopération, que ce centre a mis au monde en 2007 et auquel nous participons également.

Nous remercions aussi de façon particulière Chantale Doucet, qui a apporté un solide soutien professionnel à la réalisation de ce livre.

AVANT-PROPOS

Au Québec, un nouvel essor de l'économie sociale et solidaire s'est amorcé au cours de la dernière décennie, dans la foulée du Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996 : le renouveau coopératif au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), notamment avec le renforcement des coopératives de développement régional (CDR) et l'arrivée des coopératives de solidarité, de même que le tournant d'une partie du mouvement communautaire (OBNL), qui a pris le virage économique dans la foulée de l'arrivée du Chantier de l'économie sociale. Partant de là, bon nombre de recherches, de centres et de chaires, d'ouvrages, d'articles, de programmes de formation et d'outils ont alors émergé, particulièrement durant la dernière décennie pour informer, former, soutenir et appuyer ce « secteur ».

Mais aussi surprenant que cela puisse paraître, il n'existe pas d'ouvrage d'ensemble sur le sujet qui en retrace les fondements, les contours, les principales approches et les principaux champs de pratique dans une perspective interdisciplinaire faisant appel aux sciences économiques et sociales. Pourtant, il va sans dire que la formation des nouvelles générations de dirigeants

et de professionnels de ce secteur et la mise en place de nouvelles stratégies pour soutenir des entreprises à propriété collective nécessitent préalablement une certaine **connaissance d'ensemble**. Cet ouvrage se veut donc une **source de référence** et une **synthèse introductive** à leur intention autour des principales dimensions de cette « autre » économie : 1) ses origines et ses conditions d'émergence ; 2) ses fondements économiques, éthiques et sociaux et ses différentes approches (l'enjeu théorique) ; 3) ses organisations ou regroupements nationaux (l'enjeu démocratique) ; 4) sa contribution au développement des territoires (l'enjeu socioéconomique) ; 5) ses rapports aux pouvoirs publics et le bilan de la dernière décennie (l'enjeu politique) ; 6) son internationalisation (l'enjeu de la solidarité internationale).

Ce livre s'adresse en tout premier lieu aux étudiants des sciences économiques, sociales et humaines (travail social, sociologie, géographie humaine, sciences politiques, psychologie communautaire, économie, gestion, développement régional, études urbaines...) et à tous ceux et celles qui projettent de travailler dans leurs communautés comme agents de développement (en développement de coopératives et d'entreprises sociales, en organisation communautaire, en développement régional, en développement international...). Il est aussi destiné à tous les intervenants sociaux et socioéconomiques qui s'interrogent sur l'avenir de leur travail et sur les pratiques dont ils sont les initiateurs dans leur communauté locale ou leur région. Mais, en tout premier lieu, il convient aux animateurs de coopératives et d'associations engagées dans des activités économiques tout comme à ceux qui travaillent dans des agences de développement local et régional comme les coopératives de développement régional (CDR), les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), les Corporations de développement communautaire (CDC), les Centres locaux de développement (CLD) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), qui évoluent dans le premier périmètre des entreprises collectives. Il ne faut pas oublier les départements de planification urbaine des municipalités, les conseillers de certains ministères des gouvernements centraux, etc.

Depuis deux décennies maintenant, les « professions du social » et les nouveaux métiers du développement local et régional sont mis à l'épreuve par les transformations en cours : celle de la crise des services collectifs dans nombre de communautés, celles du monde de l'entreprise et de la crise de l'emploi, celle des territoires et de leur mutation (délocalisations, migration des jeunes...). Cet ouvrage cherche à remettre les pendules à l'heure autour d'une **question centrale** : face à ces mutations, les entreprises collectives et plus globalement le monde de la coopération et de l'économie sociale font-ils partie des réponses appropriées pour la relance des communautés et quelles sont les stratégies de développement (ou de relance) de ces territoires ? L'économie

sociale au Québec est porteuse d'une longue, fort diversifiée et très riche expérience de plusieurs décennies – surtout du côté du mouvement coopératif – appuyée par deux bonnes décennies de travaux de recherche dans le domaine. Mais pour arriver à capitaliser sur cet ensemble, il nous fallait combiner tout à la fois les travaux de recherche, la mise à profit de l'expérience des différentes régions du Québec – à travers l'étude d'entreprises collectives qui ont laissé leur marque – et faire appel à diverses approches (sociologie, sciences politiques, histoire, économie) pour ne pas rater la complexité des questions abordées tout en opérant sur le mode du transfert à l'intention d'étudiants de collèges et d'universités et d'intervenants investis dans le domaine.

Cet ouvrage de synthèse met à profit une vingtaine d'années de travaux de recherche de l'auteur, mais aussi une longue expérience d'engagement et d'accompagnement dans le domaine¹. Il faut aussi mentionner la

-
1. On ne sera donc pas surpris, pour ceux qui suivent de près les travaux de la Chaire de recherche que je dirige, d'avoir lu ailleurs certaines idées, des études de cas, des bilans et perspectives (dans des articles de revue, cahiers de recherche ou chapitres de livres) que nous présentons dans cet ouvrage. L'intérêt de cet ouvrage réside, mis à part la nécessaire mise à jour de travaux antérieurs, dans la recomposition en un seul ensemble des différentes dimensions de l'économie sociale qui avaient été étudiées séparément (histoire, fondements, approches, rapports des entreprises collectives au développement des territoires ou leur internationalisation). Mentionnons que le présent ouvrage s'est alimenté tout particulièrement des travaux de différents réseaux de recherche en économie sociale auxquels la CRDC a été associée dans les 10 dernières années. Le premier réseau est québécois. Il s'agit de deux centres de recherche qui existent depuis plus de 15 ans et dont j'ai été un membre actif : le Centre interuniversitaire de recherche sur les innovations sociales (CRISES) et le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS), qui nous ont notamment permis de produire au moins deux ouvrages sur l'économie sociale et le développement économique communautaire (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001 ; Favreau et Lévesque, 1999) et plusieurs articles, entre autres dans la revue *Nouvelles pratiques sociales*. Le second réseau est surtout européen et a donné un ouvrage sur la nouvelle économie sociale mise en relation avec le défi de l'emploi dans un cadre comparatif de neuf pays du Nord (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Le troisième réseau est, pour partie, composé de chercheurs du Nord et, pour partie, de chercheurs du Sud dans le cadre du programme STEP du Bureau international du travail (BIT), qui a à son actif un ouvrage sur l'émergence au Sud d'une nouvelle économie sociale (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999) et un autre qui s'est inspiré des travaux de ce réseau (Favreau et Fréchette, 2002). Le quatrième réseau est un réseau international Nord-Sud dirigé par A. Salam Fall et L. Favreau, le réseau *Création de richesses en contexte de précarité*, qui a à son actif une importante conférence internationale sur *Le Sud et le Nord dans la mondialisation, quelles alternatives* (à l'UQO, septembre 2003), deux séminaires internationaux dont un à Dakar en 2005 et trois ouvrages (Favreau et Fall, 2007 ; Fall, Favreau et Larose, 2004 ; Favreau, Fall et Larose, 2004).

mise à contribution d'une quinzaine de dirigeants et de chercheurs à qui nous avons demandé de donner leur point de vue à partir du secteur particulier de l'économie sociale dans lequel ils étaient eux-mêmes engagés.

Il y a beaucoup de travaux sur le sujet, surtout depuis une dizaine d'années, et plusieurs nouveaux centres de recherche ont été développés. Mais ces travaux sont relativement fragmentés, assez souvent faiblement autonomes, parfois même instrumentalisés par des organisations partenaires (et des bailleurs de fonds) qui étaient en demande de construction d'un nouveau discours pour accréditer leurs pratiques. Il s'imposait de faire une synthèse générale conjuguant proximité et regard critique. Autrement dit, **l'ouvrage ne se contentera pas d'égrainer les succès de l'économie sociale québécoise sur la place publique ou ses réussites locales et nationales**. Nous voulons fournir ici les indispensables repères de base en la matière en pratiquant deux registres d'exposé et d'analyse : celui de la compréhension de l'intérieur et celui de l'analyse critique. En premier lieu, la connaissance de ses fondements théoriques, de son histoire, de ses principales stratégies, de ses principaux champs de pratique, de sa trajectoire internationale. En second lieu, la mise en perspective des enjeux et défis qui lui sont propres aujourd'hui à différentes échelles (locale, nationale et internationale). Les entreprises collectives demeurent sans doute une des clés de la démocratisation de la société québécoise comme plusieurs de ces dirigeants et intellectuels l'affirment. À certaines conditions cependant, lesquelles ne sont pas toujours présentes, car nous sommes actuellement dans une phase plus réactive que proactive – au plan de la conjoncture politique. Autrement dit, les politiques économiques et sociales progressistes ne sont plus à l'ordre du jour au Québec, ce qui provoque davantage le repli des organisations sur leurs intérêts professionnels particuliers, même s'ils peuvent être dissimulés derrière le voile de l'intérêt général. C'est sans compter la concurrence entre organisations et, sous l'angle de la recherche, certains partenariats avec les organisations concernées, qui produisent des recherches dont le sens critique a fini par s'endormir avec le temps.

Louis Favreau, janvier 2008

CHAPITRE I

ORIGINES ET CONTOURS, FONDEMENTS ET TRAJECTOIRE DES ENTREPRISES COLLECTIVES AU QUÉBEC ET DANS LE MONDE

L'enjeu théorique

COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOCIALE : UNE SYNTHÈSE INTRODUCTIVE

L'initiative économique n'est pas réservée aux riches ni n'est le monopole de l'entreprise privée.
J.-P. VIGIER, directeur de la Société d'investissement et de développement international (SIDI), France.

*Dans la plupart des pays du monde et depuis des décennies, des initiatives économiques populaires associent des gens pour **entreprendre autrement**. Plusieurs de ces initiatives de même que des dispositifs innovateurs d'accompagnement (en matière de financement, d'aide à la création d'entreprises, d'insertion socioprofessionnelle et de soutien à la relance de communautés locales...) témoignent de pratiques de solidarité où l'économique et le social se croisent et interagissent. Lorsqu'il est question de création de richesses, il est faux de prétendre que seule la logique capitaliste prévaut. En fait, plusieurs logiques guident l'essor du développement économique et social de nos*

sociétés : celle du marché assurément, mais aussi celle de l'État et celle des entreprises collectives et de la société civile. Le rôle et la place de l'économie sociale et solidaire au Québec et dans le monde, tout particulièrement dans un contexte de forte mondialisation, sont au cœur de cet ouvrage. Entre autres sujets, seront dévoilés, dans ce chapitre d'introduction, l'origine, les contours, les fondements et la trajectoire qui bordent les concepts centraux de « coopération » et d'« économie sociale », à la lumière des travaux sur la question produits depuis une dizaine d'années en sciences économiques et sociales.

Les entreprises collectives que nous avons pu étudier et observer depuis une quinzaine d'années et les dizaines de monographies que nous avons réalisées, seul ou avec d'autres, dévoilent une économie sociale et solidaire sortie de son éclipse de plusieurs décennies et offrant, à certaines conditions, un **potentiel de développement de nouvelles formes de régulation démocratique, d'identité et d'utilité sociale**. Certes, il peut s'agir dans certains cas de nouvelles formes de gestion sociale de la pauvreté (une dérive possible). Mais ces entreprises offrent aussi, à certaines conditions, une réponse inédite à des besoins sociaux (nécessité), à des aspirations au maintien ou au développement d'appartenances collectives (identité), le tout se conjuguant avec la visée d'un monde démocratique et équitable (projet de société).

Pour ce qui est du Québec en particulier, l'économie sociale en général, la coopération et la mutualité surtout, a de profondes racines sur l'ensemble du territoire. Alors que des organismes comme les centres de la petite enfance (CPE) ou les coopératives de santé sont apparus assez récemment, les coopératives agricoles et financières, de même que les mutuelles (d'assurances) ont déjà dans plusieurs cas plus d'un siècle d'histoire. Les coopératives agricoles, les mutuelles d'assurances et les caisses populaires, notamment, ont joué et jouent encore un rôle central dans le développement économique et social du Québec. De plus, les coopératives forestières, les coopératives de travail, les coopératives en milieu scolaire, les coopératives funéraires, les coopératives d'habitation et d'alimentation, de même que les coopératives de solidarité multiservices font de même depuis 10, 20, 30 ou 40 ans.

Aujourd'hui, au Québec seulement, les entreprises collectives – les coopératives, les mutuelles et les associations (OBNL) qui ont des activités économiques – ont un chiffre d'affaires global de plus de 20,7 milliards de dollars et emploient environ 132 000 personnes (dont 87 000 dans les coopératives), sans compter les milliers de dirigeants bénévoles. Ils sont plus de 20 000 dans le seul mouvement coopératif. Le Québec est d'ailleurs la seule société où la principale institution financière, Desjardins, est une coopérative. Et par son histoire, Desjardins a fait la preuve que des gens modestes,

presque sans capital, ont été capables avec le temps de générer une grande institution financière, économiquement viable et socialement rentable sans compter les syndicats, qui ont créé des fonds de travailleurs, dont une partie des ressources financières sert à la capitalisation d'entreprises collectives.

Depuis le milieu des années 1990, à cette force de frappe de l'institution financière coopérative Desjardins et des différentes composantes du mouvement coopératif réunies sous le chapeau du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) s'ajoute, sous celui du Chantier de l'économie sociale, un regroupement d'entreprises surtout associatives comprenant CPE, entreprises d'insertion, organismes sans but lucratif d'habitation, ressourceries, OBNL d'aide à domicile etc., le plus souvent issues du mouvement communautaire, qui avait longtemps roulé dans l'organisation de groupes au sein de quartiers urbains où la précarité prévalait. Constatant qu'il ne suffisait pas de contester un État qui ne répondait plus de toute façon à leurs besoins, une partie de ce mouvement s'est lancée dans la création de petites entreprises à caractère social.

Fortes de ses expériences et d'un certain nombre de succès, la coopération et l'économie sociale constituent en ce début de XXI^e siècle une force en pleine évolution dont il ne faut pas sous-estimer l'apport. La proposition qui inspire l'ensemble de cet ouvrage est qu'il y a au Québec **une « économie sociale coopérative » (à dominante d'entreprises collectives) et une « économie sociale associative » (à dominante d'entreprises sociales)** comme nous allons tenter de le démontrer dans le présent chapitre. Il y a **deux familles dans cette économie sociale et des regroupements qui leur correspondent**, poursuivant et approfondissant ce que le RISQ de la première période affirmait dans ses travaux (RISQ, 2004). Par là nous choisirons de faire l'examen critique de cette évolution et de ce développement, certes sur le plan économique mais aussi sur le plan de leur itinéraire sociopolitique, ce deuxième registre étant généralement sous-estimé, voire escamoté.

1. QUELQUES RAISONS D'ÉTUDIER L'ÉCONOMIE SOCIALE EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Partout dans le monde aujourd'hui, des alternatives économiques ont surgi. Que l'on pense, dans les pays du Nord, aux coopératives de solidarité ou aux entreprises d'insertion au Québec, aux services de proximité et aux Régies de quartier en France, aux coopératives sociales en Italie, aux coopératives de travail associé en Espagne, aux *credit unions* américaines. Que l'on pense, pour ne mentionner que les plus connues dans les pays du Sud, à la Grameen Bank (Bangladesh), qui a développé un système de microfinancement pour venir en aide aux familles les plus démunies (petits

prêts pour le démarrage de microentreprises), aux cuisines collectives latino-américaines ou à la microfinance africaine, ou encore aux filières de commerce équitable Nord-Sud et Sud-Sud qui se développent ici et là depuis une décennie. Elles ont toutes en commun, malgré leur grande diversité, d'être des entreprises collectives¹.

Partout dans le monde, ces initiatives sont également en voie de renouveler l'**économie sociale**, concept « parapluie » rassemblant le monde des **coopératives, des mutuelles et des associations** qui ont des activités économiques. À notre avis, cet ensemble d'initiatives – que le mouvement ouvrier a contribué à mettre au monde au siècle dernier, parce qu'il s'était vu obligé de fournir des réponses inédites à l'offensive capitaliste –, doit être examiné sur au moins trois registres : d'abord les impératifs économiques (de stricte nécessité) mais aussi les impératifs socioculturels (d'identité) et les impératifs sociopolitiques (de projet de société). Partout dans le monde se réinvente aujourd'hui une « autre économie » (qui prend soit le nom d'économie coopérative, soit d'économie sociale ou solidaire ou soit d'économie alternative...)².

L'érosion des compromis sociaux et la remise en question des règles institutionnelles qui ont constitué la base du modèle de développement de l'après-guerre (le modèle fordiste et providentialiste) constituent le cœur de la crise actuelle : la mondialisation néolibérale a provoqué une concurrence à la hausse entre pays, de l'exclusion et un déficit démocratique, les États devenant de plus en plus redevables à des acteurs qui leur sont extérieurs (FMI, Banque mondiale, etc.). C'est la toile de fond qui explique en grande partie la **résurgence du thème** d'une **économie à visage humain** au sein

-
1. Entreprise collective entendue ici dans son sens plus général, englobant toutes les formes de regroupements de personnes mobilisées par un engagement social quelconque sur le terrain économique (mutuelles, coopératives et OBNL) et produisant donc biens et/ou services sur le marché privé ou public en y obtenant en dernière instance des revenus propres relativement consistants de manière à y assurer leur autonomie et leur développement propre.
 2. Au plan international, l'expression « économie sociale et solidaire » est de plus en plus utilisée (Favreau *et al.*, 2003 ; Demoustier, 2001), celle d'« économie solidaire » représente un courant français spécifique (Dacheux et Laville, 2003). Dans les pays du Sud, notamment en Amérique latine (RIPESS, Amérique latine, 2007), on parle davantage de pratiques d'« économie populaire solidaire » (Castel, 2002) et d'« économie solidaire » comme ambitieux projet alternatif pour l'ensemble de l'économie. Au Québec, généralement l'expression « économie sociale » prévaut tant chez les chercheurs que dans les organisations, bien que la filière syndicale de la CSN utilise aussi l'expression d'« économie solidaire » de même que le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) qui forme depuis 2000 le regroupement des organisations d'économie sociale engagées dans la solidarité internationale (CQCM, Chantier de l'économie sociale, OCL, syndicats...).

d'ONGD, de mouvements sociaux et d'institutions internationales comme l'UNESCO, le BIT, le PNUD... et qui sont à la recherche d'une économie qui rend possible création et répartition des ressources et de la richesse.

Les mouvements sociaux au Nord comme au Sud ont en effet subi les contrecoups de cette mondialisation. Ils vivent donc depuis plus d'une décennie un temps fort d'incertitudes. Mais **la crise a aussi libéré un espace inédit pour de nouvelles réponses, notamment dans la zone où le « social » et l'« économique » se superposent**, ce qui est le cas des entreprises collectives.

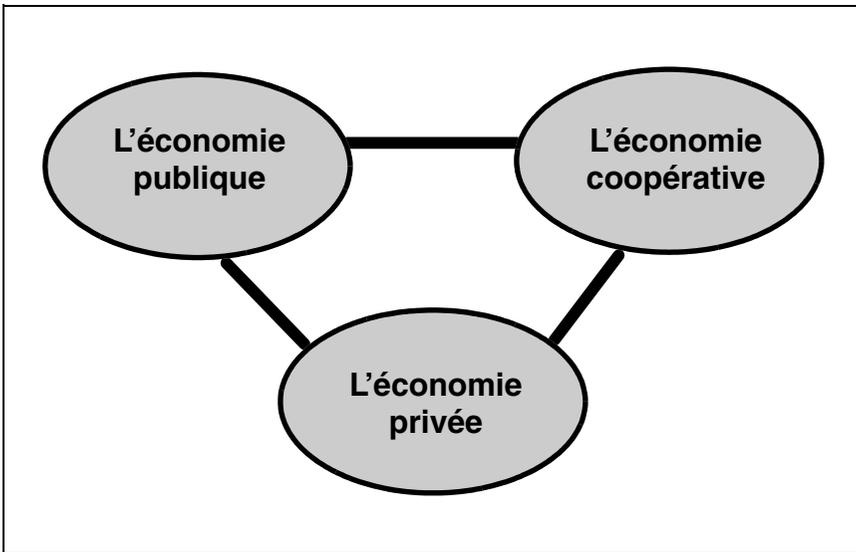
La période de mutation du travail, de l'État social et des territoires que nos sociétés traversent présentement nous rappelle donc que **l'intervention de l'État dans le développement économique et social des sociétés ne suffit pas à lui seul à développer une économie socialement responsable et équitable**. Cette raison fournit une clé essentielle de l'interrogation sur l'apport passé, actuel et à venir des coopératives et de l'économie sociale et solidaire en général.

L'économie sociale nous rappelle en effet d'abord ce XIX^e siècle, dans les pays du Nord, là où les mouvements sociaux ont cherché les voies d'une économie plus humaine, les voies d'une création de richesses qui **ne se réduit pas à l'économie de marché**. Des sociétés d'entraide devenues par la suite des mutuelles, des coopératives ou des associations ont pris forme dans la mouvance du mouvement ouvrier de l'époque (Gueslin, 1998). La notion relativement récente d'une « **économie plurielle** » évoquée dans certains travaux de l'OCDE (1996) et celle de « modèles de développement » (Bourque, 2000). Bref des économies, certes avec marché, mais surtout des économies où l'intérêt général est plus fortement présent si les économies publique et coopérative/associative y sont bien vivantes. Tel est aussi le sens de l'idée d'une économie où l'ensemble des entreprises subissent la sanction du marché (l'impératif de croissance) sans que s'éclipsent d'indispensables règles du jeu favorisant un développement économique au service de la société. Mais ce développement et cette démocratisation de l'économie ne sont rendus possibles que par un incessant rapport de force entre les différents pôles de développement que sont l'entreprise privée, l'entreprise publique et l'entreprise collective³. C'est ce qu'expriment à leur manière les économistes Bartoli (2003) et Petrella (2007) dans leurs plus récents travaux.

3. Hall et Soskice (2001) parlent d'« économies de marché libérales » et d'« économies de marché coordonnées », ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence : intervention plus marquée de l'État, présence plus forte de la société civile (syndicats, entreprises collectives...). Voir à ce propos le chapitre « Coopération, économie sociale et politiques publiques ».

Bartoli affirme que définir l'économie aujourd'hui n'est pas une tâche aisée parce qu'il existe autant de définitions de l'économie que de courants politiques, mais qu'une des approches les plus pertinentes est sans doute celle des tenants de l'économie « plurielle », autrement dit de la « coexistence et de la complémentarité de la sphère marchande, non marchande voire d'un tiers secteur », tout en considérant que ces trois sphères ne sont « ni en position d'indépendance réciproque ni en opposition catégorique », mais imbriquées et en interaction (Bartoli, 2003, p. III et IV). Petrella va dans le même sens dans son dernier ouvrage en présentant sa conception de l'économie autour de trois sphères : la privée, la publique et la coopérative (voir le tableau suivant) :

**Du social vers l'économique et de l'économique vers le social :
les trois sphères de l'économie**



Source : Ricardo Petrella (2007). *Pour une nouvelle narration du monde*, p. 128.

Il propose également de faire des priorités : l'économie privée capitaliste étant prédominante, il suggère « la refondation et le développement de l'économie publique à partir de la primauté des biens et services communs mondiaux et la promotion et l'expansion de l'économie coopérative, spécialement au niveau des communautés locales, régionales et continentales⁴ » (Petrella, 2007, p. 127 et 128).

4. À propos de la sphère de l'économie coopérative, il fait la remarque suivante : « que certains appellent aussi économie sociale, économie équitable ou économie solidaire » (p. 126).

Voilà donc une première série de raisons pour retravailler cette « autre économie » qui se pointe : l'économie capitaliste actuelle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Une deuxième série de raisons nous renvoie à la nécessité d'une meilleure compréhension du **rôle de l'économie sociale, de son histoire et de ses diverses pratiques**, la plupart du temps ignorés des travaux habituels de l'économie. En fait, on peut, croyons-nous, fournir quelques **paramètres de compréhension** sur au moins deux questions importantes pour le développement économique et social du Québec.

A) Au niveau micro : comment les entreprises collectives contribuent-elles au développement local et régional ou, pour parler en termes plus contemporains, au développement des territoires ?

Comment la coopération et l'économie sociale contribuent-elles à lancer ou à relancer le développement de régions et de communautés locales délaissées par le développement économique dominant ? Quand l'économique ne suit plus ou, plutôt, quand l'économique ne porte plus la croissance du social, comment réorganiser ce dernier ? Voilà une question centrale pour les communautés locales et les régions. L'époque où l'on pouvait penser à l'intérieur d'un schéma simple où se combinaient une conjoncture économique favorable et le développement d'un État social branché sur les demandes des communautés, des régions et des mouvements sociaux est révolue. L'époque où l'on pouvait penser que le développement d'un service public centralisé constituait la principale, voire l'exclusive réponse à de nouveaux besoins, l'est tout autant.

Bref, ce qui a constitué les assises du développement des territoires pendant plus de 20 ans (années 1960 et 1970) s'est effrité dans les années 1980 et 1990, d'où le renouvellement observé depuis une quinzaine d'années.

1. L'introduction dans l'espace public de la notion d'économie sociale, notion qui est venue rejoindre celle plus ancienne de coopérative (et de mutuelle) et aujourd'hui de **renouveau coopératif**.
2. Un cadre plus **régional** de développement doublé d'un croisement plus intensif entre d'une part, le service public, et d'autre part, les entreprises collectives.

En somme, on perçoit mieux les limites de l'approche sectorielle et centralisée dans le développement de nos sociétés. D'où une **tendance nouvelle caractérisée par la montée du « local » et du « territorial » d'une part**, et par la résolution des problèmes à partir **d'initiatives économiques** locales, notamment dans des communautés et régions en difficulté, par, pour et avec elles d'autre part (Favreau et Lévesque, 1999).

B) Au niveau macro: comment les entreprises collectives contribuent-elles au renouvellement des politiques publiques ?

Les entreprises collectives peuvent-elles contribuer à la construction de nouvelles formes de régulation démocratique et à l'élaboration de nouvelles politiques publiques (en matière de santé, d'habitation, de création d'emplois en région, de services de proximité...) et ainsi contribuer à renouveler l'État social? Les fondements de cette question sont liés au fait qu'aujourd'hui, une grande partie de l'économie monétaire de nos sociétés échappe à la stricte logique marchande. En effet, en dépit du discours néolibéral, la part des impôts progresse partout dans les pays de l'OCDE, c'est-à-dire le non marchand. Ces prélèvements obligatoires ont passé de 31 % à 37,3 % du PIB entre 1975 et 2000 avec en pointe avancée le Danemark, pour près de 50 % (Duval, 2003, p. 22). Or, gérer cette économie publique non concurrentielle est un défi de taille : l'engourdissement bureaucratique, voire la dérive centralisatrice, sont les risques induits par cette puissance publique. C'est pourquoi les pouvoirs publics s'associent aujourd'hui davantage à des entreprises collectives (coopératives, mutuelles et associations à but non lucratif), à qui sont déléguées des missions de service public. L'intérêt général y est peut-être mieux servi par cette cohabitation, étant donné les finalités sociales auxquelles elles souscrivent d'emblée dans leurs valeurs, mais aussi dans leur mode d'organisation (leurs statuts), dans la garantie patrimoniale de leur propriété (elles n'appartiennent pas à des propriétaires privés qui peuvent en disposer à leur guise, mais plutôt au patrimoine collectif) et dans leur plus grande capacité de proximité avec les communautés locales. L'État n'est donc plus le seul acteur, le seul maître d'œuvre, bien qu'il en demeure généralement le principal organisateur en tant que régulateur en dernière instance⁵.

2. COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOCIALE :

UN APERÇU THÉORIQUE

Historiquement, la coopération et l'économie sociale en général se révèlent être des actions collectives, des mobilisations sociales inspirées par trois mobiles : des besoins socioéconomiques de populations (la nécessité) ; des aspirations de certains groupes à une identité propre (l'identité) ; et plus largement, l'horizon partagé d'une société démocratique et équitable (un projet de société non capitaliste à tout le moins). Cette mobilisation est généralement le fait, en amont et en aval, de mouvements sociaux qui animent des

5. C'est ce que nous verrons de façon plus précise dans le chapitre «Coopération, économie sociale et politiques publiques».

activités économiques qui croisent **initiative et solidarité**. Mais quelle direction cette action collective prend-elle? Est-ce surtout l'expression d'une néo-philanthropie (par défaut d'État social) ou encore l'expression de nouvelles formes de régulation socioéconomique, politique, d'identité et d'utilité sociale? Est-ce une nouvelle forme de gestion sociale de la pauvreté ou une réponse inédite à des besoins économiques et sociaux qui se conjuguent à une aspiration à la vie démocratique et au renouvellement de la protection sociale et des politiques d'emploi des États? La réponse n'est pas évidente, mais l'histoire des pratiques dans ce domaine (histoire qui remonte au XIX^e siècle) et la théorisation entourant ce type d'économie nous fournissent un certain nombre d'éclairages.

2.1. Coopération et économie sociale dans les pays du Nord : un cadre de référence qui fait généralement consensus

Dans la plupart des pays du Nord, de nombreuses activités socioéconomiques locales ont surgi et sont entrées en relation, parfois de façon conflictuelle, avec des programmes publics : c'est l'expérience de la nouvelle économie sociale, issue principalement de mobilisations sur l'emploi et sur le développement de nouveaux services collectifs de proximité dans les années 1980 et 1990.

Au cours de ces deux décennies, cette nouvelle économie sociale est ainsi devenue le lieu d'un enjeu crucial : celui du renouvellement des formes de développement des communautés locales. La mobilisation sociale à laquelle elle a donné naissance a donc été particulièrement forte à partir du début des années 1980. Elle s'est réalisée autour de trois types d'initiatives :

- a) des initiatives de formation à l'emploi à partir d'associations à visée pédagogique favorisant des apprentissages divers liés au marché du travail, ou des entreprises d'insertion socioprofessionnelle, à l'intérieur desquelles se font, la plupart du temps, des passages en situation de travail – de durée variable – devant permettre à terme de se trouver un emploi sur le marché classique du travail (Defourny, Favreau et Laville, 1998);
- b) des initiatives de développement de services de proximité de type services de garde, restauration populaire, aide à domicile, logement social... (Vaillancourt *et al.*, 2003; Fréchette, 2000; Vaillancourt, 1999);
- c) des initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale croisant, à l'intérieur d'un processus d'intervention multiactivités, des acteurs divers engagés sur le territoire dans la mise sur pied et le soutien – mais non exclusivement – d'entreprises collectives, soit des coopératives, soit des OBNL (Bourque *et al.*, 2007; Comeau *et al.*, 2001; Favreau et Lévesque, 1999).

Ces expériences ont souvent été le **produit d'une rencontre de l'association et de la coopération** (Perri 6 et Vidal, 1994). Cette **nouvelle économie sociale** est plus ou moins proche, selon les cas, des composantes plus anciennes de l'économie sociale (Defourny et Monzon Campos, 1992; Vienney, 1994; Bidet, 2000) parce qu'elle dispose, pour l'essentiel, des mêmes grands traits distinctifs par rapport à l'entreprise privée, c'est-à-dire qu'elles sont :

1. des entreprises qui, à l'origine, sont des regroupements de personnes avant d'être des regroupements de capitaux ;
2. des entreprises et des organisations dont la propriété est collective, propriété des usagers et/ou des salariés ;
3. des entreprises caractérisées par un fonctionnement démocratique inscrit dans un statut juridique d'association, de coopérative ou de mutuelle (ou dans des dynamiques associatives, coopératives ou d'entraide plus ou moins informelles) ;
4. des entreprises dans lesquelles le patrimoine est collectif, les surplus, profits et ristournes étant à caractère inaliénable ;
5. des entreprises dans lesquelles on retrouve une catégorie nouvelle d'acteurs, des gens issus de milieux qui n'ont généralement pas baigné dans le monde de l'entreprise ni dans un environnement favorable à leur participation directe sur ce terrain.

Entreprises collectives : une première définition de base

- a) Des **finalités** qui ne sont pas de servir les intérêts de détenteurs de capitaux mais de remplir des fonctions sociales, au sens où l'activité vise à assurer le croisement effectif et explicite de la viabilité économique et de l'utilité sociale (ou l'équilibre entre finalité sociale et finalité économique).
- b) Des **acteurs** qui s'associent pour créer ensemble des entreprises qui répondent aux besoins d'un groupe ou d'une collectivité locale très souvent en position de précarité par rapport au développement économique dominant (DED).
- c) Des **structures et des règles** orientées vers la participation démocratique et dont la répartition du pouvoir ne se fait pas en fonction du capital détenu.
- d) Des **activités collectives** à caractère entrepreneurial, au sens où la production de biens ou de services se développe sur les marchés (privé ou public) à partir d'un travail de coopération entre associés d'une même entreprise.

En termes plus généraux, le **sens premier et fondamental** attribué aux entreprises collectives est de **s'associer pour entreprendre autrement**, selon l'heureuse formule de D. Demoustier (2001). De tous les débats de définition à propos de l'économie coopérative, sociale et solidaire, il nous semble qu'elle soit la plus pertinente et la plus appropriée de toutes, car le fait de la définir comme «une association pour entreprendre autrement» rend compte des trois dimensions de cette action collective, sans en privilégier une au départ: la dimension sociale (s'associer), la dimension économique (entreprendre) et la dimension politique (le «autrement») ⁶. Selon les cas et les périodes, une dimension (ou deux) peut prendre plus de place que d'autres, mais les trois sont partie intégrante de sa dynamique.

L'entreprise collective comme mobilisation sociale : les trois dimensions		
S'associer	Besoins de toute nature permettant de se regrouper dans des organisations démocratiques	Dimension sociale
Entreprendre	Affronter le marché dans la production de biens et de services	Dimension économique
Autrement	Pluralité d'engagements citoyens avec des mobiles sociopolitiques divers	Dimension politique

6. À partir de là, on comprend mieux l'ambiguïté de la notion d'«entreprise sociale». Celle-ci est pour l'essentiel, dans sa version américaine, liée à l'initiative d'individus doués d'un certain charisme et de ténacité, qui développent des entreprises de nature privée sur le marché en véhiculant une finalité sociale quelconque (voir à cet effet Bornstein, 2005, l'expérience de la Fondation Ashoka, dont il trace les principaux contours). Plus intéressante et plus précise, la définition européenne du groupe EMES, où le caractère collectif est très présent (Defourny, 2001 et Defourny et Nyssens, 2006). Au Québec, l'Institut du nouveau monde (INM) a rapatrié cette notion en affirmant qu'elle peut avoir divers visages: privé, à but non lucratif ou coopérative, pourvu que cela réponde à un besoin social. Une première clarification s'impose: l'univers de ces «entreprises sociales» demeure généralement – à la différence de la notion d'entreprise collective – à l'intérieur d'un champ spécifique, comme le sont les coopératives sociales italiennes qui l'ont forgé, c'est-à-dire celui du *welfare* et de la mouvance engagée dans la transformation des appareils institutionnels de l'État providence des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'insertion sociale par le travail.

Plusieurs variantes de cette définition de base sont possibles, les unes insistant plus sur la dynamique organisationnelle et sur le modèle coopératif (Vienney, 1994), d'autres sur la dimension politique et de transformation sociale par des pratiques solidaires liées au développement de différents services de proximité (Laville, 1994 et 2000), d'autres encore sur sa contribution économique et socio-institutionnelle (Bidet, 1997; Defourny et Monzon Campos, 1992) ou sur sa contribution socioéconomique au développement (Lévesque et Mendell, 1999; Develtere, 1998). Mais **le dénominateur commun** est le suivant : **ce sont des organisations à caractère économique** (créant de la richesse), **au service d'un groupe ou d'une communauté** (les membres et/ou la population sur un territoire) **et misant sur la solidarité de diverses façons** (une finalité sociale explicite conjuguée à sa finalité économique, un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes et non d'actionnaires et une inscription des profits dans le patrimoine collectif).

Dans un deuxième temps, il est aussi permis de pousser un peu plus loin la réflexion en mettant en relief que ces initiatives, à certaines conditions et dans certains cas, peuvent servir de **tremplins à de nouvelles formes de régulation sociale** liées au développement de gouvernances territoriales démocratiques et à la création d'entreprises collectives majeures. Ce qui nous rapproche des travaux sur le développement local et régional issus de la nouvelle géographie économique (Pecqueur, 2000; Demazière, 2000; Benko et Lipietz, 2000; Benko, 1998) autour des systèmes locaux de production fondés sur la coopération interentreprises mais aussi des travaux de politologues qui cherchent à repenser les solidarités dans le cadre des États sociaux d'aujourd'hui (Paugam, 2007; Favreau, 2005a; Noël, 1996; Vaillancourt, 2000).

2.2. L'économie sociale : une conceptualisation née au sein du mouvement ouvrier dès le début de la révolution industrielle

Le concept est très ancien. Il remonte au XIX^e siècle, tant chez les économistes que chez les sociologues : en économie, le concept désignera dans un premier temps une approche particulière de l'économie politique (Gide) ou une économie du social axée sur la distribution (Walras), pour progressivement porter sur les entreprises et les organisations qui prennent, directement et explicitement en compte, **les questions éthiques et sociales**, soit les coopératives, les mutuelles et les associations (Lévesque et Mendell, 1999). En sociologie, ce concept aura de l'intérêt pour les socialistes comme Mauss et Jaurès. Weber et Durkheim y feront positivement référence mais Marx, en lutte contre le socialisme utopique popularisé par Owen, Saint-Simon, Fourier

et Proudhon, aura tendance à le rejeter. Plus tard, le courant communiste au sein du mouvement ouvrier, plutôt que de considérer les activités économiques des coopératives, mutuelles et associations comme autant de moyens de favoriser l'«émancipation ouvrière», verra ces dernières comme autant de détournements de la lutte contre le capital. En effet, aux yeux de ce courant, seuls les syndicats et leur parti, le Parti communiste, pouvaient véritablement défendre la classe ouvrière. Les sociaux-chrétiens et les socialistes n'en continueront pas moins de juger pertinent ce mode de lutte contre le capitalisme, jugeant que la stratégie où on accumule les pas de fourmi (les contre-pouvoirs) vaut bien celle où on s'obstine à revendiquer des pas de géant (l'utopie). Cela donnera notamment lieu à la multiplication des mutuelles et l'influence souvent déterminante de celles-ci dans la mise en place des premiers systèmes publics de protection sociale en Europe, et donc dans la construction d'un État social (Gueslin, 1998, p. 213-268).

Pour préciser un peu plus la construction progressive de ce concept d'économie sociale, on peut avancer qu'elle s'est alimentée, au XIX^e siècle, à des sources intellectuelles et politiques diverses : des socialistes utopiques, des chrétiens sociaux, des libéraux, des coopérativistes ou encore des sociaux-démocrates.

Au XX^e siècle, **la coopération et l'économie sociale en général deviennent un secteur économique spécifique** et contribuent de fait à l'**humanisation** de l'économie (Maréchal, 2000). C'est dire par là que toute une partie de l'économie prend ses distances et **se démarque des lois du marché tout comme de la seule régulation publique**. Elle se positionne dans un mode de production et d'affectation des bénéfices qui lui est propre et en mettant en œuvre des principes d'organisation **où la non-domination du capital se traduit dans les statuts mêmes de ces entreprises**. D'où l'économiste Demoustier (2001), partant de l'existence effective de ce secteur spécifique, avance que l'économie sociale consiste à «s'associer pour entreprendre autrement». En faisant cela, elle réintroduit dans l'économie sociale les trois dimensions dont elle est porteuse, soit la dimension sociale (s'associer), la dimension économique (entreprendre) et la dimension politique (autrement), à la différence de Dacheux et Laville (2003), qui privilégient l'engagement citoyen, et surdimensionne le caractère politique de cette forme d'économie. En mettant ainsi l'accent sur sa **dimension politique**, ils établissent une différence de nature – à notre avis peu pertinente entre l'économie sociale (trop économique) et l'économie solidaire, d'abord définie, comme un engagement citoyen. Ici, la question posée renvoie à la contribution et à la légitimité de ces initiatives à côté et en interface avec l'État et le marché, pour créer un lien social et pour contribuer à créer de

nouvelles régulations sociales (Comeau *et al.*, 2001)⁷. On notera aussi que certains travaux s'intéressent davantage à l'économie sociale émergente, instituante plutôt qu'instituée en mettant l'accent **sur son utilité sociale et écologique** (Lipietz, 2001).

Mais l'espace pour ce type d'initiatives à côté du marché et de l'État est-il significatif? Notre proposition réside dans l'idée qu'il existerait **un espace inédit d'innovation sociale** au cœur de la crise de la société salariale et des étatismes industriels, espace éclipsé pendant la période des « Trente glorieuses ». Le marché et l'État demeurent insuffisants pour trouver des réponses aux problèmes actuels (montée de l'exclusion, bureaucratisation du service public...), pour repérer les nouveaux besoins sociaux et pour faire émerger de nouvelles formes d'organisation de l'entreprise répondant mieux aux aspirations de ses travailleurs et de nouvelles formes de gouvernance territoriale prenant mieux en compte les aspirations des populations.

Ce secteur, institué ou instituant (pour reprendre les termes de Desroche, 1976) est-il important? Économiquement parlant, il n'est pas un poids lourd. Il représente globalement 8 à 10% de l'économie des pays développés en

7. Le courant français de l'économie solidaire, toujours soucieux de se démarquer du mouvement réel de l'économie sociale, survalorise la dimension politique en la définissant d'abord et avant tout comme un engagement citoyen, ce qui sous-estime que l'économie sociale soit fille de la nécessité... et solidaire dans l'organisation interne de ces dispositifs démocratiques, c'est-à-dire ses statuts. Laville définit aussi l'économie solidaire comme étant la construction conjointe de l'offre et de la demande, le tout complété par l'hybridation de ressources publiques, privées, bénévoles. La formule est séduisante sauf que la création d'initiatives solidaires n'est rendue possible en termes de durée que par la mise en œuvre des principes et de diverses formes organisationnelles qu'emprunte l'économie sociale. On en revient ainsi aux caractéristiques généralement admises à propos de l'économie sociale : des organisations à caractère économique (créant de la richesse), au service d'un groupe ou d'une communauté et misant sur la solidarité de diverses façons, soit une finalité sociale explicite (conjuguée à sa finalité économique), un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes (et non d'actionnaires) et une inscription des profits dans le patrimoine collectif. D'autre part, il n'est pas certain que l'hybridation des ressources dont il est question soit le propre de l'économie solidaire. On peut observer que ce type d'hybridation est présent dans le développement de très petites entreprises (TPE) privées aussi, dans le secteur associatif sans activités économiques, etc. À notre avis, les initiatives dites d'économie solidaire font plutôt partie des nouvelles générations de l'économie sociale (santé, services sociaux, insertion...) auxquelles Laville tente de fournir une construction intellectuelle permettant la critique systématique de certaines politiques sociales et des institutions traditionnelles d'économie sociale qui ont pu se banaliser en devenant de simples sous-ensembles de l'économie marchande ou publique. Pour ce qui concerne la notion d'« économie solidaire » telle que développée en Amérique latine, il s'agit de tout autre chose (voir Fall, Favreau et Larose, 2004 ; Favreau et Fréchette, 2002).

termes d'emplois (CIRIEC, 2000). Il ne faut cependant pas sous-estimer son importance économique: l'enquête du CIRIEC menée à l'échelle européenne avance des données fort significatives: près de 9 millions d'emplois (8 879 546) pour les 15 pays de l'Union européenne avec des pointes pour certains pays tels les Pays-Bas (16,64% de l'emploi salarié du pays) ou le Danemark (13,85%). Et puis il y a une donnée majeure à l'effet que les secteurs occupés par l'économie sociale sont des secteurs socialement stratégiques: l'éducation, la santé, les services sociaux, l'environnement ou la culture à une hauteur allant jusqu'à 50% de ces derniers dans plusieurs pays (Salamon et Anheier, 1998). Sans compter qu'au plan social et sociopolitique, dans plusieurs sociétés, des régions entières ou des communautés locales, devenues incertaines de leur avenir, peuvent continuer d'avancer et de se développer plutôt que de stagner, voire même décliner⁸. Mais l'apport de l'économie sociale ne se limite évidemment pas à des emplois et aux «entreprises sociales», celles engagées dans le secteur de la santé et des services sociaux par exemple. On n'a qu'à penser, dans la société québécoise, au syndicalisme des producteurs agricoles et à la gestion collective de l'offre qu'il a généré, au mouvement coopératif dans les secteurs de l'agriculture, de l'assurance (mutuelles), de l'épargne et du crédit (Desjardins) et à son impact sur le développement économique du Québec, au complément de fonds de retraite que permettent les fonds de travailleurs qui réutilisent ces épargnes de retraités dans le développement de PME en région, aux coopératives de solidarité multiactivités du petit commerce de quartier ou de village (dépanneur, station-service, quincaillerie, centre d'horticulture...), à la récupération et au recyclage d'ordinateurs et d'appareils ménagers, aux coopératives éoliennes, aux bases de plein air d'un tourisme social, au développement d'entreprises culturelles ou aux coopératives de santé. Ce sont tous des exemples probants qu'il est possible de «s'associer pour entreprendre autrement».

2.3. *Non profit sector* et économie sociale : deux courants d'interprétation et trois familles d'entreprises et d'organisations

Ces initiatives diverses des dernières décennies ont finalement attiré l'attention d'économistes et de sociologues, lesquels se détachent, sur la scène internationale, en deux grands courants: le courant du *non profit sector*, d'origine et de culture anglophone (principalement américaine), et celui de l'«économie sociale», d'origine et de culture latine et francophone, les deux

8. Voir à cet effet le chapitre sur les entreprises collectives et le développement des territoires.

se disputant l'interprétation et le sens à donner à ces initiatives devenues de plus en plus importantes. Quelles sont les convergences et différences, avantages et inconvénients de ces deux approches?

La première direction de recherche est celle du courant Hopkins de Washington (Salamon et Anheier, 1996 et 1998) qui, depuis une dizaine d'années, s'attache surtout à **mesurer la présence et l'importance (poids économique)**, aux côtés de l'État et du marché, de cette autre réalité qualifiée de **secteur non profit** tant pour les pays du Nord que du Sud: estimation et évaluation du nombre d'entreprises (associatives), du nombre d'emplois, du nombre de membres et de bénéficiaires; évaluation de la structure de financement, de la valeur imputable au bénévolat, etc. Courant anglo-saxon mais plus précisément américain, il dispose, à l'échelle internationale, d'un tremplin majeur, d'une association montante, l'International Society for the Third Sector (ISTR) et des entrées dans certaines institutions internationales (Banque mondiale et FMI).

La seconde direction de recherche est celle du courant ainsi nommé «Économie sociale» qui, depuis une dizaine d'années, s'applique surtout à **comprendre celle-ci**, en prenant en compte d'autres composantes que les seules associations, soit les coopératives et les mutuelles, en les mettant en perspective comme partie des **réponses à la crise économique, à l'affaiblissement des États et/ou à une mondialisation qui ne se fait pas au profit de tous** au Nord (Defourny, Favreau et Laville, 1998) comme au Sud (Jeantet et Poulnot, 2007; Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999). Courant à l'origine francophone et latin, il dispose de relais au plan international (le CIRIEC international par exemple). Il a des entrées dans certaines institutions internationales (le BIT par exemple) et travaille à la mise en place de nouveaux réseaux internationaux d'économie sociale et solidaire (Favreau et Fall, 2007; Favreau, Lachapelle et Larose, 2003; Ortiz et Munoz, 1998)⁹.

Au plan analytique, le courant du «*non profit sector*» offre certains avantages. En premier lieu, le critère de détermination des entreprises sans but lucratif se formalise autour d'un statut organisationnel différent de celui des entreprises privées ou publiques (règles d'incorporation et règles de fonctionnement démocratique), ce qui rejoint l'approche du courant institutionnel de l'économie sociale (Vienney, 1994). Deuxièmement, le critère d'indépendance par rapport au marché et à l'État est convergent avec l'ensemble des approches de l'économie sociale et, finalement, le critère

9. Pour en savoir plus, voir notre site en développement international: <www.uqo.ca/ries2001>.

d'adhésion volontaire et de participation bénévole dans les instances de direction de ces entreprises est similaire dans le courant « *non profit sector* » comme dans celui de l'économie sociale.

Mais il affiche aussi quelques lacunes en sous-estimant l'encastrement social de ces organisations et de ces entreprises dans leur rapport aux communautés et aux économies locales (Evers, 1998). Par là il ignore de nombreuses initiatives à caractère émergent dont il faut aussi étudier le potentiel et les conditions de démarrage, de soutien et de développement. Ensuite, il centre trop son intérêt sur le seul rôle de prestataire de services de ces entreprises et organisations (réponse à des besoins sociaux non satisfaits) au détriment d'autres rôles : *a*) au niveau micro, leur contribution de socialisation et d'école de démocratie, en d'autres termes, leur capacité à produire de la cohésion sociale, de l'anticipation, de la prévention et du développement des collectivités ; *b*) au niveau macro, la capacité de participation à la construction de politiques publiques de développement au plan économique ou social. De plus, il exclut pratiquement toute la branche entrepreneuriale de ce secteur, c'est-à-dire les coopératives et ne tient compte que de certaines mutuelles. Or, on ne voit pas très bien les raisons de l'exclusion des coopératives et des mutuelles. Elles sont toutes, aussi constitutivement que les associations, porteuses de finalités et de modalités d'organisation les inscrivant dans une **logique d'intérêt collectif**.

Au plan analytique, le courant « Économie sociale », auquel nous participons pour l'essentiel, présente certains avantages. D'abord, ce courant cherche à rendre compte d'un **triple processus** : *a*) le processus de croisement d'objectifs sociaux et économiques au sein d'entreprises ; *b*) le processus démocratique interne de ces organisations, caractéristique importante de ces entreprises ; *c*) l'apport de ces entreprises et organisations dans la démocratisation économique des sociétés (Defourny *et al.*, 2001)¹⁰. Ensuite, ce courant réfère à **trois grandes familles d'organisations** plutôt qu'à une seule, soit les mutuelles, les coopératives et les associations (voir le tableau qui suit). Précisons qu'il ne s'en tient pas dans ses orientations aux seuls cadres juridiques de définition et d'opération de ces organisations, prenant en compte tout autant les « entreprises sociales » émergentes de caractère associatif – qui en s'institutionnalisant deviennent

10. Dans la consultation (par sondage et séminaire) opérée par l'équipe de recherche sur l'économie sociale dans les pays du Sud (sous la direction conjointe de Defourny et Develtere) auprès d'une cinquantaine de chercheurs de 25 pays dont 17 du Sud, c'est ce triple processus qui rendait le concept d'« économie sociale » plus accueillant. À ce propos, voir Defourny *et al.* (2001). *L'économie sociale comme outil de lutte contre la pauvreté* (volume 1), Groupe de recherche sur la société civile et l'économie sociale (STEP-BIT), Université de Liège, 137 pages. Disponible sur le site du BIT (programme de recherche du STEP).

d'ailleurs souvent des mutuelles ou des coopératives (Carpi, 1997). Par ailleurs, la notion d'«économie sociale» dispose, particulièrement en Europe mais aussi en Amérique du Nord (notamment au Québec), d'une longue trajectoire historique, ses premières initiatives structurantes remontant aussi loin qu'au début de la révolution industrielle, ce qui a donné lieu à un certain nombre de travaux d'histoire fort appréciables (Petitclerc, 2007; Gueslin, 1998). Finalement, le courant «économie sociale» dispose d'une trajectoire qui lui donne une perspective internationale progressiste à partir de son ancrage dans les mouvements sociaux (anciens et nouveaux). Il est lié, **en aval**, à la réflexion sur les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement associatif, mouvement des jeunes, des

Les trois grandes familles de l'économie sociale			
	Association (ayant des activités économiques)	Coopérative	Mutuelle
Objectifs (avec priorité à l'utilité sociale de l'activité sur sa rentabilité)	Offre de services aux membres et/ou à la collectivité	Offre de biens ou services aux membres (ex. : coopérative de travail) ou à la collectivité (ex. : coopérative de solidarité)	Offre de services aux membres et à leur famille
Activités	Biens et services collectifs sur les marchés (public ou privé)	Biens et services marchands et non marchands	Services collectifs de protection sociale
Organisation démocratique (répartition du pouvoir)	Conseil d'administration élu et assemblée générale des membres (une personne, une voix)	Conseil d'administration élu et assemblée générale des membres (une personne, une voix)	Conseil d'administration élu et assemblée générale des membres (une personne, une voix)
Mode d'affectation du surplus	Réinvestissement dans la poursuite de la finalité sociale	En partie ristourné aux membres et réinvesti dans l'organisation pour améliorer les services et le développement de l'activité	Réinvestissement dans l'organisation et fonds de réserve
Acteurs ou porteurs de projets	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)	Regroupement de personnes (qui ne détiennent pas de capital)

Source : Adaptation de la typologie développée par Defourny et Develtere (1999, p. 37).

femmes et des écologistes) depuis plusieurs décennies et, **en amont**, à la réflexion de chercheurs et de dirigeants qui refusent le capitalisme et le néolibéralisme comme seule voie de développement (Favreau, Fall et Larose, 2004)¹¹.

Le courant « économie sociale » pose néanmoins quelques problèmes, notamment celui de présenter, chez certains auteurs et dans certaines organisations, la coopérative classique comme modèle principal de référence (Vienney, 1994), d'où la difficulté à s'emparer des nouvelles dynamiques comme celles des coopératives sociales à l'italienne ou des coopératives de solidarité à la québécoise, ou à saisir la place à accorder aux organisations économiques populaires des pays du Sud.

Au bilan, ces deux courants, celui du « *non profit sector* » et celui de l'« économie sociale », contribuent cependant à leur manière à sortir ces initiatives socioéconomiques de la marginalité, tant dans la place qui leur est accordée dans l'espace public qu'en matière de recherche en sciences économiques et sociales. À cet effet, il convient de ne pas trop les opposer car ils permettent tous les deux, souvent de façon complémentaire, d'examiner le potentiel de ces initiatives dans l'élaboration d'un nouveau modèle de développement démocratique et équitable.

L'économie sociale est profondément liée aux mouvements sociaux en dépit du préjugé courant sur sa très forte liaison avec les pouvoirs publics dans certains secteurs à certains moments de son histoire ou sa banalisation par le marché. Elle a historiquement été l'objet d'incompréhensions ou de désaccords avec d'autres composantes des mouvements sociaux (syndicats par exemple) dont elle tire pourtant en partie son impulsion (Lourdelle, 2007 ; Mayné, 1999). Ces malentendus, incompréhensions et désaccords proviennent aussi d'une méconnaissance de son positionnement social de fond : **les initiatives de l'économie sociale** ont donné naissance à un ensemble d'organisations et d'entreprises **historiquement et fondamentalement issues du mouvement ouvrier**, au même titre que les syndicats, par exemple. Ces organisations ont les mêmes qualités et les mêmes défauts que les autres composantes du mouvement ouvrier. Et elles sont aussi **plurielles** que ce mouvement dans ses **fondements** (plusieurs formes et orientations du syndicalisme, plusieurs types d'organisations et d'entreprises, plusieurs partis et mouvements de gauche), **la plupart des tendances** y ayant participé avec plus ou moins de force et d'intérêt selon les pays et les périodes.

11. Voir, à ce propos, une de nos premières réflexions sur l'institutionnalisation des initiatives des 30 dernières années dans l'expérience québécoise (Favreau et Lévesque, 1999, p. 165-182).

L'économie sociale a, historiquement, participé de façon explicite au combat social pour plus de justice et de démocratie. Mais tout comme l'ensemble des mouvements sociaux, par ces temps d'incertitudes sur les voies à suivre en matière de développement, les organisations et les entreprises de l'économie sociale s'interrogent à nouveau sur leur contribution à ce développement (Jeantet, 2007).

Bref, avec la crise du socialisme réel dans les pays de l'Est, avec celle de l'État social dans les pays capitalistes de l'Ouest, avec la crise générale des étatismes industrialisants comme stratégies de développement économique et social dans les pays du Sud, on a vu émerger un mouvement citoyen international et des aspirations de groupes sociaux divers à des manières nouvelles d'entreprendre. On assiste ainsi à une sorte de **réinvention, à l'échelle internationale, de l'économie sociale** pour repenser les termes du développement économique et social sur la base d'une reconfiguration des rapports entre le marché, l'État et la société civile, notamment autour de la notion d'économie plurielle et de développement de l'intérieur (Jeantet et Poulnot, 2007 ; Favreau et Fall, 2007 ; Fall, Favreau et Larose, 2004).

2.4. L'économie sociale : un levier de changement social ?

Avec le temps, la dimension de levier de changement social a pu et peut s'affaiblir dans certaines composantes de l'économie sociale, comme l'indique l'évolution de certaines coopératives et mutuelles traditionnelles qui, en se développant, ont adopté des stratégies économiques plus classiques ou encore celle de certaines associations devenues de simples sous-traitantes de politiques néolibérales de l'État. Ce faisant, elles se sont plus ou moins éloignées des mouvements sociaux qui les avaient fait naître. Mentionnons ici d'abord que cet éloignement n'est pas le propre de l'économie sociale. Des parties significatives des mouvements sociaux de gauche se sont également détachées de leur base sociale initiale et de l'impulsion du mouvement d'origine. Cette tendance a un nom : l'institutionnalisation, laquelle a ses avantages (la reconnaissance sociale), ses contraintes (l'encadrement normatif de l'État), ses possibilités (la démocratisation du développement dans les secteurs où les initiatives s'investissent) et ses dérives (la perte d'autonomie politique, l'étiollement de la vitalité démocratique).

Néanmoins, d'une manière générale, ces initiatives semblent aujourd'hui jouer un certain rôle dans la mise en œuvre de quelques nouvelles politiques publiques, très souvent sur le mode de l'« implication négociée », car les différents dispositifs se fondent souvent sur des logiques différentes, parfois même contradictoires, ce qui induit la nécessité de **gérer les tensions entre deux pôles, celui de levier ou de relais** : s'associer au service public dans le

cadre d'une démarche réellement partenariale ou s'inscrire dans la simple sous-traitance de l'État central; être actif dans une nouvelle politique décentralisée ou être «succursalisé» par l'État central; se faire reconnaître dans des processus de longue durée ou être inscrit dans des mesures publiques à caractère provisoire; s'adapter au marché dominé par l'entreprise privée ou travailler à la transformation de ce marché.

En fait, les entreprises collectives qui évoluent principalement sur le marché sont confrontées au risque de la banalisation, c'est-à-dire devenir des entreprises comme les autres. Mais elles font aussi **la preuve que la démocratie peut ne pas s'arrêter aux portes des entreprises.**

De son côté, les entreprises collectives qui évoluent surtout dans des missions de service public sont de leur côté confrontées au risque de la sous-traitance. Mais elles font aussi **la preuve qu'il est possible de transformer certaines politiques publiques de l'État et certaines de ses institutions**, au moins au niveau micro et mezzo (communautés locales et régions). Bref, il faut se garder de tout optimisme naïf, y compris pour la NÉS. Partout dans le monde, selon les principales recherches disponibles à cet égard, ces nouvelles initiatives associatives et coopératives manifestent certes une vitalité socioculturelle forte, mais sont de peu de poids sur le plan économique, n'ont que peu de visibilité, disposent souvent d'une faible couverture légale, ont une position souvent instable entre celle d'agents des pouvoirs publics et celle de partenaires. Elles sont souvent fragilisées quant à leur financement, ont besoin de professionnalisation et ont parfois une focalisation trop marquée sur des enjeux locaux au détriment des enjeux plus mondiaux (comme par exemple la pollution, les migrations, les termes de l'échange mondial, etc.).

3. L'ÉCONOMIE SOCIALE : ESSAI DE THÉORISATION

SUR LES RESSORTS DE CETTE FORME D'ACTION COLLECTIVE

3.1. L'économie sociale a 150 ans d'histoire

Il y a, depuis 150 ans au Nord, un **pan entier de l'économie qui s'est écarté – à des degrés divers – des lois du marché et de la régulation publique.** Ce pan de l'économie a cependant périodiquement été éclipsé par l'étatisme, qui ne concevait le développement que par la seule intervention de la puissance publique. L'éclipse est aussi en partie venue de certaines composantes de la gauche du mouvement ouvrier lui-même, qui la considérait comme le cheval de Troie du capitalisme en son sein (la tradition communiste). C'est la crise de l'emploi, puis celle de l'État providence sorti de la

période des « Trente glorieuses » (1945-1975) et la crise du syndicalisme à l'échelle internationale qui a permis la réintroduction du débat à ce sujet dans le mouvement¹².

Avec ces 150 ans d'histoire, on peut aussi dire que l'économie sociale est **un héritage des classes populaires au même titre que le syndicalisme et les partis politiques de gauche**. L'histoire des Pionniers de Rochdale traduit fort bien ce point de vue général. Les Pionniers de Rochdale, fondateurs du mouvement coopératif britannique, ont pour nom Les Équitables Pionniers de Rochdale. Ce n'est pas un hasard. Cette première coopérative, fondée en 1844 en banlieue de Manchester, ville fort représentative de la grande industrie textile du XIX^e siècle, avait pour conviction que le commerce était aux mains d'« intermédiaires parasites » (Gueslin, 1998). On sait que les principes fondateurs du mouvement coopératif qui ont émergé à Rochdale ont fait le tour du monde et forment aujourd'hui la matrice actuelle de la déclaration de principe de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'identité coopérative (valeurs et principes)

C'est à l'occasion de son congrès de 1995, à son 100^e anniversaire en fait, que l'Alliance coopérative internationale (ACI) reformule l'identité coopérative qui, pour l'essentiel, maintient les grands principes établis par les Pionniers de Rochdale en 1844. On y voit très clairement que la non-dominance du capital se traduit dans les principes mêmes d'organisation de ces entreprises.

Définition de la coopérative

Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire les aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement.

Les valeurs de la coopérative

Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et les responsabilités personnelles et mutuelles, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme.

Les principes coopératifs

Les principes coopératifs constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique

1^{er} principe: adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

12. Voir à ce propos Favreau, L. (à paraître à l'automne 2008). « Le syndicalisme international est-il un acteur de développement au Sud? Itinéraire d'une transformation en cours », Cahier de la CRDC, UQO, Gatineau.

L'identité coopérative (valeurs et principes) (suite)

2^e principe : pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres, qui participent activement à l'établissement de politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote en vertu de la règle « un membre, une voix » ; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3^e principe : participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou à une partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe : autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5^e principe : éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative et informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6^e principe : coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.

7^e principe : engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

Source : Defourny, 2002, p. 107-108.

Mais si cette déclaration de principes et de valeurs fonde une identité coopérative, ce serait une erreur de penser que cela suffit. L'identité se forme par une pensée commune. Mais cette pensée commune provient en même temps d'une **démarche politique** : l'identité se nourrit de la capacité d'un mouvement à se donner **des regroupements qui organisent et fédèrent** les différents secteurs en leur donnant une vision commune, une force collective

et une visibilité au plan national comme levier de changement social. D'où l'idée de « **familles** » de l'économie sociale sur laquelle nous reviendrons au troisième chapitre. Considérons, pour le moment, qu'une première ligne de force se dégage donc de ces 150 ans d'histoire : l'économie sociale dans les pays industrialisés, notamment ses branches coopérative et mutualiste, s'est développée parmi des classes laborieuses exploitées et luttant pour améliorer leurs conditions de vie très précaires. En d'autres termes, comme on l'a souvent souligné, la coopération est d'abord « fille de la nécessité », réponse à la pression de besoins fortement ressentis par divers secteurs des classes populaires (Desroche, 1976). Cette **condition de nécessité** constitue une première dimension, à caractère **socioéconomique**, à intégrer dans une **grille d'analyse** qui cherche à comprendre l'économie sociale d'aujourd'hui. De cette façon, nous identifions aussi un des rôles traditionnels joués par l'économie sociale, rôle bien mis en évidence par les théories économiques des organisations sans but lucratif (Salamon et Anheier, 1996 et 1998) : ce type d'entreprises et d'organisations naît ou se développe en réponse aux défaillances de l'économie dominante, en particulier aux besoins non rencontrés par le marché ou l'État.

C'est ainsi, par exemple, que les coopératives de consommation ont d'abord été l'expression d'efforts collectifs pour trouver des réponses à certains besoins essentiels : obtenir des produits de base (nourriture, vêtements...) au meilleur prix possible parce que les moyens de subsistance étaient alors fort maigres. Pour leur part, les coopératives ouvrières de production ont d'abord traduit la réponse de travailleurs – surtout des artisans – qui, face à l'industrialisation capitaliste, ont voulu défendre leur métier, rester maîtres de leur travail et ne pas se laisser enfermer dans un salariat alors synonyme de dépossession. Sans parler de ceux qui avaient tout simplement été précipités dans le chômage par le capitalisme naissant et qui tentaient de riposter en se regroupant à quelques-uns pour créer leur propre entreprise (Demoustier, 2001, p. 20-33).

L'histoire mutualiste peut être évoquée dans le même sens. Les « sociétés de secours mutuel » se sont multipliées dès le début du XIX^e siècle parce que les systèmes de prévoyance collective faisaient défaut, alors même que les risques d'accidents du travail et de maladie étaient très élevés. N'ayant que de faibles moyens financiers pour faire face aux coûts de traitements médicaux, à l'arrêt momentané ou prolongé de rentrées salariales provoqué par la maladie ou l'invalidité, des familles de milieux populaires s'associaient pour alimenter par des cotisations modestes mais régulières des caisses de secours qui les aidaient en cas de malheur (Petitclerc, 2007).

Mais cette explication à elle seule est insuffisante. Une deuxième dimension, à caractère **socioculturel**, doit être prise en compte pour analyser les ressorts de l'économie sociale. En effet, la nécessité ne suffit

pas à expliquer cette **forme d'action collective** qui est à la base de ses manifestations. L'**identité collective**, par l'appartenance à un même groupe dont les membres ont conscience de participer à un destin commun, forme un second registre d'explication déjà développé par Tocqueville au XIX^e siècle. Celui-ci fait en effet de l'association une condition de la démocratie par l'engagement public qu'elle révèle et entretient. En ce sens, le dynamisme de l'économie sociale dans le monde ouvrier au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle a été l'expression d'une culture de métier menacée mais traversée par l'exigence démocratique, puis d'une culture de classe certes dépossédée mais largement solidaire. C'est au sein du mouvement ouvrier qu'ont émergé divers types d'organisations : des syndicats, des partis ouvriers, des mutuelles, des coopératives et des associations.

Cet ensemble d'organisations du mouvement ouvrier ont fait œuvre collective – en dépit de leurs oppositions et différends – en contribuant à transformer la **condition prolétarienne** du siècle dernier, qui était surtout faite de marginalité sociale, de précarité du travail et d'absence de droits en **condition ouvrière** obtenant certains droits sociaux et la reconnaissance d'organisations propres, puis, finalement, en transformant cette condition ouvrière en **condition salariale** par l'obtention d'une pleine citoyenneté à la faveur de protections sociales universelles à caractère public (Castel, 1995).

Leurs membres étaient reliés par le travail, par une même culture populaire et par des luttes qui leur faisaient vivre ce que d'aucuns ont nommé une « intégration conflictuelle » (Touraine). Il y avait donc bien des **identités collectives** (ou à tout le moins une communauté de destin) génératrices d'institutions nouvelles qui ont constitué les premières souches de l'économie sociale. Contrairement à l'opinion assez répandue dans la gauche traditionnelle, l'économie sociale est née au sein de mouvements qui se voulaient des leviers de transformation sociale, mouvements également convaincus de la possibilité de faire vivre des rapports sociaux de solidarité **dans et par des activités économiques**. Et c'est aussi l'aspiration à un projet de société équitable et démocratique porté par ces principaux animateurs comme nous le verrons.

En effet, un des vices majeurs du capitalisme dans ses débuts, vice qu'on retrouve aujourd'hui dans nombre de pays dit émergents, résidait dans le fait que la démocratie était complètement absente des entreprises. Or, le mouvement ouvrier, dès le début du XIX^e siècle, a lutté pour des conquêtes démocratiques dans l'entreprise et dans la société en général. Il a d'abord cherché à concevoir des formes d'organisation de l'économie où pourrait s'appliquer intégralement le respect des principes démocratiques. C'est la tradition coopérative qui en a été la meilleure expression jusqu'à aujourd'hui. Mais cette forme d'entrepreneuriat est demeurée minoritaire

au sein d'un océan d'entreprises capitalistes. Elle maintiendra cependant vivante l'idée d'autogestion et de cogestion avec la pluralité des centres de décision que cela implique¹³.

En fait, la lutte pour la démocratisation des entreprises prendra surtout la forme que **le syndicalisme** lui donnera : introduire des **contre-pouvoirs dans l'entreprise capitaliste elle-même** en limitant l'arbitraire patronal, en grugeant progressivement, par l'intermédiaire de conventions collectives, les « droits de gérance » en ce qui a trait au temps de travail (le 8 heures par jour, puis le 35 heures par semaine), à la sécurité d'emploi, à la gestion des régimes de retraite...

Finalement, un certain nombre de droits démocratiques seront acquis par **l'arrivée de partis ouvriers dans les parlements**, ce qui amène du coup des législations du travail et des législations sociales contribuant à la construction d'un État social. La **tradition mutualiste** sera mise à profit dans ce cadre pour développer les systèmes de gestion des diverses assurances sociales.

3.2. Des expériences historiques significatives d'économie sociale

Au Québec, historiquement, le mouvement coopératif tout comme le mouvement des agriculteurs et des travailleurs se sont construits sur une identité socioculturelle forte mais peu reconnue à l'époque, celle du peuple canadien français, puis du Québec. Par exemple, les « cultivateurs » se donnent une organisation de défense (l'UPA d'aujourd'hui) en cherchant à commercialiser leurs productions et à acheter leurs intrants à des prix plus favorables que ceux imposés par les grands négociants. Les agriculteurs d'ici auront misé sur un développement économique autonome en affirmant en même temps leur identité et la recherche d'un autre modèle de

13. Il y aurait beaucoup à dire à ce propos : comment l'entreprise collective témoigne-t-elle de l'exigence de démocratie dans le monde du travail? Quelles formes nouvelles d'organisation du travail sont générées par ces entreprises à propriété collective? La cogestion ou l'autogestion sont-elles encore porteuses des ambitions démocratiques des mouvements qui les ont soutenues? À situation comparable, les conditions de travail diffèrent-elles entre ce « secteur » et le « secteur privé »? Quelle place occupe et peut occuper le syndicalisme dans les entreprises collectives?...Voilà un thème général qui aurait valu un autre chapitre à ce livre. Mais, mis à part la question des conditions de travail traitée par quelques chercheurs (Comeau, 2003; Bellemare et Briand, 2007; Paquet et Deslauriers...), ces questions ne sont pas présentes dans le paysage politique et intellectuel québécois de l'économie sociale et solidaire des 20 dernières années. C'est le thème de la gestion efficace portée par des professionnels et des techniciens qui a prévalu sur celle du fonctionnement démocratique dans l'organisation du travail.

développement économique et social. À la même époque, les syndicats partout en Amérique du Nord, inspirés par les Chevaliers du travail, faisaient du modèle coopératif une composante de leur programme de réformes sociales (CSN/CEQ, 1979). Nombre de syndicats vont ainsi s'occuper eux-mêmes de la mise sur pied des programmes d'assurance-vie collective et de magasins coopératifs dans le secteur de la consommation (*Monde ouvrier*, mai-juin 2003, p. 8) : Les mêmes facteurs se retrouvent dans l'histoire des caisses populaires Desjardins¹⁴. La condition d'identité collective y était toujours présente. C'est l'identité francophone qu'on cherche alors à défendre face à la domination anglo-saxonne.

Le Mouvement Desjardins au Québec : 100 ans d'économie sociale dans le secteur du crédit et de l'épargne

Le Mouvement Desjardins a aujourd'hui, après 100 ans d'existence, plus de 5 millions de membres seulement au Québec avec 549 caisses populaires et d'économie et 940 points de service. Il couvre l'ensemble du territoire québécois, mobilise 7 000 dirigeants bénévoles et près de 40 000 employés. En 2006, il disposait d'actifs de 130 milliards de dollars (CAD), formant ainsi la première institution financière québécoise, tant au plan du crédit à la consommation que de l'épargne personnelle ou du crédit commercial et industriel. Il a aussi des services dans les assurances, les fiducies et valeurs mobilières et investit dans les entreprises québécoises à partir d'Investissement Desjardins. La recherche en sciences sociales portant sur la société québécoise et son « modèle de développement » fait généralement consensus pour affirmer que la cohabitation et la synergie de Desjardins avec l'économie publique québécoise (Hydro-Québec, la Caisse de dépôt, la SGF, le réseau de l'Université du Québec, etc.) a permis au Québec de se forger un développement qui lui est propre.

Le Mouvement Desjardins est un exemple-type d'une forme de mobilisation sociale de la population canadienne française des débuts du siècle, défavorisée par le système bancaire de l'époque : les premières caisses populaires sont nées au début du siècle dernier (1901), sous l'impulsion d'Alphonse Desjardins à partir de l'expérience de l'économie sociale allemande et belge de Raiffaisen. Après plusieurs décennies de décollage lent et de peu d'impact structurant, sauf au niveau micro, il a pris son élan définitif dans les années 1960, élan qui n'a pas cessé depuis (Favreau, 2006 ; Lévesque, 1997b).

14. Pendant qu'Alphonse Desjardins s'inspire des banques populaires qui existaient alors en Europe, le syndicaliste québécois Gustave Francq s'inspire de son pays d'origine, la Belgique, et préconise la mise sur pied de magasins coopératifs dans le domaine de la consommation pour les produits de première nécessité.

Mondragon au Pays basque espagnol

Mondragon est cette région pauvre du Pays basque espagnol qui, dans les années 1950, relance son développement quasi exclusivement à partir d'organisations et d'entreprises collectives. Le complexe coopératif à l'origine est composé d'une Caisse centrale d'épargne et de crédit liée organiquement à sept ou huit entreprises manufacturières (appareils ménagers tels des réfrigérateurs, poêles, etc.). Aujourd'hui, après 50 ans, la région dispose d'une main-d'œuvre salariée de plus de 30 000 personnes dans des entreprises et des organisations coopératives (usines, commerces, collèges techniques, hôpitaux, etc.). L'analyse confirme que Mondragon a su traverser la crise économique des années 1980 et 1990 autrement que partout ailleurs en Europe dans les mêmes secteurs par sa capacité d'adaptation technologique et sa politique de requalification de la main-d'œuvre.

L'histoire du complexe coopératif de Mondragon au Pays Basque espagnol montre que cette grille d'analyse ne vaut pas seulement pour l'économie sociale la plus ancienne. On sait en effet à quel point l'affirmation de l'identité basque a joué un rôle important dans la naissance et le développement de Mondragon, même s'il ne s'agit pas du seul facteur ayant favorisé son émergence. Au fond, les trois conditions ci-haut mentionnées étaient adéquatement remplies : la nécessité, c'est-à-dire l'ensemble des besoins de reconstruction au lendemain de la guerre civile et de la Seconde Guerre mondiale ; l'identité collective, cette réponse d'une culture, d'un peuple, face au risque de domination castillane ; l'aspiration des animateurs du mouvement à développer une nouvelle société. Ces trois facteurs expliquent dans une large mesure le dynamisme et, aujourd'hui encore, le renouveau coopératif.

Un troisième facteur vient en effet jouer, c'est celui des créateurs d'utopies : celle du socialisme communautaire d'un Owen, d'un Saint-Simon, d'un Fourier ou d'un Proudhon, celle du projet socialiste d'un Mauss ou d'un Jaurès ou celle des chrétiens sociaux tels Leplay ou Raiffaisen. Ou encore des réalisateurs ou porteurs de projet qui, tels les Pionniers de Rochdale, ont su dégager des principes transversaux à l'ensemble de l'économie sociale. Bref, la **pensée sociale de chaque époque**, celle qui cherche à se démarquer, voire à établir une rupture avec la pensée économique du capitalisme, influence, anime ou légitime la recherche de nouvelles avenues et l'ambition d'une transformation sociale d'ensemble.

Des paramètres semblables jouent dans de nombreux pays du Sud où se développe une économie populaire et solidaire qui, à bien des égards, rappelle l'émergence de l'économie sociale dans les pays industrialisés. À titre d'exemple parmi tant d'autres possibles, Villa el Salvador au Pérou est une sorte de Mondragon latino-américain : 350 000 habitants en banlieue

de Lima se sont donnés un aménagement du territoire qui combine l'organisation du voisinage par pâtés de maisons et l'organisation de services communautaires autour de 120 places publiques et d'un réseau de petites entreprises inscrites pour partie dans une dynamique d'économie sociale et solidaire¹⁵. En l'occurrence, la communauté de destin est sans doute moins fondée sur une identité culturelle très spécifique que sur une condition sociale largement commune et sur une appartenance territoriale précise, d'ailleurs aussi présente dans le cas de Mondragon¹⁶.

Bref, on ne peut réduire la naissance de ce type d'initiatives à la seule nécessité (à des besoins). Cette naissance est liée à l'identité et à la volonté politique de changement social de son leadership, volonté politique plus ou moins précise et explicite selon les cas, mais toujours envisagée dans la perspective d'un monde plus équitable (dont les contours épousent des théories et des stratégies fort diverses, «réformistes» ou «révolutionnaires»)¹⁷. Donc trois moteurs d'action collective mais aussi pluralisme de pensée et d'action comme le sont les différentes composantes des mouvements sociaux (syndicats, mouvements et partis politiques de gauche...).

3.3. L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale : la sortie de l'éclipse

On assiste depuis plus ou moins deux décennies à un **renouveau de la coopération et de l'économie sociale** en général un peu partout dans le monde. Au Québec, ce renouvellement passe par les coopératives de développement régional (CDR) dans les années 1980 et 1990, notamment en dehors des grands centres urbains, et par une nouvelle forme de coopérative, la coopérative de solidarité. Les coopératives ont un regroupement national, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), le plus ancien des regroupements québécois d'économie sociale. Ce renouvellement passe aussi par les initiatives sectorielles plus récentes issues du Sommet du gouvernement du Québec en 1996 (petite enfance, ressourceries, entreprises d'insertion...) regroupées surtout au sein du Chantier de l'économie sociale. Ces deux regroupements exercent des fonctions politiques, des fonctions de

15. Voir l'analyse de l'expérience de Villa el Salvador dans Favreau et Fréchette (2002).

16. Nous rejoignons ici les travaux de plusieurs chercheurs qui expliquent le lancement d'initiatives socioéconomiques alternatives par l'appartenance à des collectifs (sectoriels ou territoriaux) porteurs de cohésion sociale. Sur cette question voir notamment les travaux canadiens (Fairbairn, 1991), américains (Perry, 1987) ou européens (Jacquier, 1992). Ces travaux ont mis en évidence le fait que lorsqu'il y a une identité sociale et culturelle très forte au sein d'une entreprise ou d'une collectivité, celle-ci garde beaucoup mieux ses spécificités, son autonomie et sa capacité d'action propre.

17. La pensée latino-américaine en la matière se définit toujours comme «révolutionnaire».

soutien et de représentation auprès des gouvernements en la matière et sont des lieux de concertation, de formation et de délibération dans le développement d'entreprises collectives et d'entreprises sociales¹⁸.

Si l'on veut bien prendre l'explication précédente sur l'émergence de l'économie sociale au XIX^e siècle et au début du XX^e jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale comme premier éclairage, aujourd'hui, le redéploiement de l'économie sociale pourrait alors s'expliquer par la réactualisation, sous des formes différentes, des conditions socioéconomiques, des conditions socioculturelles et des conditions intellectuelles propres à l'émergence de l'économie sociale d'hier.

En effet, dans les pays du Nord, la condition de nécessité joue avec bien plus de force que dans la période dite des « Trente glorieuses », parce que le modèle de développement de cette période est entré en crise. C'est en particulier **la transformation du rôle de l'État providence** dans de nombreux domaines et **la crise de l'emploi** qui ont fait émerger de nouvelles nécessités pour de plus en plus de personnes auparavant protégées. De **nouvelles demandes sociales** sont ainsi apparues, traduisant des besoins qui ne sont pas ou ne semblent plus être satisfaits de manière suffisante par le marché ou par l'intervention publique.

Si l'économie sociale avait été au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle une réponse inédite en même temps qu'une adaptation fonctionnelle à l'économie de marché, en ce début de XXI^e siècle, les entreprises collectives offrent peut-être une réponse innovatrice à l'incapacité conjointe du marché et de l'État à assurer protection sociale et plein emploi sur les bases qui les avaient rendus possibles lors de la période d'expansion d'une économie mixte (1945-1975). Dans les pays du Sud, la crise structurelle ayant davantage fait de ravages, l'économie populaire comme réponse de survie des populations et l'économie populaire et solidaire comme stratégie de redéploiement du développement se sont peu à peu imposées avec encore plus de vigueur (Fall, Favreau et Larose, 2004; Castel, 2002; Rouillé d'Orfeuill, 2002; Develtere, 1998).

Dans les sociétés du Nord, la condition d'identité collective, le ferment social permettant de créer un effet de levier, pose sans doute davantage problème que la condition de nécessité. Une série de facteurs jouent contre cette identité collective : l'individualisme ambiant de même que la

18. Voir à cet égard le chapitre suivant qui traite de l'architecture politique de l'économie sociale québécoise et de ses regroupements nationaux.

crise des dispositifs traditionnels de socialisation (la famille, l'école, le réseau de voisinage, le syndicalisme, l'action politique ouvrière, etc.). Cela est moins le cas des pays du Sud. Toutefois, il existe encore aujourd'hui un terreau où s'enracinent de véritables dynamiques collectives et où naissent de nombreuses initiatives socioéconomiques alternatives. Ce terreau, c'est celui des mouvements sociaux, lequel prend des formes multiples. Le foisonnement contemporain de mouvements (femmes, jeunes, écologique, pour la paix...) n'est certes plus souvent l'expression d'identités collectives globalisantes, mais il témoigne de prises de conscience collectives face aux défis présents. Les exemples les plus marquants sont sans doute: 1) au Nord, l'émergence de nombreuses initiatives de lutte contre la pauvreté de collectivités locales et régionales qui refusent de se laisser enfermer dans une culture d'assistance; 2) au Sud, la montée en puissance d'ONG et de gouvernements locaux engagés dans des projets de soutien au développement local et aux entreprises collectives; 3) la percée, au Nord comme au Sud, dans les grandes conférences internationales, de thèmes tels ceux de l'économie sociale et solidaire, du commerce équitable, de la finance communautaire, du capital social, etc.

L'une des hypothèses centrales qui émane de plusieurs recherches réalisées ou en cours est la suivante: les mouvements sociaux sont le **creuset** d'un renouvellement des entreprises à propriété collective au Sud comme au Nord (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999). Comme le suggère l'expérience de plusieurs pays, sur dix ou quinze ans, des initiatives économiques populaires en pleine poussée sont à l'origine de **réseaux socioéconomiques combinant des dimensions marchandes et non marchandes** au sein d'activités productives traversées par une perspective éthique de démocratisation de l'économie, réseaux soutenus par des États progressistes et/ou par certains dispositifs de coopération internationale (ONGD, coopération internationale décentralisée). Ces initiatives cherchent en effet à renforcer simultanément l'appartenance sociale à des communautés et la création d'emplois tout en remettant en question la logique d'adaptation au mode de production marchand.

En d'autres termes, tout en assumant une partie des contraintes liées à l'économie de marché, ces activités économiques essaient, dans un nombre considérable de chantiers (emploi, santé et services sociaux, énergies renouvelables, éducation, loisirs, habitat, environnement, agriculture biologique, échanges commerciaux entre le Nord et le Sud...) de se distinguer qualitativement en regroupant des personnes en tant qu'associés d'une même entreprise poursuivant à la fois des objectifs sociaux et des objectifs économiques, misant principalement sur un mode de gestion démocratique et utilisant le capital disponible dans une perspective d'entrepreneuriat collectif.

Voici des exemples contemporains d'initiatives de l'« autre économie » au Québec.

Le Fonds de solidarité de la FTQ

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) a été créé en 1983. Ce fonds est pleinement sous la direction d'une organisation syndicale et la totalité de sa capitalisation provient des travailleurs qui y déposent leur épargne-retraite. Aujourd'hui, le Fonds de solidarité est devenu l'un des principaux acteurs dans le domaine du financement des petites et moyennes entreprises (PME). Le Fonds de la FTQ est un fonds à finalité sociale par son objectif de développement économique et social du Québec et de maintien ou de création d'emplois, notamment en région. Par exemple, à la fin de l'exercice 2006-2007, il comptait sur la participation de plus de 575 000 actionnaires, avait à son actif, depuis ses débuts, la création ou le maintien de près de 110 000 emplois à la grandeur du Québec, dans le cadre d'une stratégie qui se déploie sur tout le territoire du Québec dans 86 SOLIDE, 17 fonds régionaux et une vingtaine de fonds spécialisés. Il disposait pour ce faire, d'un actif de 7 milliards de dollars. Le Fonds de solidarité a développé au fil de son histoire des partenariats avec plus de 1600 entreprises et repose sur un réseau de plus de 2000 représentants locaux issus du mouvement syndical (FTQ surtout).

L'Atelier du chômeur à Sorel : la lutte contre la précarité d'un groupe d'entraide devenu une entreprise sociale en environnement

L'entreprise Atelier du chômeur du Bas-Richelieu est née d'un comptoir d'entraide mis sur pied dans les années 1960 par un groupe de chômeurs de Sorel (Municipalité régionale de comté du Bas-Richelieu en Montérégie). La mission et les objectifs de l'entreprise sont de favoriser le retour au travail des personnes exclues du marché du travail (plus spécifiquement les jeunes de 18 à 25 ans) par des activités de récupération et de recyclage de biens domestiques (matières résiduelles secondaires).

Depuis 1992, l'entreprise a un statut d'OSBL et depuis 1998, un statut d'entreprise d'insertion. Son effectif est composé d'employés réguliers, de stagiaires et de membres de la communauté. L'Atelier emploie une douzaine de travailleurs réguliers. Il emploie aussi une trentaine de stagiaires chaque année dans des activités de formation et d'apprentissage par le travail conçues pour ces derniers. L'Atelier offre non seulement des services de formation et d'intégration en emploi à des jeunes exclus du marché du travail, mais aussi un autre service d'importance à la population du Bas-Richelieu, celui de la collecte sélective de vêtements, d'appareils ménagers et d'utilité domestique et de meubles dans les résidences sur tout le territoire, tant urbain que rural, entourant l'agglomération de Sorel-Tracy.

L'Atelier du chômeur à Sorel : la lutte contre la précarité d'un groupe d'entraide devenu une entreprise sociale en environnement (*suite*)

L'Atelier du chômeur gérait en 2000 un budget annuel de 670 000 \$, dont 50 % provenait de revenus autogénérés. Les autres sources de financement sont publiques (les programmes d'insertion d'Emploi-Québec), mais aussi associatives et coopératives: entre autres, l'Atelier a pu bénéficier d'un prêt de démarrage de la Caisse d'économie solidaire Desjardins (en 1992) et du soutien de la Maison d'animation populaire, une organisation communautaire locale (Beaudoin et Favreau, 2000).

Le Carrefour financier solidaire

Le Carrefour financier solidaire est une initiative sans précédent de regroupement d'outils financiers que la CSN, à différents moments de son itinéraire syndical, avait mis en place: la *Caisse d'économie solidaire Desjardins*, qui soutient des centaines d'entreprises collectives dans tout le Québec, *Maintien création d'emploi* (MCE Conseils), qui soutient la reprise d'entreprises par les travailleurs aux prises avec une fermeture et fait du service-conseil, *Bâtirente*, qui vise à offrir un régime de retraite aux employés qui n'en ont pas dans le cadre de leur emploi, *Fondaction* (à la fin de l'exercice 2006-2007, 76 000 actionnaires, un actif de 550 millions de dollars et une présence dans plus d'une centaine d'entreprises) et *Filaction*, deux fonds de développement qui soutiennent le démarrage ou la consolidation d'entreprises sur la base de critères à la fois économiques (viabilité et création ou maintien d'emplois) et sociaux (gestion participative, équité sociale, intégrité écologique). Tous ces outils, par la mise en œuvre de leur regroupement en 2004, se retrouvent au même endroit, le Carrefour financier solidaire, lequel dispose désormais d'un chiffre d'affaires qui dépasse le milliard de dollars (Mensuel *Réseaux*, janvier 2005 et *Alternatives économiques*, n° 263, novembre 2007)¹⁹.

Le renouvellement de l'économie sociale et ses difficultés

Partout dans le monde, des initiatives de communautés sont en voie de renouveler l'économie sociale. Cependant, ces initiatives éprouvent des **difficultés** souvent **similaires** d'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre, que l'on pourrait résumer de la façon suivante.

1. D'abord la difficulté pour les entreprises collectives de maintenir la dynamique participative initiale. Concevoir que les personnes qui travaillent dans une entreprise sont des associés ne va pas de soi.

19. Pour en savoir plus, voir Lebossé, J. (2007). *Développement coopératif et finance solidaire*, Québec, Filaction.

Historiquement, certaines de ces entreprises ont échoué mais d'autres ont remarquablement réussi, bien que les formes de cette participation puissent s'être fortement modifiées avec le temps (l'expérience de Mondragon au Pays basque en Espagne ou de Desjardins au Québec en témoigne). Mais cette association, cette participation dans l'entreprise n'est jamais acquise. C'est un construit social.

2. Ensuite, pour les initiatives issues du monde associatif (à la différence du monde coopératif), il apparaît difficile de développer une culture d'entreprise rendue nécessaire par la présence, règle générale, au moins partiellement, d'activités sur le marché alors qu'elles ont longtemps baigné dans une culture de financement public (de l'État national ou de l'aide internationale).
3. La difficulté des entreprises collectives de définir leur horizon propre en étant « coïncées » entre l'entreprise privée qui a ses règles et sa logique tout en opérant sur le même marché (par exemple dans le secteur de la récupération et du recyclage) et les services publics qui se sentent souvent menacés par l'économie sociale et le mouvement associatif car, sur certains terrains, les entreprises collectives sont mieux positionnées pour occuper la place.
4. La difficulté de faire reconnaître par les pouvoirs publics nationaux ou par les organisations internationales l'importance et la pertinence de logiques intersectorielles là où le fond de l'air a depuis longtemps été celui de logiques sectorielles et de programmes compartimentés et ciblés.
5. La difficulté de transiger, à partir d'un certain seuil de développement, avec la transformation de structures démocratiques qui misent fortement sur le bénévolat et le militantisme, mais dans lesquelles les professionnels occupent une place de plus en plus grande.

Ces difficultés sont évidemment utilisées par certains pour se débarrasser d'une notion trop encombrante pour la compréhension qu'ils ont des mouvements sociaux identifiés à la seule résistance politique. Mais partout dans le monde, après l'éclipse des Trente glorieuses, cette notion et un ensemble relativement nouveau de pratiques qui peuvent se regrouper sous cette notion sont réapparues.

EN GUISE DE CONCLUSION : L'ÉCONOMIE SOCIALE, UN CONCEPT FÉDÉRATEUR ?

Comme le suggère Fall et Guèye (2002), pour les pays du Sud (mais cela vaut aussi pour les pays du Nord), à certaines conditions, le concept d'économie sociale s'avère, dans certains pays et à certaines périodes, **fédérateur de**

nombreuses initiatives issues de l'économie populaire solidaire, de mouvements associatifs et coopératifs, de syndicats, d'ONG, etc., lesquels évoluent souvent en rangs dispersés : fédérateur par son **approche transversale** (par delà les secteurs, se regrouper sur une base territoriale commune); fédérateur par son caractère **inclusif** (des initiatives bien organisées sous forme de mutuelles, d'associations ou de coopératives, mais aussi des initiatives plus informelles); fédérateur aussi par le **projet sociopolitique** qui le sous-tend, c'est-à-dire une démocratisation des entreprises et du développement et une redistribution de la richesse produite; enfin, fédérateur par son **projet internationaliste** de mise en réseau à l'échelle de la planète pour favoriser une autre mondialisation. Le concept peut être fédérateur mais comme toutes les organisations, l'économie sociale a des forces centrifuges et des forces centripètes. Les intérêts particuliers des uns ne coïncident pas nécessairement avec ceux des autres et l'intérêt général n'est pas toujours au poste de commande. En outre, être fédérateur en ce début de XXI^e siècle par son projet sociopolitique, ne relève pas de l'évidence (quel projet sociopolitique?). Certaines organisations sont plus portées par l'intérêt général que d'autres. C'est ce que nous verrons de plus près au troisième chapitre en examinant les pratiques et les politiques des regroupements nationaux d'économie sociale au Québec. Mais auparavant nous examinerons les apports des entreprises collectives dans les communautés locales, lieu principal d'intervention des entreprises collectives.

CHAPITRE 2

ENTREPRISES COLLECTIVES ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

L'enjeu socioéconomique et territorial

LA FERTILISATION CROISÉE DES ENTREPRISES COLLECTIVES ET DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

On ne fait pas société sans territoires organisés sur la base d'un développement durable et solidaire. Face à la montée de la mondialisation néolibérale, face à la crise de l'emploi et à celle des services publics qui lui sont concomitants, les communautés et les régions ont vu leur rôle redéfini : de quel avenir disposent-elles dans ce nouveau paysage économique et social mondial ? Et sur quoi peuvent-elles compter ? Il y a des régions qui gagnent (Benko et Lipietz, 1992) et des régions qui perdent (Côté et al., 1995). Il y a les régions qui gagnent et qui perdent (Doucet, Favreau et Robitaille, 2007). Et il y a la polarisation spatiale croissante au profit des grandes métropoles en particulier (Veltz, 2000). Tel est l'enjeu socioéconomique. Les coordonnées du développement local et régional ont donc beaucoup changé. L'approche dite de « développement des territoires » et son croisement avec celle des entreprises collectives apporte-t-elle du nouveau pour comprendre et faire progresser le développement de communautés locales et des régions ?

Les débats des dernières années au sein de centres de recherche comme le Centre de recherche en développement territorial (CRDT) et au sein de réseaux comme le Mouvement Territoire et Développement (MTD, 2002) ont vu se dessiner de nouvelles lignes de force : la « région » est une notion très connotée (« région » au Québec s'oppose par exemple à « centre »), nous dit Guy Massicotte (MTD, 2002), ce qui n'est pas le cas de la notion de « territoire », moins marqué d'un sens précis. Celui-ci se définit à la fois comme un **lieu d'ancrage et d'identité** (le « vivre ensemble »), un **lieu de développement** (mise en valeur des ressources locales) et un **lieu d'exercice de la démocratie de proximité** (la citoyenneté active). De telle sorte que les vieux clivages « périphérie-centre » et « rural-urbain » perdent de leur densité au bénéfice d'un examen aussi bien d'un quartier de grand centre urbain, d'une enclave de pauvreté dans une région dite gagnante, d'une région en déclin, ou d'un pays du Sud délaissé par le développement économique dominant. De plus, cette notion d'introduire la logique transversale par rapport à la logique de ciblage (ou sectorielle). Voyons comment se déploie la participation des entreprises collectives dans ce nouveau cadre d'un développement territorial durable et solidaire.

1. LES ENTREPRISES COLLECTIVES, PARTIE INTÉGRANTE DU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Les entreprises collectives sont très présentes dans un grand nombre de secteurs et dans bon nombre de régions du Québec. En revanche, elles sont très peu actives dans la grande industrie (exception faite du monde agricole et bancaire) et au plan macroéconomique (sauf exception comme Desjardins, par exemple). En revanche, elles donnent leur pleine mesure dans le développement de communautés et des régions. La contribution de ces entreprises et du mouvement qui lui correspond est largement méconnue à l'intérieur du champ des études régionales, tout en constituant souvent un point aveugle pour les décideurs (le secteur existe bel et bien mais, comme nous l'avons dit en introduction de cet ouvrage, il est souvent dilué dans un tout indifférencié, le monde des entreprises). Or, de ce mouvement plus que centenaire, il convient de dire deux choses importantes lorsque vient le temps de reconstituer son itinéraire : à l'origine des initiatives de ce dernier, il y a d'abord l'insécurité des classes populaires du Canada français et les inégalités sociales fortes vécues par ce groupe national au sein du Canada. À l'origine de ces initiatives, il y a aussi l'appartenance à un groupe, l'identité, la volonté de « vivre ensemble » d'une communauté particulière. Il y a finalement aussi le rêve d'une société socialement juste et équitable. Tels sont **les trois moteurs d'action collective** qui ont fait émerger cette économie chez nous : **le**

besoin, l'identité, le projet d'un autre monde (Defourny, Favreau et Laville, 1998). Il y a donc, en premier lieu, des communautés (des territoires) et des groupes sociaux aculés à la précarité ou encore asservis par les conditions qu'impose un développement extraverti. Cela a conduit des gens à mener un combat contre la dépendance, laquelle doit impérativement passer par un développement de l'intérieur, qu'on nomme aujourd'hui développement solidaire et durable (Jean, 2007).

Par delà ces statistiques, il faut surtout prendre acte que les 30 dernières années ont vu, à côté de la participation des coopératives agricoles et des caisses d'épargne et de crédit au développement des régions, des initiatives nouvelles prendre forme. On pense notamment aux coopératives de travail, aux coopératives forestières et plus récemment aux coopératives de solidarité (secteurs multiples), et à l'engagement dans de nouveaux secteurs (la santé, le récréotouristique, la production d'énergie renouvelable comme l'éolien, les produits du terroir...), à celui du financement d'entreprises (fonds de développement), etc. Ce qui signifie que la recherche en sciences économiques et sociales, particulièrement en études régionales, a intérêt à observer et à analyser de plus près **les pratiques de la coopération et de l'économie sociale dans le développement des territoires... et les nouvelles stratégies de développement local et régional qui misent sur les entreprises à propriété collective.**

Le sens de cette action des entreprises à propriété collective est pleinement d'actualité encore aujourd'hui comme demain, puisque ces motifs d'origine, dans un contexte différent évidemment, sont toujours présents. Par exemple, l'émergence de nouveaux créneaux coopératifs adossés à la poussée de décentralisation sociopolitique et de déconcentration de l'État québécois en direction des régions et des municipalités va dans ce sens (Simard, *Le Devoir*, 21 octobre 2006). D'où une proposition : les entreprises collectives sont partie intégrante d'un mouvement pour le développement économique et social du Québec par ses régions (Proulx, 2002).

Entrevue du journal *Le Devoir* avec Hélène Simard, directrice générale du CQCM (extraits)

À l'occasion des Journées de la ruralité tenues en 2006, le CQCM a fait état de ses projets autour de quatre secteurs : les cliniques coopératives de santé, l'habitation coopérative, les coopératives de services de proximité multiactivités et les coopératives éoliennes.

« La santé, qui était en tête de liste l'an passé, le demeure encore, avec l'objectif de faire participer les usagers à la gestion de leur santé. On dénombre 119 coopératives dans le domaine de la santé au Québec, 11 cliniques coopératives, dont la moitié sont en démarrage, tandis que l'autre moitié est à la recherche de médecins... »

**Entrevue du journal *Le Devoir* avec Hélène Simard,
directrice générale du CQCM (extraits) (suite)**

« L'habitation coopérative et en particulier le soutien aux aînés est un enjeu important en milieu rural. On pense à des coopératives de solidarité, offrant bien sûr tous les services aux personnes âgées, mais aussi à des projets intergénérationnels, par exemple des jeunes qui le midi quitteraient l'école pour aller manger avec les plus vieux, établissant ainsi des liens qui pourront évoluer, comme les personnes, dont les unes deviendront adultes et les autres, de plus en plus dépendantes [...] »

« Pour le maintien des services dans les petites municipalités, évitant d'avoir à parcourir de longues distances, il y a la solution des coopératives de services de proximité multiactivités, où l'on pourrait idéalement les retrouver tous, c'est-à-dire l'alimentation, les matériaux de construction, une station-service, un restaurant, un comptoir postal, une SAQ, un nettoyeur, etc. Ce projet est-il possible et viable ? Il y a présentement 62 coopératives de services, qui ne regroupent toutefois pas tous ces services. Il faut assurément au départ que l'un des services offerts soit rentable, auquel les autres pourront s'arrimer [...] »

« [...] Pour ce qui est des éoliennes, il est de plus en plus évident que les milieux ruraux songent à s'impliquer dans ce secteur, mais la politique énergétique du gouvernement ne garantit pas les conditions favorables au succès des petits projets, constate le CQCM. »

Propos tenus par H. Simard du CQCM, *Le Devoir*, 21 octobre 2006.

2. LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES QUI MISENT SUR LES ENTREPRISES COLLECTIVES

Depuis 20 ans (1985-2005), un nouveau « militantisme économique » dans les régions (coopératif, syndical et communautaire) s'est exprimé, notamment avec l'arrivée des coopératives de développement régional (CDR) et des fonds de travailleurs. En effet, à l'occasion de la récession de longue durée du début des années 1980 et de la redéfinition de l'État dans le développement économique et social au cours des années 1990, une véritable mobilisation de la « société civile » s'est opérée.

Du côté du mouvement coopératif, cette mobilisation s'est opérée autour d'États généraux de la coopération, du développement des coopératives de développement régional (CDR) et par l'insertion au sein du CQCM de nouvelles fédérations regroupant les initiatives plus récentes (coopératives de travail, coopératives funéraires, coopératives forestières...) (Arteau, Brassard et Malo, 2005).

Du côté du mouvement communautaire, cette mobilisation s'est réalisée par la mise sur pied d'initiatives territorialisées de revitalisation économique et sociale qui s'inscrivent dans une volonté de « reprise en main » du

développement des collectivités locales en déclin. C'est le cas des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des Corporations de développement communautaire (CDC) et d'initiatives, telle l'insertion sociale par l'activité économique (Carrefours jeunesse-emploi et entreprises d'insertion) (Favreau et Lévesque, 1999).

Du côté du mouvement syndical, ce sont des reprises d'entreprises en difficulté et surtout le maintien ou la création d'emplois par l'intermédiaire de fonds de développement qui les mobilisent. Plus globalement, les syndicats ont opéré un changement d'orientation stratégique, passant d'une stratégie d'affrontement à un « syndicalisme de proposition ». Ce faisant, les syndicats se sont moins considérés en situation d'extériorité dans l'entreprise et ont davantage cherché à s'inscrire comme partenaires dans le cadre d'une « participation négociée ». De même, les syndicats se sont engagés activement dans des structures locales et régionales de développement économique et social, tels les Conseils régionaux de développement (CRD), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et plus tard les Centres locaux de développement (CLD).

En somme, les mouvements sociaux engagés sur le terrain économique (coopératives, syndicats et associations) sont parvenus, à partir d'une demande d'élargissement de la démocratie, à faire émerger de nouvelles solutions à la crise de l'emploi, à celle de services collectifs et à celle des communautés locales en difficulté¹. Il s'est alors créé un nouveau type de relations entre l'État et la société civile dans le sens d'une cohabitation active (partenariats public/privé/associatif; tables de concertation; participation d'organisations communautaires et coopératives à des instances publiques...) et entre l'« économique » et le « social » (reconnaissance de l'entrepreneuriat collectif...). Cette dynamique s'inscrivait potentiellement dans le cadre plus général d'un nouveau contrat social qui cherchait à se constituer au plan régional, entre les municipalités et l'État central, sur le plan local (quartiers et villages), entre les citoyens, leur communauté locale et l'État, et sur le plan de l'environnement, entre les communautés locales, l'État et les entreprises (Bourque *et al.*, 2007; Comeau *et al.*, 2001; Bourque, 2000). Le monde coopératif et associatif occupe ces espaces intermédiaires de développement local et régional où émergent ces pratiques de participation sociale et une demande affichée de décentralisation vers les régions.

1. Rappelons ici que les initiatives économiques combinant l'utilité sociale et la rentabilité économique se sont souvent modelées sur l'entreprise coopérative et, en matière de développement local, sur des expériences de coopératives de développement de régions périphériques comme le JAL dans l'Est du Québec.

Sacré-Cœur au Saguenay : une mobilisation réussie dans la durée

En 1984, la situation de cette petite municipalité du Saguenay de 1900 résidents est plutôt morose. La scierie locale, qui emploie 300 travailleurs et qui constitue donc le levier économique clé de cette communauté, vient de déclarer faillite et la banque, principal créancier, s'apprête à la vendre à l'encan en pièces détachées. Les résidents décident alors de bloquer la route 138 vers la Côte-Nord pour empêcher que la machinerie quitte les lieux. La protestation a son écho à Québec, qui finit par concéder une subvention à un comité de relance, lequel avait déjà engagé une souscription populaire ayant recueilli 150 000 \$. Boisaco vient de naître : deux coopératives de travailleurs sont mises sur pied, une en forêt et l'autre pour l'usine. Des actions sont vendues aux résidents et les travailleurs de la scierie y investissent chacun 3200 dollars. Vingt ans plus tard, quatre coopératives emploient 747 personnes et la population de Sacré-Cœur, loin de décliner, est passée de 1900 à plus de 2100 personnes. La municipalité de Sacré-Cœur s'est reprise en mains parce qu'elle a su additionner ses forces en misant sur une action collective comme le font depuis des décennies des milliers de coopératives à travers le Québec des régions. (Informations tirées d'un article de Charles Côté dans le journal *La Presse* du 10 septembre 2005 et de l'ouvrage du Conseil des affaires sociales, 1992 : *Un Québec solidaire : rapport sur le développement*, p. 32 à 36).

Technopôle Angus : une initiative locale ancrée dans la communauté

L'Est de Montréal, notamment les quartiers Rosemont et Hochelaga-Maisonneuve, était doté d'une grande entreprise de plusieurs milliers de travailleurs dans les années 1940 et 1950. Les usines Angus, appartenant à la firme Canadien Pacifique (CP), fabriquaient des locomotives. La fermeture définitive de cette grande entreprise en 1992 amène la population des quartiers environnants à reconvertir ce complexe industriel en fonction de l'emploi local et de considérations environnementales. De petites et moyennes entreprises privées et collectives vont trouver leur niche à l'intérieur d'un nouveau complexe industriel locatif dans un ancien bâtiment restauré. Des coopératives d'habitation aussi. Grâce à quoi? Au dispositif de création d'une Corporation de développement économique communautaire (CDEC) mise en place. La CDEC locale va alors créer une Société de développement, la Société de développement Angus (SDA), laquelle va réussir, grâce à une forte mobilisation de la communauté et à la capitalisation en provenance à la fois du mouvement coopératif et du mouvement syndical, à négocier la prise de possession d'une grande partie du terrain détenu par le CP, soit 250 000 mètres carrés. Aujourd'hui, plusieurs dizaines d'entreprises y ont pignon sur rue et plusieurs centaines de familles y ont trouvé un logement répondant à leurs besoins. (Informations tirées de *Reconversion économique et développement territorial*, Klein et Fontan, 2003, p. 11 à 34.)

La Coopérative La Mauve dans le village de Saint-Vallier L'agriculture au service de la communauté (ASC), programme animé par le groupe Équiterre

La Mauve est une coopérative de solidarité en développement durable située dans le comté de Bellechasse, dans la région de Chaudière-Appalaches. Elle est une maison de sensibilisation et d'éducation au développement durable. Elle fournit des produits du terroir et biologiques.

La coopérative La Mauve est issue d'un organisme à but non lucratif qui se nommait le GRAP. Cet organisme a commencé ses activités en 1999 avec trois membres. La partie de sa mission concernant le développement durable s'est d'abord concrétisée par un projet d'herboristerie à Beaumont. L'intérêt suscité par ce projet, la visibilité apportée par la présence de la boutique dans le village et l'élan donné par les efforts investis pendant trois ans ont permis de constituer un groupe de 15 personnes. Quand une terre et un boisé se sont trouvés disponibles dans la municipalité, un projet agrotouristique de plus grande envergure s'est développé. Les membres ont donc décidé de conjuguer leurs efforts pour permettre de percer plus facilement le marché de la production et de la transformation d'aliments biologiques, ainsi que celui de l'agrotourisme. C'est en 2002 que la coopérative fut officiellement fondée. À la suite de cette fondation, les membres ont également acquis une épicerie boucherie vieille de 150 ans au cœur du village de Saint-Vallier. Ce magasin est rapidement devenu le fer de lance de sa mission. Aujourd'hui, la Coopérative La Mauve distribue, transforme et met en valeur les produits de plus de 35 membres de Chaudière-Appalaches dans son magasin et via ses paniers ASC. La progression du chiffre d'affaires de la Coopérative La Mauve est de 34% annuellement; 69% de celui-ci est composé des produits des membres et cette proportion est en croissance constante.

Chiffre d'affaires :	420 000 dollars
Nombre de membres :	142 personnes
Secteur d'activités :	Commerce équitable local (produits biologiques et locaux) Jardins de production Microproduction agricole, viable et certifiée biologique

Les membres de La Mauve organisent aussi des ateliers, des formations et des événements saisonniers comme la fête des Semences et la fête des Moissons. Ils s'échangent des connaissances qui mettent en valeur les applications du développement durable dans le domaine agricole et environnemental.

3. DE NOUVELLES FILIÈRES INSTITUTIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET D'ENTREPRENEURSHIP COLLECTIF

L'itinéraire des territoires au Québec (1980-2007)

Le renouveau de la coopération, de l'économie sociale et du développement local et régional est relativement récent. Il remonte au début des années 1980. Dans la période antérieure (1945-1975), **le local** n'était pas considéré

comme très important du point de vue du développement économique et **les entreprises collectives** non plus (à l'exception de Desjardins et des coopératives agricoles). C'est la période de la grande entreprise privée (minière, forestière ou manufacturière) et des projets de la grande entreprise publique (Hydro-Québec, Caisse de dépôt...). La notion de territoire renvoyait alors au « national » (dans le sens québécois) et par la suite au régional, alors que le local restait perçu comme traditionnel (donc de peu d'intérêt comme vecteur de développement économique et social). La régionalisation se fait en grande partie aux dépens du local : elle consiste surtout à prendre en compte les particularités de chaque région pour l'administration des affaires publiques du gouvernement du Québec et pour l'implantation de la grande entreprise. La régionalisation au Québec a d'abord consisté à créer des régions administratives (1966-1967) avec pour mission la planification régionale. L'objectif avoué était de lutter contre les disparités régionales, de moderniser les infrastructures et de créer des pôles de croissance régionaux urbains. Outre la question du développement économique, la régionalisation a également été marquée par la mise en place, simultanée mais séparée, du développement social (de services collectifs), notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé. Enfin, l'échelle locale, celle des municipalités, n'a été touchée que par le déplacement de certaines activités locales vers les capitales régionales. En somme, la régionalisation fut avant tout une opération de déconcentration de l'appareil de l'État, puis de décentralisation de certaines responsabilités (Côté, 1999).

L'approche du développement local telle qu'elle apparaît surtout à partir de la décennie 1990-2000 diffère **dans son contenu, ses dispositifs et ses acteurs** : elle émane surtout de la société civile, et principalement des collectivités locales en déclin qui contestent l'approche alors dominante du développement régional, approche qui va du haut vers le bas (*top-down approach*). Elle remet en question les programmes mur à mur, la standardisation tous azimuts, l'absence de prise en considération des différences et l'absence de démocratisation des initiatives d'un État devenu avec le temps trop centralisé et bureaucratique. La proposition des années 1970 est celle du développement par les communautés elles-mêmes : territoire local, plan de développement, mobilisation des ressources individuelles et collectives (un *bottom-up approach*). Si cette approche alternative donne lieu aux premières initiatives en milieu rural et urbain, elle alimentera par la suite, dans les années 1980, parallèlement à la généralisation de la crise de l'emploi à la grandeur des territoires du Québec, une revendication de plus en plus largement appuyée par tous les acteurs sociaux en faveur d'un développement socioéconomique local concerté et disposant de leviers financiers. C'est aussi à cette époque (1984-1985) que les coopératives régionales de développement (CDR) sont mises en place dans toutes les régions du Québec.

Durant la décennie 1990, les limites de cette approche de développement local alternative se faisant sentir, une approche de développement local concerté fait alors son apparition et donne lieu à un virage lié à l'arrivée des CLD (1998). Les contestataires de la génération antérieure sont alors invités à siéger à des tables de concertation. Ils cherchent alors à obtenir un plus grand contrôle politique, à travers la gouvernance locale, et un plus grand contrôle financier, notamment avec l'émergence des premiers fonds de développement local et régional. Dans les régions-ressources et les milieux ruraux, les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et les Centres locaux de développement (CLD) sont au cœur de ces dynamiques.

Le gouvernement québécois découvre alors **les avantages du local sur le régional** comme en témoignent la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979) et la création des MRC, qui seront chargées de l'élaboration de schémas d'aménagement pour les municipalités qu'elles regroupent. La MRC, qui se veut une « région d'appartenance », se doit d'assumer la concertation entre ses municipalités et la population de manière à constituer un espace cohérent pour les acteurs socioéconomiques. Il faudra cependant attendre les années 1990 pour que le gouvernement québécois fasse un pas de plus en permettant aux municipalités et aux MRC d'être encore plus actives dans la création d'entreprises. Ainsi, la loi des municipalités est amendée pour permettre à ces dernières de soutenir la création d'entreprises et fonder des organismes à but non lucratif à cette fin. Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) met alors à la disposition des MRC des Fonds d'investissement locaux (FIL) qui leur permettent de s'engager dans cette direction. La plus grande partie des FIL serviront à la capitalisation des SOLIDE pour la partie devant provenir du milieu. En 1997, la Politique de soutien au développement local et régional du gouvernement du Québec crée un nouveau dispositif, les Centres locaux de développement (CLD), sur le territoire des MRC.

Bref, une nouvelle filière institutionnelle de développement local émerge à partir de 1985 et se forme autour de quatre coordonnées cardinales : 1) de nouveaux dispositifs d'accompagnement du développement des communautés (SADC, CLD, CDR, CDEC); 2) des fonds de développement, outils indispensables pour soutenir la capitalisation des entreprises évoluant dans le cadre de la relance ou de la consolidation d'économies locales ou régionales; 3) une échelle d'intervention privilégiée qui est locale ou infrarégionale; 4) une reconnaissance de l'entrepreneuriat collectif dans certains secteurs comme composante stratégique de développement au même titre que l'entreprise privée ou le service public local (Comeau, 2007b, p. 59-80; Favreau et Larose, 2007, p. 41-56).

La nouvelle filière du développement local et régional		
Dispositifs de développement local (accompagnement)	Microfinance (fonds de développement)	Territoires desservis
Coopératives de développement régional (11 CDR)	Accompagnement de soutien à l'entreprise pour les CDR	Toutes les régions du Québec
Sociétés d'aide au développement des collectivités (67 SADC)	Fonds propres (à l'origine financement public fédéral)	Municipalités régionales de comté (MRC) en milieu rural défavorisé
Centres locaux de développement (112 CLD)	Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds d'économie sociale (aujourd'hui disparu)	Les 87 Municipalités régionales de comté (MRC) et 16 territoires équivalents
Corporations de développement économique communautaire (14 CDEC)	Fonds propres de certaines CDEC (à l'origine financement public)	Quartiers urbains défavorisés de Montréal surtout
SOLIDE (86) et MRC	Fonds d'investissement local (FIL) et Fonds de solidarité (FTQ)	Toutes les régions du Québec

En fait, il s'agit souvent de démarches inédites où le monde coopératif, syndical et associatif se croise avec le secteur privé (chambres de commerce locales) et le secteur public (municipalités et gouvernements centraux) en tentant de se coordonner pour créer, animer et gérer ces outils d'accompagnement du développement local et régional. Ce partenariat réussit souvent à susciter des participations croisées multiples entre entreprises collectives et développement régional, où chacun y retrouve une partie de ces intérêts.

4. LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL SE RENOUVELLE PAR LES DYNAMISMES LOCAUX

Le développement régional comme champ de recherche a ainsi opéré dans les dix dernières années un renouveau important en se centrant de plus en plus sur les dynamismes des communautés locales. De son côté, la recherche en développement local a lui aussi opéré un renouveau important pendant la même période. Cette dernière s'est orientée de plus en plus vers l'étude des nouvelles pratiques de type socioéconomique qui combinent de façon nouvelle l'« économique » et le « social » à partir d'un financement hybride (fonds publics, privés, associatifs)².

2. Pour une réflexion d'ensemble des précurseurs de ce renouvellement, voir les travaux du Conseil des affaires sociales (CAS, 1989, 1990, 1992). Pour un point de vue général d'aujourd'hui sur l'avenir des régions à partir d'horizons variés, voir les travaux du CRDT (<www.uqar.qc.ca/crdt/>) et ceux de la CRDC (<www.uqo.ca/observer/>) de même que les ouvrages de Favreau, Robitaille et Tremblay (2002); de Doucet, Favreau et Robitaille (2007) et de Robitaille, Chiasson et Simard (2006). Pour un tour d'horizon du développement local à partir de l'organisation communautaire, voir Comeau, 2007 b, p. 59-80.

Un réexamen attentif du développement local et régional s'est imposé notamment parce que : 1) il a effectué une percée substantielle dans l'ensemble des régions du Québec, y compris les grands centres urbains comme Montréal ; 2) il a réexaminé le rapport des entreprises à leur milieu ; 3) de même que celui de l'emploi et de la revitalisation des communautés locales ; 4) il a suscité de nouveaux partenariats ; 5) la portée de ces nouvelles pratiques semble avoir pris un temps une nouvelle signification pour le développement territorial. Le contexte de la dernière décennie a aussi donné une nouvelle importance aux PME, lesquelles deviennent plus attentives aux effets de leur apport au développement de leur région respective.

On a donc vu se déployer des **initiatives** de développement territorial **fortes**, tant dans un grand centre comme Montréal (les CDEC) que dans les milieux urbains des régions (les CDC et quelques CDEC), à partir des coopératives de développement régional (CDR) ou dans les milieux ruraux (les SADC), puis des CLD sur tout le territoire, initiatives qui font notamment valoir l'impératif de la capitalisation et de l'accompagnement de l'entreprise locale, privée ou collective.

Plus spécifiquement, les grandes institutions financières (banques) ne financent plus que les clients les moins à risque et ceux de qui il est possible d'obtenir un profit maximum. **Il s'est ainsi créé un vide de financement du côté des PME et des TPE (très petites entreprises) en région** en même temps que les régions et des communautés locales poussaient pour se prendre davantage en main. Une nouvelle offre de financement s'est donc constituée en grande partie en dehors des circuits financiers traditionnels et sous la pression de la demande locale.

Relativement à l'émergence de ces fonds locaux et régionaux de développement, on peut caractériser la période de la façon suivante.

1. Ces fonds locaux et régionaux de développement apparaissent alors comme de précieux **instruments pour le développement des territoires**. Car, à la différence des années 1960 et 1970, cela signifie que l'on ne s'en remet plus à la seule grande entreprise et à l'État quand il s'agit de développement économique, de création d'emplois et de revitalisation des communautés locales. Si d'un côté, certains fonds ne s'inscrivent que dans la seule logique de l'économie marchande, un certain nombre parvient à combiner viabilité économique et utilité sociale.
2. Ces fonds locaux et régionaux de développement sont plus souvent qu'autrement des **initiatives partenariales**. Il s'agit souvent de démarches inédites où les secteurs coopératif et communautaire, le secteur privé (entreprises locales) et le secteur public (municipalités

et gouvernements centraux) se concertent et se coordonnent pour créer, animer et gérer ces outils d'accompagnement du développement local et régional. Ce partenariat réussit assez souvent à susciter des participations croisées multiples entre entreprises collectives et développement régional, où chacun y retrouve une partie de ces intérêts. La dernière décennie est particulièrement féconde en la matière, comme le résume le tableau suivant :

Les pratiques croisées de l'entreprise collective et du développement régional (1995-2005)	
Entreprises collectives et syndicalisme participant au développement régional	Développement des territoires et entreprises collectives
1. Capital coopératif et régional Desjardins, caisses populaires et caisses d'économie (2001) et Coopératives de développement régional (CDR, tout au long de la décennie 1990)* 2. Les SOLIDE (1991) 3. Les fonds de travailleurs (FTQ, 1983 et CSN, 1996) 4. Le RISQ (1997)	1. Les Centres locaux de développement (CLD, 1998) 2. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC, 1986) 3. Les Conférences régionales des élus (CRE, 2003)

* Pour une étude de cas du soutien au développement des territoires d'une coopérative financière, la caisse d'économie solidaire Desjardins, voir Fortin, 2005, p. 237-247.

À titre d'exemples, nous décrivons les SOLIDE en tant que dispositifs de financement issus de la mouvance de l'entrepreneuriat à finalité sociale, les SADC et les CLD comme dispositifs d'accompagnement et de financement d'entreprises privées et collectives, dispositifs associatifs issus de politiques publiques.

4.1. Les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE)

Les 86 Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) ont été conjointement initiées en 1991 par le Fonds de solidarité des travailleurs³ et l'Union des municipalités régionales de comté (UMRC), qui deviendra par la suite la Fédération québécoise des municipalités

3. Rappelons que le Fonds de solidarité de la FTQ compte 575 000 actionnaires en 2007, un actif de 7 milliards de dollars et une histoire de partenariats divers avec 1600 entreprises.

(FQM), soit un partenariat du milieu (municipalité, caisses populaires, MRC), des syndicats (Fonds de solidarité de la FTQ) et du MIC, et cela à l'échelle du Québec. La contribution à la capitalisation en provenance du Fonds de solidarité passe par la société en commandite ainsi nommée SOLIDEQ, laquelle fournit 50 % de la capitalisation de chacune des SOLIDE, alors que le milieu et le gouvernement (principalement les municipalités pour le milieu et le Secrétariat aux régions pour le gouvernement) trouvent l'autre moitié pour une capitalisation totale de 500 000 \$ pour une première phase (quelques SOLIDE ont procédé à une seconde phase de capitalisation pour atteindre une capitalisation totale se situant entre 750 000 et 1 million de dollars).

La première SOLIDE a été implantée en 1993. SOLIDEQ peut contribuer au fonds de développement d'une SOLIDE jusqu'à 250 000 \$, alors que chaque SOLIDE doit au préalable s'être associée à un ou plusieurs partenaires. Pour chaque dollar qu'une SOLIDE obtient d'un partenaire, SOLIDEQ contribue pour la même somme. C'est donc par le financement des SOLIDE que SOLIDEQ contribue au développement de l'emploi des régions, mais aussi par l'encadrement qu'elle apporte à leur implantation (la formation à la gestion du capital).

Les SOLIDE investissent généralement dans les entreprises sous la forme de prêts participatifs ou d'autres formes, mais elles ne peuvent jamais octroyer de subventions. Les investissements se situent entre 5 000 \$ et 50 000 \$ par entreprise. Ils servent au démarrage ou à l'expansion d'entreprises-moteur du secteur primaire, manufacturier ou tertiaire, y compris le tourisme. Les secteurs tertiaires traditionnels (p. ex., restauration) et commercial (commerce de détail) ne sont pas admissibles.

SOLIDEQ favorise ou privilégie la prise en charge du développement économique par les intervenants locaux. La société en commandite cherche donc à favoriser le partenariat et la solidarité entre les acteurs du milieu pour permettre la création d'emplois et susciter le développement de l'économie locale. C'est pourquoi les administrateurs des SOLIDE sont choisis parmi les partenaires locaux. Ce sont plus de 600 bénévoles qui siègent aux conseils d'administration des SOLIDE.

Si les SOLIDE ont comme objectif la viabilité économique, elles ont néanmoins à relever le défi de l'utilité sociale à travers la création d'emplois et le développement local. Enfin, en vertu de leur mission, les SOLIDE ont centré leurs investissements dans les entreprises d'un territoire bien circonscrit, celui d'une MRC, un territoire en bonne partie délaissé par les autres institutions financières, mais néanmoins indispensable du point de vue des communautés locales et de l'intérêt général.

Enfin, les SOLIDE constituent à l'échelle du Québec un réseau lié au Fonds de solidarité des travailleurs pour la formation et pour l'expertise financière, mais également à l'échelle régionale pour des coopérations avec les Fonds régionaux de solidarité⁴.

Les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) et SOLIDEQ	
Objectif	Le maintien et la création d'emplois et le développement régional
Formes d'intervention	SOLIDEQ peut investir 250 000 \$ dans une SOLIDE
Exigences	<ul style="list-style-type: none"> – Viabilité et rentabilité des projets – Création ou maintien d'emplois permanents – Bonnes relations de travail – Expertise des entrepreneurs, importance de leur mise de fonds et des retombées économiques des projets pour la région
Intervention type	Secteur manufacturier (63,5%), tertiaire moteur (17,9%), primaire (6,6%) et autres (12%): expansion d'entreprises (42,2%), démarrage (36,4%), consolidation (17,1%) et acquisition (4,3%)
Mécanisme de décision	Conseil d'administration au sein de chaque SOLIDE composé de partenaires locaux
Baillleurs de fonds	Fonds de solidarité de la FTQ, FQM, MRC, Secrétariat au développement des régions, institutions financières, Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), partenaires locaux divers
Statut	Société en commandite
Taille des investissements	58 137 199 \$
Nombre de projets	1837 projets
Nombre d'emplois	17 588 emplois créés et maintenus

Source : SOLIDEQ et son réseau : <<http://www.solideq.qc.ca/>>. Données au 30 juin 2006.

4. À partir de 1995, le Fonds de solidarité des travailleurs a mis en place, dans chacune des 17 grandes régions du Québec, des Fonds régionaux de solidarité qui sont juridiquement autonomes (ils ont leur propre conseil d'administration). Ces Fonds régionaux de solidarité sont capitalisés exclusivement par le Fonds de solidarité des travailleurs à hauteur de 6 millions de dollars par fonds. Ils offrent aux PME des financements se situant entre 50 000 \$ et 500 000 \$, alors que le Fonds de solidarité se réserve les investissements de 500 000 \$ et plus.

4.2 Les sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)

Les SADC sont à l'origine une initiative du gouvernement canadien. On compte 268 SADC et CAE au Canada, mais c'est au Québec qu'elles sont les plus nombreuses avec 67 organisations. Elles sont présentes sur presque tout le territoire, à l'exception des villes de Montréal, Laval, Québec, Sherbrooke et de la partie la plus urbaine de Gatineau. Le territoire couvert par les SADC au Québec rejoint 1240 municipalités et une population de 4 220 000 personnes sur les 7 237 479 habitants que compte le Québec.

En 1986, le gouvernement fédéral met en place un programme de développement des collectivités (PDC) lancé par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada (devenu Développement de ressources humaines Canada). Deux structures locales naissent alors : les Comités d'aide au développement des collectivités (CADC) et les Centres d'aide aux entreprises (CAE). En 1995, les CADC et CAE fusionnent pour former les SADC. Et en 2000, le Programme de développement des collectivités (PDC), qui permettait aux SADC de couvrir plus de 60% du territoire québécois, sera étendu à 35 municipalités supplémentaires présentant une économie dévitalisée.

Juridiquement constituées en OSBL, les SADC sont des dispositifs associatifs financés par le gouvernement fédéral et gérés par des conseils d'administration composés de bénévoles des divers secteurs des communautés desservies (gens d'affaires, intervenants du milieu de la santé, de l'éducation, du monde municipal, etc.). En 2005, 1350 bénévoles siègent aux différents CA des SADC au Québec (au fil des ans, ce sont plus de 5000 personnes qui ont siégé à ces CA) : 400 employés permanents y œuvrent dans des équipes composées de cinq à six personnes (un directeur général, un analyste financier, un conseiller jeunesse, un agent de développement local et un secrétaire). Les priorités des SADC tournent autour des objectifs suivants : *a)* favoriser la concertation et le partenariat entre les divers intervenants des régions ; *b)* favoriser la création, le maintien d'emplois et le développement d'entreprises ; *c)* favoriser la création d'un climat propice au développement d'initiatives locales ; *d)* stimuler la participation de la communauté dans la prise en charge de son avenir.

Coordonnée majeure : chacune des SADC bénéficie d'un fonds pour favoriser la création, le maintien et le développement d'emplois durables sur les territoires desservis. Ces fonds locaux disposent en moyenne d'une capitalisation de 2,3 millions de dollars et appartiennent non pas au gouvernement fédéral, mais aux communautés desservies. Les prêts (conventionnel, garantie de prêt et capital-actions) accordés peuvent atteindre 125 000 \$ et servent au démarrage, à l'expansion, à l'acquisition d'équipement ou à la consolidation des entreprises. Le prêt moyen est évalué à 32 000 \$. Contrairement à plusieurs

fonds d'investissement qui exigent de leurs clients des rendements importants, le profit n'est pas le principal motif des SADC. « Ces sociétés d'aide gèrent non pas du capital de risque, mais du capital risqué. Elles prêtent dans des conditions qu'on ne trouve pas ailleurs, elles ont rarement des garanties quand elles prêtent et elles prennent des risques importants » (Laplante, 1999, p. 26).

Même s'ils ne visent pas le profit, les fonds sont administrés dans une perspective de pérennité afin de maintenir et même d'augmenter les avoirs pour mieux aider leur population respective. À cet effet, les recettes des projets et les intérêts obtenus par les prêts consentis sont réinvestis dans le fonds. Bien que les SADC soit entièrement financées par le gouvernement du Canada (frais de fonctionnement et capitalisation), ces fonds d'investissement sont autonomes et appartiennent aux SADC : « Le gouvernement fédéral ne peut le reprendre ou le virer à d'autres postes budgétaires de telle sorte que les fonds générés dans les milieux y restent et peuvent être réinvestis dans d'autres actions de soutien » (Duhamel, 1998, p. 32). Cette décentralisation des leviers financiers confère aux SADC une grande autonomie et un pouvoir de décision plus souple qui peut s'adapter aux besoins spécifiques du territoire.

Mais avec cette autonomie, pour accorder des prêts, les SADC doivent néanmoins adhérer à quelques grands principes de base : les entreprises doivent se situer à l'intérieur de la zone d'intervention de la SADC, s'inscrire dans un domaine d'activités correspondant aux orientations de développement retenues par la communauté locale, permettre de créer de nouveaux emplois ou contribuer à en maintenir et démontrer un potentiel de développement et de viabilité raisonnable.

Les SADC et les entreprises collectives

Même si le gouvernement fédéral semble avoir découvert la notion d'« économie sociale » tardivement (en 2004), les SADC soutenaient déjà ce type d'entrepreneuriat bien avant cette déclaration. Déjà, en 1999, Hélène Deslauriers, directrice du réseau des SADC, mentionnait que les SADC s'y intéressaient explicitement. Aujourd'hui, on estime :

À l'échelle provinciale, au cours des dernières années, 473 organismes d'économie sociale ont bénéficié de l'aide financière d'une SADC ou d'un CAE pour des prêts totalisant 4,7 M \$ sur un financement global de 21,8 M \$. Seulement au cours de la dernière année, 1690 emplois ont été créés ou maintenus dans 175 nouvelles entreprises d'économie sociale (Réseau des SADC, 2004, p. 7).

Puisque les SADC sont des organisations locales, les priorités diffèrent et le développement s'oriente différemment selon les acteurs en place. Certaines sont plus centrées sur le volet « économique » et moins sur les objectifs sociaux

en adoptant une approche plus traditionnelle du développement, tandis que d'autres sont davantage orientées vers le « social ». Dans certains cas, des SADC inscrivent même l'entrepreneuriat collectif au centre de leurs priorités comme la SADC de l'Abitibi-Ouest et celle de la Mitis (Gaspésie). La première SADC donne l'exemple de l'entreprise Normétal, un atelier de design et de production dans le domaine du textile et la deuxième arrime son entreprise à l'agriculture, en soutenant notamment une coopérative de main-d'œuvre agricole (la Coop Agri-Services du Littoral). La SADC Achigan-Montcalm, de son côté, coordonne un projet d'insertion sociale destiné aux jeunes marginaux sur le territoire. Elle a également soutenu Écogepro, une coopérative de solidarité de services environnementaux.

Le réseau des SADC

Le réseau des SADC, tel qu'on le connaît aujourd'hui, a été créé en 1995. Il existait toutefois depuis 1991 sous une autre forme : la Conférence des CADC du Québec. Hélène Deslauriers, directrice du réseau des SADC, explique la mission comme suit : « Le rôle du Réseau, c'est de leur donner des lieux et des moyens d'échange, de combler leurs besoins de services et d'outils et de les représenter auprès de diverses instances » (réseau des SADC, 2004, p. 4).

Il joue donc un rôle d'interlocuteur entre les SADC et ses principaux partenaires comme Développement économique Canada, Industrie Canada ou la Banque de développement du Canada. Le Réseau coordonne aussi certains programmes comme Stratégie jeunesse, le programme d'Aide aux femmes entrepreneures (AFER) et le programme d'Emploi étudiant. Il a notamment développé des activités et des outils (logiciels de gestion, réseau intranet, mesures pour évaluer les impacts dans le milieu et instaurer des outils de réseautage entre les membres – congrès annuel, rencontres des présidents, etc.), ainsi que de la formation pour les employés des SADC, la création de plusieurs comités qui se penchent sur des thèmes comme le financement, les communications, les services, etc. Le réseau est dirigé par un conseil d'administration représentant les régions du Québec qui sont desservies. Les SADC sont construites sur une approche territoriale et une gouvernance rurale et dans ce cadre, elles figurent parmi les organisations les plus décentralisées au Québec, notamment parce que leur fonds de développement est autonome.

4.3. Les Centres locaux de développement et la nouvelle politique de développement local

En matière de développement local, une centaine de centres locaux de développement (CLD) ont été constitués dans le cadre d'un nouveau ministère en 1998 (projet de loi 171, fin 1997, qui crée le ministère des Régions et fait naître les CLD). Les CLD ont alors pour mission de :

1. mettre sur pied un guichet multiservices à l'entrepreneuriat pour l'accès aux divers programmes gouvernementaux destinés aux entrepreneurs locaux;
2. offrir une aide technique et financière de même que les services nécessaires pour démarrer une entreprise ou pour favoriser son expansion;
3. élaborer toute stratégie locale liée au développement de l'entrepreneuriat et des entreprises, incluant les entreprises collectives sur leur territoire.

Dès le début de leurs activités en 1998, les CLD géreront annuellement quelque 60 millions de dollars, sans compter les 17 millions attribués aux Conseils régionaux de développement. À cette somme accordée au développement local par les pouvoirs publics et dont une partie est dévolue aux entreprises collectives dans le cadre d'une enveloppe budgétaire propre, se greffe le capital des Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) et des fonds régionaux du Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ. Sans compter le Fonds d'action de la CSN, plus modeste parce qu'en vigueur depuis seulement 1996, lequel destine ses capitaux à la PME et aux entreprises collectives en privilégiant souvent la petite entreprise régionale.

Le centre local de développement (CLD) : 10 ans d'un nouveau dispositif public de développement local québécois

Dans le cadre de sa Politique de soutien au développement local et régional (projet de loi 171, fin 1997 créant le ministère des Régions), le gouvernement du Québec a institué un palier local d'intervention, le CLD. Les CLD se veulent des services de première ligne pour aider toute personne ou groupe de personnes ayant un projet de développement d'une entreprise (privée ou collective) ou voulant consolider et développer son entreprise. Il s'agit donc d'un guichet multiservices conçu pour soutenir l'entrepreneuriat privé et l'entrepreneuriat collectif. Son mandat est aussi d'élaborer une stratégie locale de développement de l'entrepreneuriat et des entreprises avec un plan d'action local, tout en servant de comité avisé auprès du ou des CLE.

Chaque CLD est en partie géré par son milieu d'appartenance car il dispose d'un conseil d'administration ayant des représentants des entreprises, des syndicats, des municipalités, du monde communautaire et coopératif ainsi que des services publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux, qui doivent se concerter pour établir ce plan d'action local. Pour son fonctionnement, chaque CLD dispose en moyenne de 500 000 à 600 000 dollars en provenance de l'État québécois, complété par l'apport des municipalités. Il

dispose également d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un volet, à l'origine protégé, destiné au développement d'entreprises d'économie sociale (FES).

Avant l'arrivée de cette réforme, deux dispositifs de développement local existaient : un dispositif public, celui des corporations de développement économique des municipalités (anciens commissariats industriels), aujourd'hui pour la plupart disparues et un dispositif associatif, dans certaines régions, celui des CDC et des CDEC, dispositifs toujours existants et toujours en interface avec les CLD (dans le cas montréalais, les CDEC font office de CLD).

Historiquement aux prises avec des corporations de développement économique dirigées quasi exclusivement par des représentants du secteur privé mais dans le cadre municipal, le dispositif CLD en développement local vient alors modifier la donne en instituant un partenariat entre différents acteurs de développement : secteur privé certes, mais aussi organisations syndicales et coopératives, organisations communautaires, groupes de femmes et institutions du service public de l'éducation et des services sociaux. Cette réforme a ainsi confié aux intervenants locaux et régionaux de plus grandes responsabilités, une certaine marge de manœuvre et une simplification des services de caractère public en matière de développement local.

Globalement, la période émergente des CLD (1998-2003) a réussi. Cette implantation n'a pas évolué sans tensions, mais celles-ci ont souvent été fécondes comme l'ont illustré plusieurs expériences⁵. Chose certaine, la présence de représentants de mouvements sociaux locaux dans les instances de ce dispositif – tout particulièrement les syndicats, les coopératives de développement régional et les organisations communautaires travaillant pour l'emploi et le développement économique communautaire (DEC), les groupes de femmes et les groupes de jeunes – aura été déterminante pour leur décollage.

Tout cela n'est évidemment pas indépendant de l'évolution générale du Québec et de la place qu'y ont pris les mouvements sociaux. Dans les années 1990, un nouveau « militantisme économique » dans les mouvements

5. On peut penser ici à l'expérience du CLD de la MRC du Granit dans l'Estrie (*La Presse* du 22 juillet 2000) qui favorise tout à la fois la relance de son industrie manufacturière (mélamine...), un nouveau mode de gestion des forêts publiques locales à partir du concept de « forêt habitée » et le développement d'une maison familiale rurale pour contrer le décrochage des jeunes ; ou encore le CLD des Îles-de-la-Madeleine, qui adopte une résolution obligeant les entreprises soutenues par ce dernier à verser un salaire minimum de 8,40 \$ l'heure aux salariés à leur emploi (*Nouvelles CSN*, 7 avril 2000, p. 15). Ou encore celle du CLD de Papineau qui a clairement misé sur un CA très diversifié de ses représentants et sur des partenariats solides avec le milieu (Doucet, 2004).

sociaux (syndical et communautaire) s'était manifesté très clairement dans la suite du Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi de 1996. Ce nouveau dispositif s'est appuyé sur une mobilisation de la société civile et sur les mouvements sociaux.

Pendant cette période qui va de 1995 à 2003, nous avons progressivement assisté à un déplacement des enjeux. Avec les années 1990, les référents étatiques de centralisation des services publics sont en perte de vitesse, au bénéfice de l'espace local et régional comme cadre de référence ou d'appartenance et comme unité d'action, tendance amorcée avec la création des MRC en 1979. L'État québécois mise davantage sur son projet de développement économique et son projet d'affirmation nationale sur les communautés locales et les régions. Le développement local, qui a d'abord été adopté comme stratégie des organisations communautaires dans les régions dites périphériques dans les années 1970, est également devenu pertinent pour les régions intermédiaires (Estrie, Montérégie, Outaouais, Mauricie...) et les quartiers en difficulté des centres urbains comme Montréal, Québec, Gatineau-Hull, Sherbrooke ou Trois-Rivières. Cette stratégie de développement a permis de multiplier et d'intégrer les nouveaux champs d'intervention: emploi, logement et aménagement du territoire, santé et services sociaux, réinsertion sociale des jeunes décrocheurs et formation professionnelle de la main-d'œuvre locale.

Cette nouvelle dynamique a posé des défis d'un nouveau type aux mouvements sociaux: la gestion rigoureuse d'entreprises, l'autofinancement et le financement des projets, la création de réseaux économiques d'information, de promotion de services, etc. Dans une entrevue que nous accordait à cette époque un organisateur communautaire de CLSC évoluant dans ce milieu, il résumait ainsi les fondements de cette nouvelle stratégie: «De la même façon que nous avons réussi à démontrer que l'État n'avait pas le monopole de l'intérêt général en matière de production des services sociaux de qualité, les mouvements sociaux (syndical, coopératif, communautaire) ont démontré que le secteur privé n'a pas le monopole de la création d'emplois et d'entreprises.»

En somme, les mouvements sociaux présents au Sommet de 1996, à partir d'une demande d'élargissement de leur participation au développement économique, sont parvenus à faire émerger de nouvelles solutions à la crise de l'emploi et à celles de l'État providence et des communautés locales en difficulté. Il s'est alors créé un nouveau type de relations – plus partenariales – entre l'État et la société civile, entre le régional et le national, entre l'«économique» et le «social». Effet politique majeur: *a)* le local n'est plus une simple pièce d'un puzzle national; *b)* les stratégies de développement local se sont diversifiées; *c)* le marché local n'est plus

seulement affaire d'entreprises privées venues d'ailleurs. D'où le fait qu'il soit plus facile de concevoir le développement des économies locales à partir d'angles plus diversifiés : *a*) le secteur marchand (industrie et services); *b*) le secteur non marchand (emplois publics, transferts sociaux); *c*) le secteur « résidentiel » (tourisme, résidences secondaires, retraités).

Après 2003, avec l'arrivée des libéraux au pouvoir, on s'interroge à nouveau sur l'avenir du développement des territoires avec une conjoncture politique dans laquelle nous plonge alors le projet de « réingénierie de l'État » du nouveau gouvernement québécois. Le débat avait cours depuis quelque temps déjà : d'un côté, la décentralisation avait été au cœur du discours politique de tous les partis et du gouvernement ; de l'autre, plusieurs régions étaient en demande de contrôle de leur propre développement.

4.4. Communautés et État de 2003 à aujourd'hui : une cohabitation active compromise

Après 2003, avec le gouvernement libéral, il est devenu manifeste que ce dernier mise d'abord et avant tout sur le secteur privé et sur un refus quasi viscéral de l'intervention de l'État et de la concertation entre partenaires (public, associatif, privé). Le rapport de force va donc progressivement s'inverser dans certains domaines. Dans le projet de loi 34 présenté en 2004, le développement local et régional, façon libérale, vient alors reposer principalement sur les seuls conseillers municipaux dans les Conférences régionales d'élus (CRE), nouvelle structure qui remplace les CRD. La présence d'acteurs socioéconomiques autres que des élus devient aussi facultative et aléatoire. Cette loi 34 va également proposer un nouveau cadre de développement local en confiant aux MRC les responsabilités jusqu'à maintenant prises en charge par les Centres locaux de développement (CLD). L'objectif est de renforcer, au palier local, le rôle et les responsabilités des élus municipaux en matière de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat.

La cohabitation active entre les initiatives locales de développement et les pouvoirs publics amorcée avec les CLD et les autres organisations (syndicales, communautaires...) depuis 1998 est alors compromise par le nouveau gouvernement. L'approche de développement local des CLD était alors encore très jeune. Elle avait fait florès avec un gouvernement qui misait sur les institutions publiques, sur la concertation avec les organisations syndicales et le monde associatif en général (groupes de femmes, coopératives, organisations communautaires...), sur les chercheurs investis dans ce domaine et leurs réseaux... Autrement dit, il y avait un environnement politique facilitant.

La nouvelle réglementation mise en œuvre ne favorise pas la présence des différentes organisations sociales (syndicats, groupes de femmes...) aux décisions locales et régionales. Le nouveau cadre ne garantit plus vraiment leur légitimité et menace leur droit d'y participer. Sans compter que les financements commencent à fondre comme neige au soleil. L'ACLDQ se voit couper des fonds (10% de son budget déjà maigre), les enveloppes budgétaires réservées pour l'économie sociale sont gelées... En fait, la dynamique qui sous-tend les CRE commence à relever davantage d'une conception traditionnelle de la démocratie : celle qui considère que seuls les élus sont légitimes. Effet politique de cette loi de 2004 : la lutte des places, la concurrence pour le positionnement des groupes dans les structures locales et régionales où les plus influents réussissent à se maintenir mais les plus faibles disparaissent peu à peu du paysage ou ne se manifestent plus. Sans compter l'effet politique, non prévu et non réfléchi mais antérieur à cette loi, celui d'une institutionnalisation précoce de certaines initiatives de développement local et d'économie sociale : une logique professionnalisante et d'expertise qui a tendance à prendre le dessus sur celle de l'« empowerment » des communautés, de leur mobilisation. Une vision gestionnaire de ces initiatives prend forme sur fond d'affaiblissement du projet social et politique qui les avait fait naître⁶.

5. DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES :

LA DYNAMIQUE URBAINE ET L'ÉMERGENCE DU DEC

La bataille de l'emploi et celle du développement des communautés locales qui l'accompagne ne sont pas uniquement le fait du monde rural. Le problème se vit massivement au cœur des villes : la crise de l'emploi se couple à une crise des quartiers. Elles se renforcent mutuellement pour mener à une exclusion sociale dont on commence à comprendre, l'exemple européen aidant (Jacquier, 1992), qu'il s'agit là d'un enjeu économique et social remettant profondément en cause la citoyenneté active pour des pans entiers de la société. D'où l'étude rendue nécessaire des dynamiques suscitées par les initiatives locales et les nouvelles politiques urbaines, l'étude des dynamiques innovatrices initiées par le mouvement communautaire urbain, etc. L'approche traditionnelle du développement des territoires au Québec s'était peu arrêtée à ces questions en concentrant ses efforts principalement sur les régions ressources (ou périphériques) et le développement rural. Or, les quartiers populaires des centres-villes sont des espaces

6. Situation que l'on retrouve aussi dans le mouvement communautaire (CDC ou CJE par exemple). Voir à ce propos la recherche doctorale en études urbaines de Tardif (2006) sur les CDC.

délaissés par le développement économique dominant, mais où des échanges économiques s'y redéployaient. Les quartiers sont les premiers marchés de l'activité économique... parce que l'intervention de développement local y travaille d'arrache-pied. Grâce à celle-ci,

la solidarité entre les habitants n'est alors plus cantonnée à la sphère des transferts sociaux (impôts, aide)... elle joue de manière localisée, par le biais de circuits courts de financement en étant directement en prise sur la sphère de la production. C'est là, à notre avis, l'innovation majeure de ce type de stratégie (Jacquier, 1992, p. 136).

5.1. Aménagement du territoire et cadre de vie : la spécialisation sociale de l'espace urbain

La pauvreté urbaine provient en partie de la délocalisation de certaines activités économiques et de la migration des couches moyennes vers les banlieues (*Deux Québec dans un*, CAS, 1989). D'où la tendance des villes à la spécialisation sociale de l'espace. D'un côté, on assiste à la concentration de la nouvelle économie et des services publics dans le centre-ville. Par ailleurs, cette nouvelle économie côtoie la pauvreté. En effet, l'ancienne pauvreté (faite de gens vivant de l'aide sociale – la pauvreté héritée) coexiste avec la nouvelle pauvreté (faite de jeunes chômeurs et de nouveaux immigrants – une pauvreté de crise). Dit autrement, on peut parler d'emplois hautement qualifiés et de logements qui leur correspondent d'un côté (phénomène connu sous le nom de « gentrification ») cohabitant dans un même espace donné avec les emplois d'un marché secondaire sans qualification (le tertiaire privé avec par exemple des services de restauration minute) et des parcs de logements en voie de taudification. D'où l'idée d'une reterritorialisation de la « question sociale ». Bref, l'espace vécu des gens n'est pas fait que de travail. Il est également fait d'un **espace qu'on habite**. Dans ce sens, des recherches comme celle de Dubet et Lapeyronnie (1992) nous auront permis de franchir quelques pas à ce propos. Et si on considère les gens qui vivent la pauvreté non pas comme des « victimes » d'un système ni uniquement comme acteurs individuels mais bien comme des **acteurs collectifs** porteurs d'aspirations, de revendications, de stratégies, de projets à l'intérieur d'un ensemble de rapports sociaux, on portera alors attention aux conduites collectives. D'entrée de jeu, avançons avec Dubet et Lapeyronnie la proposition suivante :

Jusqu'au milieu des années 1970, les grèves ouvrières et l'action syndicale ont dessiné les contours de la question sociale. Puis, brutalement les quartiers des centres-villes⁷ et les émeutes urbaines les ont remplacés. Avec elles sont apparus, sur le devant de la scène, les problèmes de

7. Dans le texte original de la citation, l'expression utilisée est « banlieues », équivalent européen de nos centres-villes.

l'immigration, de la délinquance juvénile et de l'insécurité. Les conflits de travail et l'entreprise ont laissé la place à l'exclusion et à la question de la ville... (Dubet et Lapeyronnie, 1992, p. 7).

Proposition certes provocante et un tantinet exagérée, mais dont l'avantage est d'attirer notre attention sur le fait que les rapports sociaux ne se réduisent pas à ceux qui existent entre le capital et le travail. Car, avec les années 1980, nous sommes aux prises avec un nouveau problème, la précarité et l'exclusion sociale, c'est-à-dire qu'avec la montée des inégalités sociales, s'installe une déchirure au sein de la société entre ceux qui, d'un côté, sont intégrés, les classes moyennes salariées, celles qui sont organisées et qui disposent d'un travail relativement stable et de l'autre, ceux qui sont des précaires ou des exclus, l'un et l'autre groupe disposant chacun de ses stratifications et de ses cultures (Lipietz, 1996; *Deux Québec dans un*, CAS, 1989). Or, les rapports sociaux sont aussi faits, en milieu urbain, de coopération et de conflits autour d'enjeux liés **au territoire et à son aménagement**. Quelles sont les tendances spatiales qui sont effectivement à l'œuvre ?

1. En premier lieu, plusieurs quartiers des centres-villes des années 1940, 1950 et 1960 sont des quartiers ouvriers où se sont souvent constituées de véritables communautés sociales au sens fort de ce terme : une proximité des entreprises (ces quartiers sont industriels **et** résidentiels) et une organisation de la communauté construite autour d'une certaine culture populaire, accompagnée d'un sentiment d'appartenance de classe et d'une certaine implication sociale (dans les loisirs et les sports du quartier par exemple), ce qui permet à plusieurs jeunes leaders locaux de canaliser leur révolte dans le militantisme social avec la JOC, des centres communautaires de loisirs surtout sportifs (hockey, boxe...), les syndicats, etc. Ceux qui ont vécu l'expérience de développement local et communautaire des années 1960 dans les vieux quartiers ouvriers du Québec auront reconnu des quartiers comme le quartier Hochelaga-Maisonneuve à Montréal ou ceux des centres-villes de Hull, de Sherbrooke, de Québec, de Trois-Rivières, de Sorel-Tracy... où les ouvriers des grandes entreprises du papier, de la métallurgie, de la construction inspirent des actions collectives et un mode de vie. Pendant cette période, la politique des municipalités et celle de la pastorale sociale des Églises en direction de ces populations (par les paroisses), sont généralement de laisser à ces associations et mouvements la prise en charge des problèmes vécus.
2. Mais, ces quartiers vont transiter, avec le déclin industriel et l'éclatement professionnel du monde ouvrier, vers une certaine coupure entre l'appartenance à un quartier et l'appartenance à l'entreprise ; vers un mode de vie par sous-groupes sociaux (les jeunes, les gens bénéficiant de l'aide sociale, les salariés) ; vers un remplacement des intervenants issus du milieu par des intervenants professionnels du travail social, de l'éducation

spécialisée, de l'animation sociale et de l'organisation communautaire. Dans les années d'après-guerre, ces communautés réglaient elles-mêmes leurs problèmes (avec l'aide de la municipalité). Avec le temps, cette auto-organisation et l'aide municipale et paroissiale, là où elle existait, est remplacée par l'État providence, ses institutions, ses programmes, ses services professionnels.

3. Dans les années 1980-1990, avec le déclin de l'organisation traditionnelle de ces communautés couplé à l'affaiblissement du mouvement ouvrier dans ces milieux peu syndiqués, on retrouve de plus en plus fréquemment de l'itinérance et des violences urbaines (délinquance de bandes de jeunes, échauffourées... voire parfois des émeutes), des révoltes sans espoir, sans projet. Crise du travail combinée à une crise urbaine : les organisations de ces milieux, les politiques sociales et le service public dans ces quartiers évoluent davantage sur fond d'anomie, d'insécurité, d'appauvrissement, de stigmatisation et de différenciation (arrivée de nouveaux immigrants...) avec des ressorts culturels et sociaux affaiblis, sinon brisés. C'est dans ce paysage social transformé qu'émergent de nouvelles stratégies de revitalisation économique et sociale comme le DEC. Cette évolution sur 50 ans peut s'illustrer par le tableau suivant :

Typologie de la transformation des quartiers de centres-villes par génération			
Dimensions	Génération 1950-1970	Génération 1970-1985	Génération 1985-2000
1. Population	Quasi plein emploi et classe ouvrière, noyau social de base	Classe ouvrière, chômeurs et assistés sociaux	Assistance sociale, noyau social de base, groupes d'ouvriers et d'employés
2. Participation (à la résolution de problèmes)	Entraide communautaire et culture populaire d'action collective	Déclin de l'associatif traditionnel et montée du service public professionnel ; émergence d'organisations communautaires	Relance des mouvements sociaux et renouvellement des politiques publiques (soutien à l'économie sociale et au DEC)
3. Quartier comme espace	Quartier résidentiel et industriel	Déclin de l'industrie locale et migration des classes moyennes	Addition de couches sociales en difficulté (assistés sociaux, jeunes chômeurs, nouveaux immigrants, salariés à faible revenu)
4. La ville et ses quartiers	Homogénéité culturelle et lien entre le progrès économique et le progrès social	Différenciation culturelle	Spécialisation sociale de l'espace urbain : dualisation sociale et spatiale

Face à la crise urbaine, une stratégie a ainsi émergé, celle d'un développement local qui permet l'entrée négociée dans le système politique des espaces délaissés par le développement économique dominant (DED), et ce, grâce à un type d'organisation communautaire de quartier qui a su combiner défense de droits, développement économique communautaire et entreprises collectives. C'est d'ailleurs la seule stratégie capable de s'attaquer simultanément au problème du chômage et au renouvellement du cadre de vie (Bourque *et al.*, 2007).

5.2. Développement socioéconomique et gouvernance territoriale : deux approches du développement local en milieu urbain

Dans la plupart de nos travaux antérieurs, notre point de départ avait été **l'espace urbain délaissé** par le développement économique dominant (DED). En d'autres termes, la plupart du temps, **des quartiers ouvriers**. Pourquoi ce point de départ? Parce que ces quartiers étaient un véritable miroir des enjeux de développement des villes. Voilà pourquoi ils constituaient un point d'ancrage de toute problématique de développement des territoires en milieu urbain.

Dans le cadre de ces travaux, notamment sur le DEC (Favreau et Lévesque, 1999), il ressortait que les municipalités avaient été amenées à jouer un nouveau rôle dans le développement de leurs quartiers, que ce soit au plan socioéconomique comme la revitalisation du centre-ville, le soutien au développement d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle de jeunes... ou au plan social comme le soutien au développement de nouveaux services de proximité ou à leur renouvellement (loisirs communautaires) à côté du travail plus strictement de développement économique (accueil d'entreprises) qu'elles faisaient traditionnellement. Une nouvelle loi en 2002 (la loi 114) va venir confirmer cette mission de développement social des villes.

Elles sont ainsi appelées à évoluer autour de **deux stratégies** de développement local plutôt qu'une : 1) soit qu'elles se déploient pour attirer des activités économiques nouvelles dans la municipalité ; 2) soit qu'elles partent des besoins d'emploi, de logement, de formation de la main-d'œuvre locale. Dans le premier cas, on mise sur une approche à deux partenaires : l'engagement du secteur privé stimulé par des dispositifs publics d'aménagement. Dans le second cas, on mise sur l'association d'acteurs locaux privés, publics et associatifs pour relancer les quartiers en déclin.

La première approche a vite révélé trois limites : celle de concevoir le développement local de façon unidimensionnelle en ne misant que sur l'arrivée d'activités économiques motrices ; celle de postuler des retombées automatiques de la croissance sur les secteurs les plus en mal de développement et, la troisième, celle de miser surtout sur le secteur marchand, tout en considérant *a priori* que les citoyens résidents n'ont pas à être partie prenante de ce genre d'opérations qui ne concernerait que le « monde des affaires ». On risque donc un développement à deux vitesses.

La seconde approche a certains atouts comme celui de la diversité des acteurs mais, dans certains cas, ce peut être paralysant, les partenaires s'annulant mutuellement dans leur tentative de ne faire valoir que leurs intérêts particuliers sans prendre suffisamment en compte l'intérêt commun qui surplombe l'ensemble des acteurs. En outre, cette seconde approche a vu pointer la limite de son impact en travaillant trop « par le bas » autour d'initiatives à petite échelle. Autrement dit, si son échelle d'intervention s'avère trop réduite (quelques milliers d'habitants par exemple) et si l'organisation qui accompagne le développement est de trop petite taille, le suivi durable des projets et l'efficacité structurante à une plus grande échelle vont demeurer limités. Enfin, en troisième lieu, le financement externe étant souvent peu élevé et peu diversifié, l'obtention de ces financements devient un objectif en soi, au détriment d'un effort de développement économique combiné à la réalisation d'une certaine équité territoriale.

Mais l'attrait de cette stratégie de type « développement économique communautaire » a été d'être multiactivités et d'épouser une démarche par le bas mais ascendante en se préoccupant de relais possibles à un niveau plus large.

1. Le développement de services de proximité avec une préférence pour les initiatives collectives (restauration populaire, groupes d'achat, traiteurs, habitat coopératif et communautaire, cuisines collectives, services de garde, coopératives d'aide à domicile...).
2. Le repérage et le soutien au développement de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs économiques en montée tels le tourisme, la récupération et le recyclage des déchets (du vêtement en passant par les appareils ménagers jusqu'aux ordinateurs), le sport et le loisir, les activités culturelles...
3. Le soutien à des activités d'insertion socioprofessionnelle (entreprises d'insertion) ou le soutien à des travailleurs autonomes et à la TPE (petit commerce).
4. La mise en place de nouvelles structures de financement (fonds local de développement...) pour faciliter le crédit à ces initiatives économiques.

Ce qu'il faut retenir de ce type de développement territorial, une innovation par rapport au développement économique local traditionnel, c'est la nécessité d'une analyse multidimensionnelle du développement, à savoir la prise en compte de trois choses: le système local de production, c'est-à-dire les entreprises et leur réseautage (ou leur absence de réseautage), le marché du travail (emplois à maintenir, emplois à créer, formation de la main-d'œuvre...) et le marché du logement (parc de logements sociaux, soutien à la rénovation urbaine, proximité des services de base...). Voyons cela à partir d'un exemple concret, celui d'une CDEC en Mauricie.

5.3. L'expérience du Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)⁸

Trois-Rivières a longtemps eu le titre peu envieux de capitale du chômage au Canada. Anciennement très industrielle, en vingt ans à peine, l'économie de la ville a été marquée par une série de fermetures d'usines (pâtes et papiers, textiles, etc.), faisant place à une importante population de chômeurs et à de graves problèmes sociaux (pauvreté, problèmes importants d'analphabétisme...) affligeant plusieurs quartiers de la ville, souvent d'anciens quartiers ouvriers. Malgré ces problématiques, aucune organisation n'œuvrait sur place pour améliorer la situation.

À la suite de ces constats, deux femmes vont mettre sur pied, en 1986, le Centre d'organisation mauricien de services d'éducation populaire (COMSEP), qui s'inspire de la génération des premiers Centres d'éducation populaire au Québec, nés dans les années 1960 en réaction aux pratiques inadéquates d'éducation aux adultes dans les commissions scolaires. En effet, à cette époque, les formations qui visent à apprendre à lire et à écrire aux adultes reproduisent le modèle scolaire ayant conduit les gens à l'échec et au décrochage quelques années auparavant. Résultat : le taux de réussite dans les cours est faible. Le réseau des groupes populaires en alphabétisation naît alors pour offrir une alternative à partir d'un autre modèle que le scolaire. On mise plutôt sur une approche centrée sur les gens afin qu'ils développent leur capacité de lecture et d'écriture. Les réussites sont alors beaucoup plus nombreuses.

Inspirées par ce modèle, les instigatrices démarrent leur projet avec l'ouverture d'un comptoir vestimentaire dans un quartier populaire. L'objectif de ce service est d'abord d'entrer en contact avec les gens du quartier et de développer un réseau social afin d'aborder, par la suite, le sujet de l'alphabétisation et de favoriser la prise en charge individuelle et collective des participants. D'autres activités de tout type sont également organisées, permettant aux utilisateurs de s'impliquer de plus en plus dans la société et dans l'amélioration de leurs conditions de vie. Pour chacune des nouvelles activités qui débutent, un comité organisateur constitué des gens du milieu est mis sur pied. Par ailleurs, dès le départ, les utilisateurs du COMSEP sont impliqués dans le conseil d'administration de l'organisme.

8. Récit d'expérience à partir d'un exposé de Jean-François Aubin, président du conseil d'administration d'ECOF et coordonnateur de la démarche de revitalisation de quartier à Trois-Rivières, lors d'un séminaire organisé par la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), en avril 2005 à l'Université du Québec en Outaouais. Pour en savoir plus sur la mise en œuvre de cette stratégie de développement local en Mauricie, voir l'ouvrage de Ulysse et Lesemann (2007).

Aujourd'hui, le COMSEP est l'organisme communautaire d'éducation et d'alphabétisation populaire le plus important en termes de taille et d'effectif à Trois-Rivières. Il compte 500 membres, accueille plus de 400 participants par semaine à l'une ou l'autre de ses activités et s'appuie sur une équipe d'une vingtaine de travailleurs. Il gère un budget annuel de 1,5 million de dollars et offre, outre les services d'alphabétisation et d'éducation populaire et le comptoir vestimentaire, une multitude de services dans des secteurs variés : théâtre populaire, cuisines collectives, formation professionnelle, club de la culture, projet d'appui aux familles monoparentales, collectif hommes, collectif femmes, formation préparatoire à l'emploi.

De plus, afin de susciter un changement social dans le milieu, le COMSEP n'hésite pas à proposer de nouvelles avenues pour orienter les politiques municipales. En effet, lors des audiences municipales en 2002, qui visaient à mettre sur pied une politique culturelle, le Centre a initié une démarche de réflexion et d'échange avec des citoyens d'un quartier populaire. La difficulté pour les gens moins nantis de participer aux activités culturelles parce qu'elles engendrent des coûts directs et indirects (achat d'équipement) est l'un des principaux obstacles identifiés et exprimés lors de l'audience par les citoyens. Ce témoignage a mené la Corporation culturelle à se doter d'une politique d'accès à la culture pour lutter contre l'exclusion. D'autres activités organisées par le COMSEP ont également permis aux citoyens de s'ouvrir sur le monde et sur ses enjeux. C'est ainsi qu'un groupe de citoyens de quartiers populaires de Trois-Rivières ont participé à la Marche des femmes à New York. L'organisation a également lancé des entreprises collectives. L'une d'elles, Buffets Bouff'Elles, issue des cuisines collectives, existe maintenant depuis plus de 10 ans et s'est taillé une place dans le service de traiteur. Elle gère également un restaurant.

Les activités du COMSEP ont donc progressé de plus en plus vers la question de l'emploi, de l'insertion et du développement économique. Car malgré les nombreuses réalisations et les acquis de la population (dans la capacité de lecture et d'écriture notamment et la confiance en soi), cette dernière demeurait tout de même exclue de l'emploi, même à la suite d'une reprise économique dans la région. Certaines institutions traditionnelles, comme le commissariat industriel, travaillaient certes sur les questions liées à l'emploi, mais la clientèle visée n'était pas la même. Il y avait donc une lacune que le COMSEP avait de la difficulté à combler, tant la tâche était immense. À la suite de ces constats, on décide de mettre en place une nouvelle organisation dont la mission est orientée vers le secteur de l'emploi.

L'expérience d'Économie communautaire de Francheville (ECOF)

L'expérience d'ECOF (Économie communautaire de Francheville) prend racine au cœur des quartiers populaires de Trois-Rivières en 1995 avec l'appui de plusieurs acteurs (l'alliance de syndicats locaux, de la municipalité et des organisations communautaires). D'abord connu comme un organisme communautaire en développement économique, ECOF est devenu, trois ans plus tard, la CDEC de Trois-Rivières. L'organisme offre des services d'accompagnement, d'animation et de soutien, tant aux entreprises qu'aux personnes.

La revitalisation des quartiers

Au fil des ans, à force de travailler dans les mêmes quartiers, le territoire est devenu de plus en plus un élément clé pour ECOF, qui se questionnait sur l'efficacité des actions réalisées. Elle constate, en effet, que plusieurs organisations travaillent sur le même territoire mais dans une approche sectorielle, en vase clos. La réalisation d'un portrait qui retrace les activités et les ressources investies par les diverses organisations qui interviennent sur le territoire vient confirmer ce constat : des dizaines de milliers de dollars sont investis dans les quartiers. Mais, sans synergie entre les acteurs, le potentiel de développement se perd. La détérioration des quartiers n'est donc pas engendrée par un manque de ressources financières, mais plutôt par sa mauvaise gestion et sa mauvaise utilisation. Pour pousser davantage les limites et l'efficacité de la démarche d'ECOF et de ses partenaires, il devenait donc nécessaire de miser sur une approche plus horizontale en intégrant une vision territoriale. ECOF a donc, outre l'appui aux entreprises et aux personnes désireuses de trouver un emploi, initié un nouveau volet axé sur l'animation et la revitalisation des milieux.

Pour initier ce nouveau volet, ECOF a réalisé une enquête sur le terrain qui s'inspirait d'une expérience menée dans la ville de Québec (quartier Saint-Roch notamment). Le projet visait deux objectifs. D'une part, il visait à sonder l'opinion de la population sur une série de préoccupations qui touchent notamment l'emploi et la vie de quartier. D'autre part, il cherchait à susciter la participation des gens. L'enquête a rejoint 700 personnes et a permis d'embaucher des jeunes, dont la moitié résidait sur le territoire, afin de réaliser des enquêtes avec la population des quartiers. En fin de parcours, des rencontres ont été organisées dans les quartiers afin de diffuser les principaux résultats de l'enquête et d'impliquer les gens dans la revitalisation de leur quartier. Une trentaine de personnes ont répondu à l'appel et décidé, à la suite d'un processus de réflexion, de s'attaquer d'abord à des problèmes résultant des services municipaux (les déchets non ramassés, l'éclairage non fonctionnel, etc.). Une rencontre avec la municipalité, les responsables des services municipaux et les citoyens a donc été organisée afin de régler les

problèmes soulevés. Toutefois, remettre le mandat entre les mains du maire n'a pas donné les résultats escomptés et les changements se firent attendre. Ce n'était pas dans les priorités municipales. Après coup, on a évalué que l'approche préconisée aurait dû être davantage axée sur la participation avec la mise sur pied de comités de travail et moins isolée en s'alliant avec d'autres partenaires. Il n'était toutefois pas trop tard et un appel fut lancé dans les médias afin de rallier les gens désireux de travailler à l'amélioration des quartiers. L'appel a porté fruit : à la première rencontre, 25 organisations de tous types étaient présentes (Emploi-Québec, Sécurité du revenu, Direction des ressources humaines Canada, organismes communautaires, CLSC, CLD... et même le maire). Des alliances se sont alors créées entre citoyens pour travailler conjointement à l'amélioration des quartiers et pour réaliser un premier plan d'action. Chaque partenaire a contribué au financement, ce qui a permis d'amasser un premier budget de 75 000 dollars. Aujourd'hui, les partenariats permettent de constituer un budget annuel d'environ 300 000 dollars pour la revitalisation des quartiers.

Il y a certes eu plusieurs obstacles, le principal étant la difficulté pour les organisations de sortir de leur cadre sectoriel, mais le projet a tout de même permis aux populations défavorisées de s'impliquer dans la revitalisation de leur quartier avec l'appui de plusieurs organisations. Du coup s'est instaurée une vision commune du développement, centrée sur trois grands objectifs identifiés collectivement : 1) l'amélioration des conditions de vie des résidents ; 2) l'amélioration du cadre de vie des quartiers ; 3) l'augmentation et l'appui à la participation citoyenne.

Dans la foulée de cette démarche, plusieurs initiatives sont nées.

- Mise en place d'assemblées et de comités de quartier. Au total, 9 quartiers sur 25 sont engagés dans la démarche, soit 25% de la ville (32 000 h sur 126 000 h).
- Mise sur pied d'une maison de quartier dans un secteur qui n'avait pas de ressource.
- Mise sur pied d'une société immobilière communautaire favorisant le logement social et facilitant l'accès à la propriété aux gens à plus faible revenu.
- Augmentation de la visibilité du Programme d'efficacité énergétique, qui permet d'économiser sur les frais de chauffage.
- Création d'une foire de l'emploi pour des gens peu formés. Cet événement accueillera environ 4000 participants et permettra à plus de 150 personnes de dénicher un emploi, à une soixantaine de s'inscrire à des formations et à plus d'une centaine d'autres de s'inscrire aux différentes activités.

- Participation à des consultations publiques sur des projets de la ville, notamment dans le secteur de la rénovation.
- Instauration d'un Système d'échange local (SEL) permettant d'échanger des services. Le système compte actuellement plus d'une centaine de membres.
- Création, par les citoyens des quartiers, d'un bulletin, diffusé à 10 000 exemplaires sur le territoire.
- Appui à la mise sur pied d'un incubateur d'entreprises pour artistes dans un quartier (une coopérative d'artistes).
- Mise sur pied d'un gymnase social et d'un parc de planches à roulettes.
- Appui à la création d'une entreprise collective, *Bucafin*, une buanderie qui est à la fois un café et un centre d'accès gratuit à Internet.
- Création d'un jardin communautaire et distribution de plants d'arbres et de fleurs.
- Implantation d'un projet qui permet aux gens d'emprunter un vélo dans huit points d'accès.
- Mise en place d'un groupe d'achat collectif de fruits et de légumes pour diminuer les coûts. Cette initiative compte actuellement 150 membres.
- Appui à la création d'un fonds de microcrédit communautaire qui prête de l'argent aux gens ou aux organismes qui désirent démarrer un projet.

Fort de ses dix ans d'expérience, ECOF est aujourd'hui bien implanté dans le milieu. Cette CDEC emploie une vingtaine de personnes et gère un budget d'environ 1,2 million de dollars. Elle s'appuie sur deux bases pour son financement. D'une part, elle génère ses propres revenus en réalisant des services-conseils (contrats de recherche, études de marché) à travers le Québec. D'autre part, elle obtient du financement institutionnel. Au départ, ce type de financement était modeste mais, grâce à une certaine reconnaissance dans le milieu, elle a réussi à développer des partenariats (p. ex., DEC, CLD, Emploi-Québec) et à augmenter ses budgets. Grâce à ses activités, ECOF a créé plus d'une centaine d'emplois dans la région et a initié plusieurs projets qui se sont consolidés à travers des partenariats avec d'autres organisations.

L'engagement du mouvement communautaire dans l'action politique municipale

Dans la démarche de revitalisation de quartiers, les liens entre ECOF et la municipalité se sont accentués et renforcés. En même temps, la municipalité a vu ses mandats s'élargir vers des champs d'activités qui rejoignent de

plus en plus ceux de la CDEC comme le développement économique et des préoccupations d'ordre social comme la pauvreté. Toutefois, le DEC demeure peu présent dans les actions entreprises par la municipalité de Trois-Rivières, qui adopte plutôt une vision économique traditionnelle qui vise à attirer des entreprises de l'extérieur en offrant des avantages. Une politique de marchandage en quelque sorte qui ne mise pas sur la population locale. À la suite de l'adoption d'un décret au Québec, l'obligation pour les villes fusionnées de se doter d'une politique de développement social a alors donné l'occasion à la CDEC et à ses partenaires de s'investir dans l'élaboration d'une politique de développement social pour Trois-Rivières. De fil en aiguille, la fondatrice et directrice de l'organisme COMSEP décide de se présenter comme candidate au poste de conseillère municipale, afin de créer des liens plus étroits entre le mouvement communautaire et la politique municipale. Une campagne sur le terrain s'est mise en branle avec une équipe électorale de 200 personnes pour un quartier de 6000 habitants. Environ 150 personnes qui n'avaient jamais voté de leur vie – une autre réalité des quartiers populaires – se sont inscrites sur la liste électorale. Avec cette mobilisation, les élections ont été gagnées avec 76% des votes. Le mouvement s'est donc consolidé jusqu'au niveau politique. La vision du mouvement communautaire est désormais portée à l'intérieur même de la municipalité auprès des élus et des services de la ville de Trois-Rivières. Des alliances ont été développées avec d'autres conseillers élus.

En somme, la création de COMSEP, un projet d'éducation populaire ainsi qu'ECOF, une alternative dans le domaine de l'emploi et du développement économique, ont consolidé le mouvement communautaire à Trois-Rivières, entraînant la prolifération d'initiatives nouvelles. Le mouvement s'est impliqué dans la revitalisation de quartiers et a imprégné le milieu de la politique municipale, tout en apportant une contribution importante à la mise en place d'une politique de développement social.

6. LES ENTREPRISES COLLECTIVES AU CŒUR DES PRINCIPAUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Une idée importante a surgi derrière nombre de travaux de recherche de la dernière décennie sur la question des territoires et de leur développement: celle de contrer la thèse traditionnelle du développement économique et social qui est censé dépendre soit de politiques macroéconomiques de l'État, soit de l'internationalisation dérégulée des marchés (niveau macro) ou encore du seul dynamisme d'entrepreneurs locaux (niveau micro). Car, entre ces deux registres de développement (le niveau micro et le niveau macro), s'est imposé progressivement à nos yeux un autre registre, celui des **territoires** et de leur développement, dans un

contexte où le « social » et l'« économique » sont de moins en moins séparés, comme c'était le cas dans la période antérieure, celle des Trente glorieuses, période pendant laquelle l'État s'occupait du social et des entreprises de l'économique. Comme on le sait, ce dernier modèle est tombé en désuétude avec la crise de l'emploi et celle de l'État providence (Comeau *et al.*, 2001). **Cela signifie que le développement régional fait partie du développement des territoires mais ne lui est pas exclusif**, les territoires pouvant être de taille relativement variable et surtout ne pas recourir les découpages administratifs de politiques publiques.

La plus faible taille des unités de production au plan local (niveau micro) et les retournements de conjoncture économique au plan international avec les zones et les périodes d'incertitudes qui y sont liées (niveau macro) appellent encore plus aujourd'hui, pour le développement d'économies locales, la **logique territoriale**, registre à partir duquel la dimension spatiale est et devient plus significative (stratégie de mise en réseaux, stratégie des districts industriels...). Bref, de **nouvelles formes de développement** naissent et ne sont plus unipolaires (le développement par le seul marché ou le seul État), ni bipolaires (État et marché) mais **multipolaires** (État, marché et tiers secteur). Ce qui a introduit de **nouvelles formes de gouvernance locales**, c'est-à-dire de nouveaux modes de **régulation politique** qui ne relèvent ni uniquement du marché, ni non plus de l'État national et donc pas du développement régional comme on l'a connu traditionnellement. Il s'agit plutôt de l'action conjuguée de plusieurs acteurs locaux (privés, publics et du tiers secteur) qui se caractérise de la façon suivante :

1. un ensemble d'institutions et d'acteurs (plutôt que la seule entreprise privée et/ou l'État), en l'occurrence des gouvernements locaux, des institutions publiques scolaires, de santé et de services sociaux (CLSC), d'emploi (CLE) et de développement local (CLD) et des associations diverses (CDR, CDC, fonds de développement...) de même que des entreprises locales qui développent entre elles des solidarités (Jean, 2007).
2. une interdépendance entre les pouvoirs, institutions et réseaux d'acteurs autonomes investis conjointement dans une action collective de développement et de gestion locale (Stocker, 1998).

Le développement des territoires repose donc, à notre avis, sur les réponses – autrement dit la capacité d'agir – que les mouvements et les institutions locales et régionales fournissent et fourniront aux trois questions majeures suivantes. La première question est celle du **développement économique des régions** : comment affrontons-nous la dépendance économique à l'égard de l'extérieur? La seconde est d'ordre socioculturel et a trait à **l'identité régionale** : sur quoi avons-nous bâti et

sur quoi bâtissons-nous le partage d'un lieu, d'un même territoire, bref d'un « vivre ensemble »? La troisième nous renvoie à **l'aménagement du cadre de vie (autrement dit le développement social) des communautés locales**: comment faisons-nous face au défi de la spécialisation sociale de l'espace urbain et de l'espace rural? Ces trois questions ne peuvent par ailleurs trouver réponse séparément car, aujourd'hui, encore plus qu'hier, les réponses doivent s'emboîter les unes dans les autres. **Les entreprises collectives sont au cœur de ces trois enjeux qui sont tout à la fois scientifiques et politiques :**

[...] pour éviter la croissance des inégalités, il est nécessaire que les territoires mobilisent le maximum de ressources et d'acteurs, affirment leurs potentialités et soient attractifs dans la grande compétition mondiale. Ils doivent également offrir à leur population des conditions de travail et de vie qui correspondent au niveau de bien-être désiré. Les organisations d'économie sociale et solidaire sont donc sollicitées pour mobiliser des acteurs collectifs, requalifier les groupes sociaux, mutualiser les ressources et répondre aux besoins et aspirations de la population. Les deux dynamiques de développement local territorialisé et d'économie sociale auto-organisée sont alors susceptibles de participer à la valorisation des territoires et des populations, pour renforcer les identités collectives... mettre en synergie les acteurs... (Demoustier, 2003, p. 9).

Le contenu de ces nouvelles pratiques : aller du social vers l'économique et de l'économique vers le social

Avec les années 1980, les économies locales ont souvent été placées devant une concurrence forte avec de grandes entreprises évoluant tout à la fois au plan local et à l'échelle continentale ou internationale. L'arrivée des Wal-Mart et consœurs (Home Depot...) dans plusieurs régions du Québec dans la dernière décennie en est l'exemple le plus révélateur. Les économies ont alors été obligées de se reconstituer des créneaux de développement. Elles ont en outre été assez souvent en manque de financement. Simultanément, l'insertion dans le marché du travail est apparue problématique pour des segments de plus en plus importants de la population active : jeunes, femmes, nouveaux arrivants, travailleurs de 45 ans et plus...

Cette crise de l'emploi, cette crise des services collectifs dans les communautés et cette transformation de l'État providence ont longtemps été associées à une simple récession et à un État social simplement affaibli pour cause de gestion de la rareté par temps difficiles. Plus qu'une récession provoquant une augmentation du taux de chômage et des déficits publics, plus que l'absence de proximité des services publics et leur gestion tutélaire et bureaucratique, plus que l'absence de nouveaux services collectifs dans les communautés, c'est toute la société qui est en mutation. Relevons ici quelques tendances fortes de celle-ci.

En premier lieu, l'hypothèse de la fin de la montée en puissance du salariat – au sens classique de ce terme – comme mode principal de régulation économique et sociale est devenu plus probante (Comeau *et al.*, 2001 ; Castel, 1995) : nous avons en effet assisté à l'effritement du modèle du travail à temps plein, régulier, à contrat indéterminé, qui s'accompagnait généralement d'une appartenance forte à l'entreprise, qu'elle soit privée ou publique. Nous avons pu voir le déclin de l'industrialisation modelée sur les « grandes forteresses ouvrières » dans l'automobile, le papier, l'aluminium, l'acier... Parallèlement, nous avons pu constater une certaine décroissance de la production de services collectifs de caractère public par l'intermédiaire de grandes institutions hospitalières et de services sociaux. De plus, les activités de sous-traitance de services privés ont eu tendance à s'amplifier. Enfin, la production de certains biens s'est déplacée en direction de régions moins coûteuses en frais de main-d'œuvre (délocalisation d'entreprises). Voilà donc quelques vecteurs stratégiques d'une double mutation, celle du salariat et celle de l'État social, l'une se répercutant directement sur l'autre, car le salariat forme l'assise principale des prélèvements sociaux pour les pouvoirs publics (par l'intermédiaire des impôts).

En second lieu, les crises de l'emploi et de l'État providence ont affecté la production des services collectifs dans les communautés locales et les régions. La désorganisation des économies locales de quartiers populaires en milieux urbains (les villes de régions tout comme les villes de grands centres) et l'affaiblissement de la distribution des services publics dans les régions rurales ont également contribué à amplifier la dualisation sociale de l'espace (Dubet et Lapeyronnie, 1992) avec ces concentrations plus marquées des pauvretés diverses (jeunes vivant de l'aide sociale, nouveaux arrivants en difficulté...) et les effets que cela entraîne (anomie, création d'enclaves...).

Finalement, en troisième lieu, la forte remise en cause des dispositifs traditionnels de socialisation liés à la vie quotidienne ont amplifié la situation d'incertitude : la famille, l'école, le réseau de voisinage, le quartier, la paroisse, bref, ce capital social solide à une certaine époque s'est fortement dévalorisé dans un certain nombre de communautés et de régions.

Qu'ont signifié cette crise et les tendances qu'elle induisait ? Au plan macrosocial, nous avons assisté à la remise en question d'une architecture de développement qui séparait le social de l'économique, l'État social d'un côté et sa multitude d'intervenants sociaux professionnels assumant leur rôle à l'intérieur d'un service public central et de l'autre, la grande entreprise et ses cadres de gestion assumant le développement économique et le plein emploi.

L'ancien modèle (qualifié de keynésien par certains et de fordiste par d'autres) a en effet révélé ses limites avec l'ouverture des frontières et l'arrivée des nouvelles technologies d'information qui exigent tout à la fois

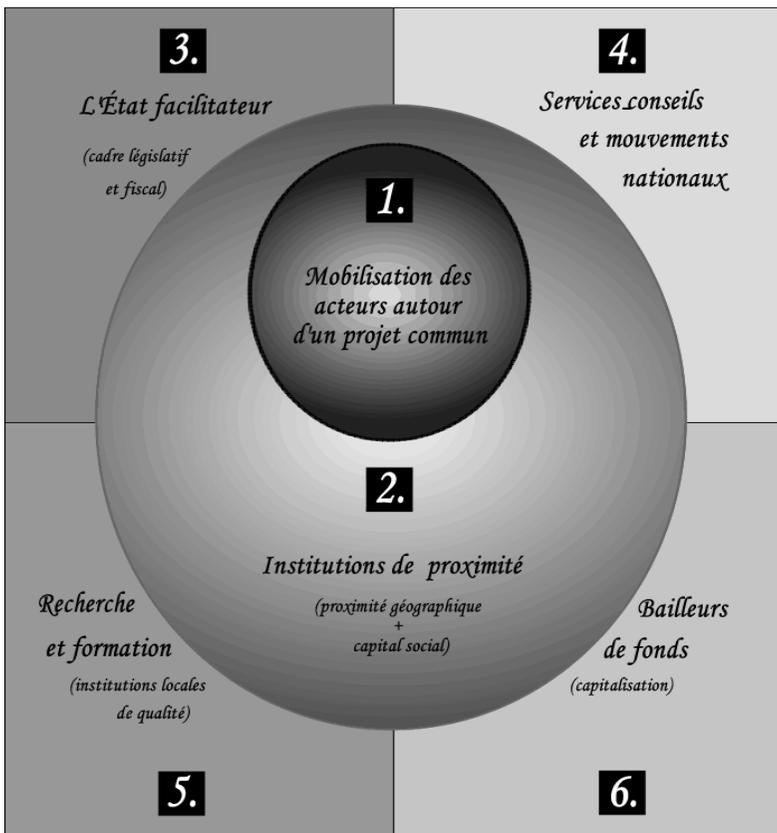
flexibilité, autonomie et créativité. Ce modèle a également été remis en cause par des demandes de qualité des produits de la part des consommateurs, par des demandes de participation de la part des citoyens, par des demandes de participation à l'organisation du travail de la part des travailleurs, sans oublier les demandes de la part des mouvements sociaux, notamment des demandes de reconnaissance des différences de la part du mouvement des femmes et de respect de l'écosystème de la part du mouvement écologique. Ce faisant, la séparation trop rigide entre l'économique (l'emploi aux entreprises) et le social (la gestion du social par l'État) a été questionnée et ont émergé de **nouveaux métiers** (ou professions) à la croisée des mondes associatifs, locaux et économiques, ceux du développement territorial (Robitaille, 2006). Ces professionnels tendent à se déployer sur tous les fronts (agriculture, loisirs, insertion socioéconomique, commerce, industrie, environnement...), à travailler dans le registre social comme dans le registre économique, avec une première génération généralement venue du monde militant avec une vision plus politique du changement social et une seconde avec une vision plus technocratique associée au montage de projets, à la gestion et à la recherche de financements.

Ce ne sont pas seulement les rapports entre l'économique et le social qui sont ainsi redéfinis, mais également leur contenu respectif: en premier lieu, le social a cessé d'être défini exclusivement comme coût (perspective classique des politiques économiques néolibérales) ou comme problème social (perspective traditionnelle des politiques sociales de l'État providence) pour apparaître de plus en plus comme un actif ou mieux comme un capital social et culturel. D'où également la valorisation de la cohésion sociale (lien social) comme condition nécessaire pour le développement économique (Comeau, 1997). En deuxième lieu, l'économie a cessé d'être réduite au marché et à l'entreprise privée. D'où l'introduction de la notion d'économie plurielle en vertu de laquelle les activités économiques comprennent non seulement le marchand, mais également le non marchand (la redistribution) et le non monétaire (la réciprocité et le bénévolat).

Nous avons aussi appris progressivement que les modalités de coordination de l'activité économique ne se limitent pas au seul choix entre le marché et la hiérarchie (l'État comme hiérarchie publique ou la grande entreprise comme hiérarchie privée), mais qu'il y a d'autres modalités importantes de coordination fort bien représentées par les réseaux et les diverses formes de coopération et de participation (exemple des alliances stratégiques, du réseautage, de districts industriels, etc.). En effet, le marché laissé à lui-même réintroduit en quelque sorte la loi de la jungle, les inégalités et une qualité de vie qui se détériore. Bref, sans un minimum de confiance et sans un minimum d'institutions, les coûts de transaction pour faire du développement, à quelque échelle que ce soit, deviennent prohibitifs.

Dans cette foulée, la société civile a donc été de plus en plus valorisée. À côté du marché et de l'État, en sciences politiques comme en économie, on a redécouvert une troisième sphère, celle de la société civile, des territoires solidaires et des entreprises collectives. Concrètement, en quoi consiste-t-elle? Certains critères peuvent être utilisés ici: 1) une mise à contribution des citoyens dans le cadre d'une participation active; 2) un leadership (leaders politiques, économiques et civiques) prêts à prendre des risques et des initiatives; 3) des gouvernements, particulièrement au niveau local, ouverts au changement; 4) des universités et des collèges mis à contribution en matière de recherche et de formation; 5) de l'accompagnement professionnel et 6) des dispositifs de capitalisation. Autrement dit, l'entrepreneuriat local, la création d'emplois et la capacité locale d'agir sur son devenir seront grandement favorisés par des démarches qui mettent en œuvre les conditions suivantes, comme l'illustre le schéma suivant:

Six conditions de développement d'un territoire innovant et solidaire



La théorie économique redécouvre cette réalité socioéconomique que les auteurs appellent l'extra-économique (Veltz, 2000) ou les facteurs immatériels. On redécouvre l'importance de facteurs comme la confiance, la cohésion sociale et la proximité, qui réduisent les coûts de transaction entre les entreprises dans une même filière de même qu'entre les entreprises et leur territoire d'ancrage (les districts industriels en ont fourni un bon exemple). Ainsi, à côté du marché (de la concurrence) et de la hiérarchie (l'autorité), la coopération (l'association, les réseaux, la collaboration des institutions de proximité...) s'impose également comme modalité de coordination de l'activité de développement.

Le développement local, de résiduel qu'il était dans les décennies 1960 et 1970 à l'intérieur d'un modèle national de développement, redevient une tendance significative, la concurrence mondiale et le partenariat local constituant les deux faces d'un même phénomène. Comme l'écrivait Pierre Dommergues (1988, p. 23) :

Dans un univers déboussolé, l'économie-territoire apparaît comme une alternative de développement plus contrôlable que l'économie-monde. C'est sur le terrain local que les mutations sont les moins difficiles à maîtriser et les partenariats les plus faciles à susciter.

Ce nouveau paradigme a en partie reconfiguré de façon inédite les rapports entre le marché, l'État et la société civile. C'est dans ce nouveau cadre que les pouvoirs publics comme les mouvements sociaux se sont repositionnés. Les professions du social ont été conséquemment amenées à s'intéresser de plus en plus aux questions liées au marché du travail et à l'économie (Favreau, 2000; Donzelot et Roman, 1998), car l'intensité et la durée de cycles successifs de récession des années 1980 et 1990 ont fait du chômage, de la précarité et de l'exclusion sociale des enjeux majeurs de société.

De leur côté, des intervenants économiques et des entreprises ont aussi été obligés de constater les dégâts sociaux du « progrès » lié aux nouvelles technologies et à la montée en puissance d'une mondialisation néolibérale, et donc à la nécessité de relancer les économies locales et régionales par la concertation (Comeau *et al.*, 2001). Les cadres gestionnaires de fonds de développement (SADC, CLD, fonds de travailleurs) et des institutions financières tel le Mouvement Desjardins sont bien placés pour le savoir.

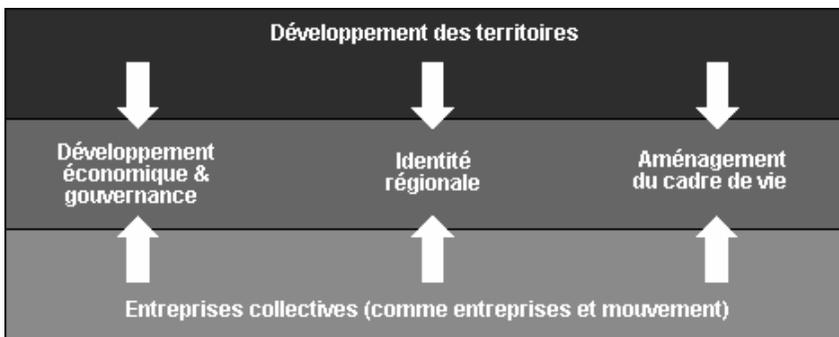
Durant les décennies 1980 et 1990, on a donc assisté au Québec, autour de l'enjeu de l'emploi et de la faiblesse des services collectifs dans les communautés (financement des entreprises, création et maintien à l'emploi, insertion par le travail, services communautaires de toutes sortes...), à une triple évolution.

1. Celle d'une décentralisation tranquille (Côté, 1999) de services publics autrefois fortement centralisés tels la santé et les services sociaux, l'éducation, le développement des régions (CLD) de même que la formation de la main-d'œuvre.
2. Celle d'une interface entre de nouvelles initiatives locales, la plupart du temps directement liées à l'organisation communautaire, et le service public (l'interface des CLSC et des organismes communautaires en santé et services sociaux par exemple).
3. Celle d'un croisement de certaines réformes publiques et d'initiatives locales, croisement générateur de nouvelles filières (celle des CLD et de l'économie sociale, par exemple).

Mais cette triple évolution, qui est allée un temps en direction de la démocratisation de certains secteurs de la société, recèle aujourd'hui davantage de risques, dont celui de la «néocorporatisation du social» (la participation de certains groupes d'intérêt au détriment d'autres groupes), comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent celui-ci.

7. ENTREPRISES À PROPRIÉTÉ COLLECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES COMME CHAMP DE RECHERCHE

Nous faisons l'hypothèse que, sur les territoires, les entreprises collectives sont au carrefour du développement socioéconomique, de la construction d'une identité régionale et de l'aménagement du cadre de vie, comme le résume le tableau suivant :



Le développement régional comme champ de recherche a opéré dans les dix dernières années un renouveau important en se centrant de plus en plus sur les dynamismes locaux. La recherche s'oriente donc alors davantage vers l'étude des nouvelles pratiques de type socioéconomique qui combinent de façon différente l'«économique» et le «social» à partir de financements

divers (publics, privés, associatifs et coopératifs) et vers la gouvernance territoriale (Carrier et Côté, 2001). De son côté, le monde de l'entreprise collective comme champ de recherche a aussi opéré depuis 10 ans un renouveau significatif avec l'apport des sciences sociales, un moment éclipsé par les sciences de la gestion, apport dont le bilan reste à faire.

Un réexamen attentif s'impose notamment parce que : 1) le développement des territoires remet en question le rapport des entreprises à leur milieu (Gouvernement du Canada, 2006); 2) le développement d'entreprises collectives devient le levier d'initiatives prises par des communautés locales (les exemples de Sacré-Cœur au Saguenay, de la Coopérative La Mauve dans Bellechasse ou des Ateliers Angus à Montréal sont manifestes à cet égard, tout comme le développement en cours de coopératives éoliennes); 3) le développement des territoires suscite de nouveaux partenariats; 4) la portée des entreprises collectives semble prendre une signification nouvelle dans le développement des territoires.

La problématique du programme d'Alliance de recherche Université-Communauté dont l'intitulé est *Développement territorial et coopération* (Jean, 2007), lequel a été initié par l'UQAR (ARUC-DTC) avec l'UQAC, l'UQAT, l'UQO et l'Université Laval, en collaboration avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et ses partenaires (la FMQ, l'ACLDQ et le réseau des SADC), résume bien là où nous en sommes présentement :

[...] Au sein même des pays les plus avancés, des régions entières demeurent aux prises avec des problèmes persistants de sous-emploi, d'exode rural et de faiblesse de leurs systèmes productifs locaux...

Mais, on reconnaît maintenant que les territoires sont au cœur de la dynamique même du développement économique et social [...] Le développement territorial s'impose [...] comme une perspective d'articulation tant des savoirs que des territoires, dans une direction compatible avec les progrès de l'humanité [...] Cette perspective considère le territoire en lui-même comme « ressource active fondamentale » réhabilitée par la réflexion sur le développement durable [...]

Dans ce contexte, l'approche coopérative comme forme d'entrepreneuriat collectif ayant profondément marqué l'histoire économique des régions (notamment rurales) a souvent été au cœur des processus de développement des territoires du Québec [...]

D'où les questions actuelles à ce propos

[...] Au croisement du développement territorial et de la coopération, quels sont les enjeux de leurs finalités communes et conjointes et de leur interaction? Quels facteurs influencent et quels processus caractérisent cette interaction, quelles sont les actions mises en œuvre à l'intersection du développement territorial et de la coopération et leurs impacts pour un développement territorial solidaire et durable?

8. MONDIALISATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS LOCALES : L'ENTRÉE DANS UNE NOUVELLE PÉRIODE

Les années 1990 marquent, sur le plan politique à l'échelle mondiale, la réouverture d'une question fondamentale : quelle gouvernance mondiale ? Car la mondialisation actuelle, c'est d'abord la fin d'un ordre géopolitique, l'ordre auquel avait donné lieu le grand combat du XX^e siècle entre le capitalisme et le communisme. Symbole de la fin de cet ordre : la chute du mur de Berlin (1989). Fin de deux choses : fin des pôles de référence idéologique et politique qui se faisaient concurrence pour conquérir la planète depuis plus de 70 ans (la Révolution russe), et fin de 40 ans de guerre froide entre l'Union soviétique et les États-Unis, dans et hors de l'ONU, hors de l'ONU et avec elle (1950-1990).

Ensuite, **au plan économique**, les années 1990 marquent la fin des régulations économiques internationales sous contrôle des États (accords commerciaux du GATT...), et la montée en puissance de la finance qui pilote désormais l'économie, cette fois-ci à l'échelle de la planète. Mais c'est aussi, avec ce nouveau pilotage, l'éclatement de crises financières successives : krach de 1987 en Europe et aux États-Unis et par la suite, le Mexique (1992), l'Asie (1997-1998), la Russie et le Brésil (1998), puis l'Argentine (2001), éclatement de la bulle de l'économie des NTIC en 2001-2002, etc. La question clé qui s'ouvre alors : quels dispositifs de régulation économique développer au plan international ? Quel rôle pour l'OMC, le FMI, la Banque mondiale ? Les États se voient couper les ailes par en haut (le capital financier) mais aussi par en bas : l'émergence d'archipels de richesse, les grandes métropoles à la recherche d'un renforcement dans la mondialisation au détriment des nations, des régions et des communautés locales qui se font **concurrence** pour s'emparer du dynamisme de l'économie mondiale (Veltz, 2000).

Au plan culturel, la révolution technologique avec l'arrivée d'Internet en 1990 (quelques milliers d'abonnés cette année-là, 10 ans plus tard, plus de 400 millions et aujourd'hui 700 millions, avec 70 millions de sites) ouvre une autre question centrale : celle des modes d'organisation du travail et celle des modes de vie des communautés que modifient substantiellement les nouvelles technologies des communications (Wolton, 2003 ; Castells, 1998).

Cette mondialisation est économique, politique et culturelle. Or, ce qui apparaît majeur en ce début de millénaire, c'est à la fois **le saut qualitatif et la simultanéité du nouveau souffle** de la mondialisation sur les trois registres. En fait, après l'effritement du Bloc de l'Est consacré par la chute du mur de Berlin et après le choc du Bloc de l'Ouest à la suite de la chute des tours de New York, **nous sommes entrés dans une autre période** (Martin *et al.*, 2003). Avec la chute de mur de Berlin, la mondialisation néolibérale a pu

ouvrir son chemin de façon radicale par une offensive économique sans précédent, notamment avec le FMI et la Banque mondiale puis l'OMC, provoquant ainsi de l'**incertitude** à une échelle sans précédent. Avec le 11 septembre 2001, à l'incertitude croissante de cette mondialisation économique est venue s'ajouter **la peur** d'une offensive politique et militaire récurrente créant un climat permanent de guerre larvée, diffuse, souterraine à l'échelle de la planète, y compris d'une guerre nucléaire avec la montée du nucléaire de certains pays du Sud (Corée du Nord, Iran, Inde et Pakistan). À cette incertitude et à cette peur s'est aussi joint le constat d'un **vide de références** à partager, le socialisme n'étant plus l'espoir commun de dizaines de pays pauvres de la planète, comme ce fut le cas dans les années 1960 et 1970.

Ce qui en découle **pour le développement des territoires**, c'est l'obligation d'ouverture à de **multiples alternatives à différents niveaux** (non seulement local mais aussi national, continental et international). Car dans le contexte de l'évolution actuelle d'un capitalisme financier de plus en plus mondialisé qui creuse les inégalités et en installe de nouvelles, les tendances structurelles qui apparaissent sont les suivantes.

1. Une crise énergétique liée aux aléas du pétrole sur la scène internationale: un approvisionnement énergétique diversifié constitue pour les communautés un enjeu majeur, tant du point de vue économique que du point de vue social.
2. La conquête des marchés par des pays émergents comme l'Inde et la Chine provoque des transformations de certains secteurs de notre industrie manufacturière: par effet d'entraînement, l'enjeu qui se constitue est, pour certaines régions et communautés, celui des délocalisations et de la dévitalisation de municipalités en région, pour d'autres, celui de la relocalisation (valorisation des produits locaux, de l'agriculture au service de la communauté...).
3. La crise agroalimentaire (en termes de souveraineté et de sécurité): menace sur la gestion collective de l'offre (par l'OMC); faible accès des produits locaux aux magasins des grandes chaînes multinationales; difficile traçabilité des produits importés et donc de leur qualité; OGM; pollution des eaux par l'agriculture industrielle... Tout cela dans un secteur socioéconomique stratégique. Au Québec seulement, ce sont 47 000 producteurs et une industrie de la transformation employant plus de 70 000 personnes⁹. Enjeu: la souveraineté alimentaire mais aussi la sécurité alimentaire.

9. Les coopératives de production, les coopératives de consommation et leurs fédérations sont au cœur de cet enjeu tout comme le syndicalisme agricole, qui lui est intimement lié.

4. La crise du système de santé et de services sociaux, qui souffre notamment d'un manque de services de proximité et donc d'un grave problème d'accès dans nombre de communautés et d'une marchandisation à la hausse (Brassard et Girard, 2007).

Le développement des territoires, les mouvements sociaux et les entreprises collectives

Dans le contexte des années 1980 et 1990, l'emploi était devenu un enjeu majeur. Sur une ou deux décennies, on a réussi à explorer la plupart des avenues pour mener ce combat : entreprises collectives et sociales dans de nouveaux créneaux (centres de la petite enfance, ressourceries, aide à domicile...), fonds de développement à l'intention des régions (fonds de travailleurs, Capital coopératif Desjardins...), nouveaux dispositifs de développement local et régional comme les CDR, les SADC et les CLD, etc.

En revanche, aujourd'hui, trouver des alternatives à l'agriculture industrielle polluante, trouver des solutions à la dévitalisation de très nombreuses collectivités locales (exode des jeunes...), sortir le système de santé de la dépossession dans laquelle un service public « mur à mur » a enfermé les populations (en plus du risque actuel de sa marchandisation), développer des sources d'énergie renouvelables, obtenir le contrôle sur ces ressources locales (pouvoir de taxation des régions, par exemple)... tout cela ne relève pas de l'évidence. Tout ou presque reste à faire en la matière, sans compter l'indispensable fiscalité écologique pour favoriser le développement durable des communautés et des régions. **Au cœur de ces enjeux : le mouvement coopératif** autour notamment de l'émergence de coopératives de solidarité (en santé, en services de proximité multiactivités, en commercialisation de produits locaux, en développement de l'éolien...), le **mouvement associatif** dans son volet organisations ayant des activités économiques et le **mouvement de la consommation responsable** (en agriculture biologique, en produits du terroir, en commerce équitable...). Bref, un enjeu déterminant : le développement durable et solidaire des territoires autour des défis actuels de l'agriculture, de la santé, de l'énergie, du contrôle des ressources naturelles, de services de proximité (station-service, quincaillerie, épicerie...). Voyant comment ces initiatives qui se sont donné des regroupements au plan national s'organisent pour travailler au plan politique. Bref, quelle est l'architecture politique de la coopération et de l'économie sociale au Québec? Quelles sont ses structures de soutien et de représentation politique? Quelles relations ses regroupements entretiennent-ils entre eux?

L'ARCHITECTURE POLITIQUE DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

L'enjeu démocratique

*Quel est l'impact réel sur la société québécoise et sur ses communautés des entreprises collectives et des différentes «familles» de l'économie sociale? La nouvelle jeunesse du concept très ancien d'économie sociale ou, si l'on préfère, **l'actualité nouvelle des coopératives et de l'économie sociale ne dispense pas d'un examen critique.** Tout en recherchant une convergence des différentes «familles» de l'économie sociale, très précisément d'ailleurs au nom de cette vision de convergences, une étude des **structures de soutien et de représentation politique** des entreprises collectives s'impose. Elle constitue un révélateur par excellence de la **qualité démocratique** de ces organisations et de leurs réseaux. Or, les travaux de recherche de la dernière décennie ont ignoré cette dimension. Les entreprises collectives se sont en effet progressivement construit des structures de soutien et de représentation politique à la fois au plan sectoriel, selon leurs secteurs d'activités, et au plan national (intersectoriel). Les raisons de leur existence sont diverses, mais certaines sont devenues essentielles au fil du temps: 1) en premier lieu, celle d'être un relais entre les initiatives locales et les pouvoirs publics; 2) deuxièmement, celle de la nécessaire promotion auprès de l'ensemble de la population des produits et des services de ce type d'entreprises, mais aussi la*

promotion des valeurs de ce type d'entreprises; 3) ensuite, celle d'offrir des services aux membres; 4) puis, celle d'aider au développement de partenariats divers (Defourny, 2002, p. 62-63). S'il est tout à fait pertinent d'examiner la contribution économique et sociale de ces entreprises d'une part, d'autre part, reconstituer les démarches politiques sous-tendues par la création de leurs dispositifs de représentation politique est un deuxième registre obligé de recherche pour mieux saisir l'enjeu démocratique. Ce chapitre veut à cet égard ouvrir en quelque sorte le dossier¹.

1. L'ÉCONOMIE ET LA PLACE QU'Y OCCUPENT LES ENTREPRISES COLLECTIVES

Dans la pensée traditionnelle en économie, le monde se divise en deux : l'économie marchande, avec la prédominance des entreprises capitalistes, et l'économie publique, avec l'État qui offre des biens et des services d'intérêt dit général (éducation, santé...). Mais au sein de l'économie marchande comme au sein de l'économie non marchande existent des entreprises d'un type différent, historiquement issues des utopies socialistes du XIX^e siècle, du mouvement ouvrier et paysan et des utopies autogestionnaires des années 1960 : des coopératives agricoles et financières, des mutuelles d'assurances, des coopératives de santé, des centres de la petite enfance, des ressourceries... Ce secteur pèse *grosso modo* pour 8 à 10 % des emplois et dans plusieurs communautés ou régions pour plus de 15, 20 ou parfois même 30 % des emplois.

Son apport ne se limite cependant pas à des emplois, puisque la mobilisation qui donne naissance à ce type d'entreprises à propriété collective favorise également le développement de communautés et de régions, voire même de l'ensemble de la société québécoise. Et lorsqu'on étudie des régions particulières comme cela a été fait maintes fois, comme par exemple dans Chaudière-Appalaches, on réalise que ce type d'initiatives, dans cette seule région, a réussi à canaliser plus de 50 millions de dollars en salaires et dépense plus de 100 millions en achat de biens et de services, tout en créant plus de 3 000 emplois (Comeau, 2003).

1. Une première version de ce texte a été mise en circulation en 2005 après examen par une vingtaine de dirigeants d'organisations d'économie sociale et de chercheurs. Une quinzaine de ceux-ci l'ont examiné à fond. Ils y sont pour quelque chose. Tous convenaient de la pertinence et de l'urgence de ce texte, tout en saluant l'audace d'aborder ce sujet tabou. Puis une version abrégée, remaniée et plus balisée par les exigences d'une revue scientifique est parue dans *Économie et Solidarités* en 2007. Ce chapitre est une révision complète du cahier.

L'apport de ce type d'entreprises, fondées sur l'association de personnes et la recherche d'une économie au service d'une meilleure redistribution de la richesse, n'a généralement pas une grande visibilité. D'abord parce que très souvent ses membres et dirigeants n'ont pas toujours conscience de participer à une « autre économie ». D'autant plus que sa différence avec le secteur privé dans la prestation quotidienne de services est souvent relativement limitée : par exemple, les services financiers de Desjardins sont *grosso modo* comparables aux services offerts par une banque. Les services d'une base de plein air de type OBNL diffère très peu d'un site récréatif de propriété privée. Il faut donc y regarder à deux fois pour voir la distinction associative ou coopérative se manifester de façon visible. De plus, la mouvance de l'économie sociale s'autosatisfait facilement de ses vertus endogènes et de ses valeurs. C'est comme si sa démocratie interne et la qualité de ses services étaient prises pour acquises, offrant par elles-mêmes des garanties à toute épreuve. Pourtant, sa démocratie est toujours à construire, ses valeurs à recomposer et à diffuser dans des temps et situations nouvelles et ses objectifs à redéfinir... surtout dans le contexte actuel de profonde mutation du monde du travail, de l'État social et des communautés. Les entreprises collectives gagnent à se faire connaître comme leviers de développement économique et social, comme forces de changement social. Certaines le font bien, mais beaucoup d'autres sont trop modestes. Et le débat public ne rend pas toujours justice à leur apport qui les associe à des opérations de simple délestage de l'État, c'est-à-dire d'un État qui tend à diminuer le service public en finançant à bon compte des entreprises d'économie sociale². C'est ici qu'intervient l'importance des structures de représentation politique qu'elles se sont données.

1.1. Un premier visage des entreprises collectives québécoises au plan national

L'économie sociale a de profondes racines dans nos régions et dans notre histoire, ce qui fait qu'aujourd'hui, **les entreprises collectives québécoises** – coopératives, mutualistes et associatives – ont un **chiffre d'affaires global de plus de 20,7 milliards de dollars et emploient environ 132 000 personnes**, sans compter les **milliers de dirigeants bénévoles** (plus de 20 000 dans le seul mouvement coopératif).

2. Par exemple, le secteur associatif et coopératif de l'aide à domicile a fait l'objet de nombreuses résistances du syndicalisme du secteur public dans les années 1990 et des professionnels de CLSC (Vaillancourt *et al.*, 2003). Aujourd'hui, le même argumentaire revient à propos des coopératives de santé.

À la force de frappe de Desjardins et des coopératives dans leur ensemble, réunies sous le chapeau du **Conseil québécois de la coopération et de la mutualité** (CQCM) s'ajoute, depuis le milieu des années 1990, celui du **Chantier de l'économie sociale**, un regroupement d'entreprises surtout « associatives » (OBNL) comprenant CPE, entreprises d'insertion, organismes sans but lucratif d'habitation, ressourceries, etc., issues le plus souvent d'un mouvement communautaire urbain engagé dans la lutte contre la pauvreté. Sans compter celle des syndicats qui, par leurs fonds de développement et autres dispositifs (caisses d'économie...), peuvent avoir un préjugé favorable – sinon une politique de développement – à l'égard des entreprises collectives (coopératives ou associatives).

Économie coopérative, sociale et solidaire : des notions cousines mais des histoires particulières

Conceptuellement, les coopératives et les OBNL, de même que les mutuelles, sont des familles d'un même ensemble qu'on appelle l'« économie sociale ». Cela est très clair, notamment dans l'article d'introduction de Defourny et Develtere (1999) et dans le Guide d'analyse du RISQ (2004). Cependant, au Québec, l'expression prête à confusion puisque qu'un regroupement, le Chantier de l'économie sociale, en détient en quelque sorte l'appellation tandis que la mouvance syndicale – qui par leurs fonds de développement et autres dispositifs appuie des entreprises collectives (coopératives ou associatives) – utilise la notion d'économie solidaire et que le mouvement coopératif a tendance à se définir d'abord par l'identité coopérative. Ces trois expressions – coopérative, sociale ou solidaire – sont révélatrices d'histoires, de cultures organisationnelles et même de visions différentes du développement économique et social³. Elles ont par ailleurs toutes une caractéristique centrale commune : ce sont des entreprises à propriété collective cherchant à faire converger objectifs économiques et finalité sociale, ce qui les distingue des entreprises marchandes ou d'État, c'est-à-dire publiques. En ce sens, elles constituent un tiers secteur à côté et en interface avec l'entreprise privée et l'entreprise publique. Plusieurs organisations au Québec et au Canada utilisent d'ailleurs l'expression « coopératives et entreprises d'économie sociale ». Dans les faits, la famille la plus importante de l'économie sociale est coopérative.

3. La comparaison internationale peut aussi nous induire en erreur. Par exemple, en France, à la différence du Québec, la notion d'« économie sociale » est principalement portée par la famille coopérative et mutualiste et celle d'« économie solidaire » par des associations (des services de proximité du type CPE ou des entreprises d'insertion).

Reconstituons le portrait québécois de cette économie, coopérative et mutualiste et associative en termes d'emplois, d'entreprises, de chiffres d'affaires, de taux de survie et de croissance à partir des données publiques disponibles. Puis nous regarderons l'enracinement régional et la présence sectorielle de ces entreprises. Par la suite, nous reconstituerons l'itinéraire sociopolitique de la coopération et de l'économie sociale québécoise et son architecture générale.

1.2. Emplois, entreprises, chiffre d'affaires, taux de survie et de croissance des entreprises collectives

Économie coopérative et mutualiste	Économie associative
- 3233 coopératives et 39 mutuelles	- 3941 OBNL
- 87 461 emplois (dont 43 272 dans les non-financières) - 20 000 dirigeants bénévoles	- 45 080 emplois
- 20,7 milliards de dollars (dont près de 9 milliards de chiffre d'affaires dans les non-financières)	- 1,3 milliard de dollars
Source : Direction des coopératives, MDEIE, 2007.	Source : Chantier, 2002 dans RISQ, 2004, p. 5*.

* Le Chantier, tout comme le Comité sectoriel de la main-d'œuvre (CSMO ESAC), ne disposent pas de données plus récentes que celles de 2002, ni de suivi annuel sur la survie et la croissance des OBNL engagés dans l'entrepreneuriat collectif. La comparaison souffre de cette limite mais ne peut être imputée à l'auteur de ces lignes. On obtient néanmoins un estimé de l'ordre de grandeur des choses. Par ailleurs, le Sommet de l'économie sociale et solidaire, dans son rapport synthèse (2006, p. 11), mentionne le chiffre de 6500 entreprises collectives et de 4,3 milliards de dollars de chiffre d'affaires (coopératives et OBNL ensemble, mais sans les grandes coopératives agricoles et financières, exclues sans explication). On ne sait pas d'où proviennent ces chiffres, ni l'année de référence.

Taux de survie des entreprises coopératives au Québec		
Entreprises	Taux de survie sur cinq ans	Taux de survie sur 10 ans
Taux de survie moyen des coopératives	64 %	46 %
Taux de survie moyen du secteur privé	36 %	20 %

Source : MIC (1999).

L'enracinement régional et la présence sectorielle

L'enracinement régional

L'étude la plus récente du MDEIE (2007) constate, chiffres à l'appui, que c'est principalement dans les régions semi-urbaines et rurales que les indicateurs de croissance du mouvement coopératif sont les plus significatifs. De plus, 75% des emplois coopératifs se retrouvent à l'extérieur des grands centres urbains. Et si on examine la couverture des coopératives déclarantes sur tout le territoire, près de 60% de celles-ci se situent à l'extérieur des villes de Montréal, de la capitale nationale (Québec) et de Laval. Ce qui s'explique en partie par la présence organisée sur tout le territoire de Coopératives de développement régional (CDR).

L'organisation du CQCM au plan régional se déploie avec l'apport de onze coopératives de développement régional (CDR) couvrant l'ensemble du territoire québécois depuis plus ou moins 20 ans. Coopérative de développement régional de l'Abitibi-Témiscamingue, Coopérative de développement régional du Bas-Saint-Laurent, Coopérative de développement du Centre-du-Québec/Mauricie, Coopérative de développement régional de l'Estrie, Coopérative de développement régional Gaspésie-les-Îles, Coopérative de développement régional de Lanaudière, Intercoopérative de la Montérégie, Coopérative de développement régional de Montréal-Laval, Coopérative de développement régional Québec-Appalaches, Coopérative de développement régional Saguenay-Lac-Saint-Jean, Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides.

Du côté du Chantier de l'économie sociale, la direction a, dès ses origines, plutôt fait « le choix de miser sur une approche sectorielle » (Belleau dans Kearney *et al.*, 2004, p. 9), indisposant alors plusieurs groupes, dont les groupes de femmes, pour qui l'ancrage régional avait une grande importance. Dès lors, on constate plutôt la faiblesse de son organisation en région, fruit des choix antérieurs. Mais le Chantier est en processus de régionalisation autour de « pôles régionaux ». Jusqu'ici, il était organisé par pôles surtout à Montréal-Laval tout en ayant des antennes dans la Mauricie, dans Québec/Chaudière-Appalaches et dans l'Outaouais. Son origine est surtout montréalaise et liée à la partie du mouvement communautaire qui a fait le saut dans l'économie pendant les années 1980 avec les CDEC (Favreau, 1989, p. 99-151; Favreau et Lévesque, 1999). Il est donc encore peu présent dans des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie, l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Estrie, la Montérégie et Lanaudière.

Les secteurs d'activités

Au plan sectoriel, le découpage entre l'économie associative et l'économie coopérative est assez net. Le CQCM regroupe 3233 entreprises coopératives et mutualistes, lesquelles procurent de l'emploi à 87 461 personnes.

Ces entreprises sont organisées **au plan sectoriel** en douze regroupements coopératifs, trois mutuelles et deux grandes coopératives agricoles : Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Fédération québécoise des coopératives forestières, Coopérative fédérée du Québec et AGROPUR (agroalimentaire), Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, Fédération des coopératives de câblodistribution du Québec, Fédération des coopératives de travailleurs actionnaires du Québec, Fédération des coopératives de services à domicile du Québec, Fédération des coopératives du Nouveau-Québec, Fédération des coopératives funéraires du Québec, Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, Réseau de la coopération du travail, La Capitale, mutuelle de l'administration publique, Groupe Promutuel et SSQ Groupe financier.

Le CQCM déploie en outre des efforts particuliers en direction de secteurs émergents, notamment celui de la jeunesse (Coopératives jeunesse de services, coopératives en milieu scolaire), de la santé (services à domicile, habitation coopérative pour les aînés soutenus par la communauté, coopératives de santé) et des coopératives de solidarité multiservices dans les communautés rurales (services intégrés de dépannage, de loisirs, d'essence...), dans le multiservices (coopératives de solidarité intégrant le dépannage, l'horticulture, l'essence...) et celui des sources d'énergie renouvelable (coopératives éoliennes).

Le Chantier de l'économie sociale est surtout organisé par secteurs à partir des créneaux de l'aide domestique, des Centres de la petite enfance, de la périnatalité, des ressourceries et des entreprises d'insertion, de l'habitation communautaire, des médias communautaires, du tourisme social de même que sur des entreprises émergentes en culture⁴.

Dans quelques secteurs, coopératives et associations se croisent, soit l'habitat et les services d'aide à domicile. Mais la tendance principale, dans la plupart des créneaux, est d'avoir des entreprises collectives affiliées à une fédération du CQCM ou à un regroupement sectoriel du Chantier.

Que retenir de ce premier portrait? D'abord que le poids économique (chiffre d'affaires et emplois générés) des coopératives et des mutuelles dépasse largement celui de l'économie associative. Cela ne peut être banalisé, étant donné son importance dans la contribution au développement économique et social d'ensemble de la société québécoise, comme dans celui des régions et

4. Le commerce équitable, souvent associé avec raison à l'économie sociale, ne constitue pas un secteur à proprement parler mais un réseau autonome et un mouvement, celui de la consommation responsable, qui évolue sur ses propres bases. Il collabore d'ailleurs avec les deux regroupements que sont le CQCM et le Chantier.

Comparaison entre l'économie coopérative et l'économie associative	
Économie coopérative	Économie associative
Services d'aide à domicile Habitat coopératif Coopératives d'alimentation Coopératives funéraires Coopératives forestières Coopératives de travail Coopératives de câblodistribution Coopératives scolaires Coopératives financières et mutuelles Coopératives de santé Coopératives de solidarité multiservices Coopératives agricoles Coopératives éoliennes	Aide domestique OBNL d'habitation Ressources Entreprises d'insertion Centres de la petite enfance Entreprises adaptées Tourisme social Médias communautaires Entreprises culturelles

des communautés en difficulté⁵. Il ne faut cependant pas se méprendre : si le CQCM regroupe les grandes coopératives financières et agricoles, il réunit majoritairement de petites et moyennes coopératives affiliées par le biais de fédérations (Arteau *et al.*, 2005). Évidemment, le gabarit économique ne préjuge pas de la capacité politique à générer des alliances et à influencer les pouvoirs publics. Nous y reviendrons au prochain chapitre. On sait aussi, en vertu d'une

5. Signalons ici deux débats en cours. Le premier est d'ordre socioéconomique : inclure ou exclure de l'économie sociale le Mouvement Desjardins et les grandes coopératives agricoles (économie coopérative), qui ont un poids considérable en termes d'emplois et d'actifs, tout comme les Centres de la petite enfance au sein de l'économie associative ont un poids considérable en termes d'emplois et d'utilité sociale. Le second est sociopolitique, à savoir si Desjardins est plus près du secteur privé que de l'économie sociale, ou si les CPE sont plus près de l'organisme parapublic à vocation sociale que de l'entreprise d'économie sociale. Tout cela mérite évidemment d'être débattu... dans le cadre d'une analyse des interfaces de l'économie sociale avec le secteur privé et le secteur public et sur la base de quelques grands critères (hauteur du financement propre, qualité des conditions de travail, autonomie politique et de gestion, lien avec les mouvements sociaux locaux...). Voilà bien un autre dossier important sur le registre politique à mettre en chantier, dossier que quelques chercheurs ont ouvert (Gravel, Bellemare et Briand, 2007; Vaillancourt *et al.*, 2003).

recherche menée en 1999 par le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), que le taux de survie des coopératives est élevé et, de plus, nettement supérieur à celui de l'entreprise privée, que ce soit sur 5 ans ou sur 10 ans.

Ensuite, en ce qui a trait au taux de croissance de ces entreprises, entre 1996 et 2005, il est en hausse. Il s'est créé près de 1500 coopératives pendant ces 10 ans et le chiffre d'affaires global des coopératives non financières est alors passée de 5 à 8,4 milliards de dollars (et à près de 9 milliards une année plus tard) pendant la même période (Brassard et Rompré, 2006).

Dans le cas de l'économie associative, aucune étude n'a été faite nous permettant de chiffrer la tendance sur une base comparative. Le taux de croissance est présumé bon, surtout si on présente les choses à partir des créneaux porteurs des deux dernières décennies (petite enfance et ressourceries par exemple). Le taux de survie est cependant estimé faible par les pouvoirs publics étant donné leur financement public jugé trop important. D'où l'effort considérable fait durant la dernière décennie pour fournir à l'ensemble des nouvelles initiatives des outils d'accompagnement et de suivi des projets⁶.

Pour ce qui a trait à l'enracinement régional, il ressort que le mouvement coopératif fait partie d'un mouvement d'affirmation régionale tandis que les OBNL investies dans le développement économique sont d'abord issues d'un mouvement communautaire urbain de quartiers populaires. Quant à leur présence sectorielle, les OBNL liées au Chantier sont investies dans des créneaux liés au Sommet du gouvernement du Québec (1996) tandis que les coopératives traduisent un cycle de développement au long cours de plusieurs décennies, voire de plus d'un siècle dans certains cas. Nous reviendrons sur tout cela. Mais auparavant il nous faut indiquer comment, méthodologiquement, nous allons travailler à la reconstitution de l'architecture politique de la coopération et de l'économie sociale québécoise.

1.3 L'économie sociale québécoise : aller plus loin dans la recherche et le débat en cours

Une approche politique: la méthodologie générale

Les regroupements nationaux d'économie sociale et les liens qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres au plan politique (par delà les questions de reconnaissance) sont l'angle mort de la plupart des travaux de recherche en

6. On pense ici à l'accès des coopératives et des OBNL au financement public des CLD, à celui des SADC et du Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), au financement en provenance de la Caisse d'économie solidaire Desjardins ou de la FTQ par l'intermédiaire des SOLIDES... (Comeau *et al.*, 2001, p. 79-135). Reste que le taux réel de survie et de croissance des associations à activités économiques – par delà certains secteurs bien mis en évidence comme les CPE – demeure un inconnu qui laisse place à des énoncés plutôt promotionnels et partisans.

économie sociale au Québec depuis 10 ans, comme si on pouvait traiter du syndicalisme sans étudier les organisations de soutien et de représentation politique au plan national que sont les grandes centrales syndicales comme la CSN ou la FTQ. Face à cette question où zones de collaboration et zones de tension se croisent régulièrement⁷, c'est donc une autre approche que celle de la sociologie économique qu'il faut convoquer, à tout le moins pour compléter l'analyse et répondre à certaines questions souvent laissées sous le boisseau. Par exemple, d'aucuns prétendent que le Chantier de l'économie sociale représente l'ensemble de l'économie sociale. D'autres affirment que l'économie coopérative est la forme la plus achevée de l'économie sociale. Quelles réponses la recherche permettrait-elle d'offrir à cet égard? Ce chapitre propose d'ouvrir **une nouvelle avenue de recherche** susceptible de déborder la seule sociologie économique des entreprises collectives, insuffisante à notre avis pour saisir la dynamique de cette autre manière de penser et de vivre l'économie. D'abord, qui représente qui? Comment les formes de soutien et de représentation des regroupements nationaux aux organisations membres ont-elles évolué dans la dernière décennie? Quelles sont les principales bases sociales de chacun des regroupements? Quelles formes de collaboration se sont-elles données? Comment s'expliquer les rivalités entre eux?, etc.

Au plan de sa méthodologie générale, ce chapitre modifie donc la perspective généralement utilisée en abordant l'économie sociale **d'abord par ses fonctions politiques** et donc par l'étude des processus politiques effectifs (Grossman et Saurugger, 2006; Offerlé, 2002), notamment **les rapports stratégiques** que les organisations développent entre elles et au cœur desquelles il y a tout à la fois défense de causes sociales et défense d'intérêts professionnels. Plus spécifiquement, nous comparerons les deux regroupements autour des **six répertoires d'action**: une fois établis le poids économique des entreprises que ces regroupements réunissent et leur enracinement régional et leur présence sectorielle, nous allons étudier: 1) l'histoire sociopolitique des regroupements; 2) leur culture démocratique; 3) leur stratégie principale dans les rapports qu'ils entretiennent avec les pouvoirs publics; 4) leur financement externe et interne; 5) leur présence internationale; 6) l'organisation de la

7. Un exemple de ces tensions remonte à 2004-2005, à propos du projet du gouvernement du Québec de modifier le droit associatif. Dossier chaud autant pour les organisations communautaires autonomes que pour les coopératives et les entreprises d'économie sociale. Comme chercheur membre du CIRIEC, j'avais été saisi de ces tensions et de la recherche de passerelles entre les deux regroupements dans le cadre d'un débat à ce propos au sein du CIRIEC. Le CIRIEC, cherchant des modes de concertation entre les regroupements, nous avait confié à M.-C. Malo et à moi le soin d'explorer la chose à l'échelle internationale, sachant que M.-C. Malo connaissait bien le mouvement coopératif et moi le mouvement communautaire.

recherche ou développement en leur sein. L'objectif visé est, entre autres, d'aider les acteurs de ces regroupements à prendre acte de leurs différences, tout en cherchant les voies d'une convergence ou d'une reconnaissance réciproque réelle qui ne participe pas à des consensus mous dont on se défait à la première occasion.

Autrement dit, «le dévouement du personnel salarié ou bénévole et les références affirmées à des valeurs morales ou idéologiques ne garantissent pas la qualité des actions», comme nous le disait un jour un chercheur français à propos des ONG. L'autorégulation n'offre pas de garantie suffisante. Comme toute autre organisation dans une société démocratique, les réseaux inscrits dans des dynamiques sociales se doivent d'être présentés comme ils sont et non uniquement pour ce qu'ils prétendent être, même si leur imaginaire est sans aucun doute partie intégrante de leur action. Donc, comment ils se comportent politiquement, c'est-à-dire, en premier lieu, leur fonctionnement et leur vitalité démocratiques (leurs rapports aux membres); deuxièmement, leur interaction avec les autres et entre eux; troisièmement, leur capacité d'autonomie par rapport aux pouvoirs publics. Le regard solidaire mais critique qu'offre la recherche en sciences sociales devient fort utile pour traiter de ces dynamiques, anciennes et nouvelles, afin d'en saisir la portée réelle par delà le discours des acteurs. C'est particulièrement vrai aujourd'hui lorsqu'il s'agit de faire l'examen des regroupements nationaux dans leurs fonctions politiques, ce qu'aucune recherche québécoise n'a vraiment osé faire depuis une décennie.

L'économie sociale : deux familles d'entreprises, la famille coopérative et mutualiste et la famille associative

La notion d'économie sociale au Québec est entrée dans l'espace public québécois depuis près de 10 ans, avec le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec en 1996. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) affirme à ce propos ce qui suit.

Aujourd'hui l'économie sociale a acquis une reconnaissance comme forme de développement et en tant que composante du développement local et régional... elle est notamment représentée par deux regroupements.

1. Le Chantier de l'économie sociale, dont la principale mission est de promouvoir l'économie sociale comme partie intégrante de la structure socioéconomique du Québec et ce faisant, de faire reconnaître le caractère pluriel de notre économie.
2. Le Conseil de la coopération du Québec dont la mission est de participer au développement social et économique du Québec en favorisant le plein épanouissement du mouvement coopératif québécois et ce, en accord avec les principes et les valeurs de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'économie sociale n'est pas un bloc monolithique. Tant par les secteurs d'activité économique choisis que par les populations visées et les modes de fonctionnement, les entreprises qui y appartiennent se placent sous le signe de la diversité, de la pluralité et de la flexibilité. Ces organismes et ces entreprises partagent les mêmes valeurs et principes... mais présentent par contre des situations et des réalités très différentes selon leur secteur d'activité, leur structure politique, leur maturité organisationnelle, etc. (RISQ, 2004, chap. 2, p. 2 et 3).

Cette citation, en apparence anodine, induit deux choses importantes presque jamais abordées dans la recherche en économie sociale : 1) la reconnaissance de l'existence de plusieurs regroupements nationaux d'économie sociale au Québec ; 2) l'existence de zones de collaboration mais aussi de tension entre les différentes composantes de cette économie sociale. C'est sur ces deux sujets que porte le présent chapitre afin de mieux cerner l'architecture politique réelle des entreprises collectives québécoises.

L'approche que nous privilégions pour tenter de comprendre les **regroupements nationaux** de l'économie sociale au Québec est donc la suivante : les coopératives, les mutuelles et les associations ne peuvent être considérées uniquement comme des regroupements à caractère sectoriel au sein de l'économie sociale. L'économie sociale se définit non seulement par ses principes mais aussi par ses **familles**, lesquelles sont **des composantes stratégiques**. Tout en ayant un tronc commun de valeurs et ce faisant une appartenance à un tiers secteur (Comeau, 2005), ces organisations et/ou ces entreprises ont une trajectoire tout à la fois généraliste et spécifique : de un, elles participent au développement d'ensemble de la société en tant que composantes d'un tiers secteur ; de deux, elles ont des légitimités particulières, c'est-à-dire une culture organisationnelle qui leur est propre, des filiations internationales propres, des financements propres, des statuts particuliers... Elles ont aussi bâti, au cours des décennies, des filières de reconnaissance par les pouvoirs publics (qui leur ont conféré des statuts juridiques particuliers) et des capacités d'influence spécifiques.

Dans le cas du Québec, les **coopératives et les mutuelles**⁸ se sont regroupées au sein d'une même organisation, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). De son côté, le **monde associatif** n'est pas d'abord formé d'OBNL entrepreneurs mais de deux types d'embranchements, dont le plus important est celui des organisations communautaires : 1) les entreprises d'« économie sociale » dans laquelle on retrouve des OBNL investis dans des activités économiques

8. Les mutuelles sont cette autre famille de l'économie sociale liée au monde de l'assurance et issues des sociétés d'entraide des débuts du XIX^e siècle.

et dont un certain nombre sont regroupés au sein du Chantier de l'économie sociale⁹; 2) les « organisations communautaires autonomes », qui se distinguent par leurs activités à dominante sociale ou sociopolitique, dont la majorité évolue au sein du Comité aviseur de l'action communautaire autonome (ACA) en étant regroupées au plan sectoriel dans 23 « fédérations » et sur le plan territorial dans un certain nombre de réseaux à vocation régionale. Le Comité aviseur de l'ACA agit comme interlocuteur commun de ces dernières auprès du gouvernement du Québec dans le périmètre immédiat du Secrétariat d'État à l'action communautaire autonome (SACA). Nous reviendrons sur cette branche du mouvement communautaire un peu plus loin dans le texte.

Aujourd'hui, rares sont les personnes qui posent la question à savoir si l'économie sociale participe ou non à la transformation de la société, débat qui a suivi le Sommet du gouvernement de 1996 à 1999 (Boivin et Fortier, 1998). Oui, elle y participe à sa manière, différente de celle du syndicalisme ou d'autres mouvements. Oui, elle est plurielle comme le syndicalisme ou d'autres mouvements le sont quant aux alternatives à développer face au capitalisme planétaire. Bref, les termes du débat ne sont plus vraiment de savoir si les entreprises collectives sont des agents de changement social. La réponse affirmative donnée à cette question par les nombreux travaux de recherche de la dernière décennie sont relativement satisfaisants... et convaincants... mais souvent peu critiques.

En effet, il importe de nous interroger davantage aujourd'hui sur ses **modes de fonctionnement**, sur les différents **courants** qui la traversent, sur les zones de tensions entre les différentes **familles** qui composent ce troisième secteur, sur leur **légitimité respectives** et sur leur **efficacité spécifique**. Nous avons donc de plus en plus besoin de typologies (pour bien distinguer l'apport de chacun) et d'analyse politique de l'économie sociale

9. Le caractère entreprenant de ces OBNL n'est pas encore vraiment établi. Certains pourraient avancer qu'il faut par exemple 50% des ressources en provenance de la vente de produits et/ou de services pour être considéré comme une entreprise collective. D'autres vont se satisfaire de 10%. On ne peut enfermer l'économie sociale dans une frontière trop précise sans la dénaturer. Mais la marge entre 10% et 50% est considérable. À 50% de revenus propres, on est certainement plus proche de la rentabilité et du développement dans la durée. À 10% de revenus propres, on est plutôt dans l'« entreprise sociale », cherchant des réponses aux questions d'insertion sociale, de santé et de services sociaux auxquelles l'État préfère répondre par un financement public à ces initiatives plutôt que d'en assumer directement la responsabilité.

par delà sa contribution économique, d'où l'intérêt d'étudier les regroupements qui, par leurs fonctions, ne se comprennent bien que dans un registre qui fait appel à la sociologie politique.

2. L'ÉVOLUTION POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE DES ANNÉES 1980 À AUJOURD'HUI

L'économie sociale québécoise des 20 dernières années a, globalement parlant, beaucoup gagné en crédibilité politique (Comeau *et al.*, 2001). Voyons d'abord de plus près la trajectoire sociopolitique de ces deux décennies à partir des deux regroupements nationaux, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et le Chantier de l'économie sociale.

2.1. Le tournant du mouvement coopératif et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) au début des années 1990

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a été créé au début des années 1940, dans le giron du développement des sciences sociales de l'Université Laval avec le père G.-H. Lévesque. Son premier développement s'opère dans les années 1950 et 1960 dans le sillon principal des coopératives financières et agroalimentaires. On pense ici aux caisses d'épargne et de crédit (Mouvement Desjardins), aux mutuelles (La Capitale, groupe financier par exemple) et aux coopératives agricoles (la Coopérative fédérée du Québec ou AGROPUR).

Les années 1970 marquent cependant une seconde grande phase de développement avec l'arrivée de nouvelles générations de coopératives engagées dans des secteurs émergents: 1) en milieu urbain, des coopératives de travail, des coopératives d'habitation, des coopératives de consommation (magasins Cooprix), des caisses d'épargne et de crédit dans les entreprises (caisses d'économie), des coopératives d'alimentation naturelle... souvent initiées par des organisations du mouvement communautaire, du mouvement écologique ou du mouvement syndical; 2) en milieu rural, des coopératives de services de proximité de type garage coopératif, des coopératives d'approvisionnement (quincaillerie...), des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), des coopératives forestières...

Ici il faut même compter quelques expériences phares comme Tricofil à Saint-Jérôme et Boisaco sur la Côte-Nord, qui donneront lieu à de nouvelles organisations, notamment le Regroupement québécois pour la coopération du

travail... et plus tard les fonds de travailleurs tels le Fonds de solidarité de la FTQ dans les années 1980¹⁰ et celui de la CSN, Fondation, dans les années 1990.

Plus tard, dans les années 1980, émergent des coopératives funéraires, des coopératives de travailleurs actionnaires (CTA), des coopératives ambulancières... Les années 1980 marquent aussi le coup d'envoi de l'**intercoopération** avec l'arrivée des Coopératives de développement régional (CDR), lesquelles, à leurs débuts en 1984-1985, sont des groupes de ressources techniques (GRT) appuyés par les pouvoirs publics pour accompagner la création de coopératives et regrouper sur un même territoire l'ensemble des coopératives. Ces Coopératives de développement régional couvriront l'ensemble du territoire québécois et adopteront le découpage des régions administratives créées par le gouvernement du Québec (Quentin, 2003; Boivin, 1996). Il en existe onze présentement. Elles formeront par la suite une fédération québécoise, laquelle deviendra une affiliée du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) au début des années 1990.

Tous ces nouveaux développements coopératifs avaient laissé place à beaucoup d'innovation et de créativité, mais posaient aussi l'exigence d'une coordination et d'une institutionnalisation à l'échelle du Québec. Le début des années 1990 se révèle être une période de profonde transformation du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Coup sur coup, le CQCM organise en 1990 un premier colloque, puis une trentaine de forums locaux et régionaux qui réuniront près de 4000 personnes (Lévesque *et al.*, 1999) et finalement des **États généraux de la coopération** en 1992, duquel sortira un **Manifeste de la coopération**, manifeste qui invite au «regroupement des forces dans chaque milieu et à l'échelle du Québec» afin d'en arriver à disposer d'entreprises qui contribuent à «enrichir le patrimoine collectif». À juste titre, ledit Manifeste réfère explicitement aux Pionniers de

10. Tricofil est une reprise d'entreprise dans le secteur textile. Les travailleurs occupent l'entreprise, négocient sa prise de possession, mobilisent la communauté de Saint-Jérôme et le Québec tout entier autour de sa relance en la transformant en coopérative de travail autogérée. L'expérience durera 10 ans et sera perçue comme un échec flagrant qui fera longtemps mal à la coopération du travail. Néanmoins, une partie du leadership de cette usine, après la fermeture définitive, s'oriente vers le soutien aux coopératives de travail (le Regroupement pour la coopération du travail) (Boucher, 1982). Quant à la direction nationale de la FTQ (le syndicat local est affilié à la FTQ), elle conclut que l'autogestion dans une entreprise est le fait de groupes de travailleurs exceptionnels. Elle mûrit alors progressivement l'idée d'un fonds de travailleurs... qui soutiendrait les entreprises en difficulté. Cette idée prend forme en 1983 avec un projet qui deviendra le Fonds de solidarité de la FTQ.

Rochdale, qui fondèrent la première coopérative ouvrière de consommation en 1844, et au manifeste du Conseil supérieur de la coopération, publié en 1940 (CCQ, 1994).

À l'occasion de ces États généraux, le CQCM ne se contente cependant pas d'initier une réflexion d'orientation transformée en manifeste. Le CQCM prend aussi l'initiative d'accueillir tous les secteurs coopératifs émergents en son sein, lesquels formeront une dizaine de nouvelles fédérations. Puis, dans le cadre d'ententes de partenariat avec la Direction gouvernementale des coopératives, les programmes d'aide aux CDR et les fonds publics destinés aux coopératives et à leurs fédérations sont transférés au Conseil, qui se voit dès lors octroyer un rôle politique de concertation, de représentation, d'animation et de coordination sans précédent pour l'ensemble du mouvement coopératif. Il devient alors l'interlocuteur unique des coopératives auprès des pouvoirs publics¹¹.

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité regroupe donc depuis une quinzaine d'années l'ensemble des coopératives et des mutuelles du Québec, de toutes les générations (de Desjardins, né il y a 100 ans, à celles plus récentes dans tous les secteurs tels le travail, l'habitation...) et dans toutes les régions (les coopératives régionales de développement). L'histoire des 15 dernières années des coopératives et du Conseil, trop rapidement esquissée ici, révèle une étonnante capacité de renouvellement, peu commune d'ailleurs, si on la compare avec d'autres pays du monde.

2.2. L'arrivée du Chantier de l'économie sociale à la fin de la décennie 1990

Simultanément, les 20 dernières années (1985-2005) ont vu naître un certain nombre d'initiatives socioéconomiques de caractère associatif surtout animées par le mouvement communautaire, par l'intermédiaire notamment du développement local dans sa version nouvelle à l'époque, celle du développement économique communautaire (Favreau et Lévesque, 1999; Favreau, 1989)¹². Puis, à la faveur du Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi, dans les années subséquentes, le Comité du suivi en économie sociale se transforme en une coalition de différentes organisations intéressées à poursuivre cette démarche, pour former le

11. En 2005, le gouvernement du Québec a renouvelé pour trois ans ces ententes de soutien au développement coopératif pour 12,9 millions de dollars, somme à laquelle le mouvement ajoute 1,5 million (*Réseaux*, novembre-décembre 2006).

12. On pense ici par exemple aux garderies populaires, aux services d'aide domestique, aux ressourceries... et aux agences de développement que sont les CDEC et les CDC.

Chantier de l'économie sociale, lequel devient, à partir de 1999, un nouvel interlocuteur en la matière auprès du gouvernement du Québec (Comeau *et al.*, 2001).

En effet, pour faire suite à une recommandation du Groupe de travail sur l'économie sociale, un organisme sans but lucratif a été constitué : *le Chantier de l'économie sociale*. Ce comité de suivi était composé de personnes représentant des coopératives, des organisations syndicales, certains groupes de femmes, des réseaux de développement local, une partie du mouvement communautaire¹³ et des milieux de la culture et de l'environnement. Il visait notamment à :

- œuvrer, de concert avec les promoteurs et avec les ministères et organismes publics, à la réalisation des projets de création d'emplois ayant été acceptés au Sommet sur l'économie et l'emploi ou ayant fait l'objet d'un accord de principe du gouvernement ;
- faire la promotion de l'économie sociale ;
- représenter l'économie sociale, particulièrement ses nouveaux secteurs, dans les instances nationales de partenariat ;
- établir des liens avec les organismes œuvrant en économie sociale aux niveaux national et régional ;
- collaborer avec les ministères et organismes du gouvernement à l'élaboration de stratégies favorisant le développement de cette nouvelle économie sociale, à l'évaluation des programmes et mesures de soutien à celle-ci, de même qu'à l'élaboration d'indicateurs de résultats.

Avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale, on assiste à la pénétration de l'économie sociale, cette fois dans des secteurs d'activités relativement nouveaux mais en partie arrivés à maturité tels les centres de la petite enfance (emplois associatifs surtout) ; les entreprises d'aide domestique (emplois coopératifs et associatifs) ; les entreprises d'insertion (emplois associatifs) et les centres de travail adaptés (emplois associatifs). Depuis 1999, **l'économie sociale québécoise évolue donc avec deux regroupements nationaux** dont l'un, plus ancien, regroupe les coopératives et les mutuelles, et l'autre, plus récent, regroupe principalement des entreprises à statut associatif (OBNL). Mais cette dynamique, tout aussi stimulante qu'elle soit, est aussi source de tensions et de différends qu'il ne faut pas sous-estimer ni dissimuler.

13. Le « communautaire autonome » a tenu à garder ses distances par rapport à cette initiative, tout comme la majorité des groupes de femmes.

2.3. Les années 2000 : la gestion des tensions au sein de l'économie sociale et la recherche de modes de concertation

Sur le terrain, début 2000, certains secteurs de l'économie sociale sont tiraillés dans leur appartenance, notamment celui de l'habitation et celui des services à domicile, où coopératives et associations se côtoient¹⁴. En 2005, c'est autour de l'objectif de créer des pôles régionaux dirigés par le Chantier que des tiraillements se font alors sentir.

Plus largement, avec l'apparition d'un deuxième acteur national en économie sociale au Québec, les choses se corsent car les deux regroupements évoluent en partie sur les mêmes terrains. D'un côté, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité dispose déjà de ses entrées et d'ententes avec les pouvoirs publics dans le processus de reconnaissance et d'attribution d'un financement public. De l'autre, le Chantier de l'économie sociale ouvre de nouvelles entrées et en arrive à de nouvelles ententes dans le cadre du suivi du Sommet du gouvernement en 1996 en jouant cependant, dès sa naissance en 1999, la carte de la représentation unique de l'ensemble de l'économie sociale :

Les mandats du Chantier de l'économie sociale sont... 1) la promotion, la représentation sur le plan national et international... 2) la concertation des divers acteurs de l'économie sociale...

Il poursuit encore cette intention en se présentant toujours sur son site avec les coordonnées suivantes :

Le Chantier de l'économie sociale est un organisme autonome sans but lucratif... qui travaille à favoriser et soutenir l'émergence, le développement et la consolidation d'entreprises et d'organismes d'économie sociale... Le Québec compte plus de 6254 entreprises d'économie

14. Une petite minorité d'organisations choisit alors la double adhésion : la Confédération québécoise des coopératives d'habitation est à la fois membre du CQCM et du Chantier. Le Regroupement québécois de la coopération du travail est membre du Chantier et membre associé du CQCM. Trois CDR, dont la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL), celle de Montréal-Laval et celle de Lanaudière sont d'abord membres de la fédération des CDR affiliée au CQCM, mais sont aussi devenues par la suite membres du Chantier. Mais la tendance générale ne plaide pas en faveur de ce type de choix ni hier, ni aujourd'hui. Cela ne s'annonce pas non plus être une tendance pour demain. Les groupes qui adhèrent des deux côtés à la fois sont plus souvent qu'autrement soupçonnés d'être de « l'autre bord », bien qu'en principe certains d'entre eux veulent se positionner en traits d'union. À ce propos, le développement d'un statut d'associé – plutôt que de membre régulier – pour des coopératives qui ont adhéré au Chantier et celui également d'associé au sein du CQCM des organisations qui sont des OBNL faciliteraient sans doute les choses. De ce côté, la question de la multiappartenance ou de l'appartenance unique, avec ses pour et ses contre, demeure entière... mais aussi tabou.

sociale, 2313 coopératives et 3941 OBNL... qui représentent 65 028 emplois. Ces entreprises génèrent un chiffre d'affaires de 4,3 milliards de dollars, 3 milliards pour les coopératives et 1,3 milliard pour les OBNL¹⁵. (Libellé de mission et portrait statistique du Chantier de l'économie sociale tels que présentés sur son site en 2005 à l'adresse suivante <www.chantier.qc.ca>.)

En conséquence, si on lit politiquement entre les lignes, le Conseil de la coopération est considéré comme un de « ces divers acteurs » et donc un regroupement plutôt sectoriel, invité, en stricte logique, à s'intégrer au Chantier de l'économie sociale. Le CQCM refusera cette intégration au Chantier, car elle lui faisait perdre sa spécificité sans l'obtention d'une présence qui lui corresponde vraiment à l'intérieur de ce nouveau regroupement (Rapport annuel du CCQ, 2001) :

En 2001, le CCQ a établi sa position dans l'économie sociale. Après avoir obtenu d'être reconnu comme seul représentant du mouvement coopératif aux travaux du Comité interministériel sur la planification stratégique gouvernementale en économie sociale qui avait entamé ses travaux quelques mois plus tôt, nous avons pu participer aux derniers mois du projet de coopération France-Québec en économie sociale d'une durée de 2 ans. Bien que la coopération soit l'un des ensembles les plus importants de cette économie sociale, nous avons constaté, qu'encore en 2001, les rapprochements sont fragiles car nos volontés partenariales ont rencontré de la résistance. Il nous faudra donc rappeler que les coopératives du Québec ont fait du CCQ la seule organisation légitime pour représenter le mouvement coopératif dans l'économie sociale et ailleurs.

[...]

15. Comme on l'a vu précédemment, il y a plutôt les 132 000 emplois qui recouvrent principalement des emplois dans 3233 coopératives pour 87 000 personnes (y compris le Mouvement Desjardins), dont la plupart sont affiliées au CQCM et 45 080 emplois pour des OBNL, type d'entreprises dont la plupart ne sont pas affiliées au Chantier, mais qui pourraient éventuellement s'affilier au Chantier de l'économie sociale. En d'autres termes, il aurait plutôt fallu lire, en considérant qu'il faille en retirer les coopératives financières et agricoles, ce qui n'est pas évident : « les 6254 entreprises d'économie sociale, des coopératives et des associations, représentées par deux regroupements nationaux, le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, embauchent plus de 65 028 personnes ». La prétention ici du Chantier de l'économie sociale de représenter la totalité des coopératives en dehors de Desjardins et des coopératives agricoles est à toute fin pratique une usurpation d'identité. En d'autres termes, on nie par là la pertinence du CQCM et on cherche à empiéter sur son terrain. Le Chantier inclut toujours dans son discours les coopératives, mais on préfère taire le plus possible l'existence de l'organisation qui les représente, le Conseil de la coopération.

Dans un objectif de participation à la construction d'un rassemblement et pour situer l'économie sociale dans une dynamique inclusive, le Conseil de la coopération du Québec, cherchant les conditions lui permettant de faire alliance – et non alliage – avec les autres composantes de l'économie sociale et souhaitant dépasser les difficultés d'arrimage avec les actions du Chantier de l'économie sociale, a lancé un projet d'alliance des forces de l'économie sociale où l'intention est que chaque composante s'y reconnaisse, s'y trouve accueillie dans sa spécificité et respectée dans ses champs d'intervention (CCQ, *Rapport annuel*, 2001, p. 5. Disponible sur le site du CCQ : <www.coopquebec.qc.ca>).

En 2003, le CQCM et le Chantier créent une table permanente de discussion entre les deux regroupements. Cela sert alors à apaiser les tensions, mais ne donne lieu à aucune nouvelle perspective. En 2005, le Chantier lance son opération « pôles régionaux » et en 2006 son Sommet de l'économie sociale¹⁶. La recherche de modes de concertation entre les deux regroupements au plan national demeure aujourd'hui encore un défi... entier d'autant plus qu'il se déplace en partie vers les régions.

2.4 Mouvement communautaire et économie sociale : une autre zone de tension

Le mouvement communautaire, à la suite du Sommet du gouvernement et avec l'arrivée du Chantier de l'économie sociale, va désormais s'organiser en deux branches : la branche « économie associative » avec le Chantier et la branche « organisations communautaires autonomes » avec le Comité aviseur de l'Action communautaire autonome. La très grande majorité de ces dernières ne s'identifieront pas... et même se refuseront à développer une identité liée à l'économie sociale :

Ainsi à la demande des différentes organisations de la société civile, le gouvernement en est venu à convenir de la spécificité des organismes communautaires autonomes, de celle des entreprises d'économie sociale et, enfin, de celle des coopératives (Document de consultation sur l'action communautaire, Québec, 2001, p. 14)¹⁷.

16. À propos de la démarche du Sommet de l'économie sociale de 2006 et ses résultats, voir le chapitre de cet ouvrage sur le bilan de la dernière décennie.

17. À partir de ce moment-là, le gouvernement du Québec a créé une frontière relativement étanche entre les organismes communautaires autonomes, les coopératives et les entreprises d'économie sociale en matière de financement. Par exemple, le financement public du programme SOC (Soutien aux organismes communautaires) du ministère de la Santé et des Services sociaux ne permet pas de financer une entreprise d'économie sociale (un service d'aide domestique par exemple).

Pourquoi ces organisations refusent-elles l'identité de l'économie sociale? Les raisons de ce refus méritent qu'on s'y attarde quelque peu. Les **organisations de défense de droits sociaux** sont des associations dont la **logique première est la mobilisation** pour la **justice sociale** et la reconnaissance de droits de segments de la population victimes d'exploitation, de discriminations ou d'exclusions diverses (Comeau, 2007a, p. 81-100). C'est à ce titre que se justifie un financement public. Exemples types: des organisations de prestataires de la sécurité du revenu, des groupes de logement, des groupes citoyens aux prises avec des entreprises polluantes dans leur localité, etc. Si la logique première relève de la justice sociale, alors l'activité économique qu'elles ont, lorsqu'elles en ont, est secondaire (création d'emplois, production d'un service...). Leur légitimité est d'abord et avant tout **sociopolitique**. Les fondements de leur action prennent appui sur l'importance des **contre-pouvoirs** comme assises indispensables à la démocratie. Toute l'expérience politique issue de la révolution américaine et théorisée par Tocqueville (1991) en passant par l'expérience de l'organisation communautaire des 50 dernières années aux États-Unis théorisée par Alinsky (Quinqueton, 1989) et Boyte (1981) fournit l'argumentaire qui justifie un financement public sur la base de leur mission sociopolitique et non pas sur la base de leur activité économique de service. En ce sens, les regroupements sectoriels de ces associations réunis au sein du Comité aviseur de l'Action communautaire autonome ont vu le piège possible: leur appartenance à l'économie sociale, même pris au sens large, allait finir par induire l'exigence par les pouvoirs publics d'une imputabilité principalement liée à la solvabilité de leur «entreprise» ou plutôt, pour être exact, de leur organisation.

De leur côté, les **organisations communautaires de service** (par exemple, dans le domaine de la santé ou des services sociaux tels les organismes communautaires en santé mentale, les Maisons de la famille, les Centres de femmes, les Maisons de jeunes, les Centres communautaires de loisirs...) et les dispositifs de développement local (CDEC et CDC, par exemple) ont **une logique première de service à la communauté locale** qu'elles desservent en se voyant confier, la plupart du temps, un financement de l'État pour la mission de service public qu'elles remplissent. Elles évoluent sur le terrain du service d'intérêt général, dont le service public de l'État n'a pas le monopole. Le fondement de leur financement public réside très précisément dans **leur mission d'utilité sociale reconnue en dernière instance comme service public** et non pas dans la viabilité économique des services produits (Fréchette, 2007a, p. 119-135; Comeau, 2007a, p. 59-80).

C'est à ce titre qu'un financement leur est accordé: elles peuvent mieux que le service public remplir certaines fonctions de par leur proximité des usagers, de par la construction conjointe de l'offre et de la demande qu'elles rendent possible, de par leur histoire de têtes chercheuses décelant plus

rapidement que l'État les nouveaux besoins qu'elles savent traduire en demandes sociales. D'un côté, elles appartiennent au troisième secteur (Comeau, 2005; Defourny et Monzon Campos, 1992) parce qu'elles génèrent des emplois, produisent des services et favorisent des transferts sociaux vers les communautés les plus en difficulté. Par contre, leur mission première de service public qu'elles se voient confier par l'État ne commande pas l'exigence de la viabilité économique. À la limite, on peut parler ici d'une économie sociale non marchande, c'est-à-dire offrant des services sans les tarifer ou des produits sans les vendre (Vaillancourt, 2005).

Dans le premier cas comme dans le second, il s'agit donc principalement d'une **action communautaire autonome**, au sens d'«infrastructures sociales», notion avancée avec justesse par le mouvement des femmes au moment de sa mobilisation de 1994-1995.

De leur côté, **les entreprises collectives** sont d'abord et avant tout des organisations dont la logique première est d'assurer à leurs activités (biens ou services) une viabilité économique. Il s'agit en quelque sorte pour elles **d'être socialement utiles dans la viabilité économique**. Si elles ne sont pas rentables, il s'agit d'une forme nouvelle de travail social, ou possiblement des «entreprises sociales» ou des organismes communautaires avec un volet d'économie sociale. Dans le premier cas de figure, les entreprises collectives, la maximisation du profit ne constitue pas leur point d'arrivée ni leur point de départ (les protégeant ainsi des impératifs tyranniques des actionnaires), leur patrimoine peut offrir d'être durablement collectif (ce qui les met davantage à l'abri des délocalisations). Leurs activités économiques sont donc primordiales. Échouer comme entreprise viable économiquement, c'est se condamner à perdre son utilité sociale. Dans le deuxième cas de figure, l'entreprise sociale, la durée est incertaine étant donné la fragilité de leurs sources propres¹⁸. Reste que toutes ces entreprises ne peuvent se définir par la résistance politique comme le font les organisations de défense de droits sociaux. Ce serait de leur part une double erreur : au plan économique, parce que l'entreprise ne s'occuperait pas suffisamment de la dynamique entrepreneuriale ; au plan politique, parce que ces entreprises ne peuvent faire leur travail en étant sur la première ligne de la revendication, fonction normalement dévolue aux mouvements sociaux eux-mêmes. Son financement public se justifie par l'utilité sociale de son produit. Mais une partie de ses activités sont des activités sur le marché qui ont à se financer sur le marché. Le financement public peut alors différer dans son mode d'accès et ses exigences (prêt plutôt que subvention, par exemple).

18. Un cas type d'entreprise sociale fragile, les EESAD (Entreprises d'économie sociale en aide domestique).

Ici, l'idée est de distinguer les logiques particulières et les légitimités spécifiques en ne mêlant pas trop les genres, sinon on impose à des associations de défense et à des organisations communautaires de service des contraintes de financement public qui n'ont pas leur raison d'être, car leurs activités ne sont généralement pas solvables ou ne le sont que très partiellement, ce qui ne veut pas dire socialement non pertinentes.

Dans le cas des organisations de défense, l'économique n'est vraiment pas la variable à prendre en compte. Dans le cas des organisations communautaires de service, l'économique est une variable secondaire à prendre en compte. Le point de tension permanent de ces initiatives avec les pouvoirs publics demeure celui-ci : jusqu'à quel point une société peut-elle accepter, par son État, de les soutenir financièrement? Dans le premier cas (les organisations de défense de droits), le point limite relève de la seule maturité de la démocratie à accepter d'aller au bout de ses convictions à l'effet que la démocratie est faite de pouvoirs (des dirigeants élus périodiquement), mais aussi de contre-pouvoirs qui se concrétisent par une société civile forte. Dans le second cas (les organisations communautaires de service), le point limite relève de la capacité de l'État à confier à d'autres des missions de service public, et donc à concevoir que l'intérêt général ne relève pas seulement du service public.

Pour les entreprises collectives, le financement public concerne moins leur viabilité économique à moyen terme que la part d'utilité sociale qu'elles remplissent. Le point de tension devient de savoir si la société préfère l'entreprise collective, le service public ou l'entreprise privée dans les divers domaines de la vie en société : comme la petite enfance, la récupération et le recyclage, les services funéraires, la gestion intégrée des forêts, l'aide domestique, le matériel scolaire dans les écoles, les énergies renouvelables, etc. L'entreprise collective n'est pas la panacée universelle. Elle est cependant une stratégie de changement social qui complète celle des différents mouvements sociaux (communautaire, écologique, syndical...).

L'État québécois, avec ses législations et ses règles de financement public, conditionne évidemment beaucoup le rapport entre les différentes familles et composantes de ce tiers secteur. Dans les 15 dernières années, les pouvoirs publics ont plutôt reconnu le caractère spécifique des **trois principales dynamiques** en cause : celle de l'action communautaire autonome (SACA, 2000 et Québec, 2001), celle du mouvement coopératif (Québec, 2003) et celle des nouvelles entreprises d'économie sociale. À la satisfaction relative des parties en cause... qui maintiennent ainsi leur légitimité, leur spécificité et leur financement public propre... et donc aussi une zone de tension entre elles surtout dans les moments de changement politique au sein du gouvernement. En même temps, si du côté gouvernemental, les cloisons entre ces différentes organisations semblent étanches,

en pratique, la frontière entre elles semble plus nuancée lorsqu'on pense par exemple aux garderies populaires, devenues des centres de la petite enfance ou à l'aide domestique¹⁹.

Le tiers secteur au Québec : une typologie				
Composantes/ indicateurs	Action communautaire autonome : défense de droits	Action communautaire autonome : développement de services	Économie sociale : entreprises collectives	Économie sociale: entreprises sociales
Objectifs	Mobilisation pour la justice sociale (droits sociaux et éducation populaire)	Organisation de services collectifs dans les communautés	Production de biens et de services (coopératives surtout et associations)	Production de services (coopératives et associations)
Stratégie	Contre-pouvoir démocratique	Mission de service public	Viabilité économique (sur fonds propres d'abord) et finalité sociale	Finalité sociale et viabilité économique (sur financement public)
Type d'action collective	S'associer pour revendiquer	S'associer pour développer des services collectifs	S'associer pour entreprendre autrement	S'associer pour entreprendre autrement
Caractéristique principale	Dimension sociopolitique prévalente	Dimension sociale prévalente	Dimension socioéconomique prévalente	Dimension socioéconomique prévalente

La notion de « tiers secteur » est pertinente pour démontrer qu'il y a, à côté de l'État et du secteur privé, autre chose dont les différentes composantes ont un tronc commun de valeurs²⁰. Mais cela ne suffit pas. L'objection courante qui vient, c'est celle de la très grande diversité et de la difficulté à les englober toutes dans un même concept. La notion est pertinente si elle ne gomme pas au plan politique les spécificités. D'où l'idée avancée par certains (Defourny et Develtere, 1999 ; Demoustier, 2001 ;

19. Sur cette question, voir le *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale* (RISQ, 2004) qui permet de préciser dans le détail la combinaison des dynamiques associative et entrepreneuriale en économie sociale.

20. Tiers secteur au sens européen plutôt qu'américain qui se caractérise principalement par différentes formes d'entrepreneurship collectif (coopératif, mutualiste ou associatif) plutôt que par le bénévolat et la non-lucrativité (Vaillancourt, 2005 ; Comeau, 2005).

Favreau, 2005) que, tout en ayant une vision qui cherche à faire converger ce type d'initiatives autour du concept de « tiers secteur », il convient de distinguer les familles de ce « tiers secteur », familles qui ne renvoient d'ailleurs pas d'abord à des statuts mais à des utopies, des visions, des stratégies et des histoires et donc à des cultures distinctes, lesquelles familles, par ailleurs, composent toutes avec la cohabitation et/ou la concurrence avec l'entreprise privée et l'entreprise publique dans la production de biens et de services destinés à répondre à des « besoins » sociaux. Le diable est dans les détails, comme on dit. L'identité passe par des spécificités, par des appartenances particulières qui ne peuvent être diluées dans des conceptualisations trop larges. L'action communautaire autonome, c'est s'associer pour revendiquer ou pour résister, c'est s'associer pour éduquer, c'est s'associer pour développer des services collectifs locaux... L'entreprise collective ou sociale, c'est s'associer pour entreprendre. La distinction n'est pas banale. Elle est même plutôt centrale. En un sens, on en revient ici au vieux débat de l'« associationnisme » ouvrier du XIX^e siècle, qui avait finalement opté avec raison pour un développement en branches distinctes, le syndicalisme et le coopératisme. Ce qui, par la suite, a garanti l'efficacité respective de chacune de ses branches et des complémentarités dans le combat pour le développement et la démocratie.

3. CQCM ET CHANTIER : LEUR STRATÉGIE DE CHANGEMENT SOCIAL ET L'AUTONOMIE DE LEUR FINANCEMENT

Il existe une perception à l'effet que le CQCM représente l'ancienne économie sociale et le Chantier la nouvelle économie sociale, que le CQCM représente l'« establishment » de l'économie sociale et sa banalisation par l'adaptation au marché, au point d'en « perdre son âme », et que le Chantier représente le « renouvellement » de l'économie sociale. Cela mérite discussion car, de part et d'autre, certains obstacles freinent le changement ou permettent l'innovation et le renouvellement, changement et innovation qui sont vécus dans les deux organisations. Voyons cela de plus près.

En effet, les années 1970 et 1980 voient un peu partout émerger de nouvelles coopératives et de nouvelles associations dont la **perspective sociale est plus ambitieuse**. Les premières participeront au renouvellement du CQCM, les secondes constitueront la base du Chantier. La Caisse d'économie solidaire du Québec, les coopératives d'alimentation saine, les clubs de consommation, les coopératives de développement local en milieu rural (le JAL, Guyenne), les ACEF... seront de cette génération (Malo, 2004). On parle alors d'entreprises communautaires et d'entreprises coopératives (Fairbairn, 1991 ; Lévesque, 1979) et donc, à l'échelle d'un milieu donné, d'un **croisement inédit** du **modèle coopératif** et de

l'associatif entreprenant. Cela n'est d'ailleurs pas spécifiquement québécois, comme le montrent certains travaux européens (Perry 6 et Vidal, 1994).

Ce qu'il faut surtout retenir de cette nouvelle dynamique, c'est qu'à côté du mouvement communautaire et des entreprises sociales, la famille coopérative n'est pas en reste et va aider à redonner en quelque sorte une nouvelle vie au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. La famille coopérative se renouvelle, fait le plein pendant les années 1990 et fait du CQCM son port d'attache dans le cadre d'un redéploiement généralisé du mouvement coopératif (États généraux, manifeste de la coopération, affiliation des secteurs émergents au CQCM).

De son côté, le Chantier de l'économie sociale, constitué un peu plus tard dans la même décennie, va regrouper au plan québécois l'autre partie de la nouvelle économie sociale, l'économie sociale principalement associative (CPE, ressourceries, entreprises d'insertion, habitat communautaire...), c'est-à-dire la micro-économie laborieuse engagée dans la recherche d'alternatives au quotidien pour lutter contre la pauvreté et les inégalités à la faveur du Sommet de l'économie et de l'emploi du gouvernement du Québec. Le Chantier va alors jouer un rôle de coalition de cette partie de la nouvelle économie sociale, puis de coordination en se donnant un statut d'organisme indépendant tout en consolidant avec les pouvoirs publics de Québec la filière nouvellement créée par le Sommet de 1996.

Si au plan politique, dans le cas du CQCM, la stratégie de lobbying auprès des pouvoirs publics est très présente, le montage financier de ce regroupement est nettement plus diversifié que celui du Chantier²¹. Le CQCM dispose ainsi d'une marge de manœuvre politique plus grande parce qu'il a une autonomie financière plus grande. Par ailleurs, bon nombre de coopératives sont des entreprises évoluant surtout sur le marché et non pas en interaction principale avec le service public. Leur risque politique spécifique est lié à la banalisation par le marché, reproche d'ailleurs souvent adressé au Mouvement Desjardins par exemple, car elles peuvent devenir des lieux d'une solidarité trop étroite, où le projet coopératif s'étiole. Par contre,

21. En 2005, le budget d'opération – au sens strict de ce terme – du CQCM était de 1,2 million de dollars avec 65 % de ce budget en provenance des membres sous forme de cotisations, soit environ 800 000 dollars. Cela exclut les budgets spécifiques liés à des programmes comme celui des CDR ou celui de l'entrepreneuriat jeunesse. Le budget d'opération du Chantier relève essentiellement d'un financement public de 450 000 dollars du gouvernement du Québec pour trois ans (2004 à 2007). Cela ne rend pas compte des budgets spécifiques liés à des programmes comme ceux des CDEC, fortement liées au Chantier par ailleurs. La part en provenance des membres est minime, voire plutôt symbolique.

la profondeur historique du mouvement, son poids économique et sa capacité de renouvellement que nous révèlent les 15 dernières années illustrent la capacité globale de ce mouvement de faire progresser l'intérêt général, celui des régions, celui du Québec pris globalement. Sa visibilité politique est toutefois à ranger dans les manques à gagner.

Au plan politique, dans le cas du Chantier, la stratégie de relations avec les pouvoirs publics est la même que celle du CQCM, c'est-à-dire qu'il privilégie le lobbying. Mais comme le financement du Chantier est un monofinancement public, le Chantier est en situation de précarité tant et aussi longtemps que la participation financière de ses membres sera faible. Bon nombre de ses membres, des OBNL, sont des entreprises du secteur non marchand en interface avec le service public. Leur risque politique spécifique est celui de la sous-traitance, car cela arrange les gouvernements que de confier des missions de service public à des associations sans but lucratif (emplois moins coûteux). Ces OBNL sont susceptibles de devenir une sorte de moteur auxiliaire d'un État de moins en moins social mais dont on dépend de plus en plus financièrement pour assurer la viabilité de telles entreprises. Cette nouvelle économie associative a, dans certains secteurs, une vitalité socioculturelle forte et le Chantier qui la représente, une très bonne capacité d'assurer la visibilité de ses activités et de ses demandes au plan politique.

4. LA CULTURE DÉMOCRATIQUE DES DEUX REGROUPEMENTS

Le CQCM et le Chantier ont aussi des cultures démocratiques qui ne se comprennent pas d'emblée. Au plan organisationnel, les deux regroupements ne se ressemblent pas. Du côté du CQCM, la culture démocratique est celle du coopératisme. Ne participent aux instances que les organisations coopératives et mutualistes (les différentes fédérations) qui paient des cotisations. Il existe cependant un statut de membre associé²². Les liens avec le service de développement issu des politiques publiques (CLD et SADC) ou les dispositifs communautaires de développement (de type CDC ou CDEC) et avec des mouvements (centrales syndicales, par exemple) se font sous la forme de partenariats ou de concertations autour de projets communs. Dès lors les différentes fédérations sectorielles et les CDR sont très autonomes tant dans leurs délibérations que dans leurs décisions. Le

22. Parmi lesquels associés, on retrouve SOCODEVI, en tant qu'organisation de coopération internationale (OCI), le Fondation de la CSN, des centres de recherche et le Regroupement de la coopération du travail (du moins avant qu'il ne fusionne avec la Fédération des coopératives de travail). Toutefois, ce statut ne semble pas être utilisé à sa pleine mesure.

poids de l'équipe de direction du Conseil et du personnel (huit employés) est un poids relatif par rapport aux fédérations. Bref, le fonctionnement est très décentralisé. Autre composante de la culture coopérative et mutualiste : la culture entrepreneuriale est très présente dans la base sociale du Conseil. Autrement dit, générer des revenus propres, et cela de façon principale, est une visée majeure parce cela permet d'assurer aux organisations concernées viabilité économique et pérennité, et par là l'autonomie politique indispensable pour mener à bien leurs objectifs sociaux.

Du côté du Chantier, la culture démocratique est un héritage des organisations communautaires qui ont un statut d'OBNL et surtout des CDEC, organisations dans lesquelles la permanence, c'est-à-dire les professionnels, a un poids très important par rapport à celui des directions (les conseils d'administration), composées généralement de bénévoles ou de militants. Héritage plus spécifique encore, celui des collèges électoraux inspirés du modèle CDEC, duquel provient d'ailleurs bon nombre de personnes au sein de la direction. Au Chantier, on retrouve donc d'abord une équipe de professionnels (une douzaine) et des représentants en provenance des différents regroupements sectoriels d'entreprises d'économie sociale (aide domestique, petite enfance, insertion, OBNL en habitation...), complétés par des représentants qui appuient l'économie sociale (centrales syndicales, mouvement des femmes, les CDC pour le mouvement communautaire) et des organisations d'accompagnement au développement de l'économie sociale (CLD, CDEC) et finalement quelques pôles régionaux. Le fonctionnement est très centralisé. En d'autres termes, le poids et l'influence de la direction exécutive et de la structure permanente, composée de professionnels salariés, prévalent sur le poids et l'influence de la présidence et des réseaux de membres associés.

En outre, au Chantier, la culture entrepreneuriale est peu présente. Sa base sociale s'est historiquement nourrie de subventions, de financement public, dans un contexte d'OBNL relativement fragiles évoluant dans des milieux fortement précarisés²³. C'est donc dire que ces OBNL courent le

risque de la sous-traitance dominée en dépendant pour leur orientation comme pour leurs choix quotidiens de l'approbation des pouvoirs publics... et le risque de la routinisation des canaux associatifs... en percevant des ressources régulières qui tendent à devenir une rente quelles que soient la pertinence et l'échelle de leurs activités (Gazier, 2007, p. 495).

23. C'est d'ailleurs un des enjeux derrière le démarrage et le développement de la Fiducie du Chantier : les projets financés par cette fiducie vont-ils considérer que le capital patient qu'ils obtiennent (15 ans de répit avant de rembourser leur emprunt) est une subvention déguisée, ou un prêt au sens strict de ce mot pour leur donner les moyens de franchir le pas vers l'autogénération de revenus.

Au plan du fonctionnement démocratique, au Chantier, on considère que celui-ci a, de par sa structure interne de représentation, une valeur ajoutée de « mouvement ». L'argument, convaincant en 1999, ne l'est plus, d'autant plus que la représentation des mouvements sociaux (syndical, femmes...) au sein du Chantier exerce de fait un rôle d'appui aux réseaux sectoriels (petite enfance, ressourceries...) présents et aux pôles régionaux émergents, ces deux entités formant la véritable assise du Chantier. En outre, la présence du service public de développement (CLD), au sein même de la structure, est une greffe un peu particulière, car la nature publique de ce réseau le fait dépendre principalement des politiques de l'État. On s'éloigne donc par là de la perspective « mouvement », sans compter que les organisations en provenance des régions ont eu jusqu'à maintenant peu de poids au sein de ce regroupement, que certaines organisations ont quitté en cours de route (les coopératives forestières, le réseau des SADC...) ou d'autres, et non les moindres, n'ont jamais été parties prenantes (le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité).

Bref, politiquement parlant, dans un cas comme dans l'autre, l'économie sociale québécoise dispose donc de deux regroupements dont la capacité d'être des agents de changements existe bel et bien tout en étant relative, car chacun a son cortège de contraintes ou de limites (au plan financier, au plan de sa culture démocratique, au plan de sa capacité à générer des alliances ou à influencer les pouvoirs politiques...). Tout comme, dirions-nous, les organisations syndicales, la CSN et la FTQ, le sont à leur manière. Dans un cas comme dans l'autre, on peut avoir des préférences mais on sait que le **pluralisme** prévaut dans le mouvement syndical, d'où qu'aucune de ces deux organisations ne considère qu'elle représente l'ensemble du mouvement. Le gabarit économique ou politique de l'un ou de l'autre ne préjuge pas *a priori* de la capacité effective à changer les choses. À cet égard, chacun dispose de forces et de faiblesses. Il n'y a pas de voie carrossable autre que celle de la **concertation** entre les deux regroupements. Toutefois, la question est de savoir à quelles conditions la chose est possible. Ce défi est majeur, surtout pour le Chantier de l'économie sociale, qui est aux prises avec un fonctionnement très centralisé et une volonté d'exercer le leadership de représentation de l'ensemble de l'économie sociale²⁴.

Cette affirmation nécessite un petit détour. La comparaison au plan de la culture démocratique de l'organisation coopérative et de celle de l'association ne peut se faire que dans une perspective historique si on souhaite mieux en appréhender le sens. La mise en place des différents

24. Sur la volonté hégémonique, voir le chapitre suivant sur les politiques publiques et le bilan de l'économie sociale de la dernière décennie.

étages de ce qui constitue aujourd'hui la mouvance du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité est, pour une bonne part, reliée au contexte d'une période précise.

D'abord, concernant le mouvement coopératif, il faut prendre acte de sa forte connexion historique avec la mouvance chrétienne (les paroisses, si on pense aux caisses populaires, l'action catholique ouvrière si on pense aux premières coopératives d'habitation...). Quelques décennies seront nécessaires pour s'en distancer, se déconfessionnaliser et développer une culture démocratique propre (ce qui fut également le cas d'une partie des organisations syndicales, notamment de la CSN et de l'UPA). La prise en main collective du mouvement coopératif hors de la tutelle de l'Église se fera à partir de l'après-guerre dans le contexte des « Trente glorieuses » (1945-1975). L'aboutissement en sera une loi spécifique qui balisera les droits des membres en les mettant au cœur des décisions d'assemblées générales, avec une démocratie représentative de 2^e niveau (les fédérations) et de 3^e niveau (le Conseil de la coopération) et une culture partagée d'une forme d'entreprise collective au service de ses membres, usagers, travailleurs et producteurs.

Les premières expériences significatives d'entreprises constituées sous forme associative au Québec (OBNL) sont plus récentes : elles émergent dans les années 1970 mais connaissent un développement plus significatif au cours de la décennie 1980, avec l'émergence du développement économique communautaire inspiré des expériences aux États-Unis (Favreau et Lévesque, 1999 ; Favreau, 1989).

L'initiative de territoires, surtout de quartiers urbains de grands centres (Montréal et Québec surtout) visait à trouver, au sein des « communautés » (dans son acception anglo-saxonne de communauté géographique), des réponses aux problèmes découlant des fermetures d'entreprises et des pertes d'emplois... Ce sont des motivations de développement économique pour la création d'emplois de travailleurs mis en situation de précarité du fait de la crise, ou encore la création de nouveaux services sur des territoires en déficit de services de proximité (santé, services sociaux, éducation des adultes...). C'est au sein de cette mouvance que la notion d'« économie sociale » prend progressivement sens et s'affirme au moment du Sommet du gouvernement du Québec de 1996. L'approche qui avait été retenue alors (le Chantier dans sa forme initiale) était très ouverte et inclusive – une forme de coalition large – car il fallait mobiliser dans les réseaux toutes les sensibilités et les initiatives relevant de l'entrepreneuriat collectif.

Souvent issus des mouvements contestataires et engagés politiquement ou près de la gauche marxiste-léniniste, les leaders de cette mouvance ont fonctionné selon le modèle des collèges électoraux (les organisations communautaires, les syndicats, la petite entreprise privée locale...). Par la suite,

les mêmes militants se sont retrouvés en situation de gérer des organisations développant des activités économiques (des CDEC notamment), alors qu'ils s'y étaient impliqués initialement pour la mission de changement social qu'elle rendait possible. La mise en œuvre d'un entrepreneuriat de type collectif a plutôt été une conséquence de leur engagement militant et non un but en soi. Pour renforcer l'expertise et se mettre dans la perspective économique, ces militants sociaux ont alors cherché à recruter dans des réseaux dotés de compétences économiques et financières.

Ce type de gouvernance associative constituée de « personnes éclairées » (héritage de la culture politique hiérarchique de la tradition marxiste-léniniste ou, si l'on veut, communiste) n'est donc pas organisé de la même façon que les institutions démocratiques issues des mouvements sociaux antérieurs comme le mouvement syndical ou le mouvement coopératif, qui sont généralement balisés par des statuts et règlements favorisant explicitement la tenue d'assemblées générales structurées et des redditions de compte clairement définies. Bref, les bases d'une démocratie représentative.

Dans cette perspective, il nous apparaît légitime de mettre en question le type de gouvernance issu du cadre OBNL et de la culture de la gauche politique autoritaire (et ses effets sur la pratique démocratique) utilisant la loi sur les compagnies, qui donne le plein pouvoir aux administrateurs des organisations plutôt qu'aux assemblées générales. C'est ce type de gouvernance qui a nourri le Chantier de l'économie sociale depuis ses débuts, c'est-à-dire :

- a)* La gouvernance en cause ici s'établit sur la base de la désignation, sous forme d'autocooptation, des leaders par leurs pairs qui constituent le conseil d'administration (CA). Dans ce contexte, l'assemblée générale ne fait que valider les propositions de nomination qui lui sont soumises.
- b)* Cette gouvernance établit des modalités de reddition de compte dans le seul registre de la gestion confiée à un CA par une assemblée de « sympathisants » plutôt que dans celui du débat sur les orientations et les résultats.

Ces paramètres produisent une gouvernance par acclamation, c'est-à-dire qu'elle ne se soumet pas vraiment à la sanction de ses membres: par exemple l'absence d'implication financière volontaire substantielle de la part des entreprises et des réseaux membres vient renforcer la quasi-inexistence de débats sur la bonne utilisation des budgets dans le cadre du projet général, puisqu'il s'agit d'un budget venu principalement d'ailleurs (financement public) et non des membres.

Le tout produit alors des effets contestables sur la transparence de l'information véhiculée par des porte-parole plutôt en recherche de légitimité pour mieux négocier le rapport de force avec les décideurs publics. Le Chantier n'est pas le seul à utiliser cette méthode de gouvernance. Il est cependant le regroupement qui a poussé le plus loin cette approche sans jamais la nommer ni l'expliquer. Bref, dans ce type de mouvement « associatif », les niveaux de représentation supérieure (réseaux, regroupements), constitués initialement (à la suite du Sommet de 1996) dans le but d'échanger sur les pratiques des membres ainsi réunis, en vue de se donner des services communs, en vue de se constituer en « collectif » dans le but de renforcer leur capacité de représentation, se retrouvent avec de nouveaux choix : se maintenir comme coalition large et inclusive ou se transformer en organisation. Le second choix prévaudra. Une logique d'appareil commence alors à s'installer : se trouver des professionnels²⁵ de la représentation, faire du lobby, demander un financement public à une certaine hauteur, regrouper les professionnels des réseaux sectoriels concernés par les priorités issues du Sommet, etc.

Avec ce mode de gouvernance qui apparaît dans ce type de réseaux dits de troisième niveau, le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, se retrouvent **théoriquement** dans une forme d'organisation assez comparable. Sauf **qu'en pratique**, les différences sont marquées, ce qui a beaucoup d'incidence sur les collaborations à mettre en place.

- a) Dans le premier cas, le coût d'adhésion est symbolique et donc n'engendre pas de débat majeur dans les réseaux membres sur la pertinence d'adhérer, et sur le coût, et sur le retour d'investissement de cette décision. Par ailleurs, pour faire plus « nombreux », et réduire toute tentative de mise en question par des membres de façon concertée, une structure comme le Chantier se permet de d'accueillir sans discrimination l'adhésion directe d'entreprises par-dessus la tête des regroupements d'entreprises dont ils sont eux-mêmes membres. Le Chantier ainsi constitué est exempté, dans la structure d'organisation de ses membres, d'une forme quelconque de démocratie représentative.
- b) Du côté coopératif, la légitimité est celle d'un système de représentation de troisième niveau et d'une reconnaissance institutionnelle et politique bâtie sur une longue période. Ainsi les cotisations des

25. Au sens de personnes engagées pour réaliser un travail salarié établi par leurs compétences en matière de communication, de gestion, de comptabilité, etc., et disposant donc généralement d'une formation universitaire les qualifiant pour ce faire.

membres de deuxième niveau que sont les fédérations et regroupements coopératifs ou mutualistes sont suffisamment significatives au plan du financement pour que le principe soit depuis longtemps acquis : celui d'une reddition de compte devant l'ensemble des membres.

Certes, on peut toujours arguer que la cotisation, ce n'est pas très important, que le financement public est légitime, que même l'entreprise privée est soutenue par les finances publiques²⁶. La cotisation dans une organisation confère un statut de membre comme le fait de payer des taxes dans un pays confère la citoyenneté. Une cotisation significative permet à une organisation de prendre collectivement ses décisions sur fonds propres d'abord, quitte à aller chercher du financement externe. Si l'organisation n'a que très peu de fonds propres, le financement public fournit un cadre général très balisé.

Ces deux organisations de troisième niveau sont actuellement reconnues – à des degrés divers – comme des institutions par les décideurs politiques et par les grandes organisations québécoises comme les centrales syndicales, les conférences régionales d'élus, etc. Cela étant dit, dans une perspective de convergence, la question des rapports entre les deux organisations a également trait – mais de façon rarement explicite – aux différences marquées de culture démocratique. Ce à quoi s'ajoute un conflit majeur – plus ou moins dissimulé – entre les deux organisations : le Chantier veut aussi représenter le secteur coopératif de façon à renforcer son propre pouvoir d'influence. Nous y reviendrons dans le chapitre sur le bilan de la dernière décennie.

5. LA RECHERCHE AU SEIN DES RÉSEAUX ET REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES COLLECTIVES

Toute organisation a besoin de dispositifs de recherche²⁷. Cela lui offre un minimum de garanties d'être en quelque sorte stimulée à faire plus rigoureusement le bilan de ses avancées et de ses reculs de même qu'à réfléchir sur des pistes nouvelles.

26. À noter que l'entreprise privée fonctionne la plupart du temps d'abord sur un financement propre complété par du financement public. Peu importe le type d'entreprise, ce qui fait problème, c'est lorsqu'on mise surtout sur le financement public car, avec celui-ci comme facteur prioritaire, c'est une dépendance assurée qui l'accompagnera à plus ou moins brève échéance.

27. Pour une description détaillée des centres, chaires et alliances de recherche mentionnés ici, voir la section annexe de ce livre « Pour en savoir plus » et le « Guide d'introduction aux outils de la recherche et de la formation en économie sociale » produit par l'ARUC-ISDC, UQO, 212 pages. Disponible en ligne : <w3.uqo.ca/aruc-isdc>.

À cet effet, le mouvement coopératif compte depuis nombre d'années sur le soutien de centres ou de chaires de recherche : le Centre d'études Desjardins en gestion des coopératives financières à l'École des HEC, la Chaire Guy-Bernier à l'UQAM et l'IRECUS à Sherbrooke. L'apport principal de ces centres est cependant surtout celui des sciences de la gestion. À la suite d'une vaste consultation, le CQCM prend un tournant en direction du développement des territoires comme perspective majeur, de travail. C'est, comme il le dit, « l'enjeu numéro 1, le développement décloisonné, harmonisé » (plan 2004-2007, p. 8-9). Ce plan coïncide d'ailleurs avec l'arrivée d'une nouvelle directrice générale, Hélène Simard, laquelle provient de ce monde du développement des communautés et des régions. Le CQCM, dans cette consultation, fait également référence à la mondialisation et à la redéfinition du mouvement coopératif pour répondre aux nouveaux besoins sociaux. Bref, l'exigence de faire appel aux chercheurs en sciences sociales se manifeste alors explicitement. Des réseaux de chercheurs des universités du Québec en région, ceux du CRDT notamment, et de centres ou de chaires de recherche de ces universités sont alors interpellés, directement ou indirectement. Ce qui donne naissance à un premier partenariat de recherche avec l'Université du Québec en Outaouais (UQO) dans le cadre d'une Alliance de recherche sur le thème de l'innovation sociale et du développement des communautés (ARUC-ISDC), puis d'un second où il assume la codirection, avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), une Alliance de recherche « Développement des territoires et coopération » (ARUC-DTC).

Du côté du Chantier de l'économie sociale, l'apport des sciences sociales s'est manifesté dès la naissance même du Chantier en 1999. Ce dernier exerce en effet le leadership d'une Alliance de recherche en économie sociale (ARUC-ES) depuis 2000, cette ARUC disposant de ses bases principales à l'UQAM et d'un réseau de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ES), qui participe également à un réseau canadien regroupant des réseaux par grandes régions du Canada.

Au plan politique, les rapports de ces deux regroupements avec des chercheurs et des universités sont à l'image de leur fonctionnement démocratique. Dans le cas du CQCM, le fonctionnement est très décentralisé : chaque centre, chaire ou alliance de recherche développe ses propres priorités en collaboration avec le Conseil, qui fait connaître aux uns et aux autres ses préoccupations de recherche, ses priorités, ses politiques. Dans le cas du Chantier de l'économie sociale, la recherche est centralisée : les principales décisions, l'essentiel du financement et du personnel et les locaux sont à Montréal à l'UQAM (et le directeur de recherche, professeur à l'UQAM, a un poste au sein de la direction du Chantier). Il dispose

d'antennes dans un certain nombre d'universités en région, lesquelles sont mises en relation directe avec les pôles régionaux que le Chantier travaille présentement à faire émerger²⁸.

Les deux regroupements sur le terrain de la recherche ont par ailleurs un lieu commun de discussion, le CIRIEC Canada, lui-même membre du CIRIEC international, lequel regroupe, pour l'essentiel, des sections nationales dans plusieurs pays d'Europe. Le CIRIEC Canada publie une revue, *Économie et Solidarités*, et tient annuellement un colloque à l'ACFAS sur l'économie sociale et l'économie publique.

6. LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUÉBÉCOISE

Le rayonnement international du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité, en ce qui a trait à la solidarité internationale Nord-Sud, passe par la Société pour la coopération et le développement international (SOCODEVI), dont la tâche est très précisément de développer la solidarité dans l'intercoopération et par Développement international Desjardins (DID), dont la tâche est de soutenir le développement financier coopératif dans les pays du Sud.

La SOCODEVI a été mise sur pied en 1985. Elle est née d'un regroupement d'entreprises mutualistes et coopératives qui souhaitait partager leurs expériences et leurs expertises avec des partenaires du Sud. Parmi les membres de la SOCODEVI, on retrouve la Fédération des coopératives funéraires du Québec, plusieurs mutuelles d'assurances et de services financiers (La Capitale, Promutuel, la SSQ et l'Union-Vie), la Fédération québécoise des coopératives forestières, Citadelle, des coopératives agricoles (Agropur, la Coopérative fédérée, Nutrinor et Profid'or), la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Comax, l'IRECUS, la Fédération des coopératives de développement régional du Québec et la MACIF (Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France). La SOCODEVI travaille dans une vingtaine de pays surtout d'Afrique et d'Amérique latine : Argentine, Bolivie, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guatemala, Haïti, Honduras, Liberia, Mali, Mozambique, Nigeria, Panamá, Paraguay, Pérou, République démocratique du Congo, Salvador, Sénégal, Togo et le Viêtnam.

28. Plusieurs chercheurs de ces universités en région ne se contentent cependant pas de cette attache. Ils font des montages financiers plus diversifiés, collaborent avec d'autres réseaux, notamment communautaires, etc.

En faisant le bilan de ses 20 premières années d'existence en l'an 2005, la SOCODEVI constatait qu'elle avait soutenu 300 projets de développement, avait travaillé dans le Sud avec 458 partenaires en mettant à contribution de façon bénévole plus de 200 personnes issues de ses institutions membres. De son côté, DID est engagé dans 22 pays, dont 12 pays d'Afrique francophone. D'ailleurs, l'organisation a des assises solides sur ce continent, puisqu'elle y est présente depuis 35 ans, tout particulièrement au Burkina Faso. DID y agit à titre d'expert-conseil auprès de coopératives et de mutuelles d'épargne et de crédit locales²⁹.

En ce qui a trait à l'aspect relations internationales, le Conseil est associé au mouvement coopératif international par l'intermédiaire de sa participation à l'Alliance coopérative internationale (ACI), laquelle réunit quelques 750 000 coopératives dans plus de 100 pays (Jeantet, 2007, p. 33-43; Thordarson, 1990). Sur le plan plus local (québécois) et moins institutionnel, dans les milieux où émergent de nouvelles formes de solidarité internationale, le CQCM participe au Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et par là au Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS), foyer animateur des rencontres internationales de Lima en 1997, de Québec en 2001, de Dakar en 2005 et du Luxembourg en 2009.

Du côté du Chantier de l'économie sociale, la préoccupation principale est celle du rayonnement international. Elle a d'abord passé par une coopération France-Québec (2000-2002), puis par sa participation à la Conférence internationale sur la globalisation de la solidarité à Québec en 2001 (Favreau, Lachapelle et Larose, 2003), et finalement par le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), sur une base paritaire avec le CQCM³⁰ et le Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire (RIPESS).

Le Chantier de l'économie sociale a aussi misé, dans ses pratiques internationales, sur sa présence au Forum social mondial (FSM) à partir de 2002. Ce qui a notamment donné lieu à une entente de collaboration avec des réseaux d'économie solidaire brésiliens par l'intermédiaire du réseau financier de la CSN (Fondation, Caisse d'économie solidaire Desjardins...) qui est au cœur de cette collaboration sur le terrain. En outre, des coopérations se sont développées dans les dernières années avec des OCI et tout

29. Pour DID, voir Anne Gaboury, directrice de DID, dans Favreau, Fall et Larose (2004). Pour un portrait général de l'internationalisation de l'économie sociale du Québec, voir le chapitre 5.

30. Le conseil d'administration du GESQ, composé de 22 personnes, a 12 sièges réservés aux deux regroupements. La parité prévaut : six sièges sont dévolus au CQCM et six au Chantier.

particulièrement avec le CECI dans le cadre de son programme Uniterra. C'est d'ailleurs de ce côté que se situe présentement ses priorités. Au plan international, il a aussi joué la carte, surtout sous le gouvernement du Parti québécois (PQ), de vitrine internationale du Québec dans les réseaux et institutions d'autres pays s'intéressant à la reconnaissance publique de leur économie sociale émergente.

7. UN OU DEUX REGROUPEMENTS NATIONAUX D'ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC?

Après avoir décrit tout ce qui précède, il saute aux yeux qu'il existe bel et bien deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec évoluant sur le même registre. Le CQCM est un regroupement national mais un regroupement qui n'intègre que la famille des coopératives et des mutuelles. Par contre, il réunit la principale famille de l'économie sociale, toutes générations confondues, et s'appuie sur une tradition de 65 ans de regroupement à l'échelle nationale, des ancrages territoriaux bien organisés et représentatifs du mouvement coopératif et mutualiste dans l'ensemble du Québec, les CDR, et des fédérations sectorielles de facture récente. Il est en outre relativement autonome financièrement et dispose de ses propres filières d'entrée au gouvernement comme interlocuteur politique reconnu. En ce sens, même si sa visibilité politique comme levier de changement social est trop modeste, il représente la partie la plus substantielle de l'économie sociale parce qu'il représente un mouvement historique de changement social qui remonte à un siècle et demi, et parce qu'il a su, avec ses hauts et ses bas, se renouveler sans cesse³¹.

Le Chantier est aussi un regroupement national mais qui n'intègre, pour l'essentiel, que la famille associative en dépit de son discours politique de représentant de l'ensemble de l'économie sociale. Il exerce le leadership d'un courant entreprenant au sein du mouvement communautaire dans la dernière décennie, courant qui avait grand besoin, à l'échelle nationale, d'une représentation politique auprès des pouvoirs publics.

On peut déplorer l'existence de deux regroupements d'économie sociale, l'un coopératif et mutualiste, l'autre surtout associatif. Mais il est illusoire de souhaiter une unification qui ferait fi de leurs itinéraires distincts. La coalition d'économie sociale issue du Sommet sur l'économie et l'emploi est devenue le Chantier de l'économie sociale, une organisation

31. Ce n'est pas le propre du Québec. Des travaux récents font état de ce renouveau coopératif un peu partout dans le monde. Voir à cet effet Jeantet, 2007 ; Fall, 2007 ; Defourny, 2002.

dont, à l'origine, tous partageaient l'ambition qu'elle soit rassembleuse de toutes les familles de l'économie sociale. Il faut aujourd'hui constater que cette **forme d'unité** – un seul regroupement national – **ne s'est pas concrétisée dans les faits** et que les possibilités d'y parvenir sont plutôt minces, voire inexistantes³². En bonne partie parce qu'en choisissant de se constituer formellement en association en 1999, il allait alors se préoccuper davantage de son propre devenir financier et politique – à savoir sa capacité d'influence et les moyens de financer ses opérations – que de l'intérêt collectif des différentes composantes à l'origine de la coalition. Est-ce un problème qu'il existe deux regroupements plutôt qu'un? Plutôt non que oui, si on accepte pour fin de comparaison l'expérience syndicale québécoise. L'existence de plusieurs grandes organisations syndicales, globalement parlant, sur une période longue, a plutôt enrichi le syndicalisme et élargi la capacité d'action des réseaux militants.

Le CQCM qui représente le mouvement coopératif dans sa quasi-totalité est incontournable. Il ne peut ni ne veut absorber les entreprises associatives affiliées au Chantier. En contrepartie, le discours actuel du Chantier qui fait commencer l'économie sociale avec les années 1970 sous-estime non seulement des pans majeurs de l'histoire de l'économie sociale au Québec, mais aussi des dynamiques de changement social qui ne se ramènent pas aux activités portées par les entreprises et réseaux qui lui sont associés³³.

Et si on met la chose en perspective, on constate que l'existence d'une double filière en économie sociale n'est pas que québécoise. Presque partout dans le monde, l'économie sociale est organisée de cette façon³⁴. La double structure québécoise est sans doute suffisamment consistante pour permettre de dépasser les prétentions hégémoniques de certaines de ces composantes. Il existe bel et bien une concurrence entre

32. On peut objecter que le Sommet de l'économie sociale de 2006 a été un événement unificateur. Moment de grâce mais dans les faits, il n'a suscité qu'une coalition... fugitive avec des appels au rassemblement. Mais comme le disaient certains: «Les appels à l'unité, c'est bon pour les rencontres officielles... mais dans les coulisses de la préparation comme dans le suivi de la chose, on peut en douter...». Voir à ce propos le chapitre de bilan et de mise en perspective et le numéro sur l'économie sociale de la revue *Développement social* (juin 2007, p. 22-25).

33. Voir parmi d'autres Robitaille et Huot (2004). Cet article, écrit par la permanence du Chantier, et paru à la une d'un cahier spécial du *Devoir* sur l'innovation sociale (30 et 31 octobre), est un exemple de ce qu'il ne faut pas faire: l'économie sociale, ce sont les ressourceries, les CPE, le développement économique communautaire. La nouvelle économie sociale de type associatif oui! L'économie sociale en général... plutôt non.

34. À cet effet voir Favreau, L. et M.-C. Malo (2004). *Enquête internationale sur les modes de concertation en économie sociale*. Document disponible au CIRIEC-Canada.

regroupements et entre réseaux qui peut parfois être assez vive, car l'enjeu est de préserver l'exclusivité d'expertise dans les filières et réseaux qui sont les leurs.

Au terme de cette présentation, il apparaît clair que chacun des regroupements doit reconnaître l'autre comme partie prenante de la même mouvance. Ils se réclament tous deux des mêmes finalités (la démocratie et le développement), des mêmes arguments fondateurs (le combat contre le capitalisme et pour une économie équitable et un développement durable), de la référence à un même système de valeurs (la justice sociale, la solidarité...).

Il est cependant tout aussi clair que les stratégies des uns et des autres ne convergent pas toujours et qu'elles peuvent différer sur des enjeux et des questions majeures entourant le long parcours de la transformation sociale et au fil de conjonctures politiques à géométrie variable, où la reconnaissance obtenue de l'économie sociale est souvent en relative instabilité (changement de gouvernement, chômage de masse, économies régionales en déclin...) (Bourque *et al.*, 2007, p. 421-445).

L'architecture politique de l'économie sociale québécoise : éléments de bilan des relations entre les différentes familles

Rétrospectivement, l'expérience québécoise des années 1990, si on situe la comparaison au plan international, est originale sur deux points.

1. Des passerelles existent entre les différentes parties constituantes de l'économie sociale, entre l'«économie sociale coopérative» et l'«économie sociale associative» contrairement par exemple à la France, où l'économie sociale (principalement coopérative et mutualiste) et l'économie dite solidaire (principalement associative) sont plus souvent qu'autrement polarisées³⁵. Dans des travaux comparatifs entre le Québec et plusieurs pays d'Europe dans un ouvrage codirigé (Defourny, Favreau et Laville, 1998), nous avons avancé cette existence de passerelles... contrairement à la France de l'époque.
2. Une cohabitation active des différents réseaux d'économie sociale avec les pouvoirs publics (d'un gouvernement nationaliste surtout) a réussi sur quelques enjeux de la décennie 1990 dans la foulée du Sommet québécois sur l'économie et l'emploi (centres de la petite enfance, initiatives socioéconomiques d'insertion, services d'aide à

35. Laville s'est fait le théoricien de cette polarisation et de cette rupture (Laville, 1994, p. 285-312; Laville, 2003, p. 27-35).

domicile, coopératives de solidarité...). D'où la proposition de notre livre (Comeau *et al.*, 2001) et de notre article (Vaillancourt et Favreau, 2001) sur cette cohabitation avec les pouvoirs publics.

Mais il faut revisiter en quelque sorte cette première originalité de l'économie sociale québécoise³⁶: les modalités de développement des passerelles entre les différentes parties prenantes de l'économie sociale québécoise sont en train de changer. L'introduction au plan conceptuel de la notion de «familles» de l'économie sociale et non de simples «composantes» (notion minimaliste) et la proposition de camper l'économie sociale québécoise autour de deux regroupements nationaux d'économie sociale telle que développée ici constituent les deux éléments nouveaux à ce chapitre. L'économie sociale québécoise est porteuse des mêmes valeurs, mais dans et avec des familles et des regroupements distincts. L'économie sociale est une économie plurielle, y compris dans ses formes nationales de regroupement. De cela, les animateurs de ces regroupements ont à tirer de nouvelles conclusions politiques: reconnaissance explicite du pluralisme de pensée et d'attitude, parité où c'est possible et nouveaux modes de concertation à inventer.

Ce n'est pas particulier au Québec, les **deux familles** existent également comme telles **au Canada** et ont leur regroupement propre, le Canadian Co-operative Association (CCA) pour les anglophones (et le Conseil canadien de la Coopération pour les francophones) et le Canadian CED Network d'autre part:

Academics and policy-makers may refer to the third sector or the voluntary sector, but the concepts are largely abstractions. There are two areas of economy, however, that do stand out as being distinctively organized and profiled, and that are understood to have social dimensions. These are co-operatives in one hand, and community economic development (CED) organizations on the other. Across Canada as a whole, co-operatives and CED are the best-organized and most highly articulated nuclei of what may be understood as the social economy (Fairbairn, 2002, p. 114).

EN GUISE DE CONCLUSION

Il y a donc ici un certain **retour à la case départ** en termes de perspectives. Il y a deux regroupements plutôt qu'un parce qu'il y a deux familles comme il y a deux grandes centrales syndicales de travailleurs et tous les deux sont des agents de changement social. Notre chapitre revient aussi sur le **débat concernant la capacité de changement** de l'un et de l'autre regroupement.

36. De même que la seconde, ce que nous ferons dans le chapitre 5.

Question récurrente depuis 10 ans et sur laquelle on postulait tout simplement que le Chantier de l'économie sociale en était le porteur. L'examen sur la base de la stratégie de mobilisation sociopolitique, du montage financier respectif, de la visibilité politique, de la culture démocratique ne permet pas à cette affirmation de tenir la route. Nous concluons plutôt à une manière particulière de l'un et de l'autre d'opérer des changements sociaux dans les communautés et dans la société québécoise en général.

Ce chapitre ne permet pas de dire non plus que le Chantier de l'économie sociale réunit la TPE de l'économie sociale, tandis que le CQCM ne réunit que les grandes coopératives financières et agricoles. Quand on sait que la majorité des coopératives membres sont de petites et moyennes coopératives (Arteau, Brassard et Malo, 2005) et qu'en tout état de cause, toutes les coopératives, les anciennes comme les nouvelles, même les plus solides, sont menacées par la mondialisation (Gouvernement du Canada, *Collectivités sous pression, le rôle des coopératives et de l'économie sociale*, juin 2006).

Dans une perspective plus large, disons que nous sommes en présence plus ou moins explicite de trois « thèses » ou approches concernant les entreprises collectives, leurs familles et leurs regroupements : 1) le CIRIEC-Canada mais surtout le CIRIEC international avancent la proposition à l'effet qu'il y a une économie coopérative et sociale ; 2) l'Alliance de recherche université-communauté en économie sociale de l'UQAM (ARUC-ES), dont le partenaire principal est le Chantier, affirme pour sa part qu'il y a une économie sociale inclusive (coopératives et associations) et un regroupement national qui est en même temps un mouvement.

Nous avons été partie prenante de cette dernière « thèse » ou de cette approche. Mais après cinq ou six ans de travail avec cette « thèse » en toile de fond, la recherche s'est peu à peu verrouillée autour de certaines questions qui sont devenues limitatives. Après une assez longue réflexion de notre part avec d'autres, **une troisième avenue est apparue** : il y a une « économie sociale coopérative » (à dominante d'entreprises collectives) et une « économie sociale associative » (à dominante d'entreprises sociales) comme nous avons tenté de le démontrer dans ce chapitre, poursuivant en cela ce que le RISQ affirmait dans son guide (RISQ, 2004). Bref, il y a deux familles dans cette économie sociale et des regroupements qui leur correspondent³⁷. Ce faisant, nous avons été amenés à soulever deux enjeux

37. Des recherches sur le degré d'appartenance à l'un ou à l'autre des regroupements de la part des entreprises locales restent à faire. Aucune étude de ce type n'a été faite. La multiappartenance – à laquelle le Chantier tient comme à la prunelle de ses yeux (ce qui lui permet de jouer dans les plates-bandes du Conseil) – fait aussi partie des sujets tabous qu'il faudra bien un jour étudier un tant soit peu sérieusement.

majeurs: celui de la **concurrence** entre regroupements et celui de la **démocratie**. Et donc des limites de l'**autolégitimation** que peut s'accorder à lui-même un regroupement par rapport à sa **représentativité** réelle. Personne n'est à l'abri de dérapages sur ces questions. Le progrès n'est pas toujours au bout du chemin. Le bilan global de la dernière décennie en matière d'économie sociale est contrasté. C'est ce que nous verrons à partir des deux prochains chapitres, le premier portant sur les interfaces de ces initiatives avec les politiques publiques, l'autre sur la dynamique politique interne de la coopération et de l'économie sociale de la dernière décennie.

COOPÉRATION, ÉCONOMIE SOCIALE ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'enjeu politique

*Les réseaux de recherche travaillant sur les entreprises collectives et, de façon plus générale sur le devenir de la coopération et de l'économie sociale, s'interrogent tous à des degrés divers sur la question de l'État. Minimalement sur le cadre législatif et fiscal accordé aux entreprises collectives, mais aussi plus globalement sur **la question du renouvellement de l'État social**. L'État social dans des sociétés comme le Québec a été parachevé à la fin de la dernière guerre, en s'appuyant sur trois piliers : 1) le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...); 2) une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...); et 3) une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance-emploi, d'insertion socioprofessionnelle, de développement local et régional, politique à l'égard des coopératives...). Cet État social est partiellement en crise parce qu'il n'est toujours pas parvenu à sortir de la précarité quelque 20% de sa population active, parce qu'il a exclu la plus grande partie des citoyens et des travailleurs des processus de construction des grands services publics destinés aux communautés et aux régions (éducation, santé, formation de la main-d'œuvre...) et qu'aujourd'hui les vertus du marché s'affirment en tentant de démontrer*

qu'il peut faire mieux que l'État dans nombre de domaines (privatisation de la santé, ciblage de la protection sociale, valorisation de l'assurance privée...). Par où passe aujourd'hui le renouvellement de l'État social au Québec? Quel type d'interface la coopération, l'économie sociale et les organisations communautaires ont-elles développé avec les pouvoirs publics depuis une décennie? Tel est l'enjeu politique.

1. ENTREPRISES COLLECTIVES, MOUVEMENTS SOCIAUX ET RENOUVELLEMENT DE L'ÉTAT SOCIAL : LE QUESTIONNEMENT ACTUEL

Certains travaux tendent à accréditer l'idée que le « local » et l'« international » sont les deux échelons qui comptent aujourd'hui (Badie, 1995). D'autres travaux récusent cependant cette disqualification du « national » et le considèrent toujours comme lieu central de l'action collective (Cohen, 2003). Nos travaux, dans leurs conclusions, ont plutôt eu tendance jusqu'à maintenant à confirmer que les initiatives socioéconomiques des communautés et des régions, et donc celles de la coopération et de l'économie sociale, donnent leur pleine mesure dans le cadre d'un État portant attention aux demandes sociales à partir d'espaces permettant de développer une économie plurielle, dans laquelle d'autres composantes que l'économie marchande internationalisée peut avoir droit de cité, à savoir des initiatives et des réformes basées sur des croisements interactifs entre le marché, l'État et la société civile. Bref, la mondialisation néolibérale aujourd'hui fort envahissante ne marque pas la fin du collectif, ni la fin des territoires, ni la fin d'États assumant des fonctions de régulation sociale (mesures de redistribution de la richesse, protection sociale...). C'est plutôt de leur transformation dont il faut s'enquérir comme par exemple le nouveau rôle confié aux gouvernements locaux en matière de développement social, la sortie de l'éclipse des entreprises collectives, la montée des régions plus exigeantes en matière de décentralisation, le militantisme économique présent dans certains mouvements sociaux, les progrès d'un développement durable et solidaire animé notamment par le mouvement de la consommation responsable (agriculture au service de la communauté, commerce équitable...).

Des initiatives socioéconomiques à caractère collectif des communautés et des régions et de nouveaux mouvements sociaux ont émergé au cours des deux dernières décennies à la faveur de la crise qui frappait les États (déficit budgétaire, perte de légitimité du service public...). Certes, tout cela ne constitue pas pour autant un tout homogène, car ces nouvelles dynamiques ne vont pas toutes dans la même direction.

1. Dans certains cas, c'est de gestion de la pauvreté et de suppléance à défaut d'un État exerçant son rôle de régulateur social.

2. Dans d'autres, on est davantage dans la contribution à une meilleure structuration de communautés locales et dans des processus d'élaboration de nouvelles politiques publiques.
3. Enfin, d'autres situations plutôt mixtes sont liées à des processus d'institutionnalisation plus sectoriels.

En d'autres termes, il peut y avoir une différenciation marquée des rôles effectifs joués par les initiatives et par les différents paliers de gouvernement dépendant du secteur étudié. La santé et les services sociaux, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes, la petite enfance, le développement de la ruralité, la revitalisation de quartiers dans de grands centres urbains... nous amènent des figures très contrastées du meilleur – la politique de la petite enfance avec les CPE pendant une assez longue période – et du pire – certains programmes d'insertion. Dans cette optique, nous avons mis à profit les nombreuses études de cas que nous avons réalisées dans différentes régions du Québec (Favreau et Lévesque, 1996 et 1999; Comeau *et al.*, 2001; Bourque *et al.*, 2007) en cherchant à mettre en perspective ces initiatives par rapport aux politiques publiques et plus largement par rapport au renouvellement d'un État social. Jusqu'ici, nous avons beaucoup travaillé par **démarche inductive**, par étude de cas notamment, autour de questions de **niveaux mezzo ou micro**: quelles sont les expériences (coopératives, d'économie sociale, de développement local et régional...) les plus significatives de cohabitation active avec les pouvoirs publics (locaux, régionaux ou nationaux)? Quelles ont été leurs conditions d'émergence et quelles sont les conditions susceptibles d'assurer leur pérennité? Quelle est la contribution (forces et faiblesses) du mouvement coopératif, du mouvement communautaire et du mouvement syndical au développement des territoires? Mais, au niveau plus général, la coconstruction de services collectifs avec les gouvernements locaux ou l'État central peut-elle représenter un possible ou s'agit-il d'une simple utopie mobilisatrice pour un temps¹?

Ce chapitre, tout en considérant fort pertinente la démarche inductive de monographies d'expériences², entend s'engager dans une **démarche plus déductive et plus politique** en posant des questions qui relèvent plus du **niveau macro**: en premier lieu, qu'est-ce qu'un État social dans

1. Sur la notion de coconstruction qui concerne la participation citoyenne à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques et celle de coproduction, qui ne concerne que la mise en œuvre, voir le texte de Vaillancourt (2007) et celui de Proulx, Bourque et Savard (2005).

2. Nous vous renvoyons au site de la CRDC, site dans lequel on retrouve des dizaines de ces monographies produites et transformées en cahiers de recherche: <www.uqo.ca/observer>.

l'univers capitaliste qui est le nôtre? Quels sont ses fondements? N'y a-t-il qu'un capitalisme universel ou des capitalismes sachant que, dans une société donnée, l'État peut peser pour plus de 50% du PIB comme c'est le cas du Danemark, ou pour seulement 30% comme c'est le cas des États-Unis? Peut-on parler d'une Alternative au capitalisme ou des alternatives au sein des capitalismes? Comment et à quelles conditions les entreprises collectives contribuent-elles à la construction d'un État social? Un État social est-il possible dans un seul pays et à quelles conditions? Quelle contribution ont – ont eu – les mouvements sociaux dans la construction d'États sociaux? Et par delà le souhaitable, quels sont les possibles qui se dessinent à cet égard?

2. LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2.1. Le développement de politiques publiques : le processus

Depuis plus de deux décennies, bien que limitées dans leur impact, des initiatives innovatrices ont émergé et des politiques publiques inspirées de ces dernières ont pris forme dans bon nombre de pays d'Europe par exemple. C'est aussi le cas du Québec. En plus des initiatives propres à certaines régions ou communautés locales, comme il est permis d'en voir ici ou là en Europe par exemple, le Québec en Amérique du Nord a pu être vu notamment durant la décennie 1990 comme un laboratoire original de recherche de nouvelles voies, grâce à quelques innovations institutionnelles témoignant de la possibilité de nouvelles passerelles entre la société civile, l'État et le marché, en dépit de dérives toujours possibles.

L'essor de ces pratiques dans un contexte de reconfiguration d'un État en crise ne constitue pas un tout homogène et ne peut être interprété de la même façon pour tous les secteurs où elles émergent. Il n'en demeure pas moins que des représentants des mouvements sociaux dans certains domaines ont été capables au fil des ans d'obtenir une reconnaissance sociale et politique partielle pour les initiatives qu'ils animaient, leur permettant d'occuper une place dans certains lieux décisionnels, d'avoir un financement récurrent, d'avoir un rôle proactif dans certaines politiques publiques, etc. Mais qu'est-ce qu'une politique publique en contexte où la tendance principale est celle de vouloir faire baisser les dépenses de l'État social (autrement dit le financement des politiques de solidarité)? Comment prend-elle forme? Quel est son cheminement?

Une politique publique ne va pas de soi et n'est pas, en démocratie, le fruit d'un décret venu d'en haut, d'un gouvernement central même si à première vue, c'est l'impression qu'on en a. Une politique publique est le produit d'une médiation entre différentes forces sociales qui débattent,

s'affrontent même et finissent par négocier un quelconque arbitrage pour résoudre un problème donné affectant un nombre assez significatif de personnes dans un secteur, ou des communautés, ou des régions. Elle suppose en fait «une demande de réforme adressée à l'État... et renvoie à la pluralité des acteurs et à la démocratie vue comme une construction de coalition de causes» (Lévy, 2004, p. 138), c'est-à-dire d'intérêts et d'objectifs poursuivis par ceux-ci. Elle se distingue de ce qu'on pourrait appeler une gouvernance dépolitisée qui ne fait que revendiquer à l'État un financement public de ses propres projets ou activités en tant qu'organisation. Autrement dit, il faut un minimum d'intérêt général derrière le consensus qui naît de la confrontation et du compromis entre acteurs différents. Au cœur du processus, c'est l'État qui sert de levier ou qui se met en retrait au nom «du moins d'État et de plus de société civile». Dans le premier cas, on est davantage sur le terrain de politiques qui évoluent dans la durée (l'exemple réussi auquel on se réfère souvent est celui de la réforme des services de garde); dans l'autre cas, on a des arrangements qui intéressent certains acteurs et pas les autres, ce qui crée des dispositifs *ad hoc* qui se superposent et des politiques incertaines (le secteur de l'insertion est probablement de ce type : moratoire sur le financement des entreprises d'insertion, perte d'autonomie de bon nombre de Carrefours jeunesse-emploi...).

2.2. Le développement de politiques publiques : trois directions possibles

Le «social» n'est pas réductible aux mesures palliatives des politiques libérales. C'est un des scénarios possibles mais pas le seul. Le «social» peut avoir plus de consistance et référer davantage à une vision du bien commun, à l'équité dans l'accès aux services, au respect des droits des acteurs sociaux à avoir des chances d'exercice du pouvoir, à la participation citoyenne à déterminer des choix de vie et des choix de devenir de la société. Mais le bien commun, la satisfaction des droits humains, l'équité des choix de vie et l'exercice des libertés sont autant de facteurs qui impliquent l'État, en tant que puissance publique assurant la socialisation des ressources ainsi que leur redistribution. **L'État est en lui-même un bien public du fait de sa fonction stratégique de régulation et donc d'acteur collectif central** dans l'impulsion des politiques publiques. C'est pour cette raison qu'il ne laisse aucun acteur indifférent. La nature de ses interactions avec les autres acteurs est fortement dépendante de la vision qui organise son action, ce qui laisse place à deux autres scénarios : le scénario d'une construction de politiques, où les pouvoirs publics s'accordent l'essentiel de la représentation de l'intérêt général et peu d'attention aux citoyens et à leurs associations, et un scénario de cohabitation active de l'État avec la «société civile».

Dans le premier cas de figure, la régulation précédemment décrite s'appuie sur le duo État/marché, dans le second sur un trinôme État, marché et société civile. C'est là une des clés possible pour le renouvellement de l'État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à trois (marché, État et associations). La question devient moins celle du plus ou moins d'État, et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et de la capacité de **cohabitation active des institutions publiques** avec les organisations sociales, devenues des **partenaires** dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux services collectifs pour les populations. En d'autres termes, cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité des pouvoirs publics à se laisser interpellé par des initiatives issues des communautés et des régions et à accepter de décentraliser, de construire à plusieurs des services collectifs et de cohabiter dans le cadre de nouvelles institutions de gestion démocratique. Pour clarifier notre propos en synthèse, nous pouvons dégager trois approches du rôle social de l'État et des services publics : l'approche néolibérale, l'approche étatiste et l'approche de cohabitation active.

Trois conceptions du rôle de l'État, du marché et des associations dans le développement des communautés			
Développement des communautés	Approche néolibérale	Approche social-étatiste	Approche de cohabitation active
Rôle du marché dans la communauté	Marché prédominant : développement social de la communauté, conséquence de la force du marché	État prédominant : développement social dépend quasi exclusivement d'un service public centralisé	Partenariat prédominant : collaboration active entre le public, l'associatif et le privé (dans une moindre mesure) aux plans local, régional et national
Rôle de l'État et des services publics au plan local	Services collectifs par le réseau public subsidiaires aux services privés	Services collectifs publics ont préséance sur tout autre type de services	Services collectifs mixtes coordonnés au plan national mais décentralisés au plan local et régional
Rôle des associations au plan local	Prestataires de services dans le cadre de la gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés	Universalité des programmes sociaux et complémentarité subalterne d'associations prestataires de services	Prestataires de services et participation à la construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs
Rôle des citoyens dans leur communauté	Citoyens : consommateurs et clients de services privés et publics	Citoyens : usagers des services publics	Citoyens : participants à l'élaboration et/ou mise en œuvre des services et acteurs collectifs du développement de leurs communautés

C'est le dernier cas de figure, l'approche de cohabitation active³, qui nous intéresse plus particulièrement, étant donné son potentiel de changement social. Cependant, ne soyons pas naïfs car elle suppose une forte mobilisation des diverses composantes de la société civile et la construction d'un rapport de force avec ceux, majoritaires dans la société actuelle, qui s'y opposent. En outre, cette approche ne peut se réaliser sans le développement d'institutions appropriées que seul l'État, en dernière instance, peut soutenir durablement, ce qui nécessite un fort investissement dans la démocratie délibérative. Cette approche doit en effet combiner la démocratie représentative des élus avec la démocratie sociale des organisations constituées en « contre-pouvoirs » et la démocratie délibérative, dans laquelle les médias et les associations citoyennes occupent une part importante de l'espace public de dialogue social. Elle forme sans doute l'approche de référence de la plupart des mouvements sociaux (Larose, 2004). Mais la plupart du temps, nous sommes ici plus près de l'utopie mobilisatrice que de la pratique politique réelle, plus près du fonctionnement dans l'ordre symbolique que dans l'ordre réel. Car le rôle de l'État dans la société est une question beaucoup plus complexe qu'elle ne paraît.

3. ÉTAT SOCIAL : LES QUESTIONS DE DÉPART ESSENTIELLES

Qu'est-ce qu'un État social? La plupart des mouvements sociaux le valorisent. Le contenu réel de cet État social varie cependant beaucoup d'un milieu à l'autre. Et les stratégies pour y arriver encore plus. Susan George, politologue et vice-présidente d'ATTAC-France⁴, dans une entrevue accordée à la revue française *Polittis* (n° 790, 26 février 2004), nous ramène néanmoins à l'essentiel en disant ceci :

Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais je trouve que le modèle européen du *welfare state* tel qu'il a été imaginé dans les années 1930, puis après la guerre, serait un modèle plus qu'acceptable pour le monde entier. Il n'est pas réalisé, y compris chez nous, mais, dans l'idéal, il est fondé sur le concept de solidarité intergénérationnelle, de résolution des conflits sur la base du droit et de la négociation, de service public. Je préfère traduire *welfare state* par « État du bien-être » plutôt que par « État providence », car c'est un État qui essaie de faire en sorte qu'on n'ait pas constamment, individuellement, peur du chômage, de la vieillesse,

3. Dans des textes antérieurs, nous avons utilisé la notion d'« approche citoyenne participative », notion qui n'introduit pas directement le rapport à l'État et qui amplifie le côté idéaliste du projet porté par certains acteurs.

4. Susan George est l'auteure de plusieurs ouvrages, dont le dernier est un essai intitulé « Un autre monde est possible si... » chez Fayard (2004). Elle est également une figure de proue du mouvement initiateur du Forum social mondial (FSM).

de la maladie, de ne pas pouvoir correctement éduquer ses enfants. Le modèle européen a été une tentative d'instaurer ce type de relations entre le citoyen et l'État. Il serait un modèle universel réaliste. Le monde est assez riche pour le faire.

À notre avis, cette position mérite d'être débattue et commentée, car l'auteure de ces lignes retrace en peu de mots et remarquablement bien quelques paramètres essentiels de ce qu'est l'État social. Cette position a cependant beaucoup de coordonnées implicites qu'il nous faut identifier et soupeser.

Premier point : l'émergence de l'État social dans les années 1930, de quelle innovation s'agit-il ?

Le développement industriel capitaliste au XIX^e siècle a misé sur la création de la richesse. Mais il l'a fait en fonction et en faveur du seul capital. C'est ce qui a entraîné simultanément dans son sillage de multiples exclusions et cela pendant de nombreuses décennies. C'est pour beaucoup dans le cadre de la période dite des Trente glorieuses (1945-1975) que le salariat des sociétés modernes a davantage progressé socialement. Dans différents pays, un changement de paradigme de développement est apparu face à la menace de déshumanisation des sociétés industrielles capitalistes. C'est ainsi que de 1945 à 1975, l'État social, par la combinaison de luttes sociales et de politiques publiques progressistes, a connu des succès en Europe et au Canada : d'abord en raison du plein emploi, qui a permis de réaliser le droit au travail ; ensuite, en raison du fait qu'il a été doublé d'une réussite en matière de politiques sociales, notamment par la réalisation du droit universel à la santé et à l'éducation, ainsi que l'accessibilité à des services publics modernes de transport et d'habitat, politiques qui ont été décisives dans la démocratisation de ces sociétés. Il faut y ajouter des libertés syndicales conquises par les organisations de travailleurs, même si les diverses formes de participation des travailleurs dans l'entreprise ne se sont pas généralisées et ont plutôt été contrariées⁵. Si le plein emploi a été mobilisateur partout, il faut cependant reconnaître que l'équité dans les services de santé et d'éducation a été le trait distinctif qui a le plus concouru à donner de la légitimité à l'État social.

Le XX^e siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ouvrant ainsi une série de compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage au bénéfice de régulations sociales. Ces

5. Voir à ce propos les travaux sur l'autogestion de l'équipe de Michel Lallement (Chaire d'analyse sociologique du travail, de l'emploi et des organisations) en France et son article dans la revue *Sciences humaines* («L'autogestion, une histoire contrariée», novembre 2007, n° 187, p. 42-45).

dernières ont transformé la condition ouvrière en condition salariale permettant à tous les travailleurs de disposer de la citoyenneté, avec les pleins droits que cela confère, et d'une protection sociale de base universelle. Il convient de réfléchir là-dessus un moment parce que dans le mouvement citoyen international, plusieurs pensent que cette émergence au XX^e siècle peut servir de point d'appui pour légitimer une nouvelle utopie, celle d'un «New Deal» écologique au XXI^e siècle⁶. Voyons de plus près les conditions d'émergence de cet État social dans les pays industrialisés.

L'État social a émergé de la crise des années 1930 et de la Deuxième Guerre mondiale en Europe. La guerre, les migrations internes, l'urbanisation rapide, la transformation des modes de production vont amplifier la crise des liens communautaires traditionnels de la famille, du voisinage, de l'école, de l'Église. Les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement coopératif, mouvements politiques de gauche) vont cependant être appelés à traduire l'ensemble des problèmes de la crise en propositions et en revendications de droits sociaux, économiques et culturels. L'État est alors tenu de répondre au moins en partie à ces nouvelles demandes sociales. **L'État dans chaque pays se fait État social.** Il intervient directement et fortement dans la redistribution de la richesse. Le champ des politiques publiques s'élargit (Senarclens, 2003) et devient «protecteur» des familles en matière de risques de chômage, de maladie, d'accident, de patrimoine des ménages (avec les régimes de retraite) à partir des impôts sur le revenu et le développement des cotisations sociales qui ont introduit l'assurance-santé, l'assurance-chômage, etc. L'État social de cette période fait aussi la promotion de l'égalité des chances par l'éducation et la démocratisation de la culture. Sous l'influence de la pensée de Keynes, l'État intervient dans l'économie : investissements publics dans les infrastructures de transport et d'énergie, planification du développement, nationalisation de grandes entreprises... Les mutuelles et les coopératives sont loin d'être étrangères au développement de cet État social. Les mutuelles d'assurances, par exemple, deviennent partie prenante de cette socialisation des risques en cogérant les régimes publics émergents, tandis que des coopératives d'épargne et de crédit tout comme les coopératives agricoles vont participer au développement socioéconomique des communautés locales et des régions⁷.

6. Voir à ce propos l'entrevue d'A. Lipietz dans *Alternatives économiques* (n° 63, 2005, hors série, p. 50-52).

7. Mais tout n'est pas que positif, loin s'en faut ! Voir plus avant dans le texte le point 5.

Deuxième point: y a-t-il un capitalisme ou des capitalismes?

Nombre de mouvements sociaux et le mouvement altermondialiste à sa suite tiennent sur le capitalisme un discours au singulier et résumant la situation en positionnant les choses de façon bipolaire: réforme ou révolution? Dans la gauche sociale québécoise, on partage spontanément cette idée sans trop en débattre. Mais est-ce exact qu'il n'y a qu'un capitalisme et que le seul choix soit celui du «tout ou rien»? Dans la foulée de ce qui est avancé dans le premier point, nous dirions que non: il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes, affirme d'entrée de jeu le politologue Généreux (1999). Le politologue canadien Hall et son collègue Soskice le confirment en démontrant dans leur dernier ouvrage qu'il existe bel et bien une variété de capitalismes (Hall et Soskice, 2001). Leur ouvrage fait la distinction entre les «économies de marché libérales», où les relations de marché concurrentielles prévalent, et les «économies de marché coordonnées», où l'accent est mis sur les institutions publiques de régulation. Ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence lorsqu'il s'agit du déploiement de l'État social dans son sens le plus fort: intervention plus marquée de l'État dans l'organisation de la société, présence active de la société civile (syndicats, ouvriers et paysans, entreprises à propriété collective, mouvement associatif et coopératif, mouvement des femmes...), extension continue du champ des politiques publiques (environnement...)... Bref, c'est l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas et le Danemark par rapport aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande par exemple. Autrement dit, au XX^e siècle, dans les pays du Nord, dans les rapports de force entre le monde capitaliste et le mouvement ouvrier, les mouvements sociaux, par leurs luttes, en sont arrivés à «civiliser le capital» en quelque sorte mais à des degrés fort divers⁸. D'où par exemple que dans une société donnée, l'État peut peser pour 50% du PIB ou pour 30%. Différence majeure parce que la logique du non marchand occupe une place beaucoup plus importante dans le cas des «économies de marché coordonnées» que dans l'autre.

La pression des mouvements sociaux organisés a fait historiquement ses preuves. Notons entre autres que le volume de l'État ne pesait que pour 10% du PIB au début du XX^e siècle, pour 30% au début des années 1950 et pour plus ou moins 50% dans un certain nombre de pays (ceux à économie de marché coordonnée) au début du XXI^e siècle. Elle a fait notamment ses preuves dans les pays scandinaves, où les dépenses courantes des

8. À noter ici que «civiliser le capital» n'est pas considéré comme un objectif à atteindre en soi, mais plutôt comme le résultat d'une action collective toujours inscrite, par définition, dans un rapport de force.

administrations publiques comptent pour 55,3% contre 32,7% pour les États-Unis. **La différence est énorme: autrement dit, le rôle de l'État joue pour plus de la moitié du PIB dans un cas et pour moins d'un tiers dans l'autre**, laissant notamment sur la brèche, dans le cas américain, plus de 40 millions de leurs citoyens fragilisés dans leur patrimoine familial par l'absence d'un service public universel en matière de santé et de services sociaux. Ce n'est pas un hasard: aux États-Unis, le service public y est minimal, le syndicalisme y est généralement faible, le mouvement associatif en partie sous tutelle des Églises de droite⁹ et les entreprises de propriété publique ou collective relativement marginale.

Une grande partie de l'économie monétaire de nos sociétés échappe donc à la stricte logique marchande (près de la moitié dans le cas du Québec). Et en dépit du discours néolibéral, la part des impôts progresse partout dans les pays de l'OCDE, c'est-à-dire le non marchand: ces prélèvements obligatoires ont passé en moyenne de 31% à 37,3% du PIB entre 1975 et 2000 (Duval, 2003, p. 22)¹⁰. Certes, l'État se désengage mais il le fait surtout au plan économique (privatisation d'entreprises publiques, par exemple). Au plan social, il n'a de cesse d'élargir ses champs d'intervention¹¹.

Troisième point: y a-t-il une Alternative ou des alternatives ?

Si on admet qu'il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes parce qu'il y a des différences sociales, économiques et politiques notables entre un pays comme le Danemark ou un pays comme les États-Unis par exemple; si, en second lieu, on considère que le seul projet qui se soit présenté comme l'Alternative, le modèle communiste, a échoué autant en URSS que dans les pays du Sud comme la Chine, Cuba, le Viêtnam ou la Corée du Nord, il faut dès lors **conclure qu'il n'y a pas une Alternative mais bien**

9. Voir à ce propos S. Fath (2004), *Le protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*, Paris, Éditions Brépols. Voir aussi l'enquête du *Nouvel Observateur* (26 février 2004, p. 6-17): «Évangéliques, les croisés de l'Apocalypse». Les «Born Again Christians», marginaux il y a 50 ans, sont aujourd'hui 70 millions aux États-Unis seulement. La base sociale des républicains américains est en grande partie là, le président Bush étant un de ces «évangéliques» néoprotestants.

10. Malheureusement, dans les pays du Sud, on ne peut en dire autant car celui-ci régresse, dans la même période, pour les pays à moyens et bas revenus, de 20,1% à 18,9% (Duval, 2003).

11. Il est entendu que l'État, avec 50% du PIB en prélèvements obligatoires, n'est pas automatiquement un État social exemplaire. La composition des dépenses doit être examinée avec soin. Mais il est à noter ici que nous parlons des États dont la réputation en tant qu'États sociaux n'est plus à faire comme les pays scandinaves, par exemple. Ils ne font pas la guerre, ont des partis politiques progressistes au pouvoir de façon durable et des mouvements sociaux forts.

des alternatives. La logique du «tout ou rien», du capitalisme unique ou de l'Alternative au capitalisme (avec un grand A), est historiquement erronée au plan du diagnostic en plus de nourrir l'impuissance et l'immobilisme. En revanche, la logique des alternatives nourrit des possibles, introduit des choix politiques et donc crée des espaces pour remettre en question les rapports de domination et favoriser des changements sociaux en profondeur.

C'est que la logique des alternatives nous autorise à agir dès maintenant sans penser que nous menons des actions purement palliatives ou sans considérer que la «véritable» action est réservée aux organisations et partis politiques se préparant à la conquête du pouvoir pour transformer de fond en comble la société. D'autant plus que chaque jour, nos sociétés font des choix qui vont dans un sens ou dans l'autre selon que la mobilisation sociale est plus ou moins forte, selon que la démocratie représentative, la délibérative et la sociale sont plus ou moins vivantes : conseils de quartier ou simples points de service des municipalités, monopole de la presse privée ou soutien à la presse indépendante, maintien du service public ou privatisation de ce service, législation du travail soutenant la syndicalisation ou la défavorisant, décentralisation ou non des services publics en région, priorité aux entreprises collectives dans tel ou tel secteur ou politique de privatisation, etc. Tous ces éléments font une différence significative.

En dernière instance, ces choix quotidiens conduisent à des types de société qui diffèrent passablement tant du point de vue d'un développement équitable et durable que du point de vue de l'élargissement de la démocratie.

Quatrième point : quels sont les fondements de ce « modèle » dit réaliste ?

Ce « modèle » dit réaliste a des fondements politiques collectifs, ceux de la citoyenneté et de la solidarité entre citoyens : 1) la solidarité intergénérationnelle (développement social dans la durée, couverture sociale obligatoire et généralisée) ; 2) la solidarité entre acteurs en favorisant la résolution des conflits par la négociation sur la base du droit communément admis par tous ; 3) la solidarité des territoires par le développement de services publics/collectifs dans toutes les communautés (équité territoriale), etc. (Merrien, 1991 et 2007). Comment cela se traduit-il concrètement ? Au point de départ par le rapport impôt-citoyenneté, qui en est le fondement économique et politique premier, c'est-à-dire une fiscalité obtenue sur un financement librement consenti par les citoyens d'un même pays, par un impôt qui est le prix que nous payons pour avoir des enseignants, des infirmières et des travailleurs sociaux, des routes, de l'électricité à moindre coût, une collecte sélective des déchets, des espaces aménagés pour les loisirs, des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, en faveur de

l'habitat coopératif et communautaire... Bref pour se donner des services collectifs dont un grand nombre sont publics et d'autres confiés à des entreprises à caractère collectif (coopératives et associations) qui reçoivent une mission de service d'intérêt général. Bien que cela soit fortement débattu ces années-ci, on considère généralement que l'impôt permet aussi à l'État d'offrir directement ou indirectement de meilleurs services, souvent plus efficacement et à moindre coût que le secteur privé: en santé (si on considère le modèle canadien et européen par rapport au modèle américain); en matière d'énergie (politique québécoise d'un service fiable et peu onéreux par rapport au modèle privé ontarien ou californien; en matière de services publics et d'infrastructures municipales... Bref, le service public a du ressort: par la qualité du produit, l'égalité de traitement de tous les citoyens et l'assurance de la continuité.

Autrement dit, si l'impôt est le prix que l'on paie comme citoyens pour avoir des services collectifs, cet impôt est «une des plus hautes expressions de la citoyenneté et de la démocratie» (Généreux, 2003, p. 108). Pourquoi? Parce que l'argent des impôts sert à financer des services publics accessibles à tous, à favoriser une certaine redistribution de la richesse et à agir sur l'économie et l'emploi. Cette affirmation de Généreux en surprendra plus d'un tellement, dans les pays du Nord, payer des taxes est une décision consentie et admise de tous, une habitude acquise en quelque sorte (la critique de leur utilisation, c'est autre chose qui fait tout simplement partie du débat démocratique). C'est en comparant les États du Nord avec des États du Sud que l'on voit toute la force de ce lien entre citoyenneté et impôt, qui est à la jonction de la redistribution de la richesse et de la démocratie (liberté, *égalité*, fraternité)¹².

Évidemment, l'usage que l'on fait de ces fonds publics doit être complété par un solide contrôle démocratique de ces derniers. C'est pourquoi ils sont en permanence auscultés afin de garantir leur utilité collective. Ce contrôle est parfois fort insatisfaisant. Il n'en demeure pas moins que dans une société démocratique, parfois par un syndicat, parfois par les médias, parfois par une association de défense, parfois par un parti d'opposition, parfois..., on finit par juger que telle dépense n'est pas conforme à l'intérêt général... ce qui permet de faire naître de nouveaux correctifs. C'est là toute la base des relations entre économie et institutions démocratiques. Sans institutions et mouvements démocratiques, l'économie est laissée à elle-même et la croissance considérée comme source automatique de progrès social et

12. Dans bon nombre de pays du Sud, les citoyens qui paient des taxes sont généralement une minorité (5, 10 ou 20% de la population), d'où la faible capacité de l'État d'être un acteur majeur de la redistribution de la richesse.

culturel. Or, les conflits sociaux et les instabilités politiques sont des révélateurs des inégalités sociales provoquées par la croissance laissée à elle-même. Les changements sociaux et culturels passent par des institutions de régulation et l'arbitrage entre une pluralité d'acteurs qui ne sont pas en position d'égalité.

Cinquième point : quelles sont les possibilités et les limites du « modèle » ?

Les sociétés dites développées sont des sociétés généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, ayant une économie de marché forte, une certaine capacité concurrentielle au plan international et disposant d'un régime public de protection sociale.

On peut les caractériser plus concrètement de la façon suivante : 1) une cohabitation et/ou une concurrence entre les trois sphères de l'économie (économie marchande, publique et coopérative ou sociale); 2) une fiscalité progressive doublée d'une protection sociale élevée; 3) des sociétés où le travail est majoritairement salarié et où existe un important patrimoine des ménages; 4) des mouvements sociaux fortement institués et relativement autonomes; 5) des conditions de vie qui dépassent de loin la seule subsistance pour la grande majorité de ses citoyens; 6) des régimes démocratiques qui pratiquent l'alternance et disposent d'institutions à différentes échelles (voir le tableau suivant).

Sociétés où l'État social s'est développé	
Indicateurs de développement	État des lieux
1. L'état de l'économie	Cohabitation ou concurrence entre les trois secteurs de l'économie : le marchand, le public et l'associatif. Économie mixte et plurielle. De nombreux biens publics produits par des acteurs « privés » à but non lucratif.
2. Le rôle des États	États forts en dépit de la crise : 1) fonction de redistribution marquée (fiscalité et protection sociale telle l'assurance-santé; l'assurance-chômage; des services sociaux, institutions d'éducation jusqu'à l'université); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques; 3) production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement.
3. L'organisation sociale et le travail	Travail salarié prédominant (85% de la main-d'œuvre); patrimoine des ménages (habitat; fonds de retraite; assurances...); législation du travail et organisations syndicales reconnues.

Sociétés où l'État social s'est développé (suite)

4. Les mouvements sociaux	Mouvements sociaux fortement institués (grandes organisations syndicales, grandes coopératives) appuyés sur un compromis entre le capital et le travail ; mais aussi « nouveaux » mouvements sociaux (écologes, associatif, femmes...).
5. Les conditions de vie	Selon l'IDH, l'Europe et le Canada sont classés dans les 20 ou 25 pays les plus riches de la planète.
6. L'état de la démocratie	Régimes démocratiques mis à l'épreuve du chômage ; mais développement important d'institutions à tous les échelons (local, infrarégional, régional, national).

Cette expérience a ses limites. Retenons d'abord qu'elle a fonctionné avec une certaine réussite pendant près de 30 ans dans de nombreux pays du Nord (1945-1975) et que la crise qui l'a atteinte et l'a mise à l'épreuve n'a pas affecté de façon significative ses principaux fondements. L'État, dans les économies de marché coordonnées, s'est certes transformé mais n'a pas été réduit au minimum, car les régimes d'imposition tout comme l'emploi dans la fonction publique n'ont pas véritablement diminué. En fait, les régimes d'imposition ont même fait progresser la part du non marchand, c'est-à-dire les dépenses de l'administration publique.

Mais ce « modèle » dit réaliste a aussi eu ses défauts que Susan George sous-estime sans doute un peu en ne les évoquant que de façon allusive, affirmant qu'il n'est pas entièrement réalisé. En fait, un premier type de limite consiste dans **la centralisation et la bureaucratisation de ses services**, tendances fortes qui ont en partie exclu la population – les citoyens – et les travailleurs de ces services publics. En quelque sorte, il y a une certaine désappropriation des communautés et des régions de leur pouvoir d'agir. Sans compter que la montée de l'interdépendance entre nations a augmenté la tendance des activités économiques à se concentrer dans les régions qui offrent le plus de ressources, une polarisation s'installe et profite aux grandes métropoles (Veltz, 2000) car l'État, dans nombre de pays, n'a pas su résister à l'influence grandissante des multinationales dans la régulation à l'échelle internationale et parvient plus difficilement à assurer l'équilibre territorial.

Ce premier type de limite en renforce un autre qui nous concerne ici au plus haut point, celui **du rapport démocratique entre l'État et la société civile**. Il est généralement fort ambivalent. Les rapports entre l'État et la « société civile » ont beaucoup changé dans les deux dernières décennies. L'État a en effet délaissé en partie sa fonction d'architecte du développement économique (planification quinquennale, nationalisations, gestion de grandes entreprises publiques...) et accentué son rôle d'architecte des compromis sociaux. D'autre part, la « société civile » a aussi beaucoup changé : elle n'a

plus d'acteur principal autour duquel se soudaient – à des degrés divers – d'autres acteurs sociaux, c'est-à-dire un mouvement ouvrier constitué autour de trois grandes organisations que sont le syndicalisme, le mouvement coopératif et les partis politiques de gauche. Et cela pendant plus d'un siècle¹³. La notion d'une « société civile » ne comporte plus une cohérence forte, et une certaine homogénéité comme dans certaines périodes antérieures (Cohen, 2003). Elle est hétérogène et souvent elle évolue dans le registre des revendications compétitives, car ses différentes composantes (travailleurs, jeunes, femmes, régions, écologistes...) ne poursuivent que rarement les mêmes objectifs et n'exercent pas non plus la même influence dans l'opinion publique et auprès des différents ministères de l'État. Bref, la « société civile » a des problèmes (à tous le moins une partie des organisations qui la composent) : 1) celui de la représentativité ; 2) celui d'une base sociale faible ; 3) celui d'un manque de vision à moyen terme (la navigation à vue en fonction des intérêts professionnels de l'organisation) ; 4) une certaine opacité (la peur d'être redevable à la population par l'intermédiaire des médias).

La bureaucratisation de l'État a, dans les dernières décennies, eu des effets importants sur la « société civile », celui d'accélérer la **professionnalisation** des organisations sociales, des associations citoyennes, des mouvements sociaux, professionnalisation qui demeure un impensé. Qu'est-ce à dire ? Expliquons d'abord le cheminement type de plusieurs organisations. À peu de chose près, il est le suivant : des militants s'engagent dans des secteurs relativement délaissés par l'État. On s'y dévoue pour une cause sociale (celle des jeunes, celle des quartiers défavorisés, celle des villages abandonnés, celle des lieux pollués, etc.). On finit par devenir des « professionnels » d'une de ces causes sociales, avec des postes permanents rémunérés, à temps plein ou à temps partiel, par un processus progressif d'accréditation ou de reconnaissance par les pouvoirs publics. Les stratégies d'action collective se déplacent alors de la mobilisation militante et du contact direct et constant avec la population vers le lobby et la visibilité de son organisation. On recherche désormais l'accès à deux ressources majeures pour faire progresser les choses : le financement public et la reconnaissance de nouveaux métiers disposant d'un certain statut dans la société. D'où l'investissement considérable dans le marketing politique, notamment en organisant des séminaires, des colloques, des conférences régionales et nationales mettant à contribution de nouveaux « experts » que sont devenus un certain nombre de chercheurs ou d'intellectuels d'universités.

13. Voir à ce propos les études en sociologie et en histoire des mouvements sociaux, notamment Touraine, Wieviorka et Dubet, 1984.

À un point tel que la professionnalisation est présentée comme inéluctable. Son sens premier est d'être montrée comme hautement souhaitable. C'est aussi le sens premier accordé à l'autre notion, plus large mais du même registre, celle d'institutionnalisation. Dans ce nouveau contexte, la réflexion politique devient plus ou moins une perte de temps au profit de l'«échange sur les expériences» *a priori* considérées comme des innovations et l'intervention de ce type d'organisation est de privilégier l'action qui favorise l'obtention de postes variés de compétence d'ordre administratif (gestion, communication...), réguliers et permanents si possible, au détriment de l'action qui donne du sens. Les motivations de changement social sont alors constamment soumises aux contraintes d'une action rapide, d'une efficacité à court terme, d'une visibilité devenue indispensable et du crédit politique potentiel à obtenir sur le marché des «causes sociales». L'impulsion politique du projet fondateur qui lui est lié tient toujours lieu de discours mais, en pratique, est passée au second plan au bénéfice de stratégies de reproduction.

Est-ce un progrès, un gain, une avancée? Oui, si la professionnalisation est explicitement pensée et balisée par des règles démocratiques nouvelles. Or, ce n'est pas souvent le cas. En fait, il y a **absence de réflexion sur la professionnalisation dans les organisations et la professionnalisation des organisations**. Car il s'agit bien de deux choses différentes: la première concerne l'incorporation des compétences sectorielles nécessaires, la seconde a trait aux organisations qui se font «bouffer» dans leur fonctionnement démocratique quotidien par les professionnels qui en viennent à exercer l'essentiel de la décision politique (Freyss, 2004). Mieux ou pire, ils deviennent les membres les plus influents des conseils d'administration d'organisations partenaires. On a aussi de plus en plus recours aux professionnels pour faire le travail de représentation... en remplacement des militants et des dirigeants. Le déficit démocratique de la «gouvernance» associative est là, c'est-à-dire la présence d'acteurs non élus dans l'arène publique qui exercent les fonctions principales de l'organisation. Et, derrière un discours d'autonomie proclamée et réclamée, une dépendance politique inavouée, des financements publics à une telle hauteur qu'il n'y a plus moyen de se concevoir autrement. L'engagement social initial ne disparaît pas mais il change de sens et de cible. De mouvement social, on devient peu à peu un groupe d'intérêt public (nous y reviendrons dans le prochain chapitre). L'enjeu n'est pas tant la sous-traitance que de conserver son droit à l'initiative, si sous-traitance il y a.

Dans un tel scénario, trois logiques sont à l'œuvre et se concurrencent mutuellement: 1) celle de la solidarité avec les populations desservies, c'est-à-dire la proximité avec elles, la réciprocité entre organisations autour d'enjeux communs...; 2) la logique de prestation ciblée de services, c'est-à-dire la spécialisation renforcée dans la prestation de services, le recrutement sur la

base de compétences spécifiques... et 3) la logique « corporatiste », c'est-à-dire la pratique du lobby, la continuelle recherche de nouvelles formes de reconnaissance auprès des pouvoirs publics et la concurrence avec d'autres organisations pour occuper le terrain, obtenir un meilleur financement... Cette dernière, dans certains cas, occupe souvent le devant de la scène tellement la généralisation des activités d'influence sont passées au poste de commande.

De mouvement social à groupe d'intérêt public		
Indicateurs de changement au sein des organisations	Phase I : émergence	Phase II : institutionnalisation verticale
Base sociale d'une organisation	Militantisme et mobilisation sociale, cœur de l'action collective	Professionnalisation croissante de l'action collective, <i>dans</i> mais surtout <i>de</i> l'organisation
Objectif principal visé	Lutte contre les inégalités par la mobilisation sociale	Reconnaissance par les pouvoirs publics (financement et statut)
La priorité dans l'action collective	Développement d'un mouvement associatif démocratique	Développement de projets économiques et de services

Toutes les organisations ne vivent pas ce scénario bien qu'il soit, dans certains secteurs, prédominant. En fait, il y a **plusieurs voies possibles à la professionnalisation**, pourvu que la chose soit débattue et non pas considérée comme une évidence. Les organisations font des choix différents. On peut minimalement voir trois types de choix se dessiner :

1. des organisations qui font le choix de se donner une large autonomie politique en combinant financement propre (avec un large noyau de sympathisants animés par des militants et soutenus par des donateurs) et financement public¹⁴;
2. des organisations qui font le choix de travailler prioritairement au niveau local, en misant beaucoup sur leurs militants et leurs bénévoles et sur l'autogénération de revenus en refusant d'être à la merci du financement public¹⁵;

14. C'est souvent le cas des organisations du mouvement pour la consommation responsable comme Équiterre (voir Nez, 2006).

15. C'est le cas des centres communautaires de loisir et de leur fédération (voir Belle-mare, Briand et Fréchette, 2003).

3. des organisations qui font le choix d'aller prioritairement vers le financement public au point d'en faire leur assise principale¹⁶.

Dans la première catégorie d'organisations, il y a passablement d'argent, des salariés professionnels, mais on garde relativement intacte l'ambition de changement social parce que les membres, bénévoles et militants sont mis à contribution sur une base régulière. Dans le second cas de figure, le travail réalisé est plus discret, moins marketing politique, mais il est fortement enraciné dans les communautés. Dans le dernier cas de figure, c'est la maîtrise du marketing politique... et du lobby politico-administratif qui prévaut plus que la mobilisation sociale qui s'est perdue en cours de route. La professionnalisation n'est pas seulement dans l'organisation, elle est l'organisation. Et la complicité avec les pouvoirs publics (avec des ministères et des services de l'État) un élément dominant. Or, il n'y a pas d'avancée sociale sans militants ni d'autonomie politique réelle par rapport à l'État sans eux.

Un début de réponse à ces limites

La centralisation et la bureaucratisation de l'État et de ses services a amené des organisations et des chercheurs à la conclusion de la nécessité de la **coproduction**, voire de la **coconstruction de services collectifs avec l'État et une gestion participative au sein de ces services collectifs**. Cette coconstruction et cette gestion participative induisent qu'on se départisse de l'idée trop longtemps répandue d'un État qui serait le seul acteur du développement (l'étatisme et le développementisme). Cette coconstruction va de pair avec l'équité territoriale et une politique de décentralisation où pouvoirs, champs de compétence et capacité financière sont en partie transférés de l'État central aux régions. C'est bien là une des tendances nouvelles, le «local» comme «lieu privilégié de construction des identités et de la démocratie» (Merrien, 1991, p. 290), un «local» qui fait un retour en force en faisant émerger de nouveaux acteurs de développement. Au cœur de ce processus : les gouvernements locaux (municipalités) et les régions.

Certes, le non marchand a beaucoup progressé, favorisant ainsi la réalisation d'un État social. Mais gérer une économie publique non concurrentielle est un défi de taille : l'engourdissement bureaucratique, voire la dérive centralisatrice sont les risques courus lorsqu'on confie tant de choses à la puissance publique. C'est bien pourquoi l'acteur public, face aux pressions diverses de la société, dans la plupart des pays de l'OCDE, s'associe deux types d'entreprises à qui il délègue en quelque sorte sa mission d'intérêt général : l'entreprise privée (à but lucratif) et l'entreprise de propriété collective (coopératives, mutuelles et associations à but non lucratif).

16. C'est souvent le cas de nouveaux réseaux d'économie sociale nés dans la dernière décennie et de leur regroupement, le Chantier de l'économie sociale (Favreau, 2005 et 2007).

L'intérêt général nous semble mieux servi par des entreprises de propriété collective, étant donné les finalités sociales auxquelles elles souscrivent d'emblée dans leurs valeurs, mais aussi dans leur mode d'organisation (leurs statuts) et dans la garantie patrimoniale de leur propriété (elles n'appartiennent pas à des propriétaires privés qui peuvent en disposer à leur guise, mais plutôt au patrimoine de la nation). Dans cette dernière perspective, l'État se considère moins comme le seul acteur, le seul maître d'œuvre, bien qu'il en soit le principal organisateur en tant que régulateur en dernière instance, car «le problème n'est plus seulement de gérer le risque maladie, le risque chômage, etc. Il devient nécessaire de gérer l'insertion...» (Rosanvallon, 2002), c'est-à-dire la cohésion sociale et la participation citoyenne. Reste que cette idée de coconstruction de services collectifs risque de demeurer un fantasme social si on ne prend pas en compte l'ensemble des effets de cette participation de la «société civile» avec l'État, dont certains ne sont pas positifs : professionnalisation croissante impensée, concurrence entre organisations, pratique de lobby...

4. L'ÉTAT SOCIAL : PAR OÙ PASSE LE RENOUVELLEMENT ?

Compte tenu des limites identifiées précédemment, par où passe le renouvellement de l'État social ? La proposition la plus couramment avancée est : par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs. Dans le registre national, une économie plurielle promeut d'autres modes de production que celui de l'entreprise capitaliste, une économie régulée soumet les entreprises à des normes et l'État opère un retour à l'impôt plus progressif, tout en favorisant le développement de services collectifs (publics ou d'économie sociale) pour encourager l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions dans la perspective d'un État stratège (Côté, Lévesque et Morneau, 2005) ou d'un État partenaire.

Est-ce bien satisfaisant ? Nous sommes de l'avis, comme certains l'avancent (Thériault, 2003 et 2006), que la notion d'«État stratège» est une notion pauvre qui a trois limites :

- elle souffre de déficit politique par une trop forte insistance sur les fonctions régulatrices de l'État et pas assez sur les fonctions politiques, c'est-à-dire le débat de société autour du bien commun, de la production et de l'exercice du pouvoir collectif ;
- elle sous-estime les politiques publiques à vocation universelle (d'assurance) au bénéfice de l'assistance par l'intermédiaire d'associations citoyennes, qui travaillent bien souvent de façon très ciblée en partenariat avec l'État ;

- elle révèle une absence de référence au mouvement d'affirmation nationale, qui sous-tend le social et l'économique au Québec car la construction partenariale avec l'État est conditionnée par la présence durable de partis politiques progressistes au pouvoir. Ce qui au Québec prend surtout la forme, depuis quelque temps déjà, d'un nationalisme ouvert sur la société et sur le monde.

Bref, il faut un État qui rend capable («*enabling State*») mais aussi un État garant («*ensuring State*»), un État régulateur mais aussi un État démocratique dans lequel les partenariats opèrent sur la base de choix politiques d'abord, et non sur la base principalement des activités d'influence de lobbies politico-administratifs.

De plus, il ne suffit pas d'agir nationalement. Aujourd'hui, il faut aussi agir globalement. Dans cette perspective, l'idée d'un «New Deal écologique» pour le XXI^e siècle à l'échelle mondiale, qui se pose avec force aujourd'hui plus qu'hier est pertinente (Lipietz, 1999). Mais cela implique beaucoup de choses à cette échelle, telle l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, le développement sans précédent d'un commerce international de produits écologiquement sains dont le commerce équitable est une amorce, la protection internationale de la biodiversité par un organisme international doté de pouvoirs afférents, etc. C'est évidemment un travail fort complexe et de longue haleine, car le changement ne peut venir d'un seul coup et nécessite également qu'une majorité de pays agissent de concert. Ce défi est celui du nouveau siècle qui commence, siècle qui, tout en s'annonçant tragique, n'en demeure pas moins un siècle d'où pourrait surgir ce «New Deal écologique», comme le XX^e siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier. Le Québec, comme société, avec ses institutions et ses mouvements, a plus que jamais à se positionner sur ces questions en opérant de façon très active au plan international autrement que pour son seul rayonnement¹⁷.

Jusqu'à ce jour, comment le Québec tire-t-il son épingle du jeu au plan national pour se renouveler? Le Québec se distingue-t-il en Amérique du Nord en dépit des contraintes fortes issues du Consensus de Washington dominé par notre voisin du Sud qui fait prévaloir : 1) la supériorité des arrangements volontaires sur les arrangements collectifs dans lesquels l'assurance privée et les organisations communautaires et professionnelles trouvent une place de choix ; 2) la diminution générale du poids de l'État ; 3) l'affaiblissement du syndicalisme, suspecté de défendre des privilèges ; 4) la politique d'aide aux pauvres par des associations (Merrien, 2007, p. 839-854).

17. À ce sujet, voir le chapitre sur l'internationalisation de la coopération et de l'économie sociale.

Le Québec et l'État social: une expérience originale de développement en Amérique du Nord

Au Québec, l'État pèse pour 48,6% (au Canada pour 42,8%), car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que nous disposons d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions et d'un régime fiscal qui favorise la diminution des écarts entre les ménages¹⁸.

Dans la foulée des travaux d'Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes «ultralibéraux» comme les États-Unis et... l'Alberta. Les indicateurs sociaux utilisés pour comparer les régimes providentiels dans la recherche de Saint-Arnaud et Bernard sont les suivants: 1) les charges sociales assumées par l'État; 2) le pourcentage d'emploi dans l'administration publique; 3) les dépenses de santé et la proportion de dépenses publiques assumées dans ce domaine; 4) le taux de mortalité infantile; 5) les dépenses publiques en éducation pour produire des scientifiques et des techniciens; 6) le taux de chômage et 7) le taux de syndicalisation. Mis à part le chômage, en vertu de l'ensemble de ces indicateurs (6 des 7), le Québec a une cote plus élevée d'où l'on voit se profiler, sur fond de scène d'un régime providentiel libéral, un interventionnisme d'État qui évoque les pays du nord de l'Europe» (Saint-Arnaud et Bernard, 2003).

Une partie de cette distinction s'explique par le fait qu'à la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement coopératif nettement plus important, le mouvement associatif activement présent sur l'ensemble du territoire du Québec depuis 40 ans en fournissant plusieurs services collectifs de proximité soutenus par un financement public... Puis, dans certains secteurs, des services publics cohabitent activement avec les communautés locales et les régions... Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF...), faisant relativement bon ménage avec les grandes institutions du mouvement coopératif et de l'économie sociale (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...).

18. Selon l'étude de Godbout et St-Cerny de l'Université de Sherbrooke (Chaire de recherche en fiscalité, 2007) dont les résultats sont parus dans le journal *La Presse* du 19 janvier 2008, «les petits et moyens salariés sont nettement mieux au Québec qu'ailleurs» quant à la charge fiscale.

Ajoutons ici que cet ensemble de services collectifs est généralement perçu au Québec comme servant aux uns et aux autres. Ils sont perçus par une majorité comme indispensables tant à la bonne marche des affaires qu'au bien-être des populations. La sécurité dans les quartiers des centres-villes, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des routes et du transport collectif, le dynamisme des collèges et universités en matière de recherche et d'accompagnement de projets... rendent le territoire du Québec attractif pour des entreprises tout autant qu'ils comblent certaines aspirations des populations concernées. Que la fiscalité pèse plus lourdement dans la balance – cas du Québec par rapport à la plupart des provinces du Canada et encore plus par rapport aux États-Unis – n'amène pas le Québec à être moins attractif. Si la fiscalité québécoise est plus lourde, elle génère par contre des bénéfices plus importants qu'ailleurs comme le démontrent Guay et Marceau (2004, p. 67-68)¹⁹, ce à quoi on peut ajouter l'avis du politologue A. Noël, qui commentait récemment dans *Le Devoir* le sondage de Léger et Léger à l'effet que s'ils devaient choisir entre une baisse d'impôts et une amélioration des services de santé et d'éducation, 27% seulement des Québécois indiqueraient une préférence pour la première option, contre 70% en faveur de la seconde. En comparaison, conclut-il, «les Québécois s'inquiètent simplement davantage de la pérennité des services publics que du niveau de leurs impôts personnels» (A. Noël, *Le Devoir*, 18 juillet 2007, p. A7). Il y a un fonds historique à cela : le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée, mais grâce à sa «révolution tranquille» qui a été pour l'essentiel une intervention de l'État adossée à une cohabitation active avec l'«autre économie» et les mouvements sociaux. D'où l'exigence plus forte ici qu'ailleurs de services publics et d'égalité. Mais! Car il y a un «mais»...

Le renouvellement de l'État social : l'expérience québécoise récente a été fragilisée

Des différentes études entreprises dont nous avons fait la synthèse dans l'ouvrage que nous avons réalisé avec des collègues en 2001²⁰, il ressortait quatre grands constats :

- a) Une nouvelle approche de développement local qui croise l'économique et le social a émergé. Et des pratiques qui ont fait leurs preuves, sur tout le territoire. Avec l'émergence de nouveaux dispositifs de

19. Guay et Marceau (2004). «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit», dans M. Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides.

20. Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001). *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

développement des communautés, il est devenu plus difficile de dissocier l'intervention de développement social de celle du développement économique comme on le faisait couramment pendant la période des Trente glorieuses (1945-1975), période de l'État social première génération, période pendant laquelle le développement social était pris en charge par l'État providence et que le développement économique relevait principalement de l'initiative de l'entreprise privée. Nos recherches à ce propos ont eu tendance à démontrer que, dans une certaine mesure, cette nouvelle génération d'organisations a stimulé l'économie québécoise dans un sens qui tient davantage compte de l'intérêt général et donc du croisement des deux dimensions, sociale et économique, du développement. Du moins jusqu'à l'arrivée du gouvernement libéral de Jean Charest en 2003 *grosso modo*.

- b) La consolidation de la filière coopérative et de son regroupement national, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), dans les années 1990²¹ et l'introduction d'une nouvelle filière d'économie sociale dans le développement local et régional, avec la réalisation d'un Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi en 1996. Cette période a aussi permis d'accueillir la création de fonds de développement (Fonds de solidarité de la FTQ en 1983 et Fondation de la CSN en 1996) pour le soutien au démarrage de même que la consolidation et l'expansion d'entreprises à propriété collective ou de PME en région. Ce sont là des dispositifs de soutien à des projets d'entreprises dont la logique est relativement nouvelle, car elle mise moins sur les profits que sur la création d'emplois viables et de qualité et sur la consolidation du tissu socioéconomique des communautés (aménagement du territoire).
- c) Une approche de développement local concertée et partenariale a aussi favorisé le renouvellement de l'État québécois par l'introduction de nouvelles politiques publiques. Notre ouvrage tendait d'ailleurs à démontrer un certain rapprochement entre les divers organismes et institutions qui œuvrent au développement local et régional. Un nombre grandissant d'acteurs (et même de nouveaux acteurs économiques provenant d'organisations sociales) ont eu, durant cette période qui précède l'arrivée des libéraux au pouvoir à Québec, une volonté assez claire de travailler de concert, tant

21. Nous n'avions cependant pas fait état dans cet ouvrage du renouveau coopératif. Nous nous étions alors centrés sur la nouvelle filière de l'économie sociale, celle des réseaux plutôt liés au Chantier de l'économie sociale.

d'un point de vue financier que technique, autour d'enjeux et de projets liés à la relance de communautés locales et au développement des régions.

d) Le renforcement des territoires comme leviers de développement par l'élaboration de planifications stratégiques régionales et locales concertées confirmait que de plus en plus d'acteurs privilégiaient des logiques de développement transversales plutôt que des logiques surtout par programmes ou par population cible.

Comme l'expérience québécoise de cette période le révèle, même si l'État national demeurait le principal lieu d'institutionnalisation et de définition des règles institutionnelles, l'espace national n'était plus le seul espace de référence. La région, le local, le quartier, le village se sont en quelque sorte affirmés comme espaces pertinents d'action et de référence par l'intervention de ces acteurs nouveaux. De plus, dans le contexte de ces années 1980 et 1990, certaines organisations de la société civile sont devenues des actrices en partie incontournables. Ces initiatives ont rendu encore plus manifeste le fait que la grande entreprise, la PME et l'État national ne sont pas les seuls lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

L'expérience québécoise, sur une base comparative avec les pays d'Europe qui ont un régime de type social-démocrate, consisterait cependant moins à faire figure de « modèle de développement » qu'à démontrer que même au cœur de l'Amérique du Nord, il est possible de faire autre chose qu'un développement néolibéral à l'américaine. Mentionnons cependant que la « **néocorporatisation** » du social, c'est-à-dire l'emprise de certaines organisations de la société civile sur les processus de consultation et d'élaboration de nouvelles politiques publiques, **est une réalité qui guette** depuis plusieurs années **les partenariats** antérieurement développés : participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation bureaucratique des nouvelles organisations et institutions, et finalement, concurrence entre elles pour l'obtention de nouvelles ressources. Nous y reviendrons dans le chapitre qui suit.

Cette expérience aura permis de prendre acte de **certaines conditions** de la démocratisation développées pendant cette période.

1. Des systèmes locaux d'échange issus d'une stratégie de développement, celle du renforcement du tissu économique local et régional, assise essentielle au développement économique de l'ensemble du Québec.
2. Un environnement favorable à l'entrepreneuriat, particulièrement celui des PME et secondairement celui des entreprises à propriété collective et, en quittant le schéma qui fait du marché de la grande

entreprise multinationale et aux mégaprojets de l'État les seuls moteurs du développement, au bénéfice d'une conception plurielle qui prend acte de l'existence de trois pôles et de plusieurs échelles de développement ayant chacune leur apport respectif.

3. Une société civile forte animée par des mouvements sociaux présents dans tous les secteurs de la société.
4. Une présence active de gouvernements locaux (municipalités) dans la perspective d'une démocratie de proximité et de prestation de services au plus près des populations.
5. Une intervention vigoureuse de l'État qui cohabite activement avec la société civile pour coproduire certains services collectifs.

Dans le champ des politiques publiques, certaines organisations de la société civile ont fait la preuve qu'il était possible d'introduire un nouveau paradigme selon lequel des politiques peuvent faire partiellement l'objet d'une relative **cohabitation active** de la société civile et de l'État²². À cet égard, l'expérience de la petite enfance au Québec sert d'exemple-phare comme réalisation d'une politique sociale progressiste en Amérique du Nord. La petite enfance et ses services collectifs de garde ont donné lieu à une large coalition d'acteurs sociaux sur plus de 30 ans. Est-ce une heureuse exception? Car l'équivalent ne s'est pas réalisé dans beaucoup d'autres secteurs, sinon de façon relativement fragmentée ou ponctuelle. Dans ce contexte, certains programmes et certaines politiques publiques sont devenus une médiation nécessaire pour passer d'initiatives microéconomiques à une régulation mezzo et macroéconomique, permettant ainsi qu'elles prennent une plus juste place dans le développement de la société. Mais cette place est bien fragile si les partis qui se succèdent au pouvoir ne maintiennent pas à l'ordre du jour des politiques progressistes en la matière. Ce qu'on croyait acquis, là où il y avait du renouvellement ou de l'inédit, est en passe d'être sérieusement compromis.

Le cadre récent actuel du développement du Québec par ses régions et par les entreprises collectives

Les entreprises collectives, et plus largement le développement des territoires, ont fait face à de nombreuses transformations au cours des 20 dernières années liées à une conjoncture où le progrès économique (gains de

22. Mentionnons ici que des porte-parole de l'économie sociale s'en attribuent trop allègrement le mérite. À tort! De 1976 à 1996 (20 ans), c'est à l'effort combiné du mouvement des femmes et du mouvement communautaire dans les quartiers, appuyés en cela par les syndicats, et dans le cadre d'un programme de gouvernement progressiste (et d'affirmation nationale) qu'il revient d'avoir créé la mobilisation sociale sur cette question. L'économie sociale du Chantier a récolté après 1996 un fruit mûr.

productivité) s'était affirmé, mais sans progression correspondante de l'emploi et un certain affaiblissement de la redistribution de la richesse par l'État. Mais la **rencontre d'un mouvement descendant** (ouverture relativement durable d'un gouvernement nationaliste à Québec à de nouvelles propositions) **et d'un mouvement ascendant** (des initiatives des communautés et des régions) a pu provoquer un temps un certain renouvellement.

1. Un renforcement du cadre régional d'intervention en matière de développement et une interface plus intensive entre d'une part le service public et d'autre part les organisations communautaires et entreprises collectives. La décentralisation des services publics issue de la réforme de la santé et des services sociaux (1991) s'est accentuée avec celle de l'emploi en 1997 et celle du développement local et régional en 1998. L'arrivée des CLE et des CLD, de même que le renforcement des CRD (devenus des CRES en 2004) et la consécration des MRC comme pallier stratégique de développement économique et social viennent donner une certaine stabilité à cette inscription dans le local, l'infra-régional et le régional. Sans compter l'influence des forums régionaux de développement social (1997-1998) et des réseaux coopératifs et d'économie sociale sur les institutions publiques régionales (CRD, régies régionales...).
2. Des mouvements sociaux locaux plus engagés dans une sorte de «virage économique», avec aujourd'hui de façon plus explicite les gouvernements locaux et les régions comme nouveaux acteurs de développement économique et social²³. On assiste ainsi à l'émergence d'une approche autre que celle des transferts sociaux pour la résolution des problèmes sociaux et la recomposition du tissu social. D'où l'introduction dans l'espace public de nouveaux enjeux tels que ceux de la consommation responsable, de l'économie sociale, de l'insertion sociale et professionnelle (des jeunes, des nouveaux arrivants...) et de développement local concerté, enjeux venant rejoindre ceux, plus anciens, de coopératives de développement, d'aménagement intégré des ressources et de développement communautaire.
3. Des mouvements sociaux locaux contribuant à la mise en place de nouveaux dispositifs transversaux d'intervention privilégiant la stratégie de développement local et régional. Les politiques publiques sectorielles

23. À ce jour cependant, rien n'est encore démontré à cet égard. Les gouvernements locaux voulaient assurément plus de responsabilités (et les ressources qui allaient avec). Mais ils ont en partie été pris au dépourvu. Le statut mineur des élus locaux (qui ne sont pas à plein temps dans ce travail même dans des municipalités importantes) et le niveau relativement faible de qualification sociale des services de ces gouvernements demeurent un défi de taille.

par programmation visant certaines populations cibles et certains groupes d'âge (ou étapes de la vie) continuaient cependant de prévaloir. Mais elles ont dû composer avec des dispositifs de développement local. Ces dispositifs sont publics, coopératifs ou associatifs, comme en témoignent les Coopératives régionales de développement (CDR), les Centres de développement local (CLD), les Corporations de développement communautaire (CDC), les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et les Sociétés d'aide aux collectivités locales (SADC). Ces acteurs fonctionnent en partie différemment avec d'autres règles du jeu, d'autres outils d'intervention, d'autres chantiers et savoir-faire.

5. LES ENJEUX DU REDÉPLOIEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES EN CE DÉBUT DE MILLÉNAIRE

Si on compare les années 1960-1970 avec les années 1980-1990, nous pouvons avancer la proposition suivante : au cours de la décennie 1960-1970, le développement économique et social, tant celui du service public que des différents dispositifs de développement local et régional, est très intimement soudé au développement de l'État providence québécois. Dans cette période forte de l'État providence première génération, la réponse aux problèmes sociaux développe sa configuration centrale autour de nouvelles politiques publiques (assurance-santé universelle, réforme Castonguay-Nepveu, réforme de l'enseignement avec l'arrivée des cégeps...) devenues nécessaires et possibles par une croissance économique qui va bon train. Ce sont les années de mise en place des grands services publics (hôpitaux, collèges publics, etc.). Les finances publiques sont capables, au moins partiellement, d'absorber la demande en provenance des mouvements sociaux. Les mouvements sociaux eux-mêmes sont, pendant cette période, plus « étatistes », dans le sens qu'ils contribuent à aiguillonner la résolution des problèmes sociaux et de santé en faisant surtout valoir la nécessité et la pertinence d'une extension du secteur public.

Avec les années 1980-1990 s'ouvre une nouvelle période, une période de crise de l'emploi liée à une crise de la croissance économique et une période de crise de l'État social, où les finances publiques accumulent des déficits. Cette nouvelle donne provoque le resserrement de la production de services collectifs dont il n'est plus évident qu'ils seront ou qu'ils demeureront de caractère public. Le scénario soit d'une privatisation de certains services, soit celle d'un « tiers secteur » pour de nouveaux services de proximité et des entreprises collectives (Vaillancourt, 1999) deviennent

des propositions centrales dans les débats de cette période, comme l'avait été l'étatisation dans les années 1960.

En d'autres termes, le Québec a alors eu besoin – et d'un besoin de longue durée qui est de portée stratégique – de renforcer un troisième pôle de développement, une sorte de 3^e secteur (à côté et en interaction avec le secteur public et le secteur privé) avec ses trois familles de développement social, celle du communautaire autonome, celle du développement local et celle de l'économie sociale. Avec son économie publique (des sociétés d'État comme Hydro-Québec) et la présence d'institutions étatiques bien en place sur tout le territoire, avec son tiers secteur en pleine effervescence et avec la vitalité de ses mouvements sociaux dont le mouvement d'affirmation nationale, le Québec a alors su développer une capacité propre de répondre à l'offensive néolibérale ; 1) par ses dispositifs de médiation entre les initiatives locales et les pouvoirs publics, et donc par la création d'espaces locaux de négociation sociale (contrairement à l'Ontario, par exemple) ; 2) par ses solutions plus collectives qu'individuelles aux problèmes de l'emploi et de la revitalisation des communautés (contrairement aux États-Unis, par exemple) ; 3) par des initiatives locales de la société civile adossées à des politiques publiques volontaristes de l'État (concertation des acteurs locaux de développement social).

La décentralisation de certaines politiques publiques pendant cette période et la poussée des mouvements sociaux a effectivement pu favoriser une orientation progressiste et plus démocratique au développement économique et social dans certains secteurs : reconnaissance des organismes communautaires en santé et services sociaux ; centres de la petite enfance dans la politique familiale québécoise ; coopératives et associations dans le secteur du logement social ; brèche dans le secteur de l'aide à domicile ; soutien à l'insertion socioprofessionnelle des sans-emploi (Vaillancourt, 2007). Le redéploiement de certaines associations de la société civile en direction de nouvelles formes d'organisation communautaire, de développement local et d'entrepreneuriat collectif ou social a pu favoriser la construction de nouvelles légitimités sur le terrain institutionnel et sur le registre démocratique. L'émergence de ces nouvelles filières a pu stimuler, à tout le moins potentiellement, un peu plus de démocratie. Dès lors, chaque territoire pouvait disposer non seulement d'un CLSC et de caisses populaires, mais également de CJE, de CLD, de Maisons de la famille, de Centres de loisirs communautaires, etc. Et plus largement d'une nouvelle génération d'organisations et d'institutions pouvant fournir du soutien et de l'accompagnement **pour transformer des problèmes en projets collectifs**, et ainsi consolider la démocratie au plan local par un contrôle plus effectif des populations sur le développement de leur territoire d'appartenance, là où elles choisissent de bâtir un « vivre ensemble ».

Cela dit, bon nombre de politiques et de gestes réalisés sous la gouverne libérale depuis cinq ans sont venus compromettre les acquis de ces 20 ans d'innovation en développement social de tout le Québec (Rouillard *et al.*, 2004). Plusieurs de ces politiques ou mesures progressistes qui nous faisaient croire à un renouvellement important des politiques publiques sont devenues **des politiques publiques incertaines** : asymétrie contractuelle d'une organisation à l'autre; manque de vision politique à moyen terme dans bon nombre d'organisations qui naviguent à vue; instabilité relative des programmes mis en place (moratoire pour les unes, financement moindre ou plus conditionnel pour les autres...). Il est probable que le Québec social des années 2000 soit entré dans une phase plus réactive (ou de défense de ces nouveaux acquis collectifs) plutôt que proactive (de construction conjointe avec les pouvoirs publics de nouveaux services collectifs). On constate que plusieurs politiques sociales nouvelles (ou mesures) sont en voie d'épuisement ou souvent déstabilisées (en insertion par le travail et en aide à domicile, par exemple). C'est non seulement le cas de certaines politiques publiques, mais également de **certains mouvements sociaux qui redeviennent de simples groupes d'intérêt**. Certaines recherches du CRISES ont pressenti ces changements sans toutefois y donner suite dans leurs travaux subséquents :

Les mouvements sociaux doivent également affronter la logique concurrente des organisations. Cela est particulièrement vrai dans la mesure où le manque de mobilisation au sein des mouvements peut être contourné par le recours à la professionnalisation et à la bureaucratisation, ce qui ouvre la voie à une transformation du mouvement social en un groupe d'intérêt (Petitclerc, 2003, p. 22).

L'enjeu ici est celui du débat démocratique et de la mobilisation sociale. Où en sommes-nous aujourd'hui après plusieurs années d'une **gouvernance dépolitisée**, qui laisse place plus souvent qu'autrement aux seules organisations professionnalisées et à la seule participation politico-administrative?

Le changement social aujourd'hui passe par un développement économique des régions repensé (développement durable), par la revitalisation économique et sociale des quartiers en crise dans les grands centres, par la relance des économies locales, par la recherche de nouvelles réponses à la crise agroalimentaire (produits locaux, produits du terroir, agriculture biologique) et de nouvelles réponses à la crise énergétique (ressources énergétiques alternatives au pétrole telles les productions solaire et éolienne). Reste que cela fait surtout partie de l'agenda des mouvements sociaux mais peu de l'agenda des pouvoirs publics, où l'élan n'est pas là même si le recul ne se fait pas sentir sur tous les fronts²⁴.

24. On peut penser ici à l'approche territoriale intégrée dans le secteur social (Duval et Bourque, 2007) ou à la politique de la ruralité.

Les nouvelles pratiques sociales des années 1980 et 1990, qui se distinguaient des pratiques antérieures par une approche multipartenariale, territorialisée, combinant l'«économique» et le «social» et par des interventions orientées vers la multiactivité, affichent aujourd'hui leurs **limites** et représentent un autre défi de taille pour le développement des territoires: celui de constater que des partenariats s'annulent, que des groupes d'intérêt monopolisent des instances de développement en investissant ces nouveaux lieux pour avoir accès à de nouvelles ressources publiques, groupes d'intérêt qui génèrent parfois de véritables «fiefs locaux et régionaux», comme l'affirme le politologue Dufresne. Ce dernier n'hésite d'ailleurs pas à parler d'une construction régionale du sommet vers la base (*top-down*) et donc de la quête d'un espace citoyen régional à développer, la région telle que construite aujourd'hui apparaissant comme «un espace naturel des corporatismes, où de nombreux groupes d'intérêt agissent sur des politiques et des budgets publics sans être redevables aux citoyens» (Dufresne, 2006, p. 208).

Bref, il est à prévoir qu'un nouveau débat prendra éventuellement place au sein des diverses organisations sociales entre celles qui croient qu'investir l'État par ces dispositifs renouvelle celui-ci et celles qui y voient plutôt une fausse «démocratie de participation» ou une «néo-corporatisation du social», ainsi qu'un autre au sein des organisations qui y participent pour réfléchir sur l'impensé de cette participation: la professionnalisation, non pas *dans* mais *des* organisations, la sourde concurrence entre elles, les jeux d'influence plus ou moins opaques...

EN GUISE DE CONCLUSION

Dans le champ des politiques publiques, des mouvements sociaux québécois ont pu pendant une dizaine d'années faire la preuve qu'il est possible d'introduire un nouveau paradigme selon lequel ces politiques font davantage l'objet d'une cohabitation de la «société civile» et des pouvoirs publics. Des alliances entre mouvements auront été déterminantes pour y arriver. Mais présentement, ils sont aux prises avec une pensée néolibérale sur l'offensive et au poste de commande des deux gouvernements centraux. Les politiques publiques progressistes ne sont plus à l'ordre du jour. En outre, la perte de vitalité démocratique de plusieurs organisations et la concurrence sourde, malgré la rhétorique consensuelle héritée de la période antérieure, est une tendance sur laquelle ces organisations devront se pencher pour ne pas s'appauvrir davantage du point de vue du changement social.

Les politiques publiques sont la médiation nécessaire pour passer d'initiatives microsociales à une régulation mezzo et macrosociale, faisant en sorte que les initiatives des communautés prennent une plus juste place

dans le développement du Québec. Au Québec, le courant de la **coopération**, de l'**économie sociale** et de la **consommation responsable** ont fait la preuve qu'il est possible de cohabiter activement et de façon relativement soutenue (cohabitation faite de coopération et conflit) avec l'économie publique et l'économie privée pour contribuer à son renouvellement. Mais les cinq dernières années traduisent des glissements et un tournant qui ne va pas dans la bonne direction.

Quatre propositions générales autour du renouvellement de l'État social

Notre première proposition serait à l'effet que **la grande trajectoire à ne pas oublier** est que derrière la lutte contre la pauvreté, **il y a une lutte contre les inégalités et pour la justice sociale** tant au plan national qu'au plan international. Les politiques publiques laissent souvent en marge les initiatives des communautés, plutôt que de miser sur leur capacité porteuse, et trop d'organisations s'en tiennent à la seule lutte contre la pauvreté pour contrer les vides laissés par l'affaiblissement des politiques universelles. Une fiscalité écologique et une politique d'approvisionnement énergétique pour lutter contre les dépendances durables, de nouvelles régulations pour mieux garantir notre sécurité alimentaire, une politique renforcée et généralisée de revitalisation des quartiers en difficulté pour lutter contre la crise urbaine, une politique de santé mettant à contribution le mouvement coopératif pour contrer la marchandisation en cours... sont des exemples de défis sur lesquels il est urgent de se mobiliser.

Notre seconde proposition est à l'effet que la pierre d'achoppement de cette lutte contre les inégalités réside dans **le renouvellement d'un État social qui passe par ses régions**, perspective qui échappe trop à nos gouvernements captés par le *credo* néolibéral qui les influence tout comme les grands centres urbains sont captés par la recherche d'un positionnement sur la scène internationale.

Notre troisième proposition est de favoriser **l'éclosion d'institutions économiques et sociales locales et régionales fortes**, capables de porter la systématisation des expériences et connaissances issues des initiatives solidaires, ainsi que leur potentiel démocratique dans le processus de cohabitation avec les pouvoirs publics. En effet, si l'État social postulé est le fait de mouvements politiques réformateurs au sein de la société, pour que l'État social reflète cette ouverture créée, par ces mouvements réformateurs, il doit être porté par des forces de changement à toutes les échelles (locale, régionale et nationale) et évoluant dans des registres complémentaires. À cet effet, les organisations de promotion de droits sociaux et les organisations politiques progressistes ont plus que jamais leur pertinence.

Enfin, il y a lieu de continuer à lutter pour **démocratiser nos institutions publiques** pour éviter, comme Vincent Commenne l'affirme (2006, p. 33), «que l'économie continue de se détacher graduellement comme une sphère autonome, des aspects sociaux et culturels de la société». Cette **nécessité d'une démocratie ouverte** à la pluralité des acteurs constitue le préalable d'une redistribution des richesses au triple plan local, régional et national.

Mais par delà ces considérations générales, qu'est-ce que la dernière décennie des entreprises collectives québécoises et de leurs regroupements nationaux permet d'entrevoir pour la suite des choses en termes de changement social?

COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOCIALE AU QUÉBEC

Bilan et mise en perspective de la dernière décennie

En recherche, il convient de ne pas négliger les transformations ou les évolutions que connaît à l'interne le monde de l'économie sociale, sujet plus ou moins tabou et plus délicat à traiter. Mais si on ne le fait pas, on risque de ne rien comprendre à un certain nombre de décisions ou de gestes posés, en ayant des considérations quelque peu angéliques liées au dévouement des personnes et à la bonne cause qu'elles cherchent à faire progresser. Si on ne le fait pas, on endosse tout simplement l'autorégulation sans interroger la représentativité et la redevabilité des organisations qui exercent des fonctions politiques et publiques. Le bilan de l'économie sociale de la dernière décennie est contrasté. On ne peut se satisfaire d'égrainer à l'infini ses succès. L'examen critique peut être salutaire, même s'il n'y paraît pas à première vue, pour la suite des choses, en prenant en compte tout à la fois l'environnement interne et l'environnement externe. Où en sommes-nous rendus après 10 ans de travail fédérateur autour du concept d'économie sociale?

Comment faire le bilan de la dernière décennie de la coopération et de l'économie sociale? Pour certains, il est plutôt d'usage d'évoquer l'environnement externe pour expliquer les lacunes et les faiblesses de cette dernière et

tout particulièrement les politiques publiques surtout, qui ne soutiennent pas assez l'économie sociale, qui ne suscitent pas de collaboration suffisante dans l'élaboration ou la mise en œuvre de programmes ou de mesures de soutien à l'emploi, de soutien à de nouveaux services de proximité, etc. Parallèlement, il est plutôt d'usage de tenir les débats internes à l'abri des médias en considérant qu'il faut plutôt « laver son linge sale en famille » et donc taire sur la place publique ces lacunes de peur de donner des armes à un soi-disant adversaire. Vieux réflexe défensif et surtout réflexe anti-démocratique : aucune organisation dans une société comme la nôtre n'est imputable qu'à elle-même, étant donné l'interpénétration forte des organisations de la société civile et les institutions de la société politique. Concrètement, par exemple, quand le financement d'une organisation provient à 60, 70 ou 80 % de fonds publics, les citoyens en général, les médias et l'opinion publique sont en droit de savoir ce qui se passe à l'intérieur de ces organisations. Voici donc quelques paramètres d'un premier examen critique qui prend non pas l'approche classique des entreprises collectives comme acteur économique, mais une approche politique de ces réseaux et de ces regroupements.

1. LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ENGAGÉES DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS : PREMIER TOUR D'HORIZON DE LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Revenons d'abord sur l'idée développée au troisième chapitre de cet ouvrage : il n'y a pas une seule et grande famille de l'économie sociale, mythe fondateur qui traîne les couloirs de l'économie sociale québécoise depuis l'introduction de cette notion dans l'espace public, il y a dix ans. Il y a certes un troisième secteur (à côté et en interaction avec le marché et l'État) qui roule sur quelques grands principes bien résumés et repris de nos amis belges¹. Mais il y a des **familles**, au moins deux, la coopérative et l'associative (la syndicale, par ses fonds de travailleurs et autres dispositifs, peut à la limite en être une troisième²). Et donc,

-
1. La définition que donne Danièle Demoustier de l'économie sociale, « s'associer pour entreprendre autrement », m'apparaît condenser l'essentiel peu importe la famille d'appartenance, chacune des composantes pouvant disposer d'une très grande liberté dans le comment faire : modes d'association, modes de production de biens et de services, mode d'élaboration du faire autrement.
 2. Le débat reste à faire parce que d'un côté, les fonds de travailleurs couvrent tout le territoire du Québec, ont une mission de développement économique et social du Québec et soutiennent les entreprises collectives. Mais de l'autre, ils ne sont pas dédiés à l'entrepreneurship collectif (l'essentiel de leurs fonds va aux PME – privées – en région). De l'autre, ils sont spécialisés quasi exclusivement dans la capitalisation et l'accompagnement qui lui correspond et n'ont pas de fonction de représentation politique des entreprises collectives.

par delà les quatre grands principes censés les regrouper tous, des valeurs spécifiques, des ancrages locaux (territoriaux et sectoriels), des stratégies propres, des générations qui s'additionnent en partie (transmission d'un héritage, renouvellement de cet héritage aussi), des cultures organisationnelles particulières sont bel et bien là de façon durable et récurrente... Ignorer cela, c'est rouler sur le **consensus mou** qui éloigne d'une véritable concertation les dirigeants des regroupements que les différentes familles se sont données (le CQCM pour les coopératives, le Chantier pour les OBNL, même si ce dernier n'entend pas se limiter à ces derniers) en introduisant plutôt la collaboration de pure courtoisie, qui camoufle en réalité une concurrence sourde dont tout le monde sait qu'elle existe sans oser le dire.

En second lieu, il y a des familles qui se sont donné des organisations nationales ayant un **caractère généraliste** : par leur mission de développement économique et social de la société en général, par leur couverture de l'ensemble du territoire du Québec, par leur intersectorialité au plan organisationnel et par leur fonction de représentation politique. Tout cela se traduisant par des années ou des décennies de lutte pour développer des entreprises différentes, pour obtenir des reconnaissances diverses, dont la légitimité auprès de partenaires divers de même que l'octroi d'une représentation politique d'un ensemble d'organisations et d'entreprises, pour se faire une place sur le marché ou dans la dévolution de services de caractère collectif dans les communautés locales et les régions. D'où l'affirmation d'une identité propre et d'une capacité autonome d'intervention à partir de regroupements spécifiques. La notion de « famille » reflète les fondements qui animent tel ou tel regroupement car elle renvoie à leur identité ; à la vision générale du développement ; à leurs stratégies, à leur culture économique et aux différentes générations (valeurs, manières de faire, savoir-faire...) qui lui ont donné vie et sens. Le bilan doit donc se faire d'abord autour de ces différentes familles.

La famille coopérative et mutualiste

Avec la fin des années 1980, le mouvement coopératif se refait une cohésion en posant les dernières pierres d'un regroupement de l'ensemble des coopératives, qui aura intégré les nouvelles générations d'entreprises organisées en son sein en tant que fédérations, et fait émerger une collaboration active entre coopératives d'une même région par l'intermédiaire des coopératives de développement régional (CDR). C'est ce qui constitue aujourd'hui le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Avec la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, le mouvement coopératif est en croissance (Brassard et Rompré, 2006). Il franchit même une autre étape en ouvrant de nouveaux chantiers dans le développement économique et social d'un Québec des régions : 1) celui de la crise énergétique et la question des

énergies renouvelables; 2) celui de la marchandisation de la santé et des alternatives des communautés locales à cet égard; 3) celui des municipalités rurales dévitalisées et le développement de services de proximité (stations-service, centres de jardinage, épicerie générale, quincaillerie...); 4) celui de la production agricole de proximité (produits du terroir, agriculture biologique...). Sans compter l'arrivée d'une nouvelle venue qui est en pleine croissance, la coopérative de solidarité (Langlois et Girard, 2006). Mais le défi de la direction du mouvement est de développer une coopération plus engagée dans le développement des territoires et notamment de faire en sorte que ces fédérations sectorielles travaillent mieux avec sa fédération des coopératives de développement régional (CDR). Son défi est aussi de s'engager plus ouvertement, à la hauteur de son poids économique et de son utilité sociale, dans le débat démocratique sur toutes les questions économiques et sociales qui ont trait à l'avenir du Québec

La famille syndicale

Au fil des années 1980-1990, le mouvement syndical aura confirmé son engagement sur le terrain économique dans la création d'emplois et le développement des régions et des quartiers des grands centres urbains : le Carrefour de la solidarité (et le projet Angus à Montréal), qui regroupe les différentes initiatives de la mouvance CSN (caisse d'économie, Fondation, Filaction...) et la stratégie du Fonds de solidarité de la FTQ, misant sur le développement de PME en région, sont sans contredit des avancées de premier ordre. Contribution majeure : la capitalisation des entreprises québécoises. Des questions demeurent cependant en suspens comme la timidité du Fonds de solidarité à l'égard du secteur des entreprises collectives et, plus généralement, une résistance et une incompréhension durable des syndicats du secteur public (CSN, CSQ et FTQ) à l'égard de l'économie sociale. Des inquiétudes aussi du côté du syndicalisme agricole, qui est dans l'œil du cyclone néolibéral : la gestion de l'offre au Québec est menacée par les projets de l'OMC. Le mouvement coopératif dans le secteur agroalimentaire l'est tout autant. Feront-ils front commun ?

La famille associative (OBNL)

L'entrepreneuriat social a pris racine au sein du mouvement communautaire avec l'arrivée des CDEC et du Chantier de l'économie sociale. Des financements sous gestion collective sont apparus : le RISQ (initiative issue du sommet de 1996) et un fonds de capital patient (initiative issue de négociations avec le gouvernement fédéral en 2004) ont pris place à côté des initiatives des autres organisations. Ce courant issu de la lutte contre la pauvreté dans les quartiers urbains des grands centres a aussi donné naissance à un nouveau regroupement soutenu par les autres familles (coopérative et syndicale) à sa fondation dans la foulée du Sommet de l'économie et de l'emploi de

1996, le Chantier de l'économie sociale. Simultanément, les objectifs de création d'emplois dans les secteurs sociaux identifiés par le Sommet (petite enfance, ressourceries, insertion...), dont la majorité sont des initiatives associatives entreprenantes (OBNL) réunies au sein du Chantier, ont été atteints (Lévesque, 2007). Les réussites de ce type d'initiatives ont particulièrement été mises en relief par les travaux préparatoires à l'occasion du Sommet de l'économie sociale initié par le Chantier en 2006 (Sommet de l'économie sociale, 2006) et par certains chercheurs évoluant dans le cercle rapproché de la direction du Chantier (Mendell, 2006)³.

2. COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOCIALE

DANS LA DERNIÈRE DÉCENNIE : UN SAUT QUALITATIF

L'opportunité : un Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi

En 1996, à la faveur du Sommet du gouvernement du Québec sur l'économie et l'emploi, la petite enfance, l'aide à domicile, les entreprises d'insertion, les ressourceries... deviennent les créneaux porteurs d'un « compromis fondateur » entre le gouvernement du Québec et les partenaires sociaux présents au Sommet. Un compromis qui donnera naissance à un « Chantier de l'économie sociale », favorisant ainsi l'émergence d'un entrepreneuriat social issu du monde communautaire (OBNL). Cela va susciter quelques innovations, tout particulièrement dans un monde d'OBNL plus habitué à cultiver la revendication que la construction d'alternatives socioéconomiques. Le saut qualitatif, c'est l'émergence d'un nouveau regroupement national d'économie sociale, qui assurera aux OBNL entreprenantes une structure de soutien et de représentation politique, de même que la jonction avec différents réseaux issus de ce Sommet et la visibilité politique d'une nouvelle stratégie liée à la lutte contre la pauvreté et en faveur de l'emploi dans des milieux fortement précarisés. Avec le Chantier de l'économie sociale, c'est l'accréditation des OBNL entreprenantes comme nouvelle stratégie de lutte contre la pauvreté⁴. Qu'est-ce à dire ?

3. Le texte de Mendell est particulièrement représentatif d'un courant de recherche plutôt complaisant à l'égard de l'économie sociale de ces réseaux, article dans lequel le Chantier est présenté comme le « réseau des réseaux », « nouveau réseau innovant », « innovation institutionnelle ayant élaboré un modèle de gouvernance délibérative horizontal entre secteurs et activités », etc. (p. 82-83).

4. Notons tout de suite que le Chantier, dans son discours, refuse d'être associé principalement aux OBNL ayant des activités économiques, car sa prétention et son ambition est de représenter toute l'économie sociale et notamment les coopératives. Simultanément, il refuse d'être associé trop ouvertement à la lutte contre la pauvreté. Mais cela est une autre histoire sur laquelle nous revenons plus loin.

Le saut qualitatif : le développement d'un nouveau levier d'action collective pour lutter contre la pauvreté

La réduction des inégalités s'opère de deux manières. La première, c'est celle de la redistribution de la richesse existante, principalement par l'intermédiaire de la fiscalité, qui va chercher des prélèvements obligatoires en fonction du niveau de revenus de chacun et qui accorde par la suite des prestations particulières à l'intention des ménages et des groupes en difficulté. La seconde est une intervention de soutien à la production de nouvelles richesses qui combinent des objectifs économiques (soutien à des économies locales par exemple) et des objectifs sociaux (création d'emplois, création de nouveaux services de proximité...).

La première voie pour lutter contre la pauvreté, la plus classique et la plus utilisée, est celle des mesures de redistribution de la richesse. Les deux recours habituels sont les suivants.

1. Dans les collectivités locales et les régions, des citoyens se mobilisent dans des organisations de défense de droits sociaux qui servent de signal d'alarme auprès des pouvoirs publics. C'est le jeu démocratique des pouvoirs et des contre-pouvoirs qui favorise l'expression de demandes sociales nouvelles et la réponse des pouvoirs publics à ces demandes dans le cadre d'une « négociation conflictuelle », type de négociation à laquelle, par exemple, les syndicats et une partie du mouvement communautaire nous ont habitués.
2. À l'échelle de la société, l'État se charge d'assurer des protections sociales pour tous à partir d'une politique d'équité fiscale et d'équité territoriale⁵. L'État veille alors à fournir un panier de services communs à tous et un service public sans discrimination sociale ou spatiale. Le projet de loi pour un Québec sans pauvreté a participé très précisément à cette démarche de renouvellement des mesures de redistribution.

Le fondement derrière ce levier de la redistribution réside dans la demande sociale qui exprime ici une volonté d'**égalité dans la consommation**. Mais la crise de l'État social ne se réduit pas à ce type de déficits ni la pauvreté à un manque de ressources (financières et autres). La crise du financement public aura indirectement permis de mieux voir l'effet secondaire d'un État social qui finit par faire de ses citoyens de simples consommateurs. Et la

5. La nationalisation de l'hydroélectricité et la mise sur pied de grands services publics en santé, en éducation et dans les services sociaux en sont les exemples les plus patents.

crise de l'emploi nous aura mieux fait voir que le travail est un vecteur déterminant d'intégration, un socle pour la reconnaissance sociale de chacun, l'estime de soi et l'inscription de tous dans des réseaux sociaux; en voici l'explication.

Au cours de ces décennies d'après-guerre (1945-1975), le secteur public avait occupé le devant de la scène, tout le devant de la scène. Les ressources associatives (organisations communautaires, groupes de femmes, groupes écologiques, groupes de jeunes) n'ont alors joué qu'un rôle complémentaire dans la distribution des services aux collectivités. Simultanément, sous la poussée des grandes organisations syndicales et des grandes associations de consommateurs (notamment les coopératives de consommation dans le secteur alimentaire, de même que les caisses d'épargne et de crédit), l'État en est venu à assurer les protections sociales de base (assurance-maladie, éducation, assurance-emploi, etc.), tandis que les entreprises du secteur marchand se sont vues attribuer, comme par évidence, le développement économique. Dans un cas comme dans l'autre, les citoyens étaient en quelque sorte hors champ: des bénéficiaires de services de l'État et des salariés d'entreprises dans lesquelles la participation active était un vain mot⁶.

Mais comment encourager une cohabitation active entre l'État et les communautés locales dans la construction de services collectifs? D'un côté, les lacunes démocratiques d'un service public centralisé et opéré par les seuls fonctionnaires de l'État sont manifestes; de l'autre, il y a quasi-monopole de la production de services collectifs par l'État. **C'est ce scénario qui est tombé en désuétude** dans les deux dernières décennies, car le problème de la pauvreté qui s'est posé au tournant de la décennie 1980-1990 a finalement été compris, non seulement comme celui du manque de ressources disponibles mais aussi, simultanément, comme étant celui de la disqualification sociale et de la ségrégation spatiale (relégation de groupes comme les chômeurs, les assistés sociaux et une partie des nouveaux arrivants dans des quartiers en difficulté). C'est ici qu'intervient une autre voie pour lutter contre la pauvreté.

Le saut qualitatif: l'émergence d'un concept fédérateur, celui de l'« économie sociale »

Avec le Sommet de 1996, la notion d'économie sociale et la stratégie de lutte contre la pauvreté qui l'accompagne marque son introduction dans l'espace public. Dans les deux décennies qui précèdent le Sommet de 1996, des mouvements urbains s'étaient déjà taillés une place appréciable

6. Heureuse exception à la règle dans les services publics pendant un certain temps, les Centres locaux de services communautaires (CLSC). Voir à cet effet Favreau et Hurtubise (1993).

dans certaines villes et certains quartiers de ces villes dans le cadre d'une stratégie de développement cherchant à lier les dimensions sociale et économique, reprenant du coup la stratégie du mouvement coopératif de plusieurs régions périphériques. C'est ce qui explique qu'un certain nombre de réponses moins centrées sur la redistribution étatique et davantage sur l'auto-organisation et la collaboration avec l'État dans la création de nouveaux services collectifs aient émergé sur l'avant-scène au moment du Sommet. Fondement de ces initiatives, l'égalité par le travail, autrement dit, une participation au marché du travail permet à des gens de sortir de la pauvreté et de redevenir actifs dans la société. Avec le Sommet, c'est la reconnaissance de cette voie, c'est-à-dire le croisement actif de ces initiatives avec certaines nouvelles politiques publiques, ce qui a fait penser que cela pouvait ouvrir la porte à un certain renouvellement de l'État social.

3. COOPÉRATION ET ÉCONOMIE SOCIALE

DANS LA DERNIÈRE DÉCENNIE : UN BILAN CONTRASTÉ

Au bilan général, il y a des avancées, mais plusieurs questions ont été laissées en suspens ou sous le boisseau. En positif, les avancées suivantes.

- a) Un virage économique confirmé de plusieurs organisations sociales (syndical, communautaire...) malgré des résistances du côté des organisations de défense de droits et du syndicalisme du secteur public.
- b) Une entrée en scène assez définitive d'outils et de dispositifs plus structurants de développement en matière de financement (fonds de travailleurs, RISQ...); d'accompagnement-conseil avec les SADC et les CLD, dont une partie de leur travail est d'appuyer des entreprises collectives; de recherche et formation avec l'arrivée d'une ARUC en économie sociale (initiée par l'UQAM en collaboration avec le Chantier) et le développement d'un véritable service de recherche au CQCM, partenaire de deux ARUC (ISDC et DTC)⁷.
- c) Un élan nouveau de l'entrepreneuriat collectif (coopératives et OBNL) dans plusieurs communautés (milieu rural, milieu urbain) pour affronter la crise de l'emploi et la crise de la production de services collectifs dans les communautés.

7. Voir le descriptif de ces différentes ARUC dans l'annexe portant sur les centres de recherche.

- d)* Un nouveau regroupement exerçant une représentation politique du courant d'entrepreneuriat social des OBNL et une cohésion renouvelée des coopératives avec le CQCM.

Mais plusieurs questions, qui concernent surtout le caractère de « mouvement », la représentativité et la démocratie à l'interne, sont demeurées en suspens.

- a)* Le mouvement identitaire autour du concept de l'économie sociale a-t-il réussi à gagner les principales organisations de cette mouvance des entreprises collectives et sociales?
- b)* La représentativité des organisations est-elle bien établie et le « modèle de gouvernance délibérative horizontal entre secteurs et activités » (Mendell, 2006) est-il bien ce que certains prétendent qu'il est?
- c)* Le « compromis fondateur » de 1996 (créneaux ciblés depuis 10 ans) et l'« innovation institutionnelle » que certains lui attribuent tiennent-ils toujours la route?

Le Chantier de l'économie sociale est une composante de l'économie sociale, pas son « mouvement »

La notion d'économie sociale est devenue un concept fédérateur, mais une partie de l'économie sociale québécoise a un problème de représentativité politique et un problème de confinement à des créneaux nouveaux il y a dix ans, mais qui ne le sont plus nécessairement. Dix ans après le Sommet de 1996, le « compromis fondateur » avec le gouvernement du Québec et celui entre les réseaux et organisations qui lui ont donné naissance ne fonctionne plus ou plutôt fonctionne au forceps. La thèse du Chantier « réseau des réseaux » qui va avec ce « compromis fondateur » est contestée par plusieurs.

En premier lieu, avec l'arrivée des libéraux au pouvoir, le gouvernement du Québec ne mise plus sur l'économie sociale, comparativement à son prédécesseur. Il fait avec, il compose avec... Cela s'arrête là. De son côté, le gouvernement fédéral a sans doute découvert l'économie sociale sous le gouvernement éphémère de Martin (et notamment l'économie sociale québécoise) mais l'arrivée des conservateurs a brisé l'élan.

Certains reculs internes témoignent aussi au cours des années de difficultés souvent occultées. Par exemple, le Carrefour québécois de développement local (CQDL), dispositif panquébécois de réseautage des organisations de développement local, a dû cesser ses activités sans qu'une organisation comme le Chantier n'ait bougé en sa faveur, en dépit du fait que la direction de ce dernier l'ait longtemps animé. En outre, le magazine

Recto Verso, seul magazine à couvrir systématiquement l'économie sociale, a lui aussi cessé ses activités pour des raisons liées à son financement public sans que personne ne bouge. D'autre part, des organisations communautaires proches de l'économie sociale ou directement engagées dans cette stratégie comme les entreprises d'insertion (et leurs cousines, les organisations communautaires de formation de la main-d'œuvre) ou les entreprises d'économie sociale en aide domestique ont eu les ailes coupées par des financements publics moindres ou sont constamment remis en question. Ensuite, l'Association des CLD (ACLDO) s'est vue couper les vivres en 2004 par le gouvernement Charest et invité par celui-ci à aller voir ailleurs (financement par leurs membres et par les municipalités). La transition a été brutale et a fragilisé cette association. Encore là, le train est passé sans que soit orchestrée une quelconque mobilisation pour contrer la tendance. On a aussi plafonné dans certains secteurs : le développement économique communautaire (DEC) en région n'a pas levé après les premières CDEC démarrées à Québec, Gatineau, Trois-Rivières et Sherbrooke.

En outre, les difficultés de compréhension entre différents réseaux ont gelé un temps des projets, notamment tout développement dans le secteur de la santé ou le soutien à des projets hors du cadre établi par le compromis de 1996 (la petite enfance, l'insertion socioprofessionnelle, les ressourceries...). L'émergence en région de projets coopératifs en santé n'a pas été soutenue par le Chantier de l'économie sociale. C'est le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) qui s'en est emparé non sans peine (Girard, 2007, p. 98-102). C'est aussi du côté du CQCM qu'on travaille sur les énergies renouvelables ou les services de proximité dans les villages en déclin, ou du côté du mouvement de la consommation responsable qu'on travaille sur l'agriculture au service de la communauté ou le commerce équitable.

La représentativité de l'économie sociale portée par le Chantier est mal établie

Ensuite, bon nombre d'organisations ne sont plus engagées fortement dans ou avec ce regroupement qui se voulait à l'origine rassembleur de toute l'économie sociale québécoise. Certains ont conservé une antenne dans ce regroupement, tandis que d'autres ne sont plus là ou n'y ont jamais été. Pour être plus précis, le Chantier n'embraye plus sur l'ensemble des composantes de l'économie sociale : a) le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), le plus important regroupement d'entreprises collectives au Québec, n'a jamais été partie prenante de ce regroupement (tout en ayant soutenu la formation de cette coalition à sa naissance) à partir du moment où il s'est constitué lui-même comme organisation en 1999, et la concertation entre les deux regroupements a pratiquement toujours

été ramenée à une collaboration ponctuelle et à beaucoup de tensions; *b*) les coopératives forestières qui participaient au Chantier à sa naissance l'ont quitté dès 2001; *c*) le réseau des SADC ont formellement quitté le Chantier en 2007; *d*) le monde syndical y joue un rôle discret d'associé principalement en fonction de la stratégie des fonds de travailleurs dans la capitalisation d'entreprises collectives; *e*) la plupart des groupes de femmes dont la Fédération des femmes du Québec a refusé d'y participer et ceux qui y sont ne sont que des associés (Kearney *et al.*, 2004); *f*) le mouvement communautaire n'est représenté que par les CDC; *g*) le GESQ, coalition de l'économie sociale développée en 2000 au plan de la solidarité internationale, est accueilli du bout des lèvres après que le Chantier eût souhaité sa disparition au lendemain de la 2^e rencontre internationale de la Globalisation de la solidarité de 2001.

Cela veut dire qu'après 10 ans de tentatives pour rassembler tout ce qui est «potentiellement» dans l'économie sociale (en vertu de la conception inclusive, large... issue du compromis de 1996), la très grande majorité des coopératives (matures et nouvelles) et des mutuelles de même que leur regroupement, le CQCM, la très grande majorité des organisations du mouvement communautaire autonome, la majorité des réseaux de groupes de femmes, le syndicalisme du secteur public, le réseau québécois des SADC, la très grande majorité des organisations de coopération internationale... ne se reconnaissent pas dans le «mouvement» dit de l'économie sociale porté par le Chantier. Cela fait beaucoup de monde. Cela n'exclut pas pour autant des collaborations sur des enjeux ciblés et ponctuels dans un contexte où la coexistence pacifique plutôt que l'affrontement est une culture prévalente dans la plupart des organisations sociales.

Bilan contrasté : la concurrence entre regroupements nationaux remonte à la surface

De plus, la nouvelle conjoncture politique a modifié substantiellement la donne avec l'arrivée des conservateurs au pouvoir à Ottawa et des libéraux à Québec : les acteurs de l'économie sociale québécoise et tout particulièrement **les deux regroupements nationaux** sont entrés dans un processus de **redéfinition des alliances** entre eux et avec d'autres organisations tels les syndicats, les groupes de femmes... de même qu'avec les réseaux de développement local comme les CLD et les SADC, les universités au plan de la recherche, les instances régionales de développement (les CRE) et les gouvernements locaux, investis de nouvelles responsabilités en matière de développement local et régional. Ils sont aussi **à redéfinir leurs rapports aux pouvoirs publics** (Québec et Ottawa) au sein des **filières** qu'ils avaient cultivées étant donné les changements de garde, c'est-à-dire de nouveaux ministres, de nouvelles politiques, de nouvelles mesures, de nouveaux financements et/ou de nouvelles coupures.

De ce côté, **les jeux ne sont pas complètement faits**, mais une zone d'incertitudes s'est installée et a rendu la situation quelque peu instable. Dès lors, le positionnement des uns ou des autres est devenu susceptible d'initier des collaborations nouvelles... ou de déclencher les hostilités. En fait, l'attitude plutôt pacifique mais critique du CQCM et la vigilance démocratique de certains réseaux dans le premier périmètre de l'économie sociale, notamment du côté des outils économiques des syndicats comme les fonds de travailleurs, la Caisse d'économie solidaire Desjardins, le GESQ... aura souvent sauvé la mise. C'est entre autres ce qu'aura révélé la crise du RISQ (nous y revenons plus loin).

Dans ce nouveau paysage politique, les rapports entre le CQCM et le Chantier sont devenus un enjeu important, à l'occasion du changement de garde des deux paliers de gouvernement, le premier pour sa « réingénierie », le second pour son conservatisme après l'introduction aussi soudaine que précaire de l'économie sociale dans l'espace politique canadien, introduction positive qui n'aura duré qu'une saison, celle des libéraux de Paul Martin. Bref, deux acteurs politiques de l'économie sociale sont en présence, partagent certes une même vision du développement, celle du renforcement de l'entreprise collective dans le développement économique et social, mais ne se concertent pas... ou si peu. La dynamique unitaire autour d'un seul regroupement n'ayant pas fonctionné quand tout allait relativement bien (sous le gouvernement du Parti québécois), quand tout commence à aller relativement mal, les logiques de concurrence prennent du galon en dépit de la rhétorique consensuelle. Au mieux, elles ne sont pas vécues sur le mode de l'affrontement. Comprenons ici que les rivalités entre organisations sont monnaie courante. Le problème réside dans le fait que l'organisation qui portait le plus explicitement le projet de rassembler tout le monde est la composante qui joue le plus le jeu des rivalités. Quatre éléments des répertoires d'action collective de la période actuelle nous serviront d'indicateurs de cette situation : le discours du Chantier de l'économie sociale ; le Sommet de l'économie sociale de 2006 ; les conférences régionales d'élus ; l'« affaire » du Réseau d'investissement du Québec (RISQ) qui a fait la manchette du journal *Le Devoir* en 2006.

Le discours du Chantier de l'économie sociale : un discours hégémonique

Visiter le site du Chantier de l'économie sociale, écouter en direct ou en vidéo la directrice générale du Chantier de l'économie sociale, discuter avec les membres de la direction du Chantier, écouter la vidéo produite par le CECI pour présenter l'économie sociale québécoise au plan international, lire les textes de la direction de l'ARUC-ES, le discours est le même : « Nous représentons l'ensemble de l'économie sociale et ses différentes

composantes, coopératives et associations». À quelques exceptions près : le Mouvement Desjardins, les coopératives agricoles et les mutuelles n'y figurent pas. Mieux, le Chantier de l'économie sociale se présente comme un modèle pour les autres pays, étant donné l'établissement de solides collaborations avec les pouvoirs publics (Mendell, 2006) et sa capacité supposée de regrouper tous les acteurs. Le Chantier de l'économie sociale ne reconnaît pas le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) comme regroupement national, mais comme «secteur» de l'économie sociale.

Par exemple, le libellé de la promotion de l'économie sociale québécoise pourrait se lire comme suit :

Le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité sont les deux organisations rassemblant les acteurs de la société civile québécoise qui œuvrent en économie sociale... Le Québec compte plus de 6254 entreprises d'économie sociale qui embauchent... Ces entreprises collectives, coopératives et OBNL, génèrent un chiffre d'affaires de plus de...

Il est cependant jugé irrecevable par le Chantier de l'économie sociale, qui se considère comme le représentant en dernière instance des coopératives et le CQCM, comme une fédération sectorielle, alors qu'il s'agit de par son histoire, sa mission et son organisation d'un regroupement national de la famille des coopératives et des mutuelles.

Le Sommet de l'économie sociale : une coalition fugitive ?

À l'automne 2006, un Sommet de l'économie sociale a réuni toutes les familles et réseaux (coopérative, associative, syndicale, de la consommation responsable...) et toutes les composantes soit un peu de producteurs ou de porteurs de projets, beaucoup de promoteurs (agents de développement professionnels) et assurément les représentants politiques des différents réseaux⁸. Le capital politico-médiatique de l'opération a certainement été rentable, notamment pour le Chantier de l'économie sociale. La chimie a opéré à nouveau le temps de deux journées de travail intenses, qui avait par ailleurs nécessité plusieurs mois de préparation. Mais au dire de nombreux témoins et acteurs, ces préparatifs ont été accompagnés de

8. Pour avoir étudié attentivement les 600 premières inscriptions (sur les 700 participants) du Sommet, nous avons pu noter que la participation à cette rencontre était très largement celle des professionnels des coopératives, de l'économie sociale et du développement local : ceux des CDEC et des CLD, les employés des différents réseaux, des professeurs et chercheurs, des employés des syndicats et des fonds de travailleurs, etc.), traduisant par là sa très forte institutionnalisation et le peu de place des militants.

beaucoup de tensions puis de compromis souvent à l'arraché entre les parties prenantes avant le Sommet comme tel. Les tensions entre les différentes familles et réseaux étaient fortes, même si au premier abord il n'y paraissait pas. Rien là ne coule de source. Tout au long des préparatifs de ce « moment de grâce », la question sur toutes les lèvres était devenue : « Est-ce un Sommet du Chantier de l'économie sociale ou un Sommet de l'ensemble des composantes de l'économie sociale? » C'est la négociation serrée entre les parties qui ont permis de faire de cette rencontre un Sommet de toute l'économie sociale. Nombreux sont ceux qui sont demeurés sur leur faim depuis car le comité de suivi, un an après le Sommet, ne se sera réuni que deux fois. C'est que les tendances centripètes sont fortes à la direction du Chantier de l'économie sociale... Ce qui laisse voir deux scénarios : ou bien la suite consacrera le caractère fugitif de la coalition du Sommet ou son caractère pluraliste et centrifuge. Un dirigeant, en entrevue à la suite du Sommet, dira notamment :

Le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a suggéré qu'il y ait un comité de suivi du Sommet, ce que la CSN a appuyé. Le comité de suivi a finalement été créé pour une année seulement. Le Chantier a probablement manqué une belle occasion d'animer une véritable coalition autour des suivis du Sommet, probablement parce qu'il considère – à tort – que toute l'économie sociale se retrouve autour de la table de son CA, sauf le CQCM.

Une lutte de places dans les Conférences régionales d'élus (CRE)

Avec l'arrivée du Parti libéral au pouvoir, l'économie sociale entre à nouveau en période de redéfinition, comme l'avaient pressenti les journalistes de *Recto-Verso* quelques mois avant la disparition de ce magazine (Amiot et Perreault-Labelle, 2003). Mais cela contribue à une révision plus profonde encore de l'ensemble du « modèle québécois de développement » (Lévesque, 2004 ; Favreau, 2003), surtout si on y ajoute la montée de popularité de l'ADQ. Le plan de rationalisation du gouvernement Charest prête à encore plus de conséquences si on s'arrête spécifiquement au développement des régions avec la création des CRE, où la présence obligée de la société civile, instaurée par le gouvernement précédent, est devenue caduque et aléatoire à moyen terme. La plupart des CLD et des CRE ne se sont pas départis des représentants de la « société civile ». Mais la donne a changé : les représentants des organisations sociales sont sur la défensive et la lutte des places en leur sein occupe désormais le terrain pour avoir accès à l'information et aux ressources financières et humaines de ces institutions. Avec le résultat qu'« au cours des dernières années ce sont les représentants des principaux groupes d'intérêt qui ont eu un accès privilégié aux instances régionales » (Dufresne, 2006, p. 197). Les organisations sociales les plus fortes maintiennent leur position, les plus faibles se

retirent en douce ou n'y ont pas accès. La capacité de proposition concertée se perd peu à peu pendant que les élus locaux, devenant lentement maîtres à bord, commencent à contrôler les dossiers. La stratégie du Chantier a consisté à se tailler une place spécifique en créant ses pôles régionaux sans s'occuper du reste, c'est-à-dire la mobilisation contre le plan de rationalisation du gouvernement Charest et surtout la redéfinition d'une stratégie de développement des territoires.

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ): un révélateur de déficit démocratique

Au cours des dernières années, on a vu certaines organisations d'économie sociale aux prises avec leurs « démons intérieurs ». Certains événements en disent long sur le malaise créé par certains, qui font régner le rapport de forces au lieu de faire vivre les règles de la démocratie et de la collaboration entre organisations sœurs.

- a) La cooptation est devenue la règle dans un certain nombre de réseaux. Avec les inconvénients que cela provoque, car elle pose le problème de la représentativité.
- b) La tenue de réunions entre « gens du même bord » avant les réunions convoquées. Ce qui constitue un mépris de la discussion démocratique parce qu'il opère un verrouillage de certains débats, idées ou projets. Autrement dit, certains travaillent avec un double agenda.
- c) Le débat se fait moins sur des idées que sur des places à conquérir et des zones d'influence à agrandir en contournant les directions locales d'organisations, ou même celles d'autres réseaux régionaux ou nationaux.
- d) La multiappartenance existe parfois au plus haut niveau, c'est-à-dire dans les postes de direction, ce qui entretient, non pas des passerelles, mais une attitude permanente de rumeurs et de oui-dire (des sous-marins loyaux à une organisation mais présents dans l'autre organisation)⁹. La méfiance s'installe alors à demeure et la faiblesse de la représentation se perpétue.
- e) La tentation centralisatrice d'un appareil de « permanents » qui prédomine en verrouillant et en contrôlant fait aussi problème.

9. Par exemple, être membre de l'exécutif du Chantier de l'économie sociale et en même temps être le directeur d'une CDR membre d'une importante fédération de l'autre regroupement, le CQCM.

f) Les visées hégémoniques avec une vision de la politique centrée sur la force et la ruse plutôt que sur la discussion, le contrat et la solidarité font aussi problème.

L'«affaire» du RISQ et de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale a servi de révélateur à plus d'un titre. Rappelons les faits.

Description: le RISQ c'est quoi?

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) a été créé en 1997 et s'est donné un statut d'OBNL. Il se situe en droite ligne des retombées du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996. Devenu opérationnel en 1998, ce fonds reposait sur un partenariat très diversifié pour sa capitalisation et pour son administration. De ce point de vue, il s'agit de l'archétype d'un fonds reposant sur le partenariat. La capitalisation reposait au point de départ sur une dotation de 4 millions de dollars provenant du gouvernement du Québec. En deuxième lieu, un montant du même ordre avait été fourni par le secteur privé, soit des entreprises et fondations tels Alcan, le Groupe Jean Coutu (PJC), la Fondation Marcelle et Jean Coutu, la compagnie Imasco et des institutions financières privées ou coopératives telles la Fédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Royale du Canada. Au total, la capitalisation du RISQ atteignait 7,3 millions de dollars à sa première année d'exercice (au 31 décembre 1998). Ce montant en 2004-2005 était de 10,5 millions.

Le RISQ avait développé dès le départ une approche partenariale avec d'autres intervenants: les Centres locaux de développement (CLD), l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ), les Coopératives de développement régional (CDR), les Corporations de développement économique communautaire (CDEC), le Fondation et le Réseau des sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).

Le RISQ avait deux volets: le prêt à la capitalisation et l'aide technique. Ils étaient destinés à créer ou à maintenir des emplois sur l'ensemble du territoire québécois. Le financement était accordé aux entreprises collectives, coopératives ou OBNL. Les projets se réalisaient en partenariat avec le soutien technique des ressources locales. L'aide technique s'appliquait au démarrage d'un projet ou à son suivi. Les projets qui bénéficiaient d'un prêt à la capitalisation ou d'une aide technique devaient nécessairement se réaliser en partenariat avec les ressources du milieu.

Le RISQ n'était pas destiné directement à favoriser l'insertion ou la réinsertion à l'emploi ni à soutenir le travail autonome. C'est l'entrepreneuriat collectif qu'il cherchait à soutenir directement. Cependant, il permettait à certaines catégories de chômeurs de se trouver un emploi lorsque leur projet était une reprise collective d'entreprise ou un démarrage d'entreprise collective.

Par sa mission, le RISQ et son conseil d'administration étaient entièrement dédiés au développement des entreprises collectives. Il était composé de représentants du secteur privé qui ont contribué à la capitalisation et de représentants de l'économie sociale qui participent à son développement, soit des regroupements nationaux tels le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec (CCQ), des regroupements régionaux et sectoriels tels une CDR, une CDEC, la Caisse d'économie solidaire Desjardins... Outre ces groupes qui étaient présents au conseil d'administration, des observateurs y avaient également un représentant, comme ce fut le cas pour Investissement Québec et pour le ministère responsable de ce dossier. Ces acteurs se concertaient pour tenter de marier performance économique et engagement social.

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) en bref	
Objectif	Rendre accessible un financement adapté aux réalités des entreprises collectives
Formes d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> – Prêt à la capitalisation (maximum de 50 000 \$ sans garantie): pour les coopératives et les organismes à but non lucratif – Aide technique (maximum de 5 000 \$) sous forme d'avance remboursable lors du démarrage du projet
Exigences	Critères de viabilité des projets tant au point de vue économique que social: expertise du promoteur, composition de l'équipe, composition du conseil d'administration, façon dont la production de biens ou de services est structurée, soutien que le promoteur a de sa communauté ou d'autres organismes, le marché, la composition financière, rentabilité et portée sociale du projet
Intervention type	Démarrage ou expansion d'entreprises collectives
Mécanisme de décision	Conseil d'administration composé de représentants des principaux bailleurs de fonds privés et des organisations de l'économie sociale, d'Investissement Québec (observateur), du ministère responsable du dossier (observateur).
Partenaires des opérations	Le Chantier, les CDR, Filaction, la Caisse d'économie solidaire Desjardins...
Capitalisation	10,5 millions de dollars
Bailleurs de fonds	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, Alcan Aluminium, le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., la Fondation Marcelle et Jean Coutu, la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, la Banque Nationale du Canada, la Banque de Montréal et la Banque Royale du Canada

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) en bref (suite)	
Statut	Organisme à but non lucratif (fondé en 1997, opérationnel à partir de 1998)
Investissements réalisés	7,7 millions de dollars au 30 septembre 2005
Nombre de projets	383 projets d'entreprises au 30 septembre 2005
Nombre d'emplois (contribution avec d'autres)	4485 emplois au 30 septembre 2005

Le RISQ et le fonds de capital patient du Chantier de l'économie sociale : l'éclatement d'une crise sur la place publique

En 2005, le Chantier, après ses négociations avec le gouvernement fédéral, obtient que Développement économique Canada soutienne une nouvelle initiative, celle de fournir à l'économie sociale québécoise un Fonds de capital patient dédié aux entreprises collectives. Après une mise en concours officielle, le Chantier présente son projet en s'appuyant sur l'expertise du RISQ, présenté comme l'organisation qui allait exercer la maîtrise d'œuvre. Un autre candidat se présente : le réseau des SADC. Passons sur la guerre de tranchées entre les deux organisations pour gagner les appuis des autres composantes de l'économie sociale. Le Chantier gagne le concours de justesse. À partir de là, la stratégie est alors de faire en sorte que le RISQ soit bel et bien une « filiale » du Chantier plutôt qu'une organisation autonome et partenariale comme auparavant. Départ forcé de la directrice du RISQ, syndicalisation des employés puis démission de la majorité... La crise éclate dans les journaux et le CQCM est accusé d'être un mauvais joueur. Finalement, après une saga qui aura duré 18 mois (2005-2006), le Chantier réussit à en faire une « filiale », selon sa propre expression.

En fait, si on s'appuie sur la lettre de départ de la directrice générale du RISQ, sur plusieurs témoignages d'observateurs recueillis en entrevue et sur les articles parus dans le journal *Le Devoir* à cet effet, le Chantier de l'économie sociale manifeste une vision de propriétaire plutôt que de coconstruction avec ses partenaires. Il aura provoqué son « départ forcé », car le Chantier ne considérait plus le RISQ comme un dispositif central pour son projet de fiducie, malgré la place déterminante qu'occupait le RISQ dans l'offre de gestion du fonds présentée par le Chantier à Développement économique Canada¹⁰.

10. Sur l'ensemble de la question, voir les articles de Kathleen Lévesque dans *Le Devoir* : « OPA hostile en économie sociale » (17/03/06) et « Québec souhaite que le RISQ reste autonome » (8/03/06).

**Extraits de la lettre de la directrice générale du RISQ,
Élyse Tessier, à son conseil d'administration**

Aux membres du conseil d'administration du RISQ

Objet : Départ forcé du RISQ

Par la présente, je vous informe qu'il m'est impossible, dans le contexte actuel [...] La question de la gouvernance du RISQ a été soulevée à quelques reprises au cours des années [...] il n'y a jamais eu de doute dans mon esprit que le RISQ est une organisation autonome [...] Le RISQ a toujours été considéré comme un partenaire dynamique et pertinent [...] C'est dans cet esprit que le RISQ a appuyé et collaboré au projet de Fiducie en apportant expertise et crédibilité. J'ai même la prétention de croire que la présence du RISQ au cœur de ce projet a été l'un des facteurs importants ayant influencé la décision de Développement économique Canada, lui permettant de choisir la proposition déposée par le Chantier de l'économie sociale.

En tant que partenaire principal de la Fiducie, nous souhaitons toujours sa mise en marche le plus rapidement possible. L'intelligence du RISQ tient à l'ensemble de ses composantes [...] Le RISQ n'est pas qu'un outil financier [...] il est un lieu de concertation [...] La mise en place de la Fiducie a amené une divergence fondamentale entre le RISQ et le Chantier certes, quant à la place du RISQ à l'intérieur de ce projet, mais aussi globalement sur les relations entre les différents partenaires de l'économie sociale, sur les modes d'organisation et de fonctionnement démocratique dont nous voulons doter notre mouvement [...] Il aurait été plus constructif d'amener les débats sur le fond auprès des instances plutôt que d'exiger que le RISQ, son conseil et sa PDG changent de position et se rallient sans condition à la position du Chantier... La gouvernance du RISQ est donc aujourd'hui en pleine crise organisationnelle [...]

On m'a clairement signifié, tant verbalement que par écrit, que le RISQ est une filiale du Chantier, que les orientations du RISQ sont déterminées par le conseil d'administration du Chantier [...] Le débat entourant la mise en place de la Fiducie doit se faire et permettre de régler certaines questions. Cela ne doit pas se résumer à négocier des places à l'un ou à l'autre des conseils d'administration [...] Il y a le Chantier, il y a le RISQ et demain il y aura la Fiducie. Trois organisations qui doivent être partenaires dans le respect des unes et des autres puisque chacune sera régie par sa propre gouvernance...

Personnellement, j'ai tenté de garder une certaine sérénité à travers ce débat bien que cela heurtait de plein fouet mes valeurs démocratiques [...]

Élyse Tessier

Reconstitution du cheminement de cette saga qui a pris des allures de guerre ouverte

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est une structure mise sur pied à l'époque du Sommet du gouvernement en 1996. Il était constitué par l'ensemble des groupes ayant adhéré et participé au projet porté par le Chantier lors du Sommet de 1996. À sa création, sa gouvernance

était donc représentative des entreprises, de l'État québécois, des institutions financières et de la coalition des réseaux d'économie sociale, née dans la mouvance de ce Sommet: tous étaient partenaires de ce projet. L'enjeu principal en ce qui a trait aux relations entre les institutions et organisations présentes était de donner la majorité des votes du conseil d'administration du RISQ aux acteurs de l'économie sociale pour limiter l'influence des bailleurs de fonds venus du monde bancaire et du gouvernement du Québec.

Au cours des années, plusieurs événements ont amené des changements importants au projet initial.

- Le Chantier a décidé de se constituer en association formelle en 1999. De ce fait, il allait dès lors commencer à se préoccuper non seulement de l'animation du RISQ et de son développement, mais de son propre devenir financier et politique, à savoir sa capacité d'influence et les moyens de financer ses propres opérations.
- L'engouement des partenaires financiers au moment du démarrage du RISQ a baissé graduellement. Peut-être un peu à cause de l'écart culturel, selon le dire des protagonistes, dans la façon de débattre et de décider dans ses instances, et puis aussi au gré des parcours de carrière des personnes représentant les institutions engagées au départ dans cette démarche relativement inédite.
- Le leadership de la direction du Chantier a pris un profil très accentué d'occupation de la place avec la volonté que l'organisation s'inscrive dans tous les débats reliés au financement des entreprises collectives au Québec.
- Les changements successifs des décideurs du niveau gouvernemental et les discussions toujours plus ou moins faites dans l'urgence ont rendu difficile les débats de fond, notamment ceux concernant le rapport institutionnel entre le Chantier et le RISQ: le RISQ est-il ou non autonome par rapport au Chantier?

Avec l'arrivée du projet de fiducie de capital patient, les débats entre les deux organisations, le Chantier et le RISQ, se sont alors imposés avec beaucoup d'acuité. Cependant, ce sont les mêmes personnes qui influençaient à ce moment-là les décisions au RISQ et orientaient celles du Chantier. La gouvernance associative ouverte du RISQ (tel que voulue lors de sa création et renforcée par les aménagements successifs) est alors devenue un inconvénient pour le Chantier, puisqu'elle permettait des débats et des questionnements susceptibles de contrecarrer ses propres projets. Le Chantier a alors voulu se dégager un espace de sécurité financière à long terme dans le contexte politique changeant, fait sans doute d'une opportunité (gouvernement Martin), mais aussi de menaces pour l'économie sociale du côté de Québec

Pour avoir cet espace, le Chantier a fait le calcul qu'il lui fallait prendre le plein contrôle de cette fiducie et ne pas laisser au RISQ d'espace pour penser et agir d'une façon différente du Chantier lui-même. Les questionnements émanant du RISQ et des membres de son CA, surtout centrés sur les besoins de financement des entreprises collectives et des modes opératoires pour y répondre, lui posaient problème. Il fallait, à ses yeux, parler d'une seule voix et demander une seule chose : un projet de fonds de capital patient dirigé par et pour le Chantier. Dans un premier temps, la position affichée par le Chantier a été celle d'une volonté de collaborer pleinement avec le RISQ afin de gagner le concours auprès du gouvernement fédéral. Par la suite, la stratégie a été d'en finir avec toute forme de contestation ou d'opposition avec d'autres institutions et organisations associées au projet.

Il en a découlé ce que l'on sait :

- a)* la démission de la directrice du RISQ à la fin de 2005;
- b)* une opposition très forte qui a divisé le conseil du RISQ en deux blocs égaux et produit une crise interne qui s'est traduite par le départ progressif en 2006 de la totalité des salariés à une exception près;
- c)* des manœuvres visant à donner la majorité des voix aux administrateurs favorables à la position du Chantier après plus d'une année faite de conflits plus ou moins ouverts, dont certains dans les médias.

À force de ténacité et de pression, une majorité favorable aux thèses de propriétaire défendues par le Chantier a fini par se dégager au début de 2007, soit 18 mois après la mise en œuvre du plan de prise de contrôle du CA du RISQ. Cela s'est traduit par un changement majeur au règlement du RISQ pour sa gouvernance, le transformant en « filiale » (le mot est revendiqué par le Chantier) et en sous-traitant plutôt qu'en maître d'œuvre de la fiducie et en partenaire stratégique (dans l'offre de service présentée à DEC, la gestion du portefeuille et l'analyse des demandes d'investissement étaient confiées, au RISQ)¹¹.

En résumé, la situation a évolué de la façon suivante.

- a)* Le RISQ avant 2007 représentait le monde coopératif et de la finance solidaire, des partenaires investisseurs et du gouvernement et enfin des entreprises associatives avec une présidence réservée au Chantier, soit un total de l'ordre de 18 membres.

11. Dans le rapport annuel du RISQ de 2004-2005, la directrice générale du Chantier, également présidente du CA du RISQ, dans son message, parle du partenariat stratégique entre les deux organisations (p. 2 du document).

- b) Le RISQ après 2007 : le CA est largement une majorité désignée par le Chantier avec un mandat limité à un an et trois sièges distincts autres : le représentant du gouvernement, le représentant du CQCM et un des partenaires investisseurs. C'est une prise de contrôle qui donne de fait au Chantier de l'économie sociale le contrôle de l'ensemble du capital du RISQ (de l'ordre de 10 M\$, dont plus de la moitié est de l'argent public).

En conclusion, on peut dire que le RISQ existe toujours en tant qu'entité juridique autonome. Mais dans les faits, il est devenu un service financier intégré au Chantier de l'économie sociale. À cette hauteur, l'économie sociale, précocement institutionnalisée, s'est révélée être en train de devenir un monde de professionnels, avec des questions de gros sous, de lutte de places et de compétition entre dispositifs, de centralisation et de gains politiques. Le risque ici est celui de l'intérêt particulier l'emportant sur l'intérêt général et d'une légitimité politique qui ne renvoie plus d'abord à des mandats reçus par des assemblées, mais à la priorité qu'on accorde à la zone d'influence qu'on se construit pour avoir accès aux ressources publiques. Le risque ici c'est l'affaiblissement de la qualité du fonctionnement démocratique et de la récurrence de la vitalité démocratique plutôt que son intermittence.

En résumé, la décennie qui vient de s'écouler témoigne, à notre avis, au plan politique, de trois choses.

1. En premier lieu, d'un saut qualitatif : la conceptualisation autour de la notion d'économie sociale aura permis d'agir comme terrain et lieu de rencontre de nombreuses initiatives (coopératives, associatives, publiques) évoluant, pour un certain nombre, en rangs dispersés et aura mis à contribution de nombreux chercheurs peu familiers avec cette approche et cette dynamique. Elle aura servi d'élément fédérateur.
2. En second lieu, la tentative de regrouper toutes ces initiatives autour d'un seul regroupement n'a cependant pas abouti, de telle sorte que la représentativité des acteurs appelés à négocier au nom de l'ensemble des entreprises collectives reste pour l'instant et probablement pour un bon moment mal établie.
3. *Tertio*, la concurrence, la défense des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général, la très grande place attribuée aux professionnels dans l'organisation constitutive du Chantier depuis ses origines (sans contrepartie d'un militantisme de mouvement) et l'autolégitimation sont à mettre au chapitre des pertes.

La question devient alors : par où passe la relance, le renouveau et la recomposition politique de l'économie sociale aujourd'hui par delà les grandes assemblées et les textes déclaratoires ? Pour esquisser des réponses à ce propos, un petit détour par l'analyse de la nouvelle conjoncture économique et politique s'impose.

4. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE D'AUJOURD'HUI AU QUÉBEC

Le déplacement des enjeux socioéconomiques : de l'emploi au développement durable des territoires

Dans le contexte actuel de l'évolution d'un capitalisme financier de plus en plus mondialisé qui creuse les inégalités et en installe de nouvelles, les tendances structurelles qui se manifestent sont *a*) une crise énergétique liée aux aléas du pétrole sur la scène internationale ; *b*) une quête effrénée de ressources naturelles notamment de la part de pays émergents et, par effet d'entraînement, celui des délocalisations et de la dévitalisation de petites municipalités ; *c*) une crise agroalimentaire dans un secteur socio-économique stratégique pour l'ensemble des Québécois (47 000 producteurs et une industrie de la transformation employant 70 000 personnes) ; *d*) une crise du système de santé, qui souffre notamment d'un grave problème d'accès dans nombre de communautés et d'une marchandisation à la hausse (Brassard et Girard, 2007) et une crise récurrente des quartiers des grands centres urbains.

Dans ce contexte, l'emploi, contrairement aux années 1980 et 1990, est devenu un enjeu parmi d'autres parce qu'on a réussi, sur une décennie, à explorer la plupart des avenues pour mener ce combat (entreprises collectives et sociales dans de nouveaux créneaux, fonds de développement à l'intention des régions, nouveaux dispositifs de développement local et régional, etc.). En revanche, trouver des alternatives à l'agriculture industrielle polluante (agriculture biologique), trouver des solutions à la dévitalisation de très nombreuses collectivités locales, sortir le système de santé de la dépossession dans laquelle un service public « mur à mur » a enfermé les populations, suivi de près par le risque de sa marchandisation ou développer des sources d'énergie renouvelables... tout cela ne relève pas de l'évidence. Tout ou presque reste à faire en la matière, sans compter l'indispensable fiscalité écologique pour favoriser le développement durable des communautés et des régions. Au cœur de ces enjeux: le CQCM et plusieurs de ses fédérations autour notamment des coopératives de solidarité (en santé, en agriculture, en développement de l'éolien...), le syndicalisme agricole (UPA et UPA-DI) et le mouvement de la consommation responsable avec Équiterre et d'autres (en agriculture biologique, en produits du terroir, en commerce équitable...). Enjeu déterminant: le développement durable et solidaire des territoires autour des défis actuels de l'agriculture, de la santé, de l'énergie et du contrôle des ressources naturelles.

Le déplacement des enjeux politiques : une conjoncture plus défavorable que favorable

La cohabitation avec les pouvoirs publics québécois est en train de changer de sens et de direction. Dans la période actuelle, la plupart des mouvements sociaux (mouvement d'affirmation nationale, mouvement syndical, communautaire, de femmes, écologique, étudiant...) sont sur la défensive parce que le Québec est en mode de conservatisme social et politique avec l'arrivée d'un régime libéral depuis 2003 et la montée de l'ADQ dans le vote populaire depuis 2007. Ce qui veut dire ceci : **la période précédente** – *grosso modo* un peu moins d'une décennie – **en a été une de concertation et de partenariat** au sens où cela pouvait signifier, relativement s'entend, que nous allions, dans certains secteurs, vers des essais de **renouveau de l'État social québécois** : développement régional ; filières de développement local, d'action communautaire, d'économie sociale ; protection de territoires contre les développements immobiliers allant dans tous les sens, ouverture à la collaboration avec les grandes organisations syndicales, les groupes de femmes...

La cohabitation avec l'État continue. Elle a cependant en bonne partie changé de sens. Elle va aujourd'hui dans une autre direction : celle de la valorisation des acteurs économiques privés (les PPP, c'est-à-dire les partenariats public/privé, la tentative de privatisation des OBNL, celle du recadrage des CPE...); celle qui écarte les partenaires sociaux dans les instances régionales de développement ; celle qui affaiblit certaines organisations communautaires ou d'écologistes. La pluralité reconnue des acteurs de développement est ainsi en passe de devenir un mythe. Les filières de cohabitation active entre les pouvoirs publics et les initiatives des communautés et des régions (en matière d'action communautaire, de développement local et d'économie sociale) ont été placées en situation défensive. Elles sont beaucoup plus difficilement en mode développement.

D'où la tentation, pour nombre d'organisations, de jouer leurs propres cartes indépendamment des autres et donc de redevenir de simples groupes d'intérêt en faisant primer leurs intérêts particuliers sur les intérêts collectifs, les plus habiles sachant les voiler de l'intérêt général. La période actuelle prédispose donc à la fonction principalement de groupes de pression ; prédispose à la rivalité entre organisations ; prédispose au lobby d'«élites» professionnelles.

Comme l'affirmait avec justesse Defourny à propos de l'expérience belge (Defourny, 2005, *Interventions économiques*, article d'ouverture du dossier, n° 32) :

La crise de l'emploi a généré, chez nous comme ailleurs, des programmes de résorption du chômage qui ont accru fortement les moyens d'action de multiples associations. Mais ces programmes ont aussi transformé

profondément la dynamique interne de beaucoup d'entre elles. Le poids nouveau de cadres permanents dans de petites et moyennes associations, la redéfinition nécessaire de la place du bénévolat, l'apparition voire la prédominance d'une logique de maintien d'emploi, la subordination croissante à des programmes gouvernementaux dont les conditions ont régulièrement changé, tous ces facteurs ont sérieusement secoué le monde associatif.

Ce diagnostic vaut pour plusieurs organisations du monde associatif québécois investi dans la lutte contre le chômage et la pauvreté, en commençant par le Chantier de l'économie sociale qui a sans doute, de toutes les organisations, poussé le plus loin cette tendance. De plus, après 10 ans d'efforts de mobilisation et certaines innovations, nous assistons présentement à une situation où certains secteurs sont toujours aussi fragiles après 10 ans d'existence. Les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) et les entreprises d'insertion¹² en sont des exemples. Sans compter le recul essuyé par des réseaux bien implantés comme les CPE en 2007¹³. L'explication tient à une chose, c'est-à-dire que leur réussite est fortement liée à un financement public adossé à des politiques progressistes, comme le résume bien Fairbairn (2004, p. 309) :

A special case, from a policy standpoint, is provided by the restructuring of the state itself and of public services, another aspect of globalization. Co-operatives and associations within highly regulated sectors such as health, education, or social services can only exist if government policies are supportive.

Or, l'instabilité actuelle des politiques publiques progressistes ne favorise pas un développement dans cette direction. En sciences de la gestion, on a l'habitude de dire que toute conjoncture est faite de contraintes et d'opportunités. La conjoncture des dernières années représente, globalement parlant, une conjoncture plutôt défavorable où les contraintes à l'action collective de changement social semblent l'emporter sur les opportunités.

12. Même salaire de base depuis 10 ans, ghetto d'emplois féminins sous-payés, fort taux de roulement du personnel, le quart de ces entreprises ayant frôlé la faillite. Bref, un secteur en crise, selon des sources du milieu de la santé et des services sociaux bien informées (Fournier, J., *Le Devoir*, 23 juillet 2007, p. A6) et Nathalie Roy, Conseil du statut de la femme (2006). *L'économie sociale et sa filière de l'aide domestique: quel avenir pour l'emploi des femmes?*, Québec, 84 pages. Problème: le programme d'exonération du gouvernement du Québec pour les EESAD a été crucial mais bloqué un bon moment. Et du côté des entreprises d'insertion, il y a moratoire quant à leur financement public.

13. Entretien avec Jean Robitaille, directeur général de l'AQCPE (*Réseaux*, mars-avril 2007, p. 6-7).

En tant que contraintes, l'arrivée des conservateurs au pouvoir à Ottawa en 2006, l'élection des libéraux à la tête du gouvernement du Québec en 2003 et la montée de l'ADQ à l'élection de 2007 sont des événements significatifs pour l'action collective, car cela signifie que **les politiques sociales progressistes ne sont plus à l'ordre du jour au Québec**. De plus, l'offensive de grandes multinationales qui déstabilisent des économies régionales avec l'arrivée notamment des Wal-Mart (Nantel, 2005), l'ouverture toute grande faite à la marchandisation de la santé (complexes intégrés de cliniques privées de médecins, de pharmacies et de grandes chaînes alimentaires), la protection menacée du territoire et des activités agricoles (gestion collective de l'offre) par les projets de réglementation des échanges commerciaux internationaux régis par l'OMC, tout cela constitue des indications du type de développement privilégié aujourd'hui.

Par ailleurs, le mouvement politique d'affirmation nationale au Québec, mouvement le plus près de la coopération et de l'économie sociale, semble plutôt faire du surplace. Qui plus est, des organisations importantes au Québec se sont enlisées dans des mobilisations qui n'ont pas abouti, comme c'est le cas des syndicats dans le secteur public, lesquels jouent traditionnellement un rôle stratégique dans les avancées (ou les reculs des conditions de travail), bref un « syndicalisme ébranlé » (Collombat, 2005). Le mouvement communautaire autonome est aussi mis sur la défensive par le Conseil du patronat¹⁴.

Mais, le pire n'est jamais sûr ! Certaines opportunités se manifestent : 1) un certain mouvement de décentralisation tranquille confère aux municipalités un rôle qu'elles n'avaient pas en matière de développement social ; 2) le boom des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien dans certaines régions du Québec, bien qu'il soit peu régulé par l'État jusqu'à maintenant, a été investi par le mouvement coopératif (Présence coopérative, dans le journal *Réseaux*, 2005) ; 3) la mobilisation des jeunes, notamment dans les enjeux internationaux de lutte contre la mondialisation néolibérale (écoles d'été de l'Institut du Nouveau Monde, 2006 et 2007) ; 4) la mobilisation du mouvement coopératif dans le secteur de la santé contre sa marchandisation ; 5) le développement et la consolidation du regroupement des organisateurs communautaires du service public (RQIIAC) qui, comme espace de débat, de réflexion et de recherche, ne se dément pas ; 6) le développement d'un réseau québécois de développement social¹⁵ ; 7) l'appui constant et renouvelé, depuis 20 ans, de la recherche universitaire dans le domaine de la coopération et de l'économie sociale.

14. Pour une analyse d'ensemble à partir du point de vue de l'organisation communautaire, voir Bourque *et al.*, 2007, p. 421-444.

15. Et d'une revue qui lui correspond, la revue *Développement social*.

La présence de ces nombreux éléments de conjoncture à la fois favorables et défavorables, d'une part, et les choix stratégiques à faire, d'autre part, suggèrent donc que la coopération et l'économie sociale soit à un tournant (*Développement social*, juin 2007). Mais l'ES est prise avec quelques démons intérieurs: la volonté hégémonique de certaines de ces composantes, une **professionnalisation** qui demeure **un impensé politique**, une **institutionnalisation précoce** et un **déficit démocratique** dans certains secteurs dans le cadre d'une conjoncture politique plus défavorable que favorable (des gouvernements misant sur le marché et l'affaiblissement des mouvements sociaux). La marge de manœuvre s'est donc sérieusement réduite. Ce n'est pas par hasard si on constate la volonté collective dans plusieurs milieux de faire le point sur la dernière décennie (parce que ces acquis sont mis en cause) et d'élaborer un nouveau projet collectif: le mouvement communautaire autonome a un projet de tenir des États généraux (Lachapelle, 2006); le Réseau québécois de développement social parle lui aussi de tenir des États généraux à 10 ans de la grande mobilisation menée par le Conseil Santé et Bien-être en 1997-1998 (Morel, 2006); certains parlent d'États généraux des régions... En ce sens, la question du renouvellement de l'État social au Québec est toujours à l'ordre du jour et quelques pistes peuvent être ici suggérées.

5. RELANCE, RENOUVEAU ET RECOMPOSITION POLITIQUE DE LA COOPÉRATION, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE

La relance passe assurément par des politiques progressistes. Mais celles-ci ne sont pas pour demain. Les gouvernements locaux, les MRC, les regroupements municipaux (UMQ et FQM) et les CRE y seront certainement pour quelque chose. Mais des signaux clairs de ce côté ne sont pas non plus pour demain. Cela nécessite aussi un nouveau débat au sein de mouvements sociaux qui ont jusqu'ici appuyé l'économie sociale comme stratégie de lutte à la pauvreté. En effet, après 10 ans, ces mêmes mouvements pourraient se reposer la question: Où en sommes-nous? Qui faisons-nous, sur quoi et pourquoi?

Le renouveau passe par l'innovation. Où est-elle aujourd'hui? Elle est notamment dans les coopératives éoliennes, dans le secteur de la santé et dans les services de proximité multiactivités en difficulté qui aujourd'hui ont la cote (Chabot, 2007; Brassard, 2007). Avec le leadership du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), quelques innovations apparaissent. On assiste peut-être aujourd'hui à une inversion des pôles d'innovation en économie sociale. La famille coopérative renoue avec l'innovation pendant que la famille associative semble encore se

modeler sur le compromis fondateur de 1996 et sur la culture du financement public. L'entrevue avec un dirigeant à la suite du Sommet est un bon indicateur de la chose :

Dans les préparatifs au Sommet de 2006 et dans les documents de ce Sommet, on a pu mesurer le fossé entre les deux regroupements en ce qui concerne l'autonomie comme culture économique. Si on compare les enjeux nommés dans les cahiers préparatoires, notamment *Entreprendre solidairement*, et ceux du CQCM, son *Plan d'ensemble 2004-2007* du développement coopératif québécois, on voit que, pour les réseaux liés au Chantier, les enjeux sont une liste de demandes aux gouvernements alors que le mouvement coopératif de son côté est très jaloux de son autonomie. Il y a là un écart de culture d'entreprise qui rend difficile les relations et les concertations.

Sommet de l'économie sociale ou pas, et, par delà la situation particulière du Québec, le renouveau coopératif d'ici correspond à une tendance internationale :

Ainsi, au niveau de l'Union européenne... il apparaît que le mouvement coopératif regroupait, à la fin des années 1990, plus de 160 000 entreprises et près de 3,5 millions de salariés. Dix ans plus tôt, Eurostat indiquait qu'il ne représentait qu'un peu plus de 100 000 entreprises et moins de 2 millions de salariés : la croissance en dix ans a été spectaculaire (Defourny, 2002, p. 97).

Bref, en dépit des apparences, le Chantier est surtout fort de sa reconnaissance publique passée acquise dans la foulée du Sommet de 1996 et de sa capacité à se visibiliser politiquement. Mais dans les faits, au plan économique, on est dans la micro-économie laborieuse. Pendant ce temps, le CQCM entreprend des batailles économiques et sociales sur des enjeux majeurs mais de longue durée, tout en s'engageant de plus en plus dans le débat de société qui est le nôtre.

Émergence d'un mouvement de consommation responsable

Puis, il y a ce qui a poussé à côté de la coopération et de l'économie sociale proprement dites en se distinguant sans concurrence des deux familles précédemment mentionnées, mais en se situant dans cette mouvance (Favreau, 2005d), avec ses stratégies propres, ses filières auprès des pouvoirs publics, ses financements et même ses réseaux internationaux... : c'est le cas du mouvement pour la consommation responsable (agriculture équitable, commerce équitable Nord-Sud, finance éthique, souveraineté alimentaire...). Équiterre est au cœur de ce processus avec plus de 3000 membres, 150 militants, 15 ans d'existence et une vingtaine d'employés salariés. Équiterre est passé d'un budget annuel de 60 000 dollars en 1996 à un budget de 1 720 000 dollars en 2004, dont une bonne part de fonds

propres (près de 50%), acquis par des ventes et des dons individuels et corporatifs (Nez, 2006). Comment expliquer ces retournements de situation en matière d'innovation?

Entrepreneuriat collectif et développement durable

On constate ces dernières années la montée en charge d'un élément émergent de ce «troisième secteur» qui n'en fait pas tout à fait partie, par sa façon de travailler et d'entreprendre, tout en se réclamant des mêmes valeurs. C'est l'apparition d'une nouvelle génération **d'initiatives collectives** qui prend ses racines dans le mouvement lié au développement durable. L'expérience d'Équiterre en est l'illustration.

Aux yeux de ces acteurs, la finalité sociale, l'intérêt collectif des initiatives économiques se mesurent selon une compréhension plus mondiale de la communauté. C'est la capacité de l'entreprise à réaliser ses activités de production avec des préoccupations et des valeurs citoyennes : sauvegarder l'environnement (efficacité énergétique); favoriser la réciprocité (agriculture soutenue par la communauté); prendre des engagements de solidarité avec les pays du Sud (le commerce équitable); faire preuve d'initiatives exemplaires comme dans le projet de la maison du développement durable à Montréal.

Cette préoccupation écologique est très mobilisatrice et est en train de construire un engagement citoyen, notamment des Québécois de moins de 30 ans. Une entreprise engagée dans une perspective de développement durable signifie qu'elle veut répondre à trois paramètres majeurs : respecter l'environnement et le préserver pour les générations futures; renforcer les retombées sociales à tous les niveaux du projet; être capable d'atteindre la viabilité économique.

La forme collective ou incorporée de l'entreprise n'est, dans ces réseaux, qu'un élément parmi d'autres pour considérer les aspects de développement durable et de rentabilité sociale/collective. Ce mouvement a pris beaucoup de force depuis le début des années 2000 et est en train d'atteindre un niveau d'influence très significatif qui traverse les préoccupations de la plupart des partis politiques, ces derniers ressentant plus nettement l'intérêt de la population québécoise sur ces sujets.

Il faut aussi signaler que l'existence de ce mouvement renvoie à l'intérêt collectif à l'échelle de la planète mais prend sa force dans l'adhésion individuelle des membres. D'autre part, celle-ci produit une forme d'organisation démocratique beaucoup plus proche des mouvements politiques et syndicaux. Dans une perspective de longue durée, sur le plan du fonctionnement démocratique, on peut voir se dessiner au sein de l'«économie sociale et solidaire», au sens le plus large de ce terme, trois courants.

- a) Celui du mouvement coopératif, né au siècle dernier (et même avant cela), un développement majeur à partir des années 1950 avec une gouvernance associative très structurée et obligée à la transparence du fait de l'adhésion individuelle des membres des coopératives ; une culture politique de ce milieu issu de l'humanisme chrétien avec une bonne dose, mais mesurée, de progressisme social qui se renouvelle dans les années 1980-1990 et se donne une nouvelle cohésion à partir d'une organisation nationale commune, le CQCM.
- b) Une nouvelle économie sociale associative surtout née dans les quartiers populaires des grands centres comme Montréal dans les années 1980, avec une accélération institutionnelle et politique depuis 1996 : la gouvernance de ces initiatives est constituée sur la base d'administrateurs « éclairés », qui ont appris à décider collectivement en groupes restreints quant aux meilleures décisions à prendre pour réaliser la mission de l'organisme dont ils sont gestionnaires. La culture politique dominante de ces milieux est celle d'une gauche souvent autoritaire et hiérarchique (mouvance marxiste-léniniste en particulier). Mais ce militantisme politique se reconvertit dans une sorte de reclassement professionnel avec de nouveaux métiers du développement, le développement économique communautaire.
- c) Un mouvement issu de la culture du développement durable à la fin des années 1990 avec un renforcement significatif au début des années 2000. Dans ce cas-là, la gouvernance associative est celle de formes diverses de reddition de compte. Transparence oblige, ne serait-ce que pour satisfaire chaque individu membre du mouvement pour le travail qui a été réalisé avec sa cotisation et son engagement.

Et la recomposition politique ?

Elle devra certainement se faire avec ces trois familles d'organisations – et des outils économiques des syndicats qui lui sont associés – en tenant compte de leur culture démocratique respective. Quels modes de concertation envisager entre les différents regroupements ? Il faut, partant du diagnostic général esquissé dans ce chapitre, travailler les modes de concertation. Les modes de concertation entre différentes familles de l'économie sociale relèvent de la conception que l'on se fait de la contribution possible et souhaitable de l'économie sociale dans le développement d'une société démocratique. Or, il n'y a pas beaucoup de précédents en la matière et l'expérience internationale de l'économie sociale n'offre pas de modèle de concertation prêt-à-porter. Par contre, certains principes politiques tels que le **pluralisme**, la **parité de participation** et la **réciprocité**, de même qu'un important travail sur les conditions de la concertation peuvent cependant

être avancés. De simples rencontres occasionnelles entre les regroupements ne suffiront pas à faire progresser les choses, pas plus que les déclarations communes dans de très rares grandes assemblées déclaratoires.

Certaines pratiques et orientations, ici et ailleurs, existent et sont susceptibles de favoriser les choses. Il convient de les systématiser davantage. En premier lieu, une position claire de reconnaissance mutuelle sur la base d'un principe, celui du **pluralisme** (comme l'expérience syndicale québécoise nous le démontre). C'est là la **première condition**. Une attitude de représentation hégémonique ne mène nulle part. Plus les organisations de l'économie sociale exprimeront ouvertement leur désaccord avec cette attitude devenue une politique, mieux ce sera pour tout le monde et pour des collaborations plus soutenues et plus consistantes.

La **seconde condition** consiste dans la construction permanente de **passerelles** entre les différents regroupements à partir d'organisations ou d'institutions qui sont des interlocutrices légitimes pour les parties en cause : c'est un rôle incitatif que peuvent en ce sens jouer certains dispositifs coopératifs (Desjardins par exemple), des organisations syndicales (par leurs fonds de développement souvent engagés dans le démarrage d'entreprises), des centres ou des groupes de recherche (le CIRIEC par exemple), des réseaux de solidarité internationale comme le GESQ...

Par exemple, au CIRIEC et au GESQ, le CQCM et le Chantier se trouvent **à parité de participation** dans les instances de direction. Personne ne fait alors ombre à l'autre. Des discussions et des débats sont donc rendus possibles sur des enjeux de solidarité internationale au GESQ, sur des questions politiques au CIRIEC¹⁶ ou sur des questions ayant trait au financement des entreprises collectives. La **parité** (et **l'indépendance** de certaines organisations ou institutions à l'égard des parties en cause) est une condition préalable pour jouer le rôle de passerelle. Là où il n'y a pas de parité, on évolue généralement au sein de l'un ou l'autre des regroupements. Les fondements de futures assises organisationnelles de collaboration au sein de l'économie sociale devront s'appuyer sur ces deux principes : **pluralisme et parité**. Des organisations comme Équiterre pourraient d'ailleurs être invitées aux mêmes tables.

Cela ne suffira évidemment pas. Peut-être qu'un projet d'**États généraux de l'entrepreneuriat collectif** (précédés de forums locaux et régionaux) convoqués par des structures indépendantes des différents regroupements, mais avec leur collaboration et reconnues par eux, seraient une autre condition pour amorcer le renouveau de la collaboration en profondeur en économie sociale et le renouvellement de ses perspectives dans

16. Comme le dossier du nouveau droit associatif québécois, par exemple, ou le modèle revisité de l'économie sociale québécoise.

cette période de mutation. Le Sommet de l'économie sociale de 2006 n'a pas été capable de porter de tels objectifs. De ce nouveau projet émergeraient peut-être une véritable coalition et de nouvelles formes d'alliances des différentes familles et organisations comme plusieurs le souhaitent. On aimerait en être convaincu. Cela reste à voir et suppose également, autre condition, la reprise des débats sur **la gouvernance démocratique**.

Chose certaine, **l'économie sociale et solidaire devra compter davantage sur elle-même dans les prochaines années** : l'interface avec les pouvoirs publics à Québec et à Ottawa n'est plus la même avec l'arrivée du gouvernement libéral à Québec et du gouvernement Harper. La balle est aussi dans le camp des gouvernements locaux : sont-ils prêts ?

Enjeux et défis du renouvellement de l'économie sociale au Québec

Au terme de ce premier tour d'horizon, il convient d'identifier quelques enjeux pour l'entrepreneuriat collectif du Québec des prochaines années. Un premier enjeu concerne la place qu'il occupe dans l'économie du Québec. S'il paraît évident que le secteur public puisse être actif dans des domaines d'intérêt général tels la santé et l'éducation, et que l'économie sociale puisse occuper certains secteurs d'activités où la participation citoyenne permet de faire valoir les intérêts des usagers et des producteurs (habitation, aide domestique, insertion socioprofessionnelle, services de proximité, santé, etc.) (Vaillancourt, 2008), la coopération et l'économie sociale doivent relever le défi de **la pérennité des initiatives**, surtout celles liées au marché public.

Un deuxième enjeu concerne le **rapport asymétrique des initiatives locales aux pouvoirs publics**. L'ouverture de l'État à un rôle accru pour les entreprises collectives évolue en dents de scie, mais ce dernier demeure marqué par un passé de service public à dominante centralisatrice et une volonté plus affichée de sa préférence pour la privatisation. On peut craindre aussi que les pouvoirs publics n'accordent aux initiatives collectives que le social, et que l'économique soit réservé aux forces du marché comme politique générale en contexte de conservatisme social.

Un troisième et dernier enjeu réfère aux **capacités de transformation sociale des initiatives collectives**. La **repolitisation des débats** au sein des différentes familles de l'économie sociale, la question du **fonctionnement démocratique** et la perspective d'un développement du Québec **par ses régions** sont de grands indicateurs du potentiel de changement social, même s'ils ne sont pas les seuls. Reste que la stratégie de lobby professionnel a trop pris les devants de la scène et menace les avancées à ce chapitre. Même s'il existe, sur le plan continental et international, un courant dynamique de changement social porté par l'économie sociale et solidaire, il ne va pas nécessairement de soi que ces initiatives conduisent à agir en faveur du changement social. Dossier à suivre.

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES COLLECTIVES AU QUÉBEC

L'enjeu de la solidarité internationale

La mondialisation politique, économique et culturelle de la dernière décennie après la chute du mur de Berlin et celle des tours de New York font de la période actuelle une période de profondes mutations qui représentent des menaces, mais aussi des opportunités. Malgré la déroute des projets de grande envergure (socialiste et tiers-mondiste) et même si la mondialisation néolibérale représente indiscutablement une tendance forte et durable, le rapport des forces en présence n'est pas à sens unique pour autant. La conjoncture internationale est en effet incertaine et instable et un mouvement citoyen international a ouvert une brèche, notamment à partir des Forums sociaux mondiaux. Ce chapitre cherche à dégager les principales lignes de force de l'économie sociale québécoise engagée dans le développement de ce mouvement international¹. C'est l'enjeu de la solidarité internationale, particulièrement autour de la fracture sociale et économique de la planète entre le Nord et le Sud.

1. L'apport de ce chapitre réside dans le lien opéré entre les entreprises collectives du Québec et l'histoire internationale de l'économie sociale d'une part et, d'autre part, le lien entre son renouvellement et l'émergence d'un mouvement citoyen international.

1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE DES 15 DERNIÈRES ANNÉES : LA FIN D'UN MONDE ET L'ENTRÉE DANS UNE NOUVELLE PÉRIODE

Avec le début du millénaire, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la mondialisation : d'abord, sur le **plan politique**, les années 1990 marquent la réouverture d'une question fondamentale, celle de gouvernance mondiale. Quel rôle attribuer à l'ONU et à ses institutions politiques multilatérales (PNUD, UNESCO, OMS, OIT...)? Ensuite, au **plan économique**, les années 1990 marquent la fin des régulations économiques internationales sous contrôle des États (accords commerciaux du GATT...), et la montée en puissance d'une finance internationale qui pilote désormais l'économie, cette fois-ci à l'échelle de la planète. Puis au **plan culturel**, une révolution technologique avec l'arrivée d'Internet et aujourd'hui plus de 700 millions d'abonnés et 70 millions de sites, révolution qui vient modifier les modes d'organisation du travail et les modes de vie. Et ce qui apparaît majeur en ce début de millénaire, c'est à la fois **le saut qualitatif et la simultanéité du nouveau souffle** de la mondialisation sur les trois registres.

En fait, après l'effritement du Bloc de l'Est consacré par la chute du mur de Berlin et après le choc du Bloc de l'Ouest à la suite de la chute des tours de New York, **nous sommes entrés dans une autre période** marquée du sceau de l'**incertitude** au plan économique à une échelle sans précédent, incertitude à laquelle s'est ajoutée, après le 11 septembre 2001, **la peur** liée à un climat permanent de guerre larvée, diffuse, souterraine à l'échelle de la planète et d'une guerre nucléaire. À cette incertitude et à cette peur s'est aussi joint le constat d'un **vide de références** à partager, le socialisme n'étant plus l'espoir commun de dizaines de pays pauvres de la planète, comme ce fut le cas dans les années 1960 et 1970. Quelles sont les réponses à cette incertitude, à cette peur, à ce vide de références?

Le lecteur retrouvera un développement plus important des idées développées ici dans trois ouvrages dont l'auteur tient son inspiration première : les deux premiers que l'auteur a réalisés avec Abdou Salam Fall et Gérard Larose en 2004 ont été produits dans la foulée d'une importante conférence internationale réunissant, à l'UQO, plus de 400 participants de tous les coins du Québec, dont une vingtaine de conférenciers venus du Sud et liés au Réseau international de chercheurs «Création de richesse en contexte de précarité» (2003). Et un troisième codirigé par A.S. Fall et moi-même, à partir de travaux sur l'Afrique, *L'Afrique qui se refait* (Favreau et Fall, 2007). Pour en savoir plus et suivre l'évolution de la recherche en développement international à la CRDC et à l'ARUC-ISDC, voir le site <www.uqo.ca/ries2001>.

2. LES MOUVEMENTS SOCIAUX DANS LA NOUVELLE CONJONCTURE INTERNATIONALE

D'abord, on ne saurait sous-estimer les efforts d'institutions et programmes internationaux autres que le FMI et la Banque mondiale : 1) la réflexion sur l'avenir de l'espèce, sur l'avenir de la planète, sur le vivre ensemble au XXI^e siècle à l'UNESCO (Bindé, 2000); 2) la réflexion et surtout l'action menées par le Bureau international du travail en ce qui a trait aux mutations du travail dans le monde (normes minimales à respecter, protections sociales de base, soutien à la micro-entreprise et aux coopératives); 3) la réflexion et surtout l'action en faveur du développement humain et du développement durable au PNUD. Sans compter le travail de la coopération internationale décentralisée des ONG, de gouvernements locaux, d'associations professionnelles, d'organisations syndicales... C'est beaucoup de ce côté que nous regarderons et, plus globalement, en examinant ce que font les **mouvements sociaux** dans ce registre, aspect des choses peu étudié en sciences économiques et sociales.

Précisons que le concept de **mouvement social** a généralement deux sens (Whitaker, 2003, p. 39-42) : d'abord celui d'une action collective entreprise par des militants qui ont une **cause spécifique** à défendre et des objectifs concrets, limités dans le temps et l'espace, avec des stratégies, des règles de fonctionnement, des plans d'action et des structures appropriées. On parle alors de « mouvements » qui sont pluriels dans leur composition sociale, leurs orientations, leurs règles, leurs manières de faire. Il suffit de penser aux organisations paysannes et au mouvement des travailleurs, au mouvement des femmes et au mouvement écologique pour voir se dessiner les contributions particulières des uns et des autres. Ensuite celui d'une action collective fédérative de plusieurs types d'organisation où se dessinent peu à peu des convergences. Il s'agit alors d'un processus de longue durée qui peut grandir au fil des ans. On parle alors du « mouvement » parce qu'il y a différentes causes et courants en interaction dans la durée. C'est de cela qu'il s'agit lorsqu'on utilise la notion de « mouvement altermondialiste » ou de « mouvement citoyen international », une action collective qui décloisonne les différents groupes en introduisant un espace qui leur est commun. Le Forum social mondial (FSM) est l'illustration de cela. L'inédit des années 1990-2000, c'est que bon nombre de mouvements, de caractère et de portée surtout nationaux et spécifiques, ont commencé à investir l'espace international en participant à l'émergence d'un mouvement citoyen à cette échelle. Il vaut la peine de s'arrêter un moment sur les conditions d'émergence, les caractéristiques et l'originalité de celui-ci.

Au sein des mouvements, les réponses aux mutations sociales en cours ont été de deux ordres. Deux mouvements collectifs, évoluant en sens contraire, sont en effet apparus comme réponse à cette nouvelle conjoncture

internationale. D'une part, **un mouvement des replis identitaires**, des nouvelles tensions entre les cultures (notamment entre le monde arabe et musulman et le monde occidental et chrétien), voire des **affrontements violents** et de nouvelles formes de terrorisme tendant à prendre de l'ampleur à défaut d'alternatives démocratiques suffisamment fortes, plausibles et convaincantes². D'autre part, **un mouvement d'ouverture et de recherche de nouvelles voies** porté par les initiatives internationales de mouvements sociaux tels les Forums sociaux mondiaux de Porto Alegre et de Mumbai; mouvement d'ouverture également porté par des États d'Amérique latine ou d'Afrique comme le Brésil ou l'Afrique du Sud; mouvement d'ouverture aussi porté par de plus petites sociétés comme le Québec en Amérique du Nord ou le Mali en Afrique de l'Ouest, ou encore par des bidonvilles qui s'organisent en combinant démocratie participative et démocratie représentative tel que Villa el Salvador au Pérou. C'est de ce mouvement d'ouverture dont nous voulons traiter ici (voir les encarts sur le Mali et sur Villa el Salvador au Pérou).

Au Mali, une démocratisation en voie de réussir

Des élections libres se succèdent au Mali depuis aujourd'hui depuis plus de 15 ans. Un 4^e scrutin présidentiel s'est tenu en avril 2007. C'est un fait sans précédent puisque le Mali, revenu de loin, avait vécu 23 ans de dictature (1968-1991). En 1991, des manifestations revendiquent le multipartisme. Un coup d'État militaire a lieu. Le régime de parti unique est renversé. Une conférence nationale est convoquée. La démocratie, dans un des pays les plus pauvres d'Afrique, s'engage à partir de ce moment sans se démentir depuis.

La décentralisation est mise de l'avant

Durant la première décennie (1992-2002), on assiste à l'émergence d'une presse dynamique (une quinzaine de journaux et 150 radios communautaires). Sur le plan économique, la croissance s'accélère à partir de 1994. La décentralisation démarre dès 1992 : on structure huit régions (plus le district de Bamako, la capitale). Et l'ensemble des territoires du pays s'organise autour de 703 communes, le tout fondé sur des regroupements volontaires des villages. Les premières élections locales auront lieu en 1998 et 1999. D'autres élections locales se tiennent aussi en 2004.

2. Ce mouvement ou plutôt ce contre-mouvement ne peut être sous-estimé, car il reflète des fractures et des tensions dans les milieux populaires eux-mêmes à l'échelle internationale. Ce mouvement, plutôt méconnu et surtout craint dans les Amériques, pose une nouvelle série de questions, notamment sur les rapports entre religion et développement, sur la séparation entre les Églises et l'État dans des régimes démocratiques, sur les rapports entre organisations populaires de culture religieuse différente, sur les nouvelles formes que prend le terrorisme, etc. Tel n'est pas cependant le propos de ce chapitre, tout en considérant qu'une réflexion de fond s'impose à ce sujet.

Au Mali, une démocratisation en voie de réussir (suite)

La société civile s'organise

L'avènement d'une démocratie durable a un effet majeur sur la société civile. La vie associative prend alors un essor important dans tous les secteurs et en 2001 se tient une rencontre nationale qui adopte une définition de la société civile : « l'ensemble des institutions (associations, organisations, syndicats...) , à but non lucratif, librement constituées, indépendantes du politique et de l'administration publique et dont le but n'est pas la conquête ou l'exercice du pouvoir ».

À l'origine de tout cela, un consensus politique fort et un partage des ressources, les deux pilotés par Amadou Toumani Traoré (ATT), un leader exceptionnel, jeune retraité de l'armée. Avec un tel développement politique à l'intérieur, les bailleurs de fonds internationaux encourageront ce système de concertation, notamment la coopération internationale canadienne qui en fait son « laboratoire » dans le secteur de la santé.

Pour en savoir plus : *Alternatives internationales*, n° 34, mars 2007, p. 16 à 18; Lachapelle et Lépine dans *Interaction communautaire*, n° 75, été 2007, p. 17 à 29 et Lachapelle, 2008.

Villa el Salvador : économie solidaire, développement communautaire et coproduction de services dans un bidonville

Peut-être la réussite la plus grande dans l'édification d'une communauté d'entraide locale dans le monde est-elle celle de Villa El Salvador à Lima, où les citoyens ont planté un demi-million d'arbres, construit 26 écoles, 150 garderies, 300 cuisines communautaires, et formé des centaines d'assistants médicaux qui vont de porte en porte. [...] Les principaux artisans de cette réussite ont été un vaste réseau de groupes de femmes et la structure administrative démocratique des associations de quartier, qui a des représentants dans chaque bloc d'habitations. Ensemble, ils forment un dosage équilibré entre une organisation très développée à la base et un système d'administration, qui réagit vite, afin d'obtenir une plus grande participation possible dans la conception et la mise en œuvre des actions de la communauté (Durning, Worldwatch Institute, 1989, p. 264-265).

Ce diagnostic des années 1980 peut être reconduit en l'an 2007. Villa el Salvador (VES), bidonville de 350 000 habitants, en banlieue de Lima au Pérou, est devenu en 30 ans une municipalité qui se caractérise par son haut degré d'organisation sociale (plus de 3000 associations de quartier et sectoriels y œuvrent) et par son parc industriel cogéré par la municipalité et les associations locales d'entrepreneurs³.

L'aménagement du territoire à Villa el Salvador

VES est doté d'une forme particulière d'organisation sociale de son espace, en faisant du groupe résidentiel l'unité de base de l'organisation de son territoire. Le groupe résidentiel comprend en moyenne 384 familles organisées par pâtés de maison, soit entre 2000 et 2500 personnes. Les familles disposent de maisons regroupées autour d'une place commune réservée aux services de base qu'elles ont en commun : l'école maternelle, le centre de santé, le local communal, le terrain de jeu. VES a planifié

3. Un rapport complet de 150 pages est disponible à la CRDC de l'UQO (Favreau, Fréchette, Boulianne et Van Kemenade, 2001).

Villa el Salvador : économie solidaire, développement communautaire et coproduction de services dans un bidonville (*suite*)

son développement en créant en quelques années 120 places communes. Chaque place a son groupe résidentiel et chaque groupe résidentiel ses délégués à la Communauté autogérée de Villa el Salvador (la CUAVES). Ainsi, Villa el Salvador innove surtout en brisant le modèle colonial classique des villes d'Amérique latine, héritées de la colonisation espagnole et construites autour de la *Plaza de armas*, bordée par le palais du gouverneur, l'église, le palais de justice et la prison. Dans Villa el Salvador, au contraire, la place commune est conçue de façon communautaire avec une démocratie à l'échelle microsociale favorisant la décentralisation.

L'organisation sociopolitique de VES

En 1983-1984, Villa el Salvador se détache de la municipalité de Lima et élit son propre maire. Cette nouvelle structure politique introduit alors une première institution de caractère public fondée sur la citoyenneté et la démocratie représentative. L'organisation de la ville se modifie alors en conséquence : le pouvoir est partagé entre l'organisation communautaire de la population et la municipalité. Des délégués sont nommés par chacun des 120 groupes résidentiels qui forment la *Communauté urbaine autogérée de Villa el Salvador* (CUAVES). Une fois mise en place en tant qu'administration, la municipalité et ses élus ont d'abord reconnu la CUAVES, puis les deux parties ont passé un accord pour confier le pouvoir à une commission mixte à laquelle participent les élus municipaux, des fonctionnaires et des délégués de la CUAVES chargés de traiter de toutes les questions qui les concernent avec la municipalité. Le Plan de développement intégral a même prévu la réalisation d'un budget participatif.

Le parc industriel

Comme la grande industrie montre peu d'intérêt pour le projet de parc industriel de VES, elle laissera ainsi une porte ouverte à la communauté de Villa El Salvador (la CUAVES), à l'Association de petits industriels (APEMIVES) et à la Municipalité pour demander au gouvernement le transfert de terrains à la municipalité. C'est ainsi qu'en 1987 se constitue l'Autoridad Autónoma, entité mixte formée par trois représentants du gouvernement national et trois de VES. Les objectifs principaux seront de : a) promouvoir l'installation et le développement de projets de petites entreprises en leur fournissant, en contrepartie de leur présence dans le parc industriel, une infrastructure de base et une assistance technique; b) réaliser des études, des designs, des programmes de financement, de commercialisation, de construction et de développement des petites unités productives. Demeuré jusque-là une ville-dortoir, VES cherchait ainsi à développer sa propre économie. Le Parc sera le résultat d'un travail d'organisation des petits entrepreneurs déjà présents à VES, mais disséminés un peu partout dans le bidonville et très faiblement organisés et d'un développement intégral basé sur la commercialisation, l'assistance technique à la production, le financement et la formation entrepreneuriale.

VES a incité les artisans de la production locale à s'organiser par champ professionnel au sein d'entreprises débordant le seul cadre familial et à mettre en commun leurs achats, leur machinerie et la commercialisation de leurs produits. Après 10 ans d'efforts, les résultats ont été probants : sur une population active de 100 000 habitants, VES aura réussi à regrouper, dans son parc industriel, 30 000 postes de travail distribués dans 8000 petites et microentreprises dont 5000 dans le commerce, 2000 dans l'industrie et 1000 dans les services.

Extraits tirés du rapport de recherche de Favreau, Fréchette, Boulianne et Van Kemenade, 2001, CRDC, UQO.

Les conditions d'émergence du « mouvement altermondialiste »

Ce mouvement a d'abord un **héritage**, celui du tiers-mondisme des années 1970, mouvement du Nord qui appuyait les mouvements de libération nationale des pays du Sud : Cuba, puis le Salvador et le Nicaragua en Amérique latine ; la Guinée-Bissau, l'Angola, le Mozambique et l'Afrique du Sud, de même que le Vietnam en Asie. Ces pays ont tous été l'objet de luttes dites de libération qui ont alimenté l'imaginaire de transformation sociale des années 1960-1970. L'érosion des modèles de société de l'après-guerre (1945-1975), tant au Nord qu'au Sud, a laminé ce courant dans les 25-30 dernières années. Celui-ci n'en a pas moins formé des générations de militants internationalistes dans mais aussi hors du giron habituel des partis de gauche. L'émergence de nouveaux acteurs dans les années 1990-2000 – les femmes, les associations des bidonvilles, les jeunes, les écologues – ont du coup provoqué la réouverture des débats, notamment la sortie de l'éclipse des alternatives économiques populaires et de développement local dans le nouveau contexte où l'État n'est plus considéré comme le seul garant du développement et de l'intérêt général. Ces générations des années 1970 et les nouvelles des années 1980 ou 1990 se croisent aujourd'hui à l'intérieur de forums sociaux mondiaux et de nouveaux réseaux internationaux en voie de construction.

Ce « mouvement altermondialiste » qui croise des générations différentes d'organisations a aussi eu un événement **précurseur** : le Sommet sur l'environnement de Rio en 1992, qui a réuni, sur ses propres bases, plus de 20 000 participants et 8000 ONG. Par la suite, les ONG sont venues occuper l'espace public international nouvellement créé par les sommets subséquents organisés par l'ONU : sur le développement social en 1995 ; sur la condition des femmes en 1996 ; sur la lutte contre l'exploitation des enfants à Genève en 1998 ; puis le second Sommet de la Terre à Johannesburg en Afrique du Sud en 2002. Mais cette mobilisation de type institutionnel ne comblait cependant pas toutes les demandes et toutes les aspirations.

Le premier grand **tournant** qui est venu nourrir cette nouvelle mobilisation collective fut sans doute Seattle en 1999, puis la marche mondiale des femmes en 2000 et les Forums sociaux mondiaux (de 2001 à aujourd'hui). Il faut aussi compter parmi d'autres de grandes mobilisations dans la rue contre le G8 à Gênes en 2001 (300 000 participants) et l'émergence d'une nouvelle génération d'organisations dont ATTAC en France (et ailleurs maintenant) qui en constitue le prototype (Cassen, 2003).

Les principales caractéristiques

Dans leur première phase, ces forums sociaux internationaux mobilisèrent ainsi des ONG de développement, notamment dans le secteur de l'environnement, mais aussi du développement social..., phénomène concomitant,

durant la décennie 1990, avec une importante croissance des ONGI (plus de 15 000 selon Ruano-Borbalan, 2003; près de 50 000 selon Laroche, 2003). Puis d'autres organisations emboîtèrent le pas: les organisations de défense de droits sociaux (enfants...), les syndicats, les ONG d'aide humanitaire, les réseaux d'organisations et d'entreprises collectives, les réseaux de développement local et durable, des réseaux du mouvement des femmes, des fondations et des Églises progressistes.

Que révèlent ces différents types de mobilisation? Au Nord comme au Sud, une **recherche commune**, celle de doter la planète de contrepoids démocratiques à la gouvernance économique du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC et d'un contrepoids politique mondial au Conseil de sécurité de l'ONU, dans la foulée d'un diagnostic de base qui confirme le caractère dévastateur de la mondialisation néolibérale: la montée des inégalités, les perturbations majeures de l'environnement et la montée des facteurs de guerre.

Mais ces mobilisations traduisent aussi une **grande hétérogénéité et d'importantes tensions entre sensibilités différentes**: d'un côté une gauche politique classique et de l'autre une nouvelle gauche et une extrême gauche politique; d'un côté, des mouvements de lutte revendiquant leur autonomie envers et contre tous et une identité propre sans affiliation de parti ni idéologie précise et de l'autre, des réseaux de culture religieuse, surtout chrétienne de souche; d'un côté, des syndicalistes luttant contre la désindustrialisation et de l'autre, des écolos luttant pour une décroissance durable; d'un côté, des producteurs défendant une agriculture industrielle menacée par les nouvelles politiques de l'OMC et de l'autre, des organisations favorables à l'agriculture familiale... Ajoutons à cela que les couches sociales surtout mobilisées pour l'instant sont les couches moyennes politisées soit des étudiants, des intellectuels et des professionnels du monde associatif.

Retenons par ailleurs que ce nouvel espace public international de dialogue aura fait émerger de nouveaux thèmes: le travail des enfants; l'annulation de la dette; le VIH/sida; la lutte contre les politiques d'ajustement structurel; la responsabilité sociale des entreprises; la taxe sur la spéculation (taxe Tobin) et sur la pollution (écotaxe); le changement climatique de la planète; la démocratie à l'échelle mondiale; la paix...

Un autre tournant marque aujourd'hui ce jeune mouvement, celui du 11 septembre 2001 avec la montée d'une nouvelle forme de terrorisme qui s'introduit dans l'espace public international, sur fond de montée en puissance d'un Islam intégriste dans les pays du Moyen-Orient. Sans compter une situation plus instable à cause du déploiement d'un nucléaire venant de pays du Sud: le Pakistan et l'Iran constituent aujourd'hui la pointe avancée de cette menace. À l'intérieur de cette conjoncture de guerre et de menace nucléaire, l'intervention militaire américaine en Irak a cependant provoqué

une mobilisation sans précédent en faveur de la paix le 15 février 2003, quand des millions de personnes partout en Europe et en Amérique du Nord, tout particulièrement au Canada (dont 150 000 au Québec) sont sorties dans les rues pour dénoncer la politique américaine.

L'originalité du mouvement

À partir de l'expérience aujourd'hui probante du Forum social mondial et des très nombreuses rencontres internationales de grande ampleur qui se sont réalisées en peu de temps, il est permis de dire que celui-ci a commencé à casser les cloisonnements entre les différents mouvements, que ce soit les organisations paysannes, le mouvement écologique, le mouvement des femmes, les ONG et aujourd'hui les organisations plus fortement instituées du mouvement syndical et du mouvement coopératif. Comment y est-il arrivé? En défendant bec et ongles la création d'un espace ouvert à tous où aucune organisation, aucun mouvement, aucun parti politique ne saurait prétendre hégémoniser l'ensemble (Whitaker, 2006). Jusqu'ici il y est arrivé, non sans peine, mais il y est arrivé en évitant trois pièges.

1. Celui de prendre la mondialisation néolibérale comme seul et exclusif adversaire, ce qui est susceptible à terme d'amener à conclure que le front du refus suffit à mettre fin au vieux monde. Or, des alternatives sont à bâtir ici et maintenant : **résister et construire** fut la conclusion de la rencontre internationale de Québec en 2001 (Favreau, Lachapelle et Larose, 2003) et cette perspective est en progrès au sein de plusieurs réseaux du FSM.
2. La fuite en avant d'une partie du mouvement qui s'autoproclame le porteur des transformations sociales à venir et des stratégies pour y arriver par opposition à l'ouverture à de **multiples alternatives à différents niveaux** (local, national, international).
3. La tentation d'enterrer la démocratie représentative en l'opposant à la démocratie directe : si la démocratie représentative est quelque peu figée, elle reste néanmoins une des formes de prise de décision pour en arriver à dégager l'intérêt général dans une société. La démocratie directe a aussi ses travers : la trop grande présence de l'informalité et de la faible représentativité par exemple de certains groupes, la cooptation des responsables... bref le risque récurrent des formes déjà expérimentées de démocratie directe qui ont tombé dans une sorte de « néocorporatisation » de l'organisation sociale.

Ce mouvement est souvent l'animateur ou le lien international de rassemblement de milliers d'expériences plutôt locales mais relativement inédites de développement local soutenues par des ONG, d'organisations syndicales progressistes, du mouvement coopératif et d'entreprises collectives. Voyons de plus près la nature de ces expériences.

3. DÉVELOPPEMENT AU SUD

3.1. L'entrée en scène de nouveaux acteurs

En matière de développement, l'influence décisive est entre les mains des multinationales, des grandes organisations internationales et des États des pays du Nord (Bartoli, 1999). Cependant, les formes qu'a prises la solidarité internationale dans les 25 dernières années ont changé la donne avec l'émergence sur l'avant-scène de nouveaux acteurs «qui instaurent des relations directes avec les représentants des communautés locales de base (quartiers, villages, chefs de famille, associations de femmes, de jeunes, de producteurs, etc.)» (Copans, 2006, p. 61). Copans, dans son ouvrage, parle surtout des ONG mais elles ne sont pas les seules : les gouvernements locaux (dans le cadre de la coopération décentralisée), les diasporas (l'exemple des Maliens en France est significatif à cet égard), les organisations paysannes, les syndicats de travailleurs, le mouvement coopératif et le mouvement associatif entreprenant sont aussi parties prenantes d'initiatives locales, nationales et internationales comme nous l'avons proposé dans plus d'un ouvrage (Favreau et Fall, 2007 ; Fall, Favreau et Larose, 2004 ; Favreau, Lachapelle et Larose, 2003). Tout cela demeure cependant encore trop peu étudié.

En fait, les gouvernements centraux du Nord, à la faveur d'un resserrement important de leurs budgets, ont ouvert une brèche dans la coopération interétatique qui prévalait jusqu'alors : non seulement la Banque mondiale a encouragé la décentralisation dans les pays du Sud en direction des communes et des régions, mais un mouvement de décentralisation s'est également amorcé dans l'aide publique au développement des États du Nord. Avec des fortunes diverses, les ONG ont saisi la balle au bond, puis des municipalités⁴, des coopératives⁵, des organisations de producteurs agricoles⁶ et des syndicats des travailleurs⁷.

4. La Fédération canadienne des municipalités a un programme international de jumelage entre villes et villages du Nord et du Sud, financé par l'ACDI. Ce n'est pas un cas unique. En Europe, nombre de pays font de même dans le cadre de ce qui est appelé d'ailleurs la «coopération internationale décentralisée».

5. Ce qui donnera naissance au Québec à la SOCODEVI en 1985. Le Mouvement des caisses populaires Desjardins, fortement présent au Québec mais aussi dans toute la francophonie canadienne, qui en avait les moyens, avait déjà pris les devants au début des années 1970 en créant Développement international Desjardins (DID).

6. L'Union des producteurs agricoles crée au début des années 1990 UPA Développement international (UPA-DI).

7. La CSN et la FTQ, les deux grandes centrales syndicales québécoises, sont membres de la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI) et participent à divers programmes de solidarité internationale, surtout au sein de la francophonie syndicale (en Haïti, en Afrique francophone...).

En sciences sociales du développement, l'objectif est de comprendre la nature de ces nouveaux rapports sociaux entre le Nord et le Sud dans lesquels ces acteurs interviennent, notamment l'importance depuis une décennie ou deux accordée au niveau local, hier si décrié et considéré comme résiduel. C'est le national qui prévalait. Mais si le «local» a ses avantages dont celui de la proximité des populations, celui de l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté au plus près de la vie quotidienne, celui de la volonté de contrôler son environnement immédiat en matière d'habitat, d'emploi, de santé, d'éducation... il a aussi un inconvénient: celui de la valorisation excessive des petits projets, celui de leur spécialisation sectorielle, celui de la mainmise de professionnels sur les processus de participation des populations locales.

Il faut donc tenter de reconstituer la portée générale de cet ensemble de dynamiques portées par ces acteurs nouveaux et dans ce chapitre-ci plus spécifiquement, les entreprises collectives et leurs réseaux. **Ces réseaux sont-ils «localistes» ou s'organisent-ils non seulement à l'échelle locale et nationale mais aussi à l'échelle internationale?** Ont-ils un poids quelconque sur les décisions des pouvoirs publics ou au contraire sont-ils très dépendants de ces derniers? Quelle influence ont-ils sur les grandes institutions internationales? Et comme ils n'évoluent pas en vase clos auprès des communautés, comment sont-ils par ailleurs également influencés par le contexte général, qui ne se prête pas nécessairement au développement comme stratégie et comme politique? Car le poids envahissant de l'action humanitaire et des programmes de lutte contre la pauvreté constituent, depuis plus d'une décennie, une coordonnée stratégique au plan international, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Or, on connaît l'idéalisme sous-jacent à ces objectifs qui relèvent davantage d'une lutte contre la pauvreté séparée du développement et d'une pauvreté qu'on confond avec les inégalités pour mieux se dissimuler les obstacles structurels de ce combat pour le développement (Favreau, 2006).

Car le problème majeur des programmes de lutte contre la pauvreté et de l'aide humanitaire, c'est d'évacuer la lutte sociale, celle des mouvements qui forcent les États, au plan national comme au plan international, à construire de nouvelles régulations économiques et sociales pour contraindre les multinationales, favoriser la souveraineté alimentaire, le développement de marchés intérieurs, etc. C'est aussi qu'ils sous-estiment que l'épicentre réel du développement, c'est le monde du travail sans pour autant penser au simple retour à l'équation chérie par nombre d'officines de développement: «développement = industrialisation = emploi salarié = service public». Les programmes d'ajustement structurel et la grande sélectivité des investissements des multinationales en direction de certains pays

émergents du Sud ont tellement précarisé le monde du travail, que l'«informel» est devenu la tendance prévalente dans la majorité des pays du Sud. Et cela même au sein des puissances émergentes comme le Brésil, l'Inde ou l'Afrique du Sud. C'est à partir de cette perspective générale que nous tenterons ici de voir plus clair dans les contributions en cours des mouvements investis dans le démarrage et le développement d'entreprises collectives.

3.2 Le chaînon manquant et nécessaire du premier développement

Que retenir de ces milliers d'expériences locales qui cherchent à s'internationaliser et que nous pouvons coiffer de la notion de **premier développement**? D'abord qu'elles sont relativement nombreuses, mais insuffisamment connues et légitimées en dehors des grands rassemblements du type FSM. Ensuite qu'elles sont sous-estimées quant à leur apport au développement. Les sociétés industrielles nées en Europe au XIX^e siècle ne se sont-elles pas très précisément construites, **pendant au moins deux cent ans**, dans le creuset de cette «économie de rez-de-chaussée» (Braudel, 1985)? De là l'importance de bien saisir cette dynamique dans les pays du Sud. Ce développement ne réside pas seulement dans une économie de subsistance pour se nourrir, mais bien dans un «vivre ensemble» qui prend appui et nourrit tout à la fois un système local d'échanges sur des territoires à pertinence sociale. En d'autres termes, occuper un territoire ne consiste pas seulement à se loger et à se nourrir, mais bien à **occuper un espace social** particulier pour des échanges, économiques et sociaux, au plan local, sur un territoire qui prend peu à peu sens à travers ces échanges et donc à **cohabiter** dans le cadre d'un premier développement qui instaure un marché intérieur. D'où la critique des théories traditionnelles du développement et de l'aide publique qui en a découlé :

L'essentiel est allé à l'aide globale ou macroéconomique... Il manque le chaînon du premier développement, celui qui vise la prise en charge, par les populations elles-mêmes, des éléments clés de leur subsistance. Ce développement du pays profond, des «pays» et des quartiers, est le fondement incontournable d'un développement moderne, urbain, industriel et tertiaire, car il restaure ou instaure un marché intérieur (Verschave et Boisgallais, 1994, p. 138).

Certes, en insistant trop sur l'existence de ce premier développement dans l'Europe du XVIII^e et XIX^e siècle, on pourrait retomber dans la même erreur que les défenseurs du modèle libéral de développement en prenant encore une fois la dynamique qui a caractérisé l'Europe comme référent de développement. Il ne s'agit pas ici d'adopter un nouveau schéma déterministe de développement. Mais il ne faut pas non plus tomber

dans le relativisme complet eu égard au développement. Il faut plutôt prendre acte ici de la prégnance de l'économie de marché sur la planète, de la mondialisation du capitalisme et des tendances, dans les économies industrielles en émergence dans le Sud, de **certaines conditions similaires à celles du Nord** rencontrées dans des stades antérieurs de leur histoire économique : **une intervention de l'État, des sociétés civiles fortes, des systèmes locaux d'échange, une présence de gouvernements locaux, un environnement favorable à l'entrepreneurship, des mouvements sociaux locaux qui soutiennent le développement d'entreprises collectives.** Autrement dit, comme l'affirme avec beaucoup de justesse une ONG béninoise :

Si l'on veut faire en sorte que les initiatives d'économie sociale conservent des fonctions motrices dans l'économie – accroissement de l'emploi, redistribution du revenu national et approvisionnement du marché interne –, il faudra opérer une modification durable de leur environnement économique et institutionnel et de la législation relative à l'accès aux ressources de production et à l'élargissement des débouchés...

Il serait aussi naïf d'attendre un développement durable des petits métiers tendant à en faire des pourvoyeurs du marché national sans une politique à la fois de protection et de promotion. Cela va nécessiter l'aménagement d'un cadre institutionnel approprié...

(Dijoï et Nassirou, 2002, p. 23)

Mais en quoi et comment la solidarité internationale des entreprises collectives de pays du Nord peut-elle être facilitante pour ces nouveaux acteurs du Sud? Quelle participation la coopération et l'économie sociale québécoise a-t-elle dans la solidarité internationale avec les initiatives de ces communautés du Sud?

4. LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES COLLECTIVES QUÉBÉCOISES ET DE LEURS RÉSEAUX AU DÉVELOPPEMENT D'UNE MONDIALISATION ÉQUITABLE : UNE PREMIÈRE ÉBAUCHE

Dans le domaine de la coopération internationale, l'évolution de la conjoncture générale pose de nouveaux défis de taille pour les organisations de solidarité internationale et leurs partenaires du Sud. En effet, un nouvel agenda international de l'efficacité de l'aide (AIEA) a fait son apparition. Comme le souligne l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI), l'évolution des politiques canadiennes en fonction de cet Agenda international de l'efficacité de l'aide (AIEA) constitue désormais un environnement difficile pour les partenariats Nord-Sud.

4.1. Le Canada dans la coopération Nord-Sud et la Déclaration de Paris

Transformation de l'aide canadienne

Dès sa fondation en 1968, l'ACDI avait fait des ONG ses partenaires pour le développement au Sud en cofinçant les projets soutenus par ces organisations et des programmes d'éducation du public au développement international. Cette façon de fonctionner a permis de soutenir des projets au Sud et de renforcer leur société civile dans la capacité de prise en charge, non seulement dans les situations de crise, mais également à travers des stratégies de développement durable des communautés.

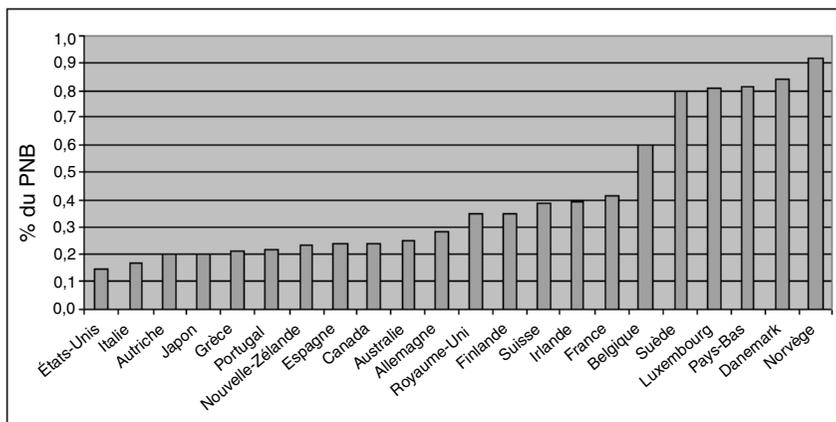
Toutefois, au cours des années 1990, on a vu s'imposer la croyance selon laquelle l'économie néolibérale mondialisée allait contribuer au développement au Sud. *Trade, Not Aid* est particulièrement évocateur du poids de cette idéologie sur les orientations de développement de la coopération internationale. Cette orientation s'est accompagnée d'une baisse des fonds destinés à l'aide. L'aide publique au développement (APD) pour l'ensemble des pays donateurs est en effet passée de 59 milliards de dollars en 1990 à 52 milliards en 1999. Alors qu'on y allouait 0,35 % du PIB dans les années 1980, elle est tombée à 0,24 % en 1999⁸. En 2003, parmi les 22 pays de l'OCDE, seulement 5 pays accordaient plus de 0,7 % de leur PIB à l'APD (voir graphique suivant). Les États-Unis sont bons derniers avec seulement 0,15 %.

Au Canada, le début des années 1990 fut caractérisé par des compressions budgétaires de l'aide internationale. L'aide publique au développement ne représentait en 2004 que 0,27 % du PIB, soit à peine la moitié en termes de pourcentage du 0,53 % du PIB de l'année 1975. Comme le démontre le graphique de la page 204, sauf quelques soubresauts, la tendance est à la baisse malgré la volonté affichée du gouvernement canadien en 1995 de *se rapprocher de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut (PNB) lorsque la situation financière du Canada le permettra*⁹.

8. QOCI, 2006, p. 18.

9. Ministère des Affaires étrangères et Commerce international Canada (1995). *Le Canada dans le monde. Le cadre stratégique de la politique étrangère du Canada* (Chapitre VI Aide internationale). En ligne (visité le 02/08/06) : <http://www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/cndl-world/menu-fr.asp>.

Pourcentage du PNB des pays de l'OCDE versé à l'APD en 2003



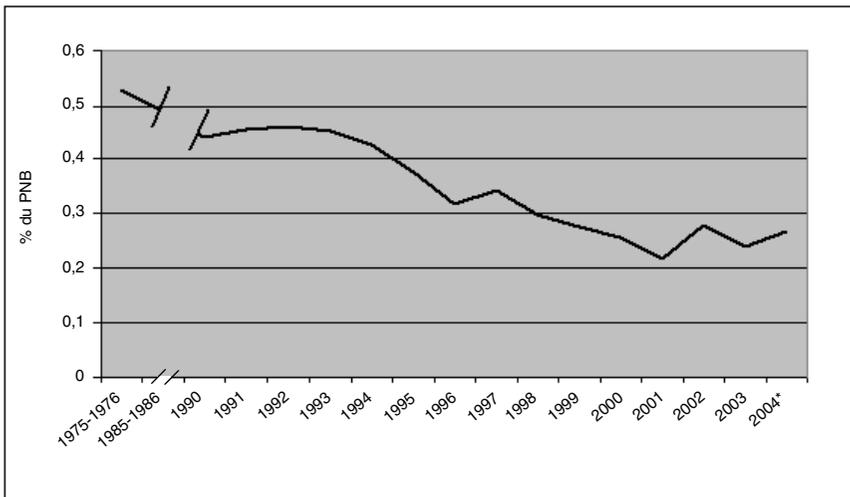
Source : *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005* – ISBN 92-64-00820-9 – © OECD 2005 : <<http://ocde.p4.siteinternet.com/publications/doi/files/302005042PIT091.xls>>.

Enfin, malgré son importance pour la sécurité alimentaire des pays, l'agriculture, qui était l'une des priorités de l'aide publique au développement en 1985-1986, a presque complètement disparu par la suite des priorités sectorielles de l'aide canadienne. En 2005, le nouvel énoncé de politique étrangère du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) divulguait les nouvelles priorités sectorielles de l'aide canadienne : 1) promotion de la bonne gouvernance ; 2) amélioration de la santé ; 3) renforcement de l'éducation de base ; 4) soutien au développement du secteur privé ; 5) promotion de la viabilité de l'environnement ; 6) avancement vers l'égalité entre les sexes, lequel est un thème transversal pour les cinq secteurs de concentration¹⁰.

Le nouveau millénaire fut accompagné d'une augmentation de l'aide aux pays en développement à l'échelle mondiale. Dans le cadre du Sommet du millénaire des Nations Unies, en l'an 2000 à New York, on lança les *Objectifs du millénaire pour le développement* (OMD) dans le but de réduire de 50 % l'extrême pauvreté à l'horizon de 2015. Cependant, quelques années auront suffi pour constater des résultats fort décevants : « Les pays riches devraient avoir honte puisqu'ils sont les seuls responsables de l'échec appréhendé des Objectifs du millénaire en Afrique » déclare l'ancien rapporteur des Nations Unies pour le VIH/sida, Stephen Lewis (*Le Devoir*, 24 août 2007).

10. Agence canadienne de développement international (2005). *Énoncé de politique internationale du Canada. Fierté et influence: notre rôle dans le monde – Développement*. Gouvernement du Canada, 37 p.

Aide publique canadienne au développement (1975-2004)



Source : AQOCI (2006)¹¹.

L'atteinte des OMD est compromise faute de s'attaquer aux inégalités. L'exemple du coton malien est éloquent à cet effet : deux millions de paysans et leurs familles s'enfoncent dans la précarité parce que le coton malien, réputé par ailleurs de grande qualité, ne trouve pas preneur à un prix convenable sur le marché international. La cause : les grandes entreprises agricoles américaines et européennes qui contrôlent ce marché. Faute d'investissements appropriés aussi, étant donné la dynamique créée à l'échelle mondiale au lendemain du 11 septembre 2001 par la guerre contre le terrorisme, qui a relégué les OMD au second plan et mis en priorité la sécurité. Cette nouvelle dynamique est bien visible dans le choix des deux principaux receivers de l'aide canadienne pour l'année 2003-2004, soit l'Irak (121 M\$) et l'Afghanistan (99 M\$)¹².

Le contexte international et la Déclaration de Paris

Au cours des années 1990, la Banque mondiale a pris les commandes des grandes orientations de l'aide au développement. En mettant l'accent sur la bonne gouvernance et le développement de relations de gouvernement à

11. «La coopération internationale canadienne depuis 1985. Tendances et perspectives», p. 7, citation de *Panorama des statistiques de l'OCDE 2005* – OECD, 2005. <<http://ocde.p4.siteinternet.com/publications/doifiles/302005042P1T091.xls>>.

12. AQOCI (2006), *loc. cit.*, p. 24.

gouvernement, afin de mettre en œuvre de nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté des États du Sud, elle pavait la voie à l'adoption de la *Déclaration de Paris* et de l'Agenda international d'efficacité de l'aide (AIEA).

La *Déclaration de Paris*¹³, adoptée en mars 2005, est en voie de modifier l'approche de l'aide internationale en remettant en devant de scène la coopération de gouvernement à gouvernement, dans le but notamment de s'attaquer en priorité aux problèmes de gouvernance de certains États. Selon cette approche, il est préférable de financer les programmes publics des pays du Sud qui permettent le développement de la société civile et sa participation au développement national, plutôt que de miser sur les projets issus de la société civile. Cette façon de faire encourage la responsabilisation des États du Sud pour qu'ils soutiennent un développement endogène. Dans ce contexte, les gouvernements qui ne font pas preuve d'une bonne gouvernance peuvent voir diminuer considérablement leurs chances de recevoir de l'aide.

De façon générale, la vision de l'AIEA est une approche gestionnaire, liée à la croissance économique et à la gouvernance, plutôt qu'une approche de développement, dédiée à l'amélioration de la qualité de vie et à la démocratie. L'AIEA privilégie les approches-programmes qui pourraient, si les orientations annoncées se confirment, représenter 66% de l'APD du Canada en 2010 en comparaison de 20% actuellement. La conséquence est que l'apport des organisations de la société civile au Nord et le soutien à celles du Sud seront marginalisés au profit des engagements de gouvernement à gouvernement et de projets dont la réalisation est confiée au secteur privé. Voyons de plus près.

Les impacts de la politique canadienne sur les pratiques de solidarité internationale

L'adhésion du Canada à la *Déclaration de Paris* relative à l'AIEA a des conséquences pratiques inquiétantes. Elle fait en sorte que l'ACDI réoriente son aide vers des programmes définis par les gouvernements des États du Sud, plutôt que vers les initiatives de la société civile de ces pays et les projets de coopération décentralisée développés par les OCI. Les possibilités que cette aide rejoigne les organisations locales de la société civile en sont affaiblies. En effet, le cercle vicieux de la corruption, qui sévit encore dans trop de pays, remet en question cette priorité à l'aide directe d'État à État plutôt qu'aux initiatives de développement de la société civile. Le financement attribué par de tels gouvernements a de fortes chances d'être dirigé vers des organisations

13. Ces informations sont tirées de la présentation de Réal Lavergne, analyste à l'ACDI, *Agenda international d'efficacité de l'aide (AIEA), société civile et économie sociale*, dans le cadre de l'Université d'été du GESQ, le 7 juin 2006 à l'UQAM.

s'inscrivant dans la mouvance gouvernementale, annihilant ainsi le renforcement d'une société civile forte. Le soutien au développement des communautés renforce la capacité des citoyens d'amener les États à investir dans le développement social. L'importance du rôle de la société civile et le développement des communautés est largement reconnue pour sa pertinence. Mais le cadre rigide de l'AIEA y fait peu de place.

Les impacts de l'adoption de cet agenda se font déjà sentir pour les organisations canadiennes de solidarité internationale, dont les ressources financières sont en constante diminution, et dont le potentiel d'innovation est compromis par la rigidité des programmes actuels. Ceci entraîne non seulement une situation de compétition entre les organisations pour des ressources plus rares, mais également un affaiblissement de leur capacité à soutenir l'internationalisation des initiatives.

Le financement de la solidarité internationale : un enjeu politique

Développer la solidarité internationale exige un financement public d'une part, mais aussi de travailler sur fonds propres. Cela relève, aujourd'hui plus qu'hier, du « miracle ». Travailler sur fonds propres est et demeure pourtant un impératif majeur pour garantir l'autonomie de décision et d'action des organisations. Encore plus aujourd'hui qu'hier, la question financière est une question politique : le financement public devient de moins en moins évident dans le contexte de la Déclaration de Paris de 2005, qui indique très clairement un retour à la coopération interétatique comme priorité des gouvernements. Sans compter le renversement de leurs priorités, les fameux trois D qui étaient hier « Développement, Diplomatie et Défense », devenues aujourd'hui « Défense, Diplomatie et Développement » (Thède et Tremblay, 2007). Bref, les organisations de solidarité internationale sont « condamnées » à innover, c'est-à-dire à rechercher de nouvelles sources de revenus pour la coopération de proximité en pensant tout à la fois, une démarche qui porte ses fruits dans l'immédiat, mais qui assure un avenir dans la durée de ce travail. Examinons de plus près les organisations québécoises qui misent sur l'entrepreneuriat collectif dans leur travail de solidarité internationale.

4.2. Organisations de coopération internationale, entreprises collectives et mouvements sociaux québécois dans la coopération internationale

Le Québec des mouvements sociaux est très engagé dans ces nouvelles dynamiques internationales, non seulement dans la contestation, mais aussi par les entreprises à propriété collective notamment, dans la coopération au développement. Par exemple, l'Union des producteurs agricoles (UPA) est particulièrement active dans le soutien à des projets de commercialisation collective de produits agricoles et artisanaux dans une douzaine de pays d'Amérique latine

et d'Afrique; le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), par la SOCODEVI, est engagé dans des dizaines de projets en Afrique et en Amérique latine de même que le Mouvement Desjardins, par DID, travaille à l'émergence de caisses populaires autant en Asie qu'en Afrique ou en Amérique latine; la Caisse d'économie solidaire Desjardins (l'ancienne Caisse des travailleurs et travailleuses du Québec, née dans le giron de la CSN) soutient des projets de reprise d'entreprises en Amérique latine, tandis que le Fonds de solidarité de la FTQ soutient en Afrique francophone des initiatives socioéconomiques et que le mouvement des chrétiens progressistes, Développement et Paix, accompagne ses partenaires du Sud dans des batailles de justice économique, tandis qu'une soixantaine d'organisations de coopération internationale (OCI) québécoises – regroupées au sein de l'AQOCI – travaillent, bon an mal an, avec l'apport de centaines de coopérants, sur place et ici, dans l'animation de projets de développement. La liste est longue et loin d'être exhaustive.

Mais pour mieux cerner **l'internationalisation de l'économie sociale québécoise**, convenons d'abord de distinguer trois formes d'internationalisation, lesquelles ne sont pas mutuellement exclusives.

1. Il y a en premier lieu les entreprises collectives qui se développent en créant des filières à l'étranger. C'est le cas par exemple du Mouvement Desjardins, qui est sorti du Québec pour fédérer les caisses d'épargne et de crédit existantes au Canada, tout en prenant simultanément racine dans le sud des États-Unis. Ou encore l'expérience de Mondragon au Pays basque, qui a désormais 38 sites de production à l'étranger. Ici c'est la logique économique d'affronter le marché international pour prendre les devants face à la concurrence des firmes privées.
2. Il y a aussi une internationalisation des entreprises collectives qui passe par l'établissement de relations internationales (bilatérales ou multilatérales) de leurs regroupements respectifs. Il s'agit ici surtout d'une logique plutôt sociopolitique de travail avec des organisations similaires ailleurs dans le monde. C'est le cas des relations multilatérales du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) avec l'Alliance coopérative internationale (ACI) ou des relations bilatérales du Chantier de l'économie sociale avec des réseaux du Sud par l'intermédiaire d'ONG comme le CECI.
3. Il y a ensuite les organisations qui s'investissent dans le développement international pour répondre à des besoins sociaux avec la visée d'offrir leur soutien à l'entrepreneuriat collectif (parmi d'autres stratégies) dans le développement économique et social de régions ou de pays du Sud délaissés par le développement économique dominant. Ici, c'est la logique socioéconomique de la solidarité internationale qui prévaut, non la logique purement économique d'affronter le marché international. C'est de cette dernière forme d'internationalisation que nous traiterons ici.

Sous ce dernier angle donc, au Québec, depuis deux, parfois trois décennies, non seulement des initiatives sectorielles et bilatérales ont pris forme, mais le Québec a été porteur d'initiatives Nord-Sud d'envergure internationale : l'organisation par le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) de la 2^e Conférence internationale de globalisation de la solidarité en octobre 2001 à Québec ou la Marche mondiale des femmes à l'automne 2000 en témoignent. Comment caractériser ces nouvelles dynamiques? Dans quelle direction évoluent-elles? Participent-elles à un courant international pour une «autre mondialisation»? Telles sont les questions que nous voulons aborder ici.

4.3. Mouvements sociaux québécois dans la coopération internationale : quelques exemples

Créé en 1970, Développement international Desjardins (DID) travaille dans l'immense chantier de la finance communautaire dans 22 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie, en soutenant le développement de mutuelles d'épargne et de crédit. De son côté, la Caisse d'économie solidaire Desjardins évolue depuis les années 1990 dans la finance solidaire en soutenant la mise sur pied d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle (jeunes de la rue de Cirque du Monde, par exemple), des reprises d'entreprises, des filières de commerce équitable...

Par ailleurs, depuis 1993, l'Union des producteurs agricoles (UPA) crée UPA Développement international. L'UPA DI pratique la coopération de paysan à paysan avec une bonne trentaine d'organisations d'une quinzaine de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, surtout dans la commercialisation collective de produits agricoles, concrètement par la mise sur pied de coopératives dans une perspective de développement durable d'une agriculture viable. Pour sa part, la Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI), relais international du CQCM, a accompagné plus de 325 projets depuis sa naissance en 1985, dans des domaines aussi variés que les ressources forestières ou le commerce équitable de différents produits du secteur agroalimentaire, sans compter Équiterre, né en 1987, qui développe le commerce équitable avec des pays du Sud tout en mettant sur pied une agriculture au service de la communauté (ASC) au Québec même ou Développement et Paix, présent dans une trentaine de pays et travaillant avec 200 partenaires. Voyons de plus près l'itinéraire de certaines de ces organisations¹⁴.

14. Bon nombre des informations de cette partie sont tirées d'un cahier spécial de 20 pages du journal *Réseaux*, que nous avons coordonné. *Rendez-vous de l'économie sociale à Dakar*, août-septembre 2005.

La Société de coopération pour le développement international (SOCODEVI) et le développement de coopératives dans des communautés du Sud

La SOCODEVI a été mise sur pied en 1985. Elle est née d'un regroupement d'entreprises mutualistes et coopératives qui souhaitait partager leurs expériences et leurs expertises avec des partenaires du Sud. Parmi les 18 membres de la SOCODEVI, on retrouve la Fédération des coopératives funéraires du Québec, plusieurs mutuelles d'assurances et de services financiers (La Capitale, Promutuel, la SSQ et l'Union-Vie), la Fédération québécoise des coopératives forestières, Citadelle, des coopératives agricoles (Agropur, la Coopérative fédérée, Nutrinor et Profid'or), la Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire, la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec, la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, Comax, l'IRECUS, la Fédération des coopératives de développement régional du Québec et la MACIF (Mutuelle assurance des commerçants et industriels de France). La SOCODEVI travaille dans une vingtaine de pays, surtout d'Afrique et d'Amérique latine : Argentine, Bolivie, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Guatemala, Haïti, Honduras, Liberia, Mali, Mozambique, Nigeria, Panamá, Paraguay, Pérou, République démocratique du Congo, Salvador, Sénégal, Togo et le Viêtnam.

La mission principale de cette organisation est : «avec l'engagement de ses institutions membres, et par la mise en valeur de la formule coopérative, mutualiste ou d'autres formes associatives», contribuer au développement durable des pays où elle intervient en ayant pour objectif l'«empowerment» des populations concernées, et ce, dans différents secteurs de l'économie, notamment dans l'agroalimentaire, la foresterie, la santé, les assurances, la microfinance. Elle soutient également des coopératives de travail ou de services ainsi que des entreprises d'artisanat. Ses diverses activités ayant pour objectif de consolider les entreprises partenaires du Sud afin de les rendre autonomes, une fois cet objectif atteint, elles sont mises en relation avec des coopératives du Nord. Il s'établit même parfois des partenariats commerciaux Nord-Sud.

En faisant le bilan de ses 20 premières années d'existence, la SOCODEVI constatait qu'elle avait soutenu 300 projets de développement et travaillé dans le Sud avec 458 partenaires. De plus, 200 missions d'assistance technique de ses institutions membres ont été réalisées (<www.socodevi.org>). À titre d'exemple, la SOCODEVI est partenaire de la Confédération nationale des coopératives du Guatemala (CONFECOOP), qui regroupe et représente le mouvement coopératif guatémaltèque. Pendant plus de 15 ans, cette organisation a pu bénéficier des projets mis de l'avant par la SOCODEVI. Malgré l'instabilité politique, la CONFECOOP a réussi à faire reconnaître son rôle et l'importance économique de ses initiatives par le gouvernement, en plus d'améliorer grandement les conditions de vie des membres des coopératives et de leurs familles.

Le syndicalisme agricole québécois plongé dans l'organisation internationale des paysans

C'est au début des années 1990 que l'UPA commence à s'intéresser plus fortement à la solidarité internationale. « Nous étions alors en pleine négociation des accords du GATT et nous arrivions très nettement à la conclusion que l'agriculture familiale était menacée par la grande production », nous disait en entrevue André Beaudoin, directeur de l'UPA-DI. « Le travail en partenariat avec des organisations du Sud s'impose alors à nous avec force », non seulement pour avoir une plus grande influence sur les débats en cours, mais aussi pour comprendre les enjeux liés aux accords de libre-échange.

Quinze ans plus tard, les choses n'ont pas beaucoup changé. L'UPA-DI est tout autant préoccupée aujourd'hui par les négociations de l'OMC (qui a remplacé le GATT) et ses impacts sur les petits paysans. En effet, dans une économie mondialisée, le marché agricole est dominé par les grands producteurs qui peuvent se permettre d'inonder le marché de produits à faibles coûts, et ce, au détriment des petits paysans.

Or, pour en arriver à avoir un certain contrôle, l'UPA-DI a constaté que la porte d'entrée se trouvait du côté d'une politique systématique de gestion collective de l'offre. Cela se traduit par le contrôle des importations, par le contrôle des prix à la production de même que par une mise en marché collective, ce qui nécessite évidemment l'intervention de l'État. Par exemple, les producteurs laitiers québécois supportent collectivement les frais de transport, ce qui permet d'offrir un prix commun pour le lait. Ainsi, le petit producteur situé en région éloignée peut vendre ses produits au même prix qu'un collègue habitant près d'un grand centre. Cela permet la survie de l'agriculture laitière en région. André Beaudoin insiste sur le fait que « les mécanismes de mise en marché collectifs permettent une appropriation par les acteurs, les paysans, d'une économie dans laquelle les retombées sont appréciables pour eux et pour toute la société ».

L'UPA à l'origine d'un mouvement international d'agriculture équitable : le MAÉ-MAÉ

L'UPA-DI voit un intérêt certain à s'impliquer avec des partenaires au Sud. Elle travaille à ce que ses partenaires puissent profiter de son expérience de plus de 80 ans en matière de syndicalisme agricole. En même temps, « les organisations du Sud, [explique André Beaudoin], nous font prendre conscience de la nature même du monde paysan. L'économie occupe une grande place en agriculture, mais le Sud nous fait prendre conscience qu'outre cette fonction économique, l'agriculture est aussi nourricière et joue un rôle de protection des ressources naturelles. Au Nord, on perd vite cela de vue ».

Pour faire avancer les projets, l'UPA-DI est en mesure de partager son expérience en appui technique et organisationnel ou encore de contribuer à la mise en marché des produits agricoles. D'ailleurs, comme le souligne le directeur d'UPA-DI, la présence d'organisations paysannes fortes est nécessaire pour s'insérer dans un processus international. «C'est pourquoi nous avons récemment soutenu, avec le maximum de moyens, la constitution d'un mouvement international d'agriculture équitable, le mouvement MAÉ-MAÉ».

De l'inédit : une alliance agricole internationale de l'UPA-DI, de la SOCODEVI et du CECI

De plus, l'UPA s'est jointe à la SOCODEVI et au CECI afin de créer la première Alliance agricole québécoise internationale destinée à l'Afrique francophone. Cette dernière consiste en une mise en commun des expertises liées au secteur de l'agriculture afin d'offrir des services plus efficaces. Rappelons que le développement durable lié à l'agriculture est essentiel dans cette région du monde, car ce secteur d'activité regroupe plus de 70 % des emplois.

Équiterre, une OCI québécoise engagée dans le commerce équitable

Équiterre est une organisation à but non lucratif qui vise la promotion de choix écologiques et socialement équitables par l'action, l'éducation et la recherche dans une perspective intégrant la justice sociale, la solidarité et la défense de l'environnement. Cette organisation anime et participe à différentes activités au Québec et dans les pays du Sud, qui visent à développer des habitudes de vie plus écologiques au sein de la population ainsi que le développement durable, tant dans les communautés québécoises que dans celles des pays du Sud avec lesquelles elle est en réseau.

Le commerce équitable, notamment le secteur du café, est le moyen de prédilection d'Équiterre. Il permet de soutenir directement le développement durable de communautés qui s'organisent pour améliorer leur situation. Les produits qui portent la certification équitable «Transfair» sont payés un juste prix à des coopératives. Cela leur permet de développer leurs propres projets communautaires en santé, en éducation et en protection de l'environnement. Parmi les coopératives soutenues, on compte des entreprises collectives du Mexique, de la Tanzanie et du Nicaragua. C'est ainsi, par exemple, que la coopérative de production de café Union des communautés autochtones, de la région de l'Istmo à Oaxaca au Mexique, a été créée en 1983. Cette organisation implique 2076 familles, lesquelles cultivent chacune en moyenne de 2 à 5 hectares de café et de 10 à 12 hectares pour l'agriculture de subsistance. Ensemble, ces familles ont pu mettre sur pied une école d'agriculture biologique, un centre de médecine

naturelle, un système de transport collectif, des magasins alimentaires, une quincaillerie, des moulins pour le maïs, l'amélioration des habitations et un système de prêts¹⁵.

Finance communautaire et solidaire : des actions qui en disent long

Dans le mouvement coopératif, il y a aussi Développement international Desjardins (DID), qui est engagé dans 22 pays, dont 12 pays d'Afrique francophone¹⁶. «Les coopératives sont les pivots du développement local et du développement économique. Même si les flux financiers générés restent marginaux, elles réussissent à rejoindre des gens qui autrement n'auraient pas accès aux services financiers», annonce d'entrée de jeu Jean-Bernard Fournier, directeur principal en systématisation et instrumentation chez Développement international Desjardins (DID). Il ajoute que les petits commerçants qui reçoivent des prêts des mutuelles et des coopératives d'épargne et de crédit peuvent ainsi générer des revenus qui réussissent à faire vivre des familles entières. De plus, lorsque ces fonds sont prêtés à des femmes, on remarque des impacts directs sur les conditions de vie des familles. Cela s'expliquerait par la propulsion qu'ont les femmes à mettre sur pied des initiatives qui reposent non seulement sur leurs propres besoins, mais aussi sur ceux de leurs proches. Quant à elle, la formule de la microfinance est particulièrement bien adaptée aux réalités du secteur informel. Cela est éminemment avantageux dans des pays où celui-ci représente plus de 60% de la population active, comme c'est le cas en Afrique de l'Ouest. En outre, les fonds déposés dans les caisses, parfois de petites sommes, demeurent essentiels car ils constituent un filet de sécurité contre les imprévus. Par exemple, l'épargne peut être utilisée pour défrayer les coûts liés à une maladie, à un décès ou encore pour payer les études d'un enfant. Dans certains milieux, les ristournes sont retournées à la collectivité sous forme de projets communautaires.

Dans la mouvance de la rencontre internationale de Dakar 2005¹⁷, DID a récemment entrepris avec ses partenaires de formuler de nouveaux projets en Afrique de l'Ouest. C'est ainsi que DID a offert son expertise en appui technique au Centre d'innovation financière (CIF), qui regroupe six réseaux coopératifs de cinq pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal et Togo). Comme l'explique Jean-Bernard Fournier, le CIF permet aux partenaires de partager les services d'experts en innovation financière

15. Pour en savoir plus long, voir Nez, 2006.

16. Pour en savoir plus sur DID, voir Anne Gaboury, directrice de DID, dans Favreau, Fall et Larose (2004).

17. À propos de Dakar 2005, voir plus loin dans le texte.

(actuaire, analystes financiers) afin d'élargir la gamme de produits offerts et de rendre plus professionnel ceux déjà existants. Pour DID, c'est « parce que le CIF favorise la concertation et l'interaction entre les partenaires qu'il peut agir comme levier de développement important en Afrique de l'Ouest ».

L'organisation a d'ailleurs des assises solides sur le continent, puisqu'elle y est présente depuis 35 ans, tout particulièrement au Burkina Faso. DID agit à titre d'expert-conseil auprès de coopératives et de mutuelles d'épargne et de crédit locales. On a souvent de la difficulté à associer le concept de finance à celui de la solidarité. Or, des organisations telles que DID ou encore la Caisse d'économie solidaire Desjardins ont prouvé le contraire, en soutenant et en prenant part depuis des années à des initiatives de finances solidaires qui ont pour objectif de mettre la personne au centre du développement économique et de donner accès au crédit et au système bancaire à des collectivités vivant en contexte de précarité.

C'est ce qui s'est passé avec le projet porté par l'Union des mutuelles de partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit du Sénégal (PAMECAS), soutenue par DID. Sur les 700 000 dollars en trop-perçu, 250 000 dollars ont été placés dans une fondation qui offre des bourses d'études destinées aux enfants de familles défavorisées. Le PAMECAS, qui a un chiffre d'affaires de plus de 40 millions de dollars, compte 125 000 membres dans la région de Dakar et rejoindrait ainsi environ un million de personnes.

La Caisse d'économie solidaire Desjardins : un mariage du syndicalisme de la CSN et de la finance solidaire

De son côté, la Caisse d'économie solidaire Desjardins joue également un rôle de premier plan dans l'appui à des initiatives de finance solidaire dans le Sud. Depuis sa mise sur pied en 1971, son engagement au sein des communautés au Québec même ne se dément pas. Mais elle s'est donnée au fil des ans une politique internationale, notamment en offrant un appui financier à des coopératives du Mexique, du Brésil et de l'Argentine en y jouant un rôle prépondérant en ce qui a trait à l'offre d'expertise financière. À titre d'exemple, au Brésil, la Caisse d'économie s'est alliée à la CSN et à la Centrale unique des travailleurs (CUT) afin de consolider Écosol, un réseau de coopératives d'épargne et de crédit associé au mouvement syndical.

D'ailleurs, en vue de coordonner les actions internationales de la Caisse d'économie solidaire avec celles de Fondation, de Filaction, de Bâtirente et de MCE Conseils, une ONG a été mise sur pied. C'est ainsi que la nouvelle ONG Développement solidaire international offre des conseils financiers à des partenaires du Sud, participe à la création de fonds de travailleurs ou soutient l'émergence de réseaux de microcrédit. Parce que ces organisations liées à la CSN possèdent chacune leur expertise propre, il est désormais possible de former des équipes multidisciplinaires et du coup, améliorer la portée structurante des interventions réalisées.

En fait, si DID et la Caisse d'économie solidaire Desjardins semblent souvent procéder à l'inverse de leurs collègues des institutions financières traditionnelles, c'est simplement parce qu'elles ont choisi de placer l'économie au service du projet de société qu'elles mettent de l'avant.

Des syndicats de la FTQ engagés au plan international : l'exemple du syndicat des métallos

Du côté de la FTQ, on voit dans ce « tiers secteur » des opportunités d'innovation. Par exemple, « en Amérique latine, les mouvements sociaux en général et les ONG en particulier sont beaucoup plus liés aux syndicats que cela se fait au Québec » confie Jean Lapointe, responsable du Fonds humanitaire et de la solidarité internationale du Syndicat des Métallos, affilié à la FTQ. Il ajoute : « En fait, il faut comprendre que maintenant les problèmes sont plus globaux à cause de la mondialisation. On ne peut pas s'en sortir seuls et on s'en rend davantage compte aujourd'hui. »

La mondialisation néolibérale, notamment les grandes multinationales, font en sorte que les travailleurs du Nord et du Sud vivent de plus en plus les mêmes problèmes : précarisation de l'emploi, délocalisation des entreprises, flexibilisation du travail, dommages à l'environnement, etc. Ils sont nombreux à revendiquer des changements faisant fi des frontières. L'action doit se faire simultanément au Nord comme au Sud. C'est pourquoi des Conseils syndicaux mondiaux ont été créés. Ces derniers regroupent les syndicats d'une même multinationale et négocient des accords-cadres afin de favoriser l'application des mêmes normes de travail au sein d'une même entreprise, qu'elle soit située à Montréal, à Santiago au Chili ou à Tijuana au Mexique. « Lorsque nous faisons des missions à l'étranger, ce qui frappe nos délégués, c'est de constater que nos collègues du Sud ont la même expertise que nous et sensiblement le même type de travail. Ce qui diffère, ce sont les conditions de travail. On comprend tout de suite que notre futur est lié, que leur développement est lié au nôtre », reconnaît Jean Lapointe.

S'il est vrai que les syndicats n'en sont pas à leurs premières armes en matière de solidarité internationale, l'ampleur des problèmes liés à la mondialisation néolibérale a suscité un intérêt certain pour participer plus activement aux grandes organisations syndicales internationales. Dans le cas qui nous occupe, CSN et FTQ, c'est à la nouvelle Confédération syndicale internationale (CSI), créée à Vienne en 2006, que les choses se passent. À partir d'elle, ils arrivent à faire entendre leurs voix chez des acteurs internationaux qui ont un impact direct sur l'économie et les conditions de travail : FMI, OCDE, Banque mondiale. Les syndicats s'impliquent également dans un travail de longue haleine au sein de tables de concertation, de groupes de travail afin d'en arriver à une amélioration des conditions des travailleurs, notamment par l'intermédiaire de l'Organisation internationale du travail et de son secrétariat (le BIT).

La Confédération syndicale internationale et l'économie dite informelle

Déclaration de la Confédération syndicale internationale à son congrès de fondation à Vienne en 2006

« Le Congrès déclare que la solidarité réclame des syndicats d'élargir l'opportunité d'une affiliation syndicale à la main-d'œuvre non organisée et que les syndicats doivent organiser toutes les travailleuses et travailleurs dans leurs différentes sphères d'activité, et notamment les centaines de millions de personnes qui travaillent dans l'économie informelle, ou dans des situations non traditionnelles ou atypiques... »

Programme de la CSI, congrès fondateur, 2006, article 48.

Si on se réfère au niveau plus local, dans la plupart des cas, des échanges bilatéraux se font directement entre des organisations syndicales du Nord et du Sud. À titre d'exemple, la CSN offre déjà depuis quelques années un appui à des confrères brésiliens de la CUT en matière de création d'un fonds de retraite géré par les travailleurs et inspiré de l'expérience québécoise de Bâtirente.

La FTQ fait de même. Son Fonds de solidarité a inspiré des collègues sénégalais et algériens. Elle offre des formations syndicales à des homologues originaires de pays du Sud, particulièrement en Afrique francophone. À cet effet, la FTQ a été mandatée par le Congrès du travail du Canada (CTC) pour assurer le partenariat avec les organisations syndicales d'Afrique francophone et d'Haïti.

Le Syndicat des métallos a quant à lui mis sur pied le Fonds humanitaire qui consiste à prélever 0,01 \$ par heure travaillée afin d'investir dans des projets de développement dans le Sud. Ces sommes sont perçues sur une base volontaire. Le fonds dispose d'une importante somme de 900 000 à 1 million de dollars par année, laquelle est destinée à soutenir ou à renforcer l'action syndicale de leurs partenaires du Sud, qu'il s'agisse d'activités d'information, de la création d'une nouvelle organisation syndicale ou d'actions réalisées avec l'objectif de faciliter des alliances syndicales avec d'autres types de groupes (ONG, coopératives...).

Développement et Paix et le Fonds Solidarité Sud

Développement et Paix est l'une des plus importantes et des plus anciennes organisations de coopération internationale (OCI) au Québec et au Canada. Issu de la mouvance chrétienne progressiste il y a près de 40 ans, l'Organisation s'inspire « des valeurs de l'Évangile, particulièrement de l'option préférentielle pour les pauvres », inspirée de la théologie de la libération latino-américaine. Sa mission consiste à promouvoir la solidarité internationale par un programme d'éducation au Québec et au Canada et par le financement de projets d'éducation populaire, d'organisation sociale des communautés et de développement socioéconomique dans les pays du Sud.

Développement et Paix n'est pas seulement une institution disposant de plus de 20 millions de dollars par année travaillant avec 200 partenaires dans 30 pays du Sud (dont 70% va au développement et 30% seulement à l'aide humanitaire); c'est aussi un mouvement de justice sociale réunissant près de 14 000 membres mobilisés autour de la perspective d'une mondialisation équitable (membres qu'on pourrait qualifier de « chrétiens de gauche », bien que ce ne soit pas exclusif). Développement et Paix n'envoie pas de coopérants dans le Sud. Il soutient des partenaires, c'est-à-dire des ONG et des mouvements sociaux locaux dans les pays où il est présent, continentaux et internationaux.

La force de cette organisation repose sur les acteurs impliqués, pour la plupart des bénévoles, qui assurent autant la sensibilisation de l'opinion publique québécoise et canadienne que le soutien financier de projets au Sud. Mais ce qui distingue Développement et Paix des autres organisations œuvrant dans le domaine du développement est de mettre de l'avant, depuis ses débuts en 1967, la perspective de l'*empowerment* économique, politique et social des communautés. C'est ce qui constitue la matrice de cette OCI, qui ne soutient pas des activités – ce qui n'est pas exclus par ailleurs – et qui n'envoie pas de ressources humaines (coopérants) ou matérielles, mais l'infrastructure organisationnelle des mouvements sociaux avec lesquels elle est liée (syndicats paysans ou ouvriers, coopératives, ONG, réseaux nationaux ou internationaux...). Un des volets de Développement et Paix est très précisément le soutien à la mise en chantier d'alternatives économiques. C'est ainsi que cette OCI a été la première ONG à soutenir l'initiative de mise en réseau international qui a donné naissance au RIPESS, depuis ses débuts en 1997 à Lima jusqu'à Dakar en 2005. Elle a été une des rares ONG à soutenir directement l'infrastructure pour tenir de telles réunions.

Dans la perspective de l'*empowerment* des communautés au Sud et du maintien de son autonomie dans la solidarité internationale, des membres de Développement et Paix ont créé un fonds de développement, le Fonds Solidarité Sud. Appuyé au départ sur quelques donateurs importants comme tous les fonds de ce type, il se distingue par sa dynamique démocratique et par son projet de développer un réseau de membres disposant d'ancrages régionaux à l'échelle du Québec. Le dispositif: des dons mensuels ou annuels, des polices d'assurances, des legs testamentaires, des dons d'action. Né en 2007, il a à son actif quelques polices d'assurances et legs testamentaires pour une valeur de 1 million de dollars. Un dispositif, mais aussi une méthode: un fonds ouvert à toutes les personnes concernées, des donateurs qui deviennent membres et participent à l'orientation du Fonds.

5. LE GROUPE D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE DU QUÉBEC (GESQ) : UNE COALITION D'ORGANISATIONS DE PROMOTION D'ENTREPRISES COLLECTIVES ENGAGÉES DANS DES PROJETS DE SOLIDARITÉ AVEC LE SUD

Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) est une association à but non lucratif (OBNL) qui regroupe des entreprises collectives et sociales provenant de divers secteurs et des organisations engagées dans le développement de l'économie sociale au Québec, notamment celles regroupées par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) et par le Chantier de l'économie sociale. Organisme-parapluie de l'économie sociale québécoise investie dans la solidarité internationale, sa **mission** est de promouvoir et de soutenir la dynamique de globalisation des solidarités portée par les rencontres de Lima (1997) et de Québec (2001). Le GESQ a aussi assumé, au Québec, l'ensemble des responsabilités liées à la préparation, à la participation et au suivi de la troisième grande rencontre internationale qui a eu lieu à Dakar en 2005, coorganisée par le Groupe sénégalais d'économie solidaire et le RIPESS.

Initiateur de la 2^e rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, le GESQ s'était donné comme première priorité de soutenir l'organisation de la rencontre de Dakar en mettant à contribution tous les réseaux québécois d'économie sociale engagés dans la solidarité internationale. La rencontre de Dakar, comme les deux qui l'ont précédée, a été perçue et vécue un peu – mais sans doute pas assez – comme un indispensable espace de dialogue interculturel entre le Nord et le Sud. Ces rencontres sont des leviers – avant, pendant et après – favorisant la formation et la consolidation de réseaux internationaux (bilatéraux ou multilatéraux) des organisations et des entreprises collectives et plus largement de développement local.

En second lieu, le GESQ se veut un facilitateur, dans la mesure de ses moyens et de son influence, du **développement de nouvelles pratiques de solidarité internationale au sein des entreprises collectives québécoises**. Pour réaliser sa mission, le GESQ développe son intervention autour de trois axes complémentaires qui permettent de travailler sur la scène québécoise et sur la scène internationale, tout en se donnant les outils d'analyse nécessaires pour prendre les décisions les plus appropriées :

1. la mobilisation des réseaux, des organisations et des entreprises collectives du Québec ;
2. la construction du RIPESS et le développement de partenariats Nord-Sud ;
3. le développement d'outils de connaissance, d'information et de diffusion d'analyses et de débats.

Ce faisant, le GESQ, en sept ans d'existence, aura permis, à l'échelle du Québec, de **décloisonner** quelque peu **la solidarité internationale** en créant un espace de délibération entre les différentes composantes de l'économie sociale et leurs partenaires « naturels », les organisations de coopération internationale (OCI), les groupes de femmes et les organisations syndicales qui sont engagées dans des initiatives à caractère économique et les réseaux de chercheurs mobilisés sur ces questions. Ses principales initiatives des dernières années ont été d'organiser des universités d'été sur l'internationalisation de l'économie sociale en collaboration avec des chercheurs de l'UQAM et de l'UQO en 2005 et 2006, des chercheurs de l'Université Laval en 2007 et des enseignants du Collège de Jonquière en 2008.

La première réalisation du GESQ a été la publication d'un document d'analyse de la conjoncture internationale de l'économie sociale et solidaire intitulé *Résister et construire*. Ce document a inspiré les travaux de la 2^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité à Québec en octobre 2001, rencontre qui fut sa première et principale activité de mobilisation. Après avoir assuré le relais vers la 3^e Rencontre à Dakar en novembre 2005, le GESQ prépare maintenant avec ses membres la 4^e Rencontre internationale qui se tiendra vraisemblablement en Europe en 2009, soit au Luxembourg. (<<http://www.uqo.ca/ries2001/>>).

6. LE VIRAGE SOCIOÉCONOMIQUE DES MOUVEMENTS SOCIAUX : L'EXEMPLE D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL ÉMERGENT, LE RIPESS

Les entreprises collectives et leurs regroupements se nourrissent beaucoup, directement et indirectement, des mouvements sociaux qui évoluent dans leur périphérie. Ces derniers ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie, ce qui a commencé à les influencer, notamment par l'intermédiaire de rendez-vous internationaux comme le Forum social mondial et de réseaux internationaux tissés, entre autres, par les promoteurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS).

Le RIPESS

À Lima au Pérou, en juillet 1997, une rencontre internationale réunit plus de 200 personnes d'une trentaine de pays des Amériques, d'Europe, d'Afrique et d'Asie. Elles avaient en commun d'être engagées dans diverses initiatives d'économie sociale et solidaire. L'objectif : dans un monde où la logique de marché est dominante, établir à quelles conditions les échanges internationaux pourraient s'exprimer sous le mode d'une véritable coopération internationale et de solidarité entre partenaires du Nord et du Sud (<www.ripest.net/>).

La délégation québécoise avait été fortement interpellée pour donner une suite à cette première rencontre. En adoptant la Déclaration de Lima à l'issue de cette semaine de partage d'expériences, les Québécois ont eu le sentiment de prendre un engagement. Ils avaient la conviction que le Québec occupe une place significative à la fois sur le terrain des mouvements sociaux promoteurs de l'économie solidaire et sur celui des organisations de solidarité internationale. Il leur semblait aussi que la conjoncture québécoise de développement solidaire profiterait d'une telle démarche.

C'est ainsi que s'est mise en marche l'organisation de la 2^e Rencontre internationale. En octobre 2001, 411 personnes provenant de 37 pays y ont participé, dont 323 à titre de représentantes d'organisations, le tiers provenant de 25 pays du Sud. Les travaux de cette 2^e Rencontre ont débouché sur la *Déclaration de Québec*, complétée par les défis identifiés par les ateliers. Mais cette rencontre aura surtout permis de lancer une Commission internationale de liaison (CIL), chargée d'assurer un avenir à la dynamique Lima-Québec en préparant une troisième rencontre à Dakar en 2005, selon le principe de l'alternance Nord-Sud. La perspective qui a animé les rencontres de Lima et de Québec était d'inscrire l'économie sociale et solidaire dans les rapports Nord-Sud et de maintenir un équilibre qui permette aux réseaux du Sud d'occuper autant de place que ceux du Nord.

C'est à l'occasion des travaux de la Commission internationale de liaison à Dakar en 2002 qu'il fut décidé de désigner la dynamique Lima-Québec-Dakar sous le nom de Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS), et que le RIPESS a pris l'initiative d'organiser la 3^e Rencontre qui s'est tenue à Dakar (Sénégal) en 2005. Cette rencontre a réuni plus de 1200 personnes provenant de 66 pays. Durant cette 3^e Rencontre internationale sur la globalisation de la solidarité, le contenu des activités s'est organisé autour de cinq thèmes : les finances solidaires, les alternatives populaires aux modèles de développement privés et publics, le développement local, le commerce équitable et le commerce éthique et la promotion de l'économie sociale et solidaire (Favreau et Doucet, 2006).

Cet exemple d'initiative internationale – ce n'est pas la seule – illustre bien à notre avis que les entreprises collectives, celles inscrites dans la mouvance coopérative, tout comme les plus récentes, issues du giron associatif, sont en quête d'une sortie du seul « local » et se cherchent de nouvelles voies pour s'internationaliser. Ce faisant, il se constitue ainsi **de nouvelles formes de représentation politique** pour favoriser des coordinations entre pays du Nord et du Sud, et devenir de nouveaux interlocuteurs pour les institutions internationales plus sensibles à ce type de causes comme l'OIT ou le PNUD, et pour les mouvements internationaux comme la Confédération syndicale internationale (CSI), la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) ou l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'Alliance coopérative internationale (ACI)

Le mouvement coopératif s'est doté d'une voix qui le représente auprès des instances internationales : l'Alliance coopérative internationale (ACI). Ses activités ont débuté à Londres en 1895. Cependant, il aura fallu attendre jusqu'en 1946 pour que l'ONU lui accorde le statut d'organe consultatif.

L'ACI repose sur le concours de 230 organisations membres en provenance d'une centaine de pays. Cette organisation a le défi de représenter plus de 750 000 coopératives présentes dans pratiquement tous les secteurs de l'activité économique au Sud comme au Nord.

Pour en arriver à faire la promotion des valeurs coopératives et pour assurer le développement socioéconomique des populations par le biais de l'entreprise à propriété collective, l'ACI a adopté plusieurs façons de faire. L'ACI recueille et systématise l'information sur l'évolution du mouvement coopératif à travers le monde. À cet effet, l'ACI gère un important centre de documentation en plus de publier deux périodiques, le *Review of International Co-operation* et l'*Ica News*.

En termes plus organisationnels, l'ACI offre un accompagnement favorisant l'essor du mouvement coopératif dans les pays en développement ou en transition (Afrique, Asie, Europe de l'Est, Amérique latine...). Elle joue aussi un rôle important au chapitre du plaidoyer international en faveur du mouvement coopératif. La principale revendication de l'ACI s'adresse aux gouvernements, auprès desquels elle fait des pressions pour que ces derniers mettent en place des cadres législatifs favorables à l'émergence et à la consolidation des coopératives sur leur territoire.

Le virage économique des mouvements sociaux : une explication

Aujourd'hui, après l'échec des coopérations étatiques des pays capitalistes du Nord au Sud, après l'échec du communisme et son effondrement, après l'échec des mouvements de libération nationale et de leur modèle «développementaliste» et après l'échec des programmes d'ajustement structurel (PAS), que pouvons-nous faire, se demandent plusieurs? Pour les uns, le désenchantement est total et le développement est une notion obsolète, considérant que le modèle occidental des pays du Nord n'est qu'une machine à exclure reposant sur la compétition généralisée (Latouche, 1991). Le problème tient en fait à la définition du développement réduit à la croissance économique dont découleraient, comme le prétend l'idéologie néolibérale, les retombées sociales. Cependant, s'en tenir à la seule critique de la notion au nom de valeurs de justice (Latouche, 2003, p. 111-131) condamne à l'impuissance.

Plusieurs mouvements sociaux, aux prises quotidiennement avec les problèmes, ont préféré amorcer un virage en s'investissant eux-mêmes dans un développement qui allie l'économique et le social. Pourquoi? D'abord parce qu'au Nord le cadre de l'État social a été ébranlé, et qu'au Sud, il a été pratiquement balayé, de sorte que la position «développementaliste» classique misant sur l'État central pour assurer la redistribution de la

richesse par le biais de services publics est devenue caduque. Les services publics ont tellement été dépouillés de ressources – surtout lorsqu'on pense à l'Afrique – que l'appel à la défense de ceux-ci, tout légitime qu'il soit par ailleurs, est tombé à plat. Les initiatives économiques des secteurs populaires – les organisations économiques populaires (OEP) – ont pris la relève en offrant un ensemble de services de proximité à moindre coût. Accusant le choc, les mouvements sociaux, le syndicalisme en l'occurrence, n'ont pas immédiatement compris cette nouvelle dynamique. Ils se sont alors attachés au côté sombre de la chose en dénonçant le développement de ressources associatives qui offrent des services, mais menacent le respect des normes internationales du travail et servent de justification au désengagement de l'État. De leur côté cependant, les ONG n'ont pas hésité à donner naissance, sur ce terrain, à de nouvelles initiatives. Dans cette perspective, on voit bien que dans bon nombre de mouvements, à l'échelle nationale ou internationale, les rapports entre la protestation contre l'affaiblissement des services publics et la proposition d'alternatives n'ont pas encore trouvé leur point de jonction.

En outre, l'effondrement du modèle socialiste de référence pour les pays du Sud (que ce soit l'URSS, la Chine ou Cuba) a remis les mouvements sociaux face à eux-mêmes et, du coup, les a amenés à réinterroger les fondements du développement de leur société et les modes d'organisation de la démocratie. De nouveaux thèmes sont apparus comme composants nécessaires d'une nouvelle conception du développement : le rôle des gouvernements locaux ; le développement de partenariats entre ONG, associations, municipalités et PME ; le développement durable et solidaire des territoires ; le développement d'organisations économiques populaires et d'entreprises à finalité sociale auxquelles on associe généralement l'économie sociale et solidaire ; la coopération internationale de proximité ou décentralisée... Tout cela a été accompagné d'un ensemble de nouveaux créneaux et de dispositifs tels les finances solidaires, le commerce équitable, le tourisme durable, la sécurité alimentaire...

Pour beaucoup, c'est par l'initiative du mouvement écologique et du mouvement de la consommation responsable qu'a surgi ce qui apparaît comme étant la plus grande percée conceptuelle de la fin du XX^e siècle, le **développement durable** (Lipietz, 1999). L'exigence intergénérationnelle introduite par la notion de développement durable a eu de fortes retombées. Portée par nombre d'ONGI et forgée au sein de grandes institutions internationales de caractère culturel (UNESCO) ou social (Rapport Brundland en 1987, Sommet de Rio en 1992), l'expression s'est rapidement diffusée dans plusieurs États, dans les gouvernements locaux et dans la communauté scientifique. Elle déborde aujourd'hui les organisations et mouvements spécialisés dans l'écologie pour être réappropriée par l'ensemble des

mouvements sociaux à la faveur de l'émergence d'un mouvement citoyen international. L'usage des ressources naturelles selon le principe de précaution – le travail de la communauté, par la communauté et pour la communauté – est désormais à l'ordre du jour tel que l'expriment les organisations de commerce équitable et les ONG comme Équiterre, de même que le développement d'un tiers secteur dans les milieux associatifs, coopératifs et même syndicaux.

7. L'ENJEU DE LA COOPÉRATION ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE AU SUD : PASSER DU PREMIER AU SECOND DÉVELOPPEMENT PAR L'ESCALIER DES ENTREPRISES COLLECTIVES

Le chaînon manquant qu'est le premier développement représente le point de jonction entre l'économie populaire et l'économie sociale et solidaire. En effet, l'une des principales caractéristiques des organisations économiques populaires dans les pays du Sud est précisément la grande diversité de leurs créneaux d'intervention. Elles voient le jour dans tous les secteurs, aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural, sous des formes très variables car souvent directement issues de pratiques traditionnelles. Leurs activités, marchandes ou non marchandes, peuvent concerner l'ensemble d'un village ou d'un quartier, ou seulement un groupe spécifique comme les femmes, les jeunes, les commerçants, les agriculteurs, les artisans, etc. Elles peuvent prendre un statut d'association, de mutuelle ou de coopérative mais très souvent elles n'en prennent pas. Elles sont constituées par ceux et celles qui apportent le facteur travail (plutôt que le facteur capital) et qui s'investissent en groupe en misant sur la coopération entre les parties prenantes (Fonteneau, Nyssens et Fall, 1999, p. 170-171). Leur proximité avec l'économie sociale et solidaire telle que développée dans les pays du Nord est relativement grande. Ces initiatives traduisent bien ce qu'est ce rez-de-chaussée de l'économie de toute société.

Illustrons par quelques exemples ce que sont les **chantiers** de cette économie populaire solidaire :

1. la création ou le maintien d'emplois : *talleres de producción* en Amérique latine, groupements d'artisans en Afrique de l'Ouest ;
2. le développement agroalimentaire : groupements villageois en Afrique de l'Ouest, coopératives de producteurs, syndicats multiactivités de paysans en Afrique ;
3. la commercialisation des produits et intrants agricoles : greniers villageois et banques de céréales en Afrique, systèmes collectifs de mise en marché ;

4. la commercialisation communautaire de l'artisanat : associations artisanales féminines en Inde, groupements d'artisans en Afrique et en Amérique andine ;
5. l'épargne et le crédit solidaire : tontines en Afrique et en Asie, coopératives d'épargne-crédit et caisses villageoises d'épargne-crédit en Afrique francophone, *credit unions* dans les pays anglophones, systèmes de crédit solidaire de type *Grameen Bank* en Asie, en Afrique et en Amérique latine ;
6. les services collectifs de santé : cases de santé et mutuelles de santé en Afrique, coopératives de santé en Amérique latine ;
7. la protection collective de l'environnement : associations de reboisement et entreprises sociales de récupération et recyclage ;
8. l'habitat collectif : associations et coopératives d'autoconstruction en Amérique latine et associations de quartiers en Afrique ;
9. la sécurité alimentaire : cuisines collectives et jardins communautaires en Amérique latine...

Contrairement aux coopératives initiées par les nouveaux États, particulièrement en Afrique au cours des années 1960 et 1970, ces organisations sont généralement **des initiatives de la société civile** et sont au départ de petite taille. Elles sont souvent relativement homogènes, du point de vue de la situation socioéconomique de leurs membres. Elles répondent à un besoin ressenti par les membres (production, financement, logement, éducation et formation, soins de santé primaires, alimentation, etc.). Le rythme de développement des activités ainsi que le mode d'organisation, de fonctionnement interne, de contrôle s'adaptent bien aux réalités locales et à une insertion dans la communauté locale (village ou quartier), ce qui confère à ces organisations une assez grande flexibilité et une relative stabilité.

Avec ces initiatives économiques populaires, le défi de la coopération internationale des pays du Nord est vite devenu le suivant : comment faire en sorte que ces activités économiques populaires deviennent de véritables alternatives socioéconomiques, parties prenantes d'un développement intégré de leur pays (Develtere, 1998) et de cette autre mondialisation à laquelle tant de mouvements aspirent (Wieviorka, 2003)? C'est ici que se pose la question de la jonction entre, d'un côté, ces initiatives et, de l'autre, les mouvements sociaux locaux et les institutions de proximité capables de les soutenir : syndicats, ONGD locales, confréries religieuses, églises locales, coopération internationale décentralisée, gouvernements locaux, etc.

Les initiatives de premier développement dont nous parlons ici franchissent souvent un certain seuil de développement lorsque cet environnement de mouvements, de réseaux et d'institutions de proximité est présent

et actif. Dans un tel contexte, non seulement ces expériences ont la pertinence de répondre aux besoins sociaux qui les ont vues naître, mais elles peuvent en plus compter sur ces organisations et mouvements pour faciliter leur accès aux réseaux et filières des grandes organisations et institutions internationales, aidées en cela par la montée en puissance des NTIC.

Cela nous invite à introduire la notion de **second développement**, celui qui est susceptible de faire émerger des entrepreneurs nationaux (privés, publics ou collectifs), soutenus par les acteurs ci-haut mentionnés et capables de constituer progressivement des niches, des créneaux pour leur pays, le rendant ainsi susceptible de mieux affronter la mondialisation capitaliste. Sur ce terrain, on retrouve en premier lieu les initiatives locales des communautés : les mutuelles d'épargne et de crédit, les mutuelles de santé, les réseaux émergents d'agriculture équitable, etc.

Premier et second développement : les passerelles entre les deux		
Premier développement	Passerelles entre les deux	Second développement
Organisations économiques populaires	OCI et syndicats ; associations de professionnels (agronomes...) ; Réseaux internationaux Nord-Sud et Sud-Sud	Entreprises à propriété collective Développement socioéconomique des communautés locales et des régions Gouvernements locaux progressistes
Initiatives de développement local et de soutien aux entreprises collectives	Coopération internationale décentralisée ; Coopération d'institutions internationales (OIT, PNUD, UNICEF, OMS...)	Parcs industriels et incubateurs ; coproduction de services avec les entreprises locales ; conseils de quartier ; politique de budget participatif...

Mais le changement d'échelle de ces initiatives peut s'opérer grâce à d'autres acteurs : des municipalités qui savent développer une coproduction de biens et de services avec des entreprises locales¹⁸. Une autre forme de soutien au développement est sans doute celle de la coopération internationale de proximité, pratiquée par des organisations du Nord qui agissent avec

18. Deux figures emblématiques de ce type de développement l'illustrent bien : Villa el Salvador au Pérou et Porto Alegre au Brésil. Dans le cas de Porto Alegre, la municipalité, qui compte plus d'un million d'habitants, a su faire participer plus de 40 000 de ses citoyens à une démarche de budget partagé et participatif dans ses seize arrondissements (Gret et Sintomer, 2002).

des partenaires dans le Sud : associations, mutuelles et coopératives ; organisations de coopération internationale (OCI) ; associations professionnelles de journalistes, de travailleurs sociaux communautaires, de médecins, d'ingénieurs, d'infirmières, etc. ; syndicats de travailleurs ; partenariats entre gouvernements locaux du Nord et du Sud ; commerce équitable ; finances solidaires ; centres de recherche, etc. (Castel, 2002 ; Rouillé d'Orfeuil, 2002 ; Favreau et Fréchette, 2002). Finalement, un quatrième ensemble d'initiatives de développement est celui qui permet l'accès à des réseaux et à des organisations internationales : les réseaux mis en place par des mouvements comme la Marche mondiale des femmes, des réseaux de promotion de l'entrepreneuriat collectifs affiliés au RIPESS et des espaces de délibération entre organisations dans le cadre des Forums sociaux mondiaux. Sans compter les multiples réseaux de développement local, de commerce équitable, etc. dont la géographie reste à faire, mais qui se mettent en place aux échelles nationale (comme le GRESP au Pérou, le GESQ au Québec, le GSESS au Sénégal, le FBES au Brésil, etc.), continentale comme la Confédération européenne des coopératives de production (CECOP) ou le réseau latino-américain de commerce équitable, intercontinentale comme le RIPESS, et internationale comme l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'Organisation internationale du travail et les entreprises collectives

L'Organisation internationale du travail (OIT) est la plus ancienne des organisations sous l'égide des Nations Unies. À partir de son secrétariat, le BIT, dont les bureaux sont situés à Genève, elle entend promouvoir à travers le monde les droits du travail. Le BIT est doté d'une politique en faveur de l'économie sociale depuis les années 1990. Le BIT travaille ainsi à l'identification et à la promotion d'activités économiques innovatrices, en plus de consacrer une grande partie de ses actions au lobbying en faveur de la modification des cadres législatifs qui paralysent le développement des entreprises collectives et qui en compromettent le rayonnement. Le BIT choisit de faire la promotion des petites et microentreprises, des coopératives et du microcrédit, qu'il identifie comme étant des composantes importantes dans toute stratégie pour en arriver à un développement économique et social durable.

Pour en savoir plus : McSween, N. (2004). *L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation : L'OIT, une « alliée de choix » de la mouvance altermondialiste ?*, CRDC, Université du Québec en Outaouais, 49 p.

EN GUISE DE CONCLUSION

Face à l'offensive néolibérale, **le défi est de multiplier les échelles d'intervention** (locale, régionale et fédérative, nationale et internationale) **et d'en tenir compte** pour passer du micro (du travail d'organisation au plan local) au macro, qui permet d'agir sur les pouvoirs à l'échelle nationale et internationale. Plus largement, la réussite de la coopération et de l'économie sociale

dépend, en amont, de la force propulsive que lui fournissent les mouvements sociaux (associatif, de femmes, syndical, écologique, jeunes) et, en aval, de la perspective que lui procure un projet de société où démocratie et développement se conjuguent.

C'est dans cette perspective, c'est-à-dire celle d'une nécessaire relecture de l'histoire des mouvements sociaux, celle de leur articulation à un nouveau contrat social et à des États sociaux renouvelés, celle de la construction de nouvelles formes de coopération entre populations des sociétés du Nord et des sociétés du Sud que la recherche et la réflexion sur les entreprises collectives à l'heure de la mondialisation néolibérale prennent tout leur sens.

CONCLUSION

ENTREPRISES COLLECTIVES ET SOCIÉTÉ

Stratégies de développement socioéconomique et stratégies de représentation politique

Nous sommes probablement à une étape critique de l'histoire de l'État social au Québec et dans la plupart des États des pays du Nord. La question qui se pose : y a-t-il un avenir pour la social-démocratie au Québec ? Autre question : serions-nous entrés dans une société de groupes d'intérêt au détriment de la mobilisation de mouvements sociaux ? Les aspirations politiques des mouvements sociaux et de la gauche politique en général sont aujourd'hui, à l'échelle de la planète, dépourvues de références pertinentes : le communisme, avec ses différents visages, longtemps la référence et l'espoir des pays du Sud, tout en étant fortement présent dans nombre de pays d'Europe, est tombé en désuétude tandis que la social-démocratie ne suscite plus guère d'enthousiasme dans les nouvelles générations. Pendant longtemps, le mouvement ouvrier et le socialisme ont pris leur ancrage dans de vastes mobilisations populaires et dans des partis politiques adossés à des forces sociales. Les années 1930 ont été exemplaires à cet égard. Aujourd'hui, même si la social-démocratie relève bien du passé, «son équation de base n'a pas perdu de son actualité» (Wieviorka, 2007), c'est-à-dire repenser la solidarité, la justice sociale, l'efficacité économique et la démocratie. Ce qui suppose qu'on examine de plus près

les groupes porteurs et donc qu'on jette un regard du côté du renouvellement des mouvements sociaux historiquement constitués (le syndicalisme, l'action des partis politiques de gauche et le mouvement qui a donné naissance aux entreprises collectives) et du côté des mouvements sociaux émergents (écologie, consommation responsable...).

Démocratie, développement et justice sociale aujourd'hui

Les grandes réformes ont été le produit de compromis entre groupes qui ne poursuivaient pas les mêmes objectifs. L'État social, édifié tout au long du XX^e siècle, a donné sa pleine mesure dans la période dite des « Trente glorieuses » parce que d'un côté le mouvement ouvrier a su s'affirmer et négocier avec ses adversaires et, de l'autre, les gouvernements et dirigeants politiques ont fini par s'ouvrir à la « question sociale » (Castel, 1995 ; Touraine *et al.*, 1984).

Aujourd'hui, on cherche à repenser la solidarité – en d'autres termes, le renouvellement de l'État social – en maintenant l'horizon de la justice sociale (Paugam, 2007), notamment par la poursuite d'objectifs de cohabitation active des initiatives des communautés et des politiques publiques. Simultanément, c'est là l'autre dimension, des forces sociales cherchent à repenser la démocratie et l'action politique (Sintomer, 1999 et 2002). On a alors beaucoup recours, au sein de la gauche à l'échelle internationale, aux espoirs entourant les innovations démocratiques de gouvernements locaux (budget participatif, conseils de quartier...). Expériences certes stimulantes mais pour l'instant fort parcellaires, car elles révèlent que la cohabitation active est possible à des degrés variables mais que la coconstruction de politiques publiques relève plus de l'imaginaire et du symbolique. À ce jour, les pouvoirs publics se sont principalement cantonnés dans la seule consultation. Et les gouvernements locaux progressistes, l'exception plutôt que la règle. Nous ne sommes pas à l'aube de grandes réformes bien que des mouvements sociaux nouveaux apparaissent tant sur les scènes locale, nationale qu'internationale (Favreau, Larose et Fall, 2004).

De l'étude des stratégies de développement socioéconomique à l'étude des stratégies de représentation politique

La vie politique est maintenant marquée par une diversité d'acteurs et de formes de participation politique. La prise de décision intègre, en plus des acteurs traditionnels, comme les partis politiques différents groupes et associations plus ou moins structurés autour d'enjeux locaux, nationaux ou internationaux. Parallèlement, les lieux de discussion et de décision se multiplient... et les groupes peuvent frapper à plusieurs portes pour finalement faire pression là où leur poids politique est le plus grand... De nouveaux moyens de communication facilitent la mobilisation des groupes (SQSP, 2008).

Pour mieux comprendre l'évolution de la coopération et de l'économie sociale, la sociologie de l'action collective, plus politique, et les sciences politiques nous fournissent quelques nouvelles clés de compréhension des entreprises collectives et des mouvements (comme le mouvement associatif ou le mouvement écologique, par exemple) investis dans des activités économiques. En fait, ici on ne prend pas pour exclusive porte d'entrée les stratégies de développement socioéconomique (emplois, formation de la main-d'œuvre, investissements, finance solidaire...), mais également les stratégies de représentation politique des acteurs. Au Québec, en matière de recherche sur les entreprises collectives et en général sur la coopération et l'économie sociale, c'est la sociologie économique qui a dominé. Pour faire court, on peut dire deux choses de plus.

1. Il faut aller de l'étude des stratégies de développement socioéconomique vers l'étude des stratégies de représentation politique en ne se contentant pas du trinôme « magique » État, marché et société civile et de l'aspiration à la coconstruction de politiques publiques.
2. Il faut aussi aller vers l'étude du fonctionnement démocratique des organisations et de leur représentativité en ne se contentant pas de parler de l'« État stratège » et d'une « société civile » dynamique, sous prétexte qu'elles sont relativement nombreuses, soit 7000 entreprises collectives, 4000 organisations communautaires, 100 000 bénévoles et 29% des 46 000 organisations sans but lucratif canadiennes au dire des chercheurs Côté, Lévesque et Morneau (2005).

Cet ouvrage propose d'ouvrir **une nouvelle avenue de recherche** susceptible de déborder la seule sociologie économique des entreprises collectives, insuffisante, à notre avis, pour saisir toute la dynamique de cette autre manière de penser et de vivre l'économie. Qui représente qui? Comment les formes de soutien et de représentation évoluent-elles au cours des décennies? Quelles sont les principales bases sociales des différents réseaux, organisations, mouvements? Quelles formes de collaboration se sont-elles donné? Quels sont les niveaux et degrés d'adhésion aux regroupements nationaux? Comment la démocratie fonctionne-t-elle à l'intérieur de ces organisations? Comment s'expliquer les rivalités entre elles?, etc.

À partir d'ici notre hypothèse devient que, si certains groupes d'intérêt public¹ (organisations qui se constituent pour influencer les pouvoirs publics dans le sens de certains intérêts de caractère public) peuvent faire émerger de nouveaux mouvements parce qu'on aura eu le courage de

1. Pour les différencier des « groupes d'intérêt économique », généralement privés tels les chambres de commerce, le Conseil du patronat, les lobbys de firmes...

l'intérêt général, des mouvements peuvent faire l'opération inverse : devenir de simples groupes d'intérêt (où leurs intérêts comme organisations passent avant toute chose). Mais pour étudier ces dynamiques, une approche intermédiaire entre le micro et le macro peut nous aider parce qu'il s'agit de cerner les intérêts et les valeurs qui jouent dans les processus et les dynamiques de construction de nouveaux groupes (gouvernance en réseaux ou autrement, hiérarchisation et compétition dans les négociations avec les pouvoirs publics, structures d'opportunité, type de leadership...). À défaut d'étudier les choses dans ce registre, on se cantonne dans des généralisations abstraites sur la conjoncture générale, sur les grandes tendances historiques... sans jamais aborder les questions de leadership, de fonctionnement démocratique, de relations entre les organisations, etc. Comme si c'était secondaire, voire déplacé parce que relevant strictement de la régie interne des organisations.

Dans cet ouvrage, quand nous étudions par exemple un regroupement comme le Chantier de l'économie sociale, on se rend compte d'un moment d'émergence particulier : celui d'un mouvement de « professionnels du social », qui prennent une nouvelle place dans l'espace public à la faveur de la crise de l'emploi et des quartiers en difficulté, lequel va converger avec la volonté d'un gouvernement d'élaborer de nouvelles politiques publiques en matière d'emplois et de services collectifs. Mobilisation autour d'une cause (emplois dans des quartiers précaires), financement public et coalition d'organisations communautaires, coopératives et syndicales seront les trois facteurs de démarrage dans le contexte du Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996.

Contexte de l'époque : un État faible (l'État québécois est l'État d'une province du Canada) doublé d'un gouvernement nationaliste et progressiste relativement fragile et donc en quête de bases sociales pour son projet national, lesquels cherchent à s'appuyer sur toutes les forces sociales possibles et donc sur les syndicats, le mouvement coopératif et le mouvement communautaire (du moins dans sa partie ayant choisi le partenariat, la concertation et l'engagement dans des activités économiques créatrices d'emploi) pour réaliser une partie de ses politiques.

Une structure d'opportunité favorable s'est donc présentée à ce moment-là : celle d'une rencontre de dirigeants d'un « mouvement » (une coalition de cause) et celle de l'élite politique progressiste au pouvoir (le gouvernement du PQ). Au départ, il s'agit d'un acte politique où des demandes sociales venues de quartiers par l'intermédiaire des CDEC de Montréal se font entendre auprès des décideurs politiques. Le concept d'« économie sociale » devient l'élément fédérateur de la coalition qui assume de la véhiculer. Moment fondateur qui consacre cette notion avec

celle de « concertation » et de « partenariat », théorisé plus tard autour de « modèle de développement », lui-même inspiré par la théorie du néo-corporatisme (Schmitter, 1992)².

Il est avéré ici que s'engager sur le terrain plus politique, c'est aller chercher du côté des théories de l'action collective portées par les sciences politiques, ce qui amène à approfondir la typologie présentée dans le chapitre sur les politiques publiques. D'abord un bref rappel par tableau interposé.

Trois conceptions du rôle de l'État, du marché et des associations dans le développement des communautés			
Conception du développement	Approche néolibérale	Approche social-étatiste	Approche de cohabitation active
Rôle du marché dans la communauté	Marché prédominant : développement social de la communauté, conséquence de la force du marché	État prédominant : développement social dépend quasi exclusivement d'un service public centralisé	Partenariat prédominant : collaboration active entre public/associatif/privé (dans une moindre mesure) aux plans local, régional et national
Rôle de l'État et des services publics au plan local	Services collectifs par le réseau public subsidiaires aux services privés	Services collectifs publics ont préséance sur tout autre type de services	Services collectifs mixtes coordonnés au plan national mais décentralisés au plan local et régional
Rôle des associations au plan local	Prestataires de services dans le cadre de la gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés	Universalité des programmes sociaux et complémentarité subalterne d'associations prestataires de services	Prestataires de services et participation à la coconstruction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs
Rôle des citoyens dans leur communauté	Citoyens, consommateurs et clients de services privés et publics	Citoyens usagers des services publics	Citoyens coproducteurs des services et acteurs collectifs du développement de leurs communautés

Typologie inspirée de Vaillancourt et Laville, 1998, Lévesque, 2004 et Favreau, 2005c.

2. Il s'agit bien sûr d'un néo-corporatisme sociétal et non pas étatique, ce dernier renvoyant au fascisme, ce qui n'a rien à voir. En fait, la référence du néo-corporatisme en sociologie politique, c'est la Suède.

Cette typologie peut être revisitée à partir de certains travaux de sciences politiques (Grossman et Saurugger, 2006) portant sur l'action collective et les stratégies de représentation.

Trois approches des relations entre l'État et la « société civile »			
Conception ou approche	Approche pluraliste	Approche étatiste	Approche néo-corporatiste
Rôle de l'État dans la gouvernance avec les groupes d'intérêt	Enregistrement des demandes sociales et arbitrage entre les groupes d'intérêt au bénéfice des groupes les plus forts	Intervention forte de l'État à partir d'une élite administrative dominante. Valorisation des réseaux de partis politiques. Centralisation des décisions	Intervention forte de l'État, tripartisme (État, organisations économiques et organisations de la société civile) Codécision institutionnalisée
Rôle des associations	Prévalence du lobbying. Compétition entre les groupes et « <i>checks and balances</i> ».	Prévalence de la mobilisation sociale. Organisations militantes et conflit social.	Délégation de missions de service public à des associations. Asymétrie des relations des groupes avec les pouvoirs publics
Rôle des citoyens dans leur communauté	Valorisation de l'expertise privée et des bureaux de consultants (avocats...)	Citoyens liés à des mouvements sociaux	Citoyens actifs dans des structures de consultation et de concertation

Typologie inspirée de Grossman et Saurugger, 2006.

Dans cette nouvelle typologie, l'approche dite pluraliste caractérise le type de régime politique de la société américaine (contexte néolibéral) en relation avec les groupes de la « société civile ». Valorisation de la liberté d'association mais problème majeur de ce type de démocratie : l'inégalité de représentation des groupes (lobbys des grandes firmes par rapport à des associations de quartier, par exemple). L'approche étatiste nous renvoie à l'exemple français d'un État centralisateur, au-dessus de la mêlée, seul représentant de l'intérêt général et dévalorisant tout ce que sont les organisations de la société civile. Résultat, le conflit est l'outil principal d'expression de la demande sociale.

L'approche néo-corporatiste caractérise la société suédoise : intervention forte de l'État dans l'économie, cohabitation active avec les organisations économiques et les organisations sociales, institutionnalisation forte de la demande sociale. Cette typologie nous amène à la question de la place du Québec comme type de démocratie dans cet univers. Le Québec

se rapproche de l'approche néo-corporatiste à la manière des pays scandinaves. Mais l'expérience de ces pays a réussi non seulement par ce qu'il y a eu mise en place d'institutions à tous les niveaux, mais parce que des partis progressistes ont dominé la scène politique de façon durable. Ce qui n'est pas le cas du Québec. Ici, l'approche de référence s'est effritée parce que les différents groupes de la société civile ne vivent pas de moments suffisamment forts et durables de défense de l'intérêt général où la coopération mutuelle l'emporte sur la concurrence. C'est, croyons-nous, ce qui se passe présentement au Québec, du moins dans un certain nombre de secteurs, dont celui de l'économie sociale.

Si on revient au moment fondateur de 1996 (Sommet du gouvernement et entrée dans l'espace public du concept d'économie sociale), il faut retenir de ce dernier qu'un mouvement social urbain, fondé au départ sur des noyaux de militants et la mobilisation sociale locale, s'est engagé dans une nouvelle voie, celle de devenir un « **réseau d'action publique** » (Grossmann et Saurugger, 2006, p. 71). **C'est l'accès aux décideurs et à leurs ressources** (information, financement, expertise et légitimation) **qui est alors devenu prioritaire**, de même que la place accordée aux professionnels et à la professionnalisation au sein des nouveaux réseaux mobilisés (ressourceries, petite enfance, logement communautaire...), en remplacement des militants pour favoriser le développement et le maintien d'entrées politiques et projeter une image de force, de compétence et de représentativité. Or, cette **institutionnalisation précoce** et cette professionnalisation non seulement **dans** mais **des** organisations est un **impensé politique**. La concurrence (la lutte de places) prend alors les devants par rapport aux groupes existants, d'un côté le mouvement coopératif et de l'autre le mouvement communautaire autonome qui fait plutôt du lobby externe (présence dans les médias par des actions d'éclat, pétitions, manifestations...). Le dernier arrivé fait du lobby interne, transformant alors sa caractéristique première de « mouvement » en groupe d'intérêt misant sur des stratégies de communication et de marketing politique (et très peu sur le travail militant), sur les rencontres avec des membres du gouvernement, fournissant des analyses et de l'expertise à certains ministères à l'aide de chercheurs, négociant sans cesse de nouveaux financements publics, menant des opérations de rayonnement international pour renforcer son lobby au Québec même, travaillant sur la maîtrise de l'image que l'on donne et se donne de soi, de son programme, de son bilan...

En fait, l'expérience du Chantier de l'économie sociale est celle de l'évolution des groupes d'intérêt public d'aujourd'hui : montée en puissance de la concurrence ; professionnalisation croissante et recherche d'un espace d'élaboration de politiques publiques dans certains secteurs.

Aujourd'hui, les stratégies de représentation politique prennent plus de place au sein des mouvements sociaux, voire leur font perdre une partie de leurs raisons d'être initiales. Le répertoire de la mobilisation sociale a plutôt faibli pour laisser place, beaucoup moins à une sorte de démocratie participative dans des instances publiques, qu'à la négociation, la consultation, l'expertise, le recours au droit dans une ambiance compétitive. La professionnalisation de l'action collective amène sur le devant de la scène le lobby, l'expertise, l'organisation de colloques... sur le devant de la scène. D'autre part, la concertation amène non seulement la professionnalisation de l'action collective (notamment la transformation d'ex-militants en consultants dénommés « praticiens » et de chercheurs identifiés comme des « experts »), mais également la présence, en dernière instance, des seules organisations les plus fortes, favorisant ainsi l'asymétrie des relations entre différentes organisations de la société civile avec les pouvoirs publics (et donc des déséquilibres entre les groupes pour l'accès aux ressources sociales et financières au détriment de la solidarité).

Reste également que toute cette dynamique n'est pas qu'à l'intérieur de cadres nationaux. La dimension internationale prend de plus en plus de place : on assiste à la montée de mobilisations transnationales. Les États demeurent les principaux acteurs de la scène internationale, mais des acteurs non étatiques ont conquis un espace dans le cadre des multiples « sommets » de l'ONU pendant les trois dernières décennies et dans celui des forums sociaux mondiaux depuis 2001. C'est aussi de ce côté qu'il faut poursuivre les recherches.

Par delà les formules incantatoires de la codécision et du trinôme État, marché et société civile, on assiste aujourd'hui à la **généralisation des activités d'influence** (par des pratiques de lobby plutôt que des pratiques de mobilisation sociale). Mais aussi, à côté, à des innovations démocratiques quand il y a des coopérations durables entre différents groupes d'intérêt. Peu de recherches se sont attachées à ce dernier type d'innovations. Nombreux ont été ceux qui ont regardé du côté des innovations dites sociales au sens de réponses socioéconomiques inédites à des problèmes sociaux, sans trop regarder en même temps la perspective politique et le fonctionnement démocratique qui les sous-tendaient. Or, cela n'est pas indifférent à la connaissance quand on fait de la recherche sur les entreprises collectives. Les enjeux sociopolitiques et territoriaux de la coopération et de l'économie sociale sont de premier ordre. Pour paraphraser un chercheur français qui nous rejoint bien dans ses travaux (Racz, 2008) : il y a « une approche de l'économie sociale centrée sur l'identification d'un acteur économique spécifique, une autre insistant sur la dimension politique du projet d'économie sociale... et une dernière où l'économie sociale est vue en tant que groupe... et plus encore en tant que groupe d'intérêt... s'inscrivant dans le cadre plus général d'une société des groupes d'intérêt » (p. 19). Sommes-nous dans une société de groupes d'intérêt plus que dans une société de mouvements sociaux ? Peut-être !

POUR EN SAVOIR PLUS

L'enjeu de la connaissance sur les entreprises collectives et le développement des territoires

1. LA RECHERCHE AUJOURD'HUI AU QUÉBEC : UN ACCROISSEMENT DU RÔLE DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Le savoir scientifique spécialisé et le thème de l'innovation sociale ont gagné en importance au Québec, valorisant de ce fait les universités, lieux par excellence de production et de transmission des connaissances (Conseil de la science et de la technologie, 1998)¹. Sous cette poussée, l'enseignement et la recherche universitaires en ont été transformés. La formation d'étudiants de cycles supérieurs adossée à des recherches de plus en plus appliquées et à la mobilisation de connaissances en collaboration avec la « communauté » (partenaires sociaux divers) sont devenues parties intégrantes du paysage universitaire. Dans cette perspective, le « réseautage » interdisciplinaire et interrégional de chercheurs, de même que la création de centres de recherche qui regroupent des chercheurs partageant les mêmes intérêts sont devenus de plus en plus chose commune dans des champs spécifiques variés. Les entreprises collectives et

1. Conseil de la science et de la technologie (1998). *L'université dans la société du savoir et de l'innovation*, Gouvernement du Québec, Québec.

le développement des territoires sont des champs d'étude qui n'échappent pas à cette tendance. La recherche de ce type comporte des avantages certains : *a)* croisement des disciplines auparavant cloisonnées ; *b)* proximité de certains terrains auparavant difficiles d'accès et de certains sujets auparavant ignorés ; *c)* rapprochement des universités de leur milieu d'ancrage ; *d)* connaissances susceptibles de soutenir des innovations sociales.

Les entreprises collectives et le développement des territoires représentent des domaines qui, à partir de cette tendance forte de la dernière décennie, ont gagné en visibilité au Québec, surtout dans la dernière décennie. Ce sont aussi des domaines en rapide évolution : de nouveaux acteurs, dispositifs, outils d'interventions et savoir-faire sont nés, entraînant nécessairement de nouveaux enjeux et de nouveaux défis. Cet espace, où certaines innovations sociales sont apparues, constitue un champ de recherche qui a fait florès en intéressant nombre de chercheurs dans différentes disciplines. Du coup, plusieurs centres de recherche s'y intéressant ont été créés au cours de la dernière décennie. Ces centres de recherche procurent plusieurs avantages non seulement aux chercheurs, mais également aux étudiants, aux professionnels et à tous ceux qui s'intéressent aux entreprises collectives et au développement des territoires. Mentionnons-en quelques-uns.

Ce sont d'abord des lieux de concertation entre chercheurs, de coordination et de concentration des recherches fondamentales et appliquées. Ces recherches contribuent au renouvellement des pratiques dans le milieu et apportent un soutien éclairé et critique aux professionnels et dirigeants engagés dans ces champs d'intervention. Ces centres sont donc également des lieux stratégiques de mobilisation de nouvelles connaissances vers le milieu. Finalement, ces centres favorisent une reconnaissance des entreprises collectives et du développement territorial dans une perspective de changement social.

2. LA RECHERCHE SUR LES ENTREPRISES COLLECTIVES : UNE ESQUISSE DE PÉRIODISATION

Sur les entreprises collectives, on peut faire une première périodisation de la recherche dans le domaine, très rapidement esquissée.

1. Dans les années 1970-1980, la recherche est fertile pour étudier la coopération. C'est l'époque du démarrage aux HEC d'un centre de recherche sur les coopératives, du CIRIEC Canada et la consolidation de la revue *Coopératives et développement*, qui deviendra à la fin des années 1990 la revue *Économie et Solidarités*. C'est aussi le

développement de l'IRECUS à l'Université de Sherbrooke et d'une maîtrise dans le domaine, de la Chaire en coopération Guy-Bernier à l'UQAM²...

2. Dans les années 1990, le concept d'économie sociale émerge d'un long sommeil pour tenter de faire converger un ensemble d'initiatives et de réseaux renvoyant certes aux coopératives et aux mutuelles, mais aussi aux associations ayant des activités économiques, voire même plus largement à l'action communautaire. Le concept de « nouvelle économie sociale » prend alors toute sa force avec le développement de coopératives dans de nouveaux créneaux, l'arrivée des CDEC et des CLD... Et le Sommet sur l'économie et l'emploi du gouvernement du Québec (1996) qui, par l'intermédiaire de son premier ministre de l'époque, Lucien Bouchard, popularisera le concept par une déclaration spontanée sur la chose. Un certain nombre d'organisations communautaires et syndicales saisiront la balle au bond lors des préparatifs du Sommet. C'est notamment à cette période que se développent plusieurs réseaux de recherche dont le CRISES, le LAREPPS, le CERIS, la CRDC... On assiste alors à de nouveaux développements en sciences sociales dans l'étude des entreprises collectives, sciences souvent mises dans l'ombre au bénéfice des sciences de la gestion dans la période précédente.
3. Au début des années 2000, on assiste d'abord à une relative concentration de la recherche en sciences sociales dans ce domaine à l'UQAM, même si elle se fait en collaboration avec des universités en régions, notamment des universités du réseau UQ. C'est la mise sur pied d'une première ARUC en économie sociale, où de nombreux chercheurs de plusieurs disciplines et de nombreux partenaires sociaux obtiennent des financements substantiels de recherche sur cinq ans. C'est aussi le développement de la recherche dans les organisations elles-mêmes liées au développement des entreprises collectives : au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), au Comité sectoriel de la main-d'œuvre en économie sociale et en action communautaire (CSMO), au Chantier de l'économie sociale (surtout dans le cadre de l'ARUC-ES de l'UQAM), au Centre de formation populaire (CFP)... On assiste alors à la diversification et à un élargissement des thèmes.

2. Tous les centres de recherche mentionnés dans cette périodisation font l'objet d'une description dans le portrait que nous vous présentons dans cette annexe.

4. Ces dernières années, on a plutôt assisté à un mouvement de décentralisation de la recherche dans le domaine en direction des universités en région, notamment avec le développement de chaires de recherche du Canada dans ces universités (CRDC et CRCOC à l'UQO, CRDR à l'UQAR...), de regroupements stratégiques de recherche comme le CRDT et l'arrivée de nouvelles ARUC, une en « Innovation sociale et développement des communautés » à l'UQO en 2006 (ARUC-ISDC) et une en « Coopération et développement des territoires » à l'UQAR en 2007 (ARUC-DTC) et de nouveaux centres de recherche (CRIDES à l'Université Laval). Non seulement les thèmes se diversifient, mais la relation entre entreprises à propriété collective et développement des territoires prend alors plus d'importance.

Mentionnons également qu'à côté et souvent en synergie avec ces centres de recherche, on voit surgir de nouvelles formations de cycles supérieurs (de niveau maîtrise notamment) dans le domaine : MBA en « Entreprises collectives » en sciences de la gestion à l'UQAM, volet « Économie sociale » dans la maîtrise en travail social à l'UQAM et à l'Université Laval et généralement dans la formation en organisation communautaire de plusieurs universités (Bourque *et al.*, 2007)³...

3. LA RECHERCHE SUR LES ENTREPRISES COLLECTIVES : DE QUELQUES LIMITES

Le chercheur est confronté à un double écueil. Le premier est celui de l'engagement partisan, qui le voit mettre ses connaissances et ses outils intellectuels au service d'une cause, dont il devient un avocat, usant (et abusant éventuellement) de la relative autorité que lui donne sa capacité d'expertise. Le second écueil est celui du refus de toute prise de position au nom de la séparation entre la politique et la morale d'un côté, la recherche d'une certaine « objectivité » de l'autre. Cela le conduit alors à prendre ses distances vis-à-vis des débats politiques et sociaux qui risqueraient d'affecter cette objectivité revendiquée. Cette tension est d'autant plus vraisemblable que la recherche aborde des questions « chaudes »... et que par ailleurs l'incertitude est forte sur le plan proprement scientifique : incertitude sur les définitions, les méthodes, les résultats...

3. Voir à ce propos notre guide d'introduction aux entreprises collectives (Doucet, Doré et Favreau, 2007) dont l'intitulé est *Entreprises collectives et développement des territoires : guide d'introduction aux outils de la recherche et de la formation en économie sociale*, Cahier de recherche de l'ARUC-ISDC, Université du Québec en Outaouais, Gatineau, 212 p. Ce guide porte tout à la fois sur les ouvrages de référence, les programmes de formation dans les universités et hors campus, les centres de recherche et les sites majeurs, de même que sur un certain nombre d'outils d'accompagnement ou de formation créés par des organisations d'économie sociale.

[...] dans des situations de controverses à forte dose d'incertitude... il faut ouvrir publiquement, en l'organisant, le débat sur des questions qui semblent, au premier abord, réservées à des spécialistes...

L'objectif n'est donc pas principalement de fournir des outils et des arguments aux seuls acteurs de l'ESS en quête de reconnaissance publique élargie, mais de rendre compte de la diversité des réponses actuellement disponibles...

(Gadrey, 2004, extraits des pages 51 à 54 dans *L'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire*, rapport de synthèse).

Longue citation d'un chercheur engagé en France dans les débats de l'ESS mais qui fait réfléchir sur la recherche partenariale. La recherche partenariale et plus appliquée comporte des avantages. Elle comporte aussi des inconvénients : la recherche de fonds en partenariat oblige souvent les chercheurs à laisser aux partenaires le soin de dicter leurs priorités ; des chercheurs se voient aussi parfois – et peut-être de plus en plus – obligés à signer, tacitement ou explicitement, des ententes de confidentialité ; des chercheurs maintiennent parfois la vieille attitude libérale en sciences sociales : le syndrome du déni de responsabilité quant à l'utilisation de leurs travaux par des dirigeants d'organisations ou par des décideurs⁴. On prétend ici faire de la recherche en dehors de toute considération normative ou philosophique, alors que la recherche en partenariat est plutôt à haute teneur en matière de convictions et de valeurs. Jean-Jacques Salomon, un scientifique français travaillant notamment sur les rapports entre savoir et pouvoir, invité au Québec et accordant une entrevue au *Devoir* (23 octobre 2007) aborde de front la question de l'« irresponsabilité sociale des scientifiques », celle qui ne s'interroge pas sur les impacts de ses découvertes. En fait, au Québec, à l'intérieur des réseaux de recherche sur les entreprises collectives, le sujet est rarement abordé, plutôt tabou même. Ou plutôt si, il est abordé... pour en vanter les mérites... innovatrice, favorisant la sortie de la tour d'ivoire des universités... Pour certains on aurait même créé un modèle. Oui mais ! Car il y a un mais. Les conséquences en ont été que la recherche a été quasi dominée par la seule sociologie économique au détriment de certaines dimensions politiques majeures mises sous le

4. Du genre « Notre rôle n'est pas de fournir des concepts et des politiques aux dirigeants et décideurs, mais si quelqu'un veut s'en emparer, pourquoi pas ? » D'autres vont encore plus loin en considérant qu'ils sont tout simplement au service des organisations avec lesquelles ils travaillent. Résultat : le chercheur se transforme en « expert » ou en « professionnel » et ses subventions de recherche en « commandites » (contrats de recherche pour des organisations).

boisseau (les regroupements nationaux, le fonctionnement démocratique des réseaux, les hauts et les bas de l'institutionnalisation de certaines initiatives, la dépendance créée par certains financements publics...), dimensions certes évoquées mais sur fin d'article ou de rapport de recherche, sans possibilité d'ouvrir le débat sur ces questions jugées par certains partenaires sociaux comme étant de régie interne. On aura compris que le présent ouvrage opère une première tentative générale pour remédier à cette situation.

4. LES CENTRES DE RECHERCHE SUR LES ENTREPRISES COLLECTIVES ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES : UN PREMIER PORTRAIT

L'objectif de cette partie de l'annexe est d'identifier les principaux centres de recherche québécois qui ont les entreprises collectives et/ou le développement des territoires comme objet. Au total, nous avons identifié 15 centres québécois de recherche qui ont les entreprises collectives comme objet principal et six qui traitent prioritairement de celles-ci, mais à l'intérieur de travaux sur le développement des territoires⁵. Toutefois, même s'ils ont tous cet objet d'étude, ces centres se différencient les uns des autres à plusieurs égards, par exemple dans les thèmes priorisés ou dans les activités réalisées. Pour faciliter le repérage des informations et orienter le lecteur selon ses besoins, nous avons détaillé chaque centre dans une fiche synthèse qui présente les principaux thèmes et activités.

5. UN COMPLÉMENT INDISPENSABLE : DES OUVRAGES DE RÉFÉRENCE POUR EN SAVOIR PLUS

Si vous utilisez le moteur de recherche «Google Scholar» pour lui demander de trouver ce qu'il y a sur la Toile autour de la notion d'«économie sociale», vous aurez plus de 60 000 entrées (des ouvrages, des rapports d'organisations et de ministères, des articles de revue...). La question devient alors : comment se retrouver dans une telle forêt de définitions, de prises de position, de travaux de recherche...? Par où commencer? Y a-t-il des raccourcis possibles? Voilà la raison pour laquelle nous vous fournissons dans ce chapitre quelques 25 titres

5. Rappelons que nous ne visons pas l'exhaustivité, mais que notre objectif est plutôt de guider ceux qui veulent s'introduire au monde des entreprises collectives.

qu'on peut considérer comme des « incontournables » en la matière, titres que nous avons regroupés autour de cinq thèmes (nous vous suggérons aussi trois revues et un mensuel)⁶.

Comme nous travaillons depuis plus de 20 ans sur la question des entreprises collectives tout comme sur la question du développement des territoires, la CRDC était donc assez bien placée pour fournir des sentiers dans cette forêt afin de s'y retrouver. Reste à savoir comment utiliser cette partie de l'annexe.

Pour faciliter l'utilisation de cette partie, vous retrouverez les ouvrages choisis divisés en cinq grandes catégories, soit :

1. économie, société, communautés et régions : une autre approche de l'économie ;
2. entreprises collectives : une introduction générale à l'économie sociale et solidaire ;
3. entreprises collectives : ses familles (les coopératives, les mutuelles et les associations) et leurs regroupements ;
4. entreprises collectives : les principaux secteurs d'intervention (emploi, développement local et régional, finance, santé et bien-être, coopération internationale) ;
5. entreprises collectives : leurs rapports aux mouvements sociaux et aux pouvoirs publics.

Pour chacun des titres, nous faisons état des principaux sujets abordés et nous vous fournissons un résumé offrant un aperçu des grandes lignes de l'ouvrage, une indication du lectorat à qui il s'adresse et un bref commentaire critique.

Une précaution d'usage s'impose cependant à propos de cette partie. Le lecteur n'y trouvera pas des ouvrages « techniques » (sur le comment de la gestion de ces entreprises, sur les formes que peuvent prendre leur comptabilité, sur la manière de mener des études de marché...). Ce sont plutôt des ouvrages de portée générale sur la coopération et l'économie sociale, ouvrages qui aident à comprendre l'histoire (de plus d'un siècle), les fondements, les principales approches... et à juger des potentialités tout comme des limites de cette « autre économie »

6. Pour en savoir encore plus, nous vous référons à notre guide d'introduction (Doucet, Doré et Favreau, 2007), où trois fois plus d'ouvrages sont recensés et commentés. Disponible en ligne sur notre site en *Économie sociale, développement régional et organisation communautaire*: <www.uqo.ca/observer>.

mise en relation avec les enjeux actuels de développement ici au Québec comme dans le monde, tant dans les pays du Nord (au Canada et en Europe) que dans les pays du Sud. Elle outille donc pour faire les débats qui s'imposent, pour développer son sens critique et sa capacité de proposition. Bref, cette partie met à votre disposition un outil permettant d'apprécier la diversité, la valeur, les limites et le dynamisme de ce type d'entreprises au moment où le défi majeur est celui d'une mondialisation néolibérale qui provoque des inégalités et des déstructurations de régions et de communautés locales.

Les Centres de recherche sur les entreprises collectives et le développement des territoires

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS SOCIALES ET L'ÉCONOMIE SOCIALE (CRISES)

UQAM
Pavillon Saint-Denis
 1290, rue St-Denis, 10^e étage
 Montréal (QC) H2X 3J7

Téléphone: (514) 987-3000, poste 4458
Télécopieur: (514) 987-6913
crises@uqam.ca

Institution Université du Québec à Montréal (UQAM)

Date de création 1986

Description

Le CRISES est un centre interuniversitaire et interdisciplinaire qui étudie et analyse les innovations et les transformations sociales.

Membres

Le Centre regroupe une cinquantaine de chercheurs de différentes disciplines affiliés à sept pôles universitaires (UQAM, UQO, UQAR, Université Laval, Université Concordia, HEC Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société).

Principaux thèmes à l'étude

Les activités du CRISES sont organisées autour de trois axes de recherche complémentaires:

- Innovations sociales, développement et territoire: l'axe étudie, entre autres, les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.
- Innovations sociales et conditions de vie: l'axe étudie, entre autres, les innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes.
- Innovations sociales, travail et emploi: l'axe oriente ses recherches autour des thématiques reliées notamment à l'organisation du travail, à la régulation de l'emploi et à la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir.

Directeur Denis Harisson, professeur au Département Organisation et ressources humaines à l'UQAM

Principal financement Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de jeunes chercheurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche (dont les collections études théoriques, études de cas d'entreprises collectives, mouvements sociaux, etc.)
 - Organisation d'activités scientifiques et de transfert de connaissances (colloques, séminaires, conférences, etc.)
 - <<http://www.crisis.uqam.ca>> Site Internet qui s'adresse à un large public d'étudiants, de chercheurs et de décideurs. En plus de présenter le Centre de façon détaillée, il met à la disposition des lecteurs plusieurs informations pertinentes :
 - Présentation des projets de recherche en cours
 - Appels à communication
 - Publication à télécharger
 - Agenda des activités et événements
 - Bulletin d'information sur les activités du centre
-

ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉS-COMMUNAUTÉS EN ÉCONOMIE SOCIALE (ARUC-ES) ET RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE PARTENARIALE EN ÉCONOMIE SOCIALE (RQRP-ES)

UQAM, Pavillon Saint-Denis Téléphone : (514) 987-3000,
 1290, rue St-Denis, 10^e étage poste 2574
 Montréal (QC) H2X 3J7 Télécopieur : (514) 987-6913
 aruc-es@uqam.ca

Institution Siège social à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Date de création ARUC-ES en 1999 et RQRP-ES en 2005

Description

L'ARUC-ES et le RQRP-ES réalisent des activités de réflexion, de recherche et de transfert des connaissances en économie sociale afin de contribuer au développement des collectivités. Pour réaliser leur mission, ces deux alliances de recherche s'associent à la communauté et aux acteurs sur le terrain pour que leurs travaux répondent aux enjeux, aux problématiques et aux besoins des entreprises et réseaux d'économie sociale.

Membres

Le réseau de chercheurs et de praticiens de l'ARUC-ES et du RQRP-ES est principalement composé d'universités québécoises (siège social à l'UQAM et mise à contribution de l'UQAT, de l'UQO, de l'Université de Sherbrooke, de l'UQTR, de l'Université Laval, de l'UQAC et de l'UQAR) et d'organisations de l'économie sociale, principalement le Chantier de l'économie sociale, qui en exerce la direction. Le RQRP-ES est également l'un des six centres canadiens voués à la recherche en économie sociale regroupés au sein du Centre canadien d'économie sociale (<<http://www.socialeconomynetwork.ca/hub/>>).

Principaux thèmes à l'étude

Les activités de l'ARUC-ES sont organisées autour de cinq Chantiers d'activités partenariales (CAP), correspondant à un secteur d'intervention en économie sociale : les services aux personnes, l'habitat communautaire, le loisir et le tourisme social, le financement et le développement local et régional.

Les activités du RQRP-ES sont mobilisées dans huit groupes régionaux d'activités partenariales et contribuent à raffiner la compréhension des apports de l'économie sociale et des enjeux propres à l'Abitibi-Témiscamingue, à l'Outaouais, à l'Estrie, à Montréal, à la Mauricie, à la région de Québec/Chaudière-Appalaches, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et au Bas-Saint-Laurent.

Directeurs	Nancy Neamtan, présidente-directrice générale du Chantier de l'économie sociale et Jean-Marc Fontan, professeur au Département de sociologie à l'UQAM
-------------------	---

Principal financement	Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre du programme des Alliances de recherche universités-communautés
------------------------------	---

Activités

- Activités de recherche théorique et appliquée
 - Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
 - Organisation de colloques, séminaires et conférences
 - <<http://www.aruc-es.uqam.ca>> Site Internet qui s'adresse aux acteurs de l'économie sociale, aux chercheurs et aux décideurs. En plus de présenter les centres de façon détaillée, il met à la disposition des lecteurs plusieurs informations pertinentes :
 - Publication à télécharger
 - Bulletin d'information
 - Appels à communication
 - Présentation des projets de recherche en cours
 - Glossaire sur les différents termes en économie sociale
-

ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉ-COMMUNAUTÉ/ DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET COOPÉRATION (ARUC-DTC)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)
300, allée des Ursulines
C.P. 3300
Rimouski (QC), G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986, poste 1300
Télocopieur : (418) 724-1847
crdt@uqar.qc.ca

Institution	Université du Québec à Rimouski (UQAR)
--------------------	--

Date de création	2007
-------------------------	------

Description

ARUC en formation. Créée à l'automne 2007 et issue d'un projet commun de chercheurs membres du CRDT de l'UQAR, en collaboration avec des chercheurs CRDT de l'UQO, l'UQAC, l'UQAT et l'Université Laval, l'ARUC-DTC examinera la coopération comme forme d'entrepreneuriat collectif qui marque l'histoire et l'actualité économique des régions et participe au développement des territoires du Québec.

Direction

Bruno Jean, professeur au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Rimouski, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural et Marie-Joëlle Brassard (CQCM). Responsables de volets : 1) Louis Favreau (UQO) : organisations coopératives et développement territorial ; 2) Patrice Leblanc (UQAT) : fonctions du développement territorial et coopération ; 3) M.-U. Proulx (UQAC) : économie territoriale et coopératives ; 4) O. Chouinard (U. de Moncton) : pratiques de développement local/régional durable ; 5) Bruno Jean (UQAR) : acteurs, gouvernance et coopération pour le développement des territoires. Partenaires engagés dans les différents volets et dans l'ensemble du projet : le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), l'Association des CLD du Québec (ACLDQ), le Réseau québécois des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Principal financement

Le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre du programme des Alliances de recherche universités-communautés

Site Internet

<<http://www.uqar.qc.ca/crdt>> (site d'accueil temporaire)

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LES ENTREPRISES COLLECTIVES (CIRIEC CANADA)

Complexe Saint-Charles
1111, rue Saint-Charles Ouest, tour Est
Bureau 135-15
Longueuil (QC), J4K 5G4

Téléphone : (450) 463-1835, poste 61871
Télocopieur : (450) 670-1959
<ciriec-canada@uSherbrooke.ca>

Institution

Université de Sherbrooke (Campus de Longueuil)

Date de création

1967

Description

Le CIRIEC-Canada est une association scientifique qui s'intéresse à toutes les formes collectives d'entreprises et d'activités économiques orientées vers l'intérêt général ou collectif. Le centre constitue une section nationale du CIRIEC international, dont le siège, qui est à Liège, a été créé en 1947. Le CIRIEC-Canada contribue au développement de l'activité économique des entreprises publiques et collectives en apportant un soutien éclairé et critique. Il est un carrefour d'échange et de concertation, un lieu de transfert des connaissances et une source d'arrimage entre la recherche et les utilisateurs.

Membres

Les membres du CIRIEC-Canada, universitaires (professeurs, chercheurs et étudiants), associations, entreprises, institutions ou organisations intéressées aux entreprises publiques, coopératives et sociales, se réunissent autour de préoccupations communes à l'égard de la démocratie, la participation, l'équité, la solidarité, la promotion des personnes et la préservation des ressources collectives. Toute personne, organisation ou entreprise qui partage les préoccupations et valeurs du CIRIEC-Canada peut en devenir membre.

Un conseil d'administration composé de professeurs, directeurs de centres de recherche, représentants de diverses entreprises collectives et d'économie publique (dont Desjardins, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité et le Chantier de l'économie sociale) détermine les orientations du centre et veille à leur mise en œuvre.

Principaux thèmes à l'étude

L'ensemble des formes collectives d'entreprises et d'activités économiques. La gouvernance des entreprises collectives. La démocratie, la participation, l'équité, la solidarité, la promotion des personnes et la préservation des ressources collectives sont également des thèmes importants.

Président-directeur du CA	Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondation CSN
----------------------------------	--

Principal financement	Contribution des membres
------------------------------	--------------------------

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Publication de cahiers de recherche et d'actes de colloque. Le centre publie également la revue *Économie et Solidarités* (que nous présentons dans la section ouvrages de référence)
 - Annuellement, le CIRIEC-Canada organise un colloque
 - «Économie sociale, publique et coopérative» à l'occasion du congrès annuel de l'ACFAS (Association canadienne-française pour l'avancement des sciences)
 - Service-conseil et formation pour les associations et les entreprises publiques et collectives.
 - <<http://www.ciriec.uqam.ca>> Site Internet qui s'adresse principalement aux membres du CIRIEC et qui présente les principales activités et modalités du centre. Quelques études sont disponibles.
-

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ÉCONOMIE SOCIALE

UQAM, École des sciences de la gestion
C.P. 8888, succursale Centre-ville, Montréal (QC), H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-3000, poste 2577
Télécopieur : (514) 987-6913
chaire.ecosoc@uqam.ca

Institution	École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal
--------------------	--

Date de création 2003

Description

La Chaire analyse le rôle de l'innovation sociale dans les entreprises et les organisations d'économie sociale. Elle veut rendre compte de l'innovation sociale produite dans l'économie sociale et ainsi mieux comprendre sa place et son rôle dans les transformations sociales et, ensuite, contribuer au renouvellement des connaissances en matière d'innovations sociales.

Membres

Regroupement de chercheurs de sept institutions universitaires (UQAM, UQAR, ÉNAP, HEC Montréal, Université Laval, Concordia, Institute for Social Studies-Oslo).

Principaux thèmes à l'étude

Les recherches s'articulent autour de la nouvelle économie sociale (NES) autour de trois axes.

- La gouvernance, afin de comprendre comment les instances plurielles et les partenariats favorisent la prise en compte d'objectifs relevant à la fois d'intérêts collectifs (des membres) et de l'intérêt général (de la société).
- Les modes de développement et de financement, dans un univers où le capital n'est pas rémunéré par les profits.
- Les méthodes d'évaluation spécifiques à la double mission, économique et sociale, de la NES.

Les travaux de la Chaire se concentrent sur deux principaux terrains d'étude. D'abord, celui des services de proximité : logement communautaire, aide domestique, cuisines collectives, centres de la petite enfance, etc. Ensuite, celui des services collectifs : les services de soutien au développement tels les institutions financières et les fonds de développement, mais également les dispositifs issus des politiques publiques ou sectorielles de développement de l'économie sociale, tels les groupes de ressources techniques, les corporations de développement économique communautaire, les fédérations, etc.

Titulaire Marie J. Bouchard, professeure au Département organisation et ressources humaines (UQAM)

Principal financement Programme des Chaires de recherche du Canada. Il s'agit d'une chaire de niveau 2 (junior). La Fondation canadienne de l'innovation (FCI) finance également la Chaire.

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
- Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
- Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
- Organisation de colloques, séminaires et conférences
- <<http://www.chaire.ecosoc.uqam.ca>> En plus de présenter le centre de façon détaillée, le site Internet met à la disposition des lecteurs plusieurs informations pertinentes :
 - Publication à télécharger et références de lectures pertinentes
 - Présentation des projets de recherche en cours
 - Agenda des activités et événements

LABORATOIRE DE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES ET LES POLITIQUES SOCIALES ET ÉQUIPE DE RECHERCHE ÉCONOMIE SOCIALE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (LAREPPS/ESSBE)

UQAM
Pavillon Saint-Denis
 1290, rue St-Denis, 10^e étage
 Montréal (QC), H2X 3J7

Téléphone : (514) 987-3000, poste 8326
Télécopieur : (514) 987-4494
larepps@uqam.ca

Institution	École de Travail social de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)
--------------------	---

Date de création	1996
-------------------------	------

Description

Le LAREPPS vise à cerner les conditions d'émergence et la spécificité d'un modèle québécois de développement social dans le contexte de la transformation de l'État providence. Il s'intéresse aux pratiques et aux politiques sociales, définies dans un sens large. Son originalité tient à sa recherche d'alternatives démocratiques du développement social articulant économie sociale et économie publique, dans une perspective d'économie plurielle.

L'ESSBE s'intéresse particulièrement aux politiques et pratiques dans le domaine de la santé et du bien-être et aux initiatives de l'économie sociale dans ce domaine, ainsi qu'à la prévention et aux déterminants sociaux de la santé et du bien-être.

Membres

Le LAREPPS regroupe des chercheurs de quatre universités québécoises (UQAM, UQAC, UQO et Université de Sherbrooke). L'ESSBE rassemble des chercheurs de multiples horizons – travail social, science politique, sciences humaines appliquées, sciences de l'éducation et sociologie – qui sont concernés par les pratiques et les politiques sociales dans le domaine de la santé et du bien-être des individus et des communautés. Les deux organisations travaillent en partenariat avec des organismes non universitaires.

Principaux thèmes à l'étude

Les activités de recherche et de diffusion du LAREPPS et de l'ESSBE s'articulent autour de quatre axes.

- Les services aux personnes : les passerelles entre l'économie sociale, l'État et le marché dans la dispensation des services de santé et les services sociaux.
- L'insertion sociale et professionnelle des personnes vulnérables sur le plan de la santé et du bien-être. Les initiatives des organismes de l'économie sociale dans ce domaine sont étudiées.
- Les pratiques de logement social visant des clientèles ayant des problèmes socio-économiques, de santé et de bien-être.
- À partir d'un axe transversal, la configuration et le mode d'institutionnalisation du modèle québécois de politiques sociales qui émerge dans le champ de la santé et du bien-être sont étudiés. Ils y étudient en outre la spécificité du modèle québécois relativement à d'autres provinces canadiennes et à d'autres pays. Cet axe est aussi le lieu de prise en compte des rapports sociaux de sexe.

Codirection Lucie Dumais, professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec à Montréal et Christian Jetté, professeur à l'École de service social de l'Université de Montréal.

Principal financement Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC)

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
- Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
- Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche (dont les collections Services de proximité, Insertion et logement social).
- Organisation de colloques, séminaires et conférences
- <<http://www.larepps.uqam.ca>> Site Internet qui présente les deux équipes de recherche et qui met à la disposition des internautes des cahiers de recherche.

**CHAIRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

UQAM
Pavillon des sciences de la gestion
315, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (QC), H2X 3X2

Téléphone : (514) 987-3000, poste 6972
Télocopieur : (514) 987-3372
crsdd@uqam.ca

Institution École des sciences de la gestion
à l'Université du Québec à Montréal

Date de création 2000, mais avant 2004 connue sous
le nom de la Chaire Économie et
humanisme

Description

Les questions d'éthique et de responsabilité sociale sont au cœur des échanges et des réflexions de la Chaire. Elle s'intéresse aux nouvelles régulations sociales dans le contexte de la mondialisation et aux innovations socioéconomiques portées par les acteurs. Elle poursuit la mission de contribuer à la construction d'une économie humaine visant un développement durable.

Membres

Elle rassemble des professeurs, des chercheurs, des étudiants, des praticiens de la gestion qui, du fait de leurs intérêts ou de leur expérience, s'interrogent sur la place de l'entreprise dans la société et sur ses implications pour le gestionnaire. La Chaire comporte en outre un comité consultatif formé de personnes significatives issues de différents milieux qui la conseille dans l'orientation de ses travaux.



Principaux thèmes à l'étude

La Chaire articule ses activités autour de trois grands axes de recherche :

La responsabilité sociale de l'entreprise : définition, formes, contenu et cadre institutionnel de la responsabilité sociale corporative. Plus spécifiquement les représentations différentes qu'en ont les acteurs sociaux, de même que les outils sur lesquels elle s'appuie : codes de conduite, certifications, labels, investissements responsables, etc.

Nouveaux mouvements sociaux économiques, régulation et développement durable : les rapports de développement durable produits par les entreprises, élaboration d'une méthodologie d'analyse du cycle de vie sociale, les mouvements sociaux qui utilisent l'économie à des fins de revendication sociale telles que la finance solidaire ou les investissements responsables, en analysant tout particulièrement la tension entre les impératifs commerciaux et les visées éthiques que vivent ces mouvements.

Commerce équitable : plusieurs projets d'envergure pour étudier comment, dans les organisations du Sud comme dans celles du Nord, s'opérationnalise le commerce équitable et quelles sont ses retombées en matière de développement et de solidarité sociale.

Titulaire	Corinne Gendron, professeure au Département d'organisation et gestion des ressources humaines, École des sciences de la gestion (ESG), UQAM
------------------	---

Principal financement	Le Mouvement Desjardins et Cascades
------------------------------	-------------------------------------

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
 - Organisation de colloques, séminaires et conférences
 - La Chaire collabore avec le Centre de perfectionnement de l'ESG UQAM, qui offre de la formation pour les gestionnaires sur les thèmes de la responsabilité sociale et du développement durable.
 - <<http://www.crsdd.uqam.ca>> Site Internet ciblé pour un public qui s'intéresse aux questions de responsabilité sociale et de développement durable. En plus de présenter le centre de façon détaillée, il met à la disposition des lecteurs plusieurs informations pertinentes :
 - Publication à télécharger et références de lectures pertinentes
 - Agenda des activités et événements
 - Appels à communication
 - Bulletins (*Economia Humana* (sous la forme d'une revue électronique)
 - Présentation des projets de recherche en cours
-

CHAIRE DE COOPÉRATION GUY-BERNIER

UQAM
C. P. 8888, succursale Centre-ville
Montréal (QC) H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-8566
Télocopieur : (514) 987-8564
chaire.coop@uqam.ca

Institution École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Date de création 1987

Description

Les activités de la Chaire visent une meilleure compréhension du mouvement coopératif et de son évolution. Ces préoccupations s'arriment à celles exprimées par la Fédération, les caisses et le mouvement coopératif. La Chaire se définit comme une entreprise commune de la Fédération des caisses populaires Desjardins, de la Fondation et de l'UQAM.

Membres

La Chaire adopte ses orientations auprès d'un comité d'orientation, organisme paritaire de la Fondation UQAM et de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec (FMO). Le comité est donc composé de membres de l'UQAM et du Mouvement Desjardins.

Principaux thèmes à l'étude

Les recherches sont principalement orientées vers des problématiques propres aux caisses populaires et aux coopératives d'épargne et de crédit : dimension organisationnelle, dimension financière, communication et développement. Des thèmes spécifiques de recherche se regroupent également autour des valeurs coopératives et du changement social, l'éducation coopérative et l'entreprise coopérative comme alternative pour le développement de l'emploi et des services.

Titulaire Mauro-F. Malservisi, professeur associé au Département des sciences économiques

Principal financement Contribution financière initiale de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec, de la Fondation UQAM et de l'UQAM. La Chaire a également créé, en 1994, le « Fonds de développement de la Chaire de coopération Guy-Bernier » afin d'assurer sa pérennité.

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
 - Organisation de colloques, séminaires et conférences
 - Attribution de bourses et subventions de recherche (1000 \$ à 2500 \$) à des étudiants de deuxième et troisième cycle pour la réalisation d'un mémoire ou d'une thèse portant sur les coopératives
 - Activités de service-conseil auprès des coopérateurs de divers secteurs
-

- Activités de formation pour les intervenants du milieu coopératif tel que le programme de formation d'appoint en administration, destiné aux gestionnaires des caisses populaires.
- Activités au plan international avec des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projets, sur une base ponctuelle et institutionnelle.
- <<http://www.chaire-ccgb.uqam.ca>> Site Internet qui s'adresse principalement aux coopératives. En plus de présenter le centre de façon détaillée, il met à la disposition des lecteurs des informations pertinentes.
 - Publication à télécharger
 - Appels à communication
 - Agenda des activités et événements

CENTRE D'ÉTUDES DESJARDINS EN GESTION DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

HEC
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (QC), H3T 2A7

Téléphone : (514) 340-6982
Télocopieur : (514) 340-6995
centredesjardins@hec.ca

Institution HEC Montréal

Date de création 1975 mais avant 2001, il était connu sous le nom du Centre de gestion des coopératives

Description

Le Centre d'études Desjardins contribue au développement des coopératives de services financiers et de leur milieu dans le monde. Il travaille à développer des relations avec des experts et des chercheurs de calibre international soucieux de trouver des avenues de solution aux défis auxquels les coopératives de services financiers sont confrontées.

Membres

Le centre regroupe des chercheurs qui se spécialisent notamment dans la finance, le management, le marketing, la statistique, les sciences économiques et la gestion des opérations et de la production. Les préoccupations de recherche du Mouvement Desjardins sont également importantes dans l'orientation des recherches. À cet égard, les activités du centre s'appuient sur un comité d'orientation composé de professeurs associés au centre et de membres de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Principaux thèmes à l'étude

Les travaux portent sur les enjeux et défis auxquels sont confrontées les coopératives de services financiers dans le monde et tiennent compte du contexte de concurrence accrue et de mondialisation des marchés. Les axes de recherche sont : coopératives et marchés, démocratie et gouvernance, pertinence et efficacité de la formation, stratégie et partenariats, capitalisation et structure financière, évaluation et critères de performance, responsabilité sociale et environnementale des coopératives de services financiers, dimensions institutionnelles des grandes coopératives de services financiers, contextualisation de l'activité des coopératives de services financiers dans le monde. Un Observatoire international des coopératives de services financiers est également un projet en cours.

Directeur Benoît Tremblay, professeur titulaire du service de l'enseignement du management, HEC Montréal

Principal financement Mouvement Desjardins, ministère des Finances du Québec et HEC Montréal

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
- Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
- Services-conseils et formation pour les associations, les organismes de réglementation et les milieux financiers locaux, nationaux et internationaux
- Organisation de colloques, séminaires et conférences
- Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
- Le centre de recherche a collaboré à la mise sur pied de la collection sur les coopératives de services financiers de la Bibliothèque Myriam et J.-Robert Ouimet de HEC Montréal qui constitue une référence au Canada
- **<<http://www.hec.ca/centredesjardins>>** Site Internet ciblé pour un public qui s'intéresse aux coopératives de services financiers au Canada et dans le monde. En plus de présenter le centre de façon détaillée, il met à la disposition des lecteurs des informations pertinentes :
 - Publication à télécharger
 - Agenda des activités et événements
 - Bulletin d'informations sur les activités du centre
 - Présentation des projets de recherche en cours
 - Moteur de recherche sur les organismes reliés aux coopératives de services financiers à l'échelle internationale

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (CRDC)

UQO
CP 1250, succursale Hull
Gatineau (QC), J8X 3X7

Téléphone : (819) 595-3900, poste 2291
Télocopieur : (819) 595-2227 ou 2384
crdc@uqo.ca

Institution Université du Québec en Outaouais (UQO)

Date de création 1995 mais avant 2002, elle était connue sous le nom de Chaire de recherche en développement communautaire

Description

La CRDC regroupe principalement des chercheurs dont les travaux contribuent à l'avancement de la théorie et des pratiques de développement des collectivités au Québec et à l'échelle internationale dans une perspective internationale Nord-Sud.

La CRDC participe au développement de deux ARUC, celle de l'UQO (ARUC-ISDC) et celle de l'UQAR (ARUC-DTC) et au regroupement stratégique qu'est le CRDT.

Membres

La CRDC est composée d'une équipe multidisciplinaire (sociologie, géographie, histoire, travail social, relations industrielles...) comptant une dizaine de chercheurs de l'UQO et des chercheurs associés à d'autres universités du Québec et d'ailleurs dans le monde (Europe, Afrique et Amérique latine).

Principaux thèmes à l'étude

- La CRDC organise son programme de travail autour des cinq chantiers suivants:
- Le développement local et régional: les systèmes locaux de production, les gouvernances territoriales, les économies locales, l'apport des TPE, la diversification socioéconomique régionale, etc.
- L'organisation communautaire: les associations de défense de droits au sein des collectivités locales, la capacité des services collectifs de proximité à satisfaire de nouveaux besoins, les difficultés et les conditions d'une participation citoyenne locale, etc.
- Les entreprises collectives: les coopératives et entreprises sociales de cette économie sociale dans des secteurs comme la petite enfance, la récupération et le recyclage, la gestion intégrée des forêts, l'écotourisme, la santé, l'éolien, etc.; les conditions d'émergence de ces initiatives; la dynamique au sein de ces entreprises collectives; les conditions de leur développement et de leur expansion; leurs regroupements nationaux, leurs rapports aux pouvoirs publics, etc.
- Les politiques publiques: en matière de développement local et régional, de coopération et d'économie sociale, d'action communautaire, etc.
- Le développement international et la coopération Nord-Sud en matière de développement des territoires et d'entreprises collectives, les ONG, les diasporas, le syndicalisme international... et la question de la reconstruction des États sociaux au Sud

Titulaire	Louis Favreau, sociologue au Département de travail social et des sciences sociales
------------------	---

Principal financement	Programme des chaires de recherche du Canada. Il s'agit d'une chaire de niveau 1 (senior).
------------------------------	--

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche (dont les collections Pratiques économiques et sociales, Développement régional et comparaisons internationales).
 - Organisation et participation à des colloques, séminaires et conférences
 - Animation d'un réseau international de recherche sur le thème Création de richesse en contexte de précarité
 - Direction d'une collection aux Presses de l'Université du Québec, la collection Pratiques et politiques sociales et économiques (PPSE)
 - <<http://www.uqo.ca/crdc-geris>> Site Internet qui présente le centre de façon détaillée et qui met à la disposition des lecteurs les cahiers de recherche. Afin de vulgariser les travaux de recherche, la CRDC a mis sur pied, en collaboration avec d'autres partenaires, deux sites Internet qui véhiculent des informations et des analyses sur 1) les entreprises collectives et les développement des communautés et des régions; 2) le développement international. Ces sites sont présentés dans les deux fiches qui suivent
-

CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE EN INTERVENTION SOCIALE (CERIS)

UQO
283, boul. Alexandre-Taché
C.P. 1250, succursale Hull
Gatineau (QC), J8X 3X7

Téléphone : (819) 595-3900, poste 2291
Télécopieur : (819) 595-2227 ou 2384
ceris@uqo.ca

Institution	Université du Québec en Outaouais (UQO)
Date de création	Né au début des années 1990, le groupe d'étude et de recherche en intervention sociale (GÉRIS) est reconnu officiellement en 1993. Il porte le nom de Centre d'étude et de recherche en intervention sociale depuis l'an 2000.
Description	
Le CERIS est un regroupement de chercheurs qui partagent un intérêt commun à l'égard du renouvellement des pratiques de développement social et sur les politiques publiques innovatrices au Québec et ailleurs sur la scène internationale.	
Membres	
Le CERIS compte une douzaine de professeurs chercheurs du Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais ainsi que des membres chercheurs invités provenant du Québec et de l'international. Les membres du CERIS sont entre autres spécialisés en travail social, en sciences sociales, en psychologie, en sociologie et en éducation.	
Principaux thèmes à l'étude	
Les recherches portent principalement sur le renouvellement des pratiques de développement social et sur les politiques publiques les plus innovatrices en les abordant sous trois axes : prévention sociale ; relation d'aide et développement social et communautaire. Les travaux traitent de sujets divers dont les pratiques d'organisation communautaire, l'insertion socioprofessionnelle, les services de proximité, la psychologie communautaire, les politiques sociales, le développement social local/régional, la migration des jeunes, le loisir communautaire, le développement international et la solidarité internationale.	
Coordonnatrice	Lucie Fréchette, professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais
Principal financement	UQO
Activités	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activités de recherche théoriques et appliquées ▪ Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs ▪ Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche ▪ Organisation de colloques, séminaires et conférences ▪ <http://w3.uqo.ca/ceris> Site Internet présentant essentiellement le Centre de recherche ainsi qu'un résumé des principales publications 	

INSTITUT DE RECHERCHE ET D'ÉDUCATION POUR LES COOPÉRATIVES ET LES MUTUELLES DE L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE (IRECUS)

Université de Sherbrooke
Faculté d'administration
Sherbrooke (QC), J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-7220 ou 1 800 267-8337
Télécopieur : (819) 821-7213
irecus.adm@usherbrooke.ca

Institution	Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke
Date de création	1976

Description

L'IRECUS s'est donné comme but de favoriser l'éducation et la recherche multidisciplinaire sur le thème de la coopération et du mutualisme, en collaboration avec les facultés et les départements de l'Université de Sherbrooke intéressés au domaine coopératif, ainsi qu'avec les divers milieux coopératifs nationaux ou étrangers. L'Institut contribue à promouvoir et à valoriser la formule coopérative et mutualiste et autres formes d'organisations d'inspiration coopérative, tant sur la scène nationale qu'internationale.

Membres

L'Institut est chapeauté par un conseil d'orientation composé de membres désignés par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), par l'Université de Sherbrooke et par un conseil de direction formé de représentants des départements et facultés de l'Université.

Principaux thèmes à l'étude

La gestion et le développement des coopératives et de leurs collectivités. Les champs de recherche concernent la coopération à travers différentes pratiques (management, marketing, gestion de projet, développement local, gouvernance, intercoopération et éthique), et ce, à travers tous les secteurs d'activité (foresterie, scolaire, habitation, épargne-crédit, etc.) et tous les types de coopératives (travailleurs, consommateurs, producteurs, solidarité).

Directeur	Michel Lafleur, professeur au Département de management de l'Université de Sherbrooke
Principal financement	Plusieurs bailleurs de fond dont des organismes gouvernementaux et des organismes issus du mouvement coopératif

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
- Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
- Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
- Organisation de colloques, séminaires et conférences et activités de coopération internationale
- Activités d'animation et de services-conseils aux coopérateurs
- Activités de formation sur mesure pour les intervenants du milieu coopératif
- Participation à l'animation de la maîtrise en gestion du développement des coopératives et des collectivités (maîtrise qui existe depuis 25 ans)



- L'IRECUS et l'Université de Sherbrooke ont créé en 2006 l'Observatoire estrien en développement des communautés, qui a pour mission de créer une synergie entre les acteurs œuvrant au développement des communautés, afin de promouvoir les pratiques en ce domaine.
- <<http://www.usherbrooke.qc.ca/irecus>> Site Internet qui présente essentiellement le Centre de recherche ainsi que la liste des principales publications. Un dossier sur les définitions des coopératives adoptées par différentes organisations est présenté.

RÉSEAU DES UNIVERSITÉS DES AMÉRIQUES EN ÉTUDES SUR LES COOPÉRATIVES ET LES ASSOCIATIONS (UNI^RCOOP)

Université de Sherbrooke
Faculté d'administration
Sherbrooke (QC), J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 63220
Télécopieur : (819) 821-7213
unircoop@adm.usherbrooke.ca

Institution Réseau regroupant 22 universités dans 15 pays des Amériques en collaboration avec l'IRECUS de l'Université de Sherbrooke, lequel anime le projet « Modèles d'intercoopération pour les Amériques », financé par l'ACDI.

Date de création 2002

Description

L'objectif principal du Réseau est d'établir un lien interactif, dynamique et durable entre les universités et les mouvements coopératifs des Amériques, afin de contribuer au développement du coopératisme pour faire face aux défis du nouveau millénaire. Il s'agit d'un lieu de réflexion et de diffusion sur le paradigme coopératif.

Membres

Le Réseau uniRcoop est le plus important regroupement de professeurs et de chercheurs spécialisés sur le phénomène coopératif et associatif des Amériques, avec 22 universités membres provenant de 15 pays des Amériques. Le réseau travaille à partir de comités académiques multipays qui réalisent des activités de recherche appliquée ou de formation auprès des coopératives. Le but est de favoriser le travail en réseau et le développement de modèles d'intercoopération, pour finalement transférer les connaissances développées aux coopérateurs.

Principaux thèmes à l'étude

Les coopératives en Amérique à travers diverses thématiques : intercoopération, histoire, introduction, philosophie, concepts/coopératisme ; éducation coopérative ; économie, sociologie, théories des organisations ; gestion des coopératives ; développement local ; formulation, gestion, évaluation de projets... Les professeurs et chercheurs impliqués dans le réseau ont tous une expertise en coopératisme qu'ils abordent sous l'angle de la gestion, de la sociologie, du développement, de l'éducation, de l'anthropologie ou de l'économie.

Directeur Michel Lafleur, professeur au Département de management et directeur de l'IRECUS, Université de Sherbrooke. Il est le directeur du projet «Modèles d'intercoopération pour les Amériques», qui finance le réseau uniRcoop.

Principal financement Programme de partenariats universitaires en coopération et développement (PPUCD) de l'Agence canadienne de développement international (ACDI)

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
- Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
- Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche dont la revue scientifique annuelle *uniRcoop*, regroupant un ensemble d'articles écrits en plusieurs langues, issus pour la majorité des travaux des comités académiques
- Organisation de diverses activités d'intercoopération et services adaptés à la collectivité
- Séminaires internationaux organisés annuellement
- Enseignement conjoint et formation sur mesure
- Bourses étudiantes pour les universités membres
- Activités de sensibilisation
- <http://www.unircoop.org> En plus de présenter le centre de façon détaillé, le site Internet met à la disposition des lecteurs des informations pertinentes.
 - Publication à télécharger (dont la revue *uniRcoop*)
 - Agenda des activités et événements
 - Présentation des projets de recherche en cours

CHAIRE DESJARDINS DE COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Université de Sherbrooke
Faculté d'administration
2500, boul. de l'Université
Sherbrooke (QC), J1K 2R1

Téléphone : (819) 821-8000, poste 62361
jacques.prefontaine@usherbrooke.ca

Institution Faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke

Date de création 1996

Description

Ce centre de recherche vise à permettre à l'Université, avec les moyens dont elle dispose, d'aider les coopératives dans leurs efforts de compréhension de leur environnement socioéconomique, de leur donner des outils leur permettant d'optimiser leur contribution au développement des communautés locales et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Principaux thèmes à l'étude

La Chaire accompagne la Fédération des Caisses Desjardins du Québec dans le dossier de l'engagement des caisses et des regroupements de caisses dans le développement de leur milieu, local et régional. À travers la réalisation des différents mandats qui lui sont confiés, la Chaire Desjardins poursuit une réflexion visant à mieux cerner la relation entre la formule coopérative et le développement collectif et les caractéristiques de celle-ci.

Titulaire Jacques Préfontaine, Faculté d'administration

Principal financement Fédération des Caisses Desjardins du Québec

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
 - Organisation et participation à des colloques, séminaires et conférences
-

CENTRE DE RECHERCHE, D'INFORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE (CRIDES)

École de service social
Pavillon Charles-De Koninck, local 3489
Québec (QC), G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-2131, poste 3499
Télécopieur : (418) 656-3567
crides@crides.ulaval.ca

Institution Université Laval

Date de création 2005

Description

Le CRIDES est un centre de production et de diffusion de connaissances fondamentales et appliquées en économie solidaire. Les domaines de recherche auxquels s'intéresse le CRIDES concernent la vitalité associative et économique de l'économie solidaire.

Membres

Le CRIDES regroupe des chercheurs de l'Université Laval et de l'ENAP à Québec ainsi que des représentants d'organisations des régions de Québec et Chaudière-Appalaches partageant un intérêt commun pour l'économie solidaire. L'instance décisionnelle du CRIDES est l'assemblée des membres, qui respecte la parité entre les chercheurs réguliers et les représentants d'organisations et vise l'équité territoriale.

Principaux thèmes à l'étude

La programmation scientifique du CRIDES est structurée autour de quatre axes de recherche.

Axe « contextes » : cet axe s'intéresse aux caractéristiques des territoires sur les plans national, provincial et local, et aux opportunités et contraintes que ces espaces recèlent. Une attention est également portée à l'influence des règles relevant des cadres réglementaires et juridiques, et aux retombées et aux impacts de l'économie solidaire.

Axe «secteurs»: cet axe s'intéresse aux créneaux d'activité et à leurs effets sur l'économie solidaire. Un secteur d'activité donné comporte un «univers sociotechnique» qui conditionne certains paramètres de l'économie solidaire tels que l'organisation du travail et les technologies.

Axe «soutiens»: cet axe renvoie aux dispositifs et aux actions visant à soutenir l'économie solidaire au cours de son émergence et de son développement, et à assurer sa pérennité. Il permet l'étude des différentes formes de soutien, des rapports avec l'État (politiques publiques et programmes gouvernementaux) et avec les entreprises privées et publiques (partenariat et concurrence), des regroupements et des réseaux.

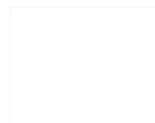
Axe «acteurs»: cet axe aborde diverses questions concernant les acteurs que l'on retrouve dans les initiatives de l'économie solidaire. Il traite autant des caractéristiques des acteurs que des actions stratégiques qu'ils posent et des logiques sous-jacentes à leurs choix. Les questions de la formation, de la participation et de la citoyenneté sont également des aspects examinés dans cet axe.

Directeur Yvan Comeau, professeur titulaire en service social à l'Université Laval

Principal financement Conseil de recherche en sciences humaines du Canada

Activités

- Activités de recherche théoriques et appliquées
 - Direction d'étudiants aux cycles supérieurs et formation de chercheurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
 - <<http://www.crides.ulaval.ca/>>
-



Les Centres de recherche travaillant sur le développement des territoires et les entreprises collectives

ALLIANCE DE RECHERCHE UNIVERSITÉ-COMMUNAUTÉ/ INNOVATION SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (ARUC-ISDC)

UQO
283 boul. Alexandre-Taché
C. P. 1250, succursale Hull
Gatineau (QC), J8X 3X7

Téléphone : (819) 595-3900, poste 2247
Télocopieur : (819) 595-2227
aruc-isdc@uqo.ca

Institution	Université du Québec en Outaouais (UQO)
Description	Créée en 2006 et issue d'un projet commun de trois centres de recherche (le CERIS, la CRDC et le CRDT-UQO), l'ARUC-ISDC examine les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté autour de trois axes : a) le développement social des communautés ; b) le développement socioéconomique des communautés et des régions ; c) le développement des communautés au plan international (Nord-Sud).
Direction	Lucie Fréchette, professeure au Département de travail social et des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais et coordonnatrice du CERIS. Coresponsables : Denis Bourque, Martin Robitaille et Louis Favreau
Site Internet	< http://www.uqo.ca/aruc >

CENTRE DE RECHERCHE SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CRDT)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)
300, allée des Ursulines
C. P. 3300, Rimouski (QC), G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986, poste 1300
Télocopieur : (418) 724-1847
crdt@uqar.qc.ca

Institution	UQAC, UQAR, UQAT, UQO
Description	Créé en 2003, ce regroupement stratégique de chercheurs vise la mise en œuvre d'une programmation de recherche comparative sur le développement territorial. Ce centre est également l'initiateur d'une ARUC, l'ARUC-DTC.

Directeur Bruno Jean, professeur au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Rimouski, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement rural

Site Internet <<http://www.uqar.qc.ca/crdt>>

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN DÉVELOPPEMENT RURAL

Université du Québec à Rimouski (UQAR)
300, allée des Ursulines
C. P. 3300
Rimouski (QC), G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986, poste 1642
bruno_jean@uqar.qc.ca

Institution UQAR

Description Créée en 2001, cette Chaire favorise la recherche sur les questions relatives à la ruralité et au développement durable ou approprié des territoires ruraux.

Titulaire Bruno Jean, professeur au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Rimouski, directeur du Centre de recherche sur le développement territorial

Site Internet <<http://www.uqar.qc.ca/chrural>>

CHAIRE DESJARDINS EN DÉVELOPPEMENT DES PETITES COLLECTIVITÉS

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boul. de l'Université
Rouyn-Noranda (QC), J9X 5E4

Téléphone : (819) 762-0971 poste 2455
Télécopieur : (819) 797-4727
chaire.desjardins@uqat.ca

Institution UQAT

Description Créée en 1993, cette Chaire accompagne les petites collectivités dans la prise en charge de leur développement.

Titulaire Patrice LeBlanc, professeur à l'Unité d'enseignement et de recherche en sciences du développement humain et social à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Site Internet <<http://web2.uqat.ca/chairedesjardins/>>

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION RÉGIONALES (GRIR)

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)
555 boulevard de l'Université
Chicoutimi (QC), G7H 2B1

Téléphone : (418) 545-5534
Télocopieur : (418) 545-5012
grir@uqac.ca

Institution	UQAC
Description	Créé en 1983, le GRIR s'intéresse aux problèmes de développement des collectivités locales et régionales d'un point de vue multidisciplinaire.
Coordonnatrice	Marielle Tremblay, professeure au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Chicoutimi
Site Internet	< http://www.uqac.ca/grir >

GROUPE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, DE L'EST DU QUÉBEC (GRIDEQ)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)
300, allée des Ursulines
C. P. 3300
Rimouski (QC), G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986, poste 1440
Télocopieur : (418) 724-1847
grideq@uqar.qc.ca

Institution	UQAR
Description	Créé en 1974, le GRIDEQ analyse des processus de structuration des réalités humaines et sociales territorialisées et des dynamiques de développement régional.
Directrice	Danielle Lafontaine, professeure titulaire au Département des sciences humaines à l'Université du Québec à Rimouski
Site Internet	< http://www3.uqar.quebec.ca/grideq/ >

CHAIRE DE RECHERCHE DU CANADA EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (CRCOC)

UQO
C. P. 1250, succursale Hull
Gatineau (QC), J8X 3X7

Téléphone : (819) 595-3900, poste 2269
Télocopieur : (819) 595-2384
crococ@uqo.ca

Institution	Université du Québec en Outaouais (UQO)
Date de création	1 ^{er} janvier 2008

Description

L'organisation communautaire est un champ spécifique d'intervention en travail social confronté à la transformation des politiques et services publics, à celle des communautés ainsi que des mouvements sociaux. La Chaire mène des travaux de recherche et des activités de diffusion sur les quatre approches du modèle québécois de l'organisation communautaire (action sociale, développement local, socio-institutionnelle, sociocommunautaire) et leurs nouvelles formes les plus efficaces de croisement entre participation démocratique et efficacité ou résultats. Elle favorise un renouvellement des pratiques basé sur des données probantes et de meilleures pratiques favorisant le développement des communautés par l'accès des populations au rang d'acteurs sociaux.

Principaux thèmes à l'étude

La CRCOC organise son programme de recherche et de diffusion autour des quatre chantiers suivants.

- Action sociale: mieux comprendre les conditions permettant aux personnes concernées par une situation d'agir comme acteurs collectifs, la contribution particulière des jeunes et les nouveaux modes complexes d'organisation en réseau.
- Développement local: identifier les nouvelles formes d'initiatives de développement local de type intégré, leurs retombées pour les communautés, ainsi que les conditions qui en favorisent la régulation participative et démocratique.
- Socio-institutionnelle: analyser l'évolution de l'organisation communautaire dans les nouveaux centres de santé et de services sociaux (CSSS). Étudier l'incidence des programmes de santé publique sur la pratique en organisation communautaire et identifier les conditions de succès de l'approche socio-institutionnelle participative.
- Sociocommunautaire: analyser l'impact des politiques publiques municipales (de développement social, de vie communautaire, etc.) et des interventions en découlant sur l'innovation sociale dans le domaine des services de proximité dans des quartiers en difficulté.

Titulaire	Denis Bourque, professeur au Département de travail social et des sciences sociales
------------------	---

Principal financement	Programme des chaires de recherche du Canada. Il s'agit d'une chaire de niveau 2 (junior).
------------------------------	--

Activités

- Activités de recherche
 - Direction d'étudiants aux cycles supérieurs
 - Publication d'ouvrages, d'articles et de cahiers de recherche
 - Organisation de sessions de formation
 - Organisation et participation à des colloques, séminaires et conférences
-

QUELQUES CENTRES DE RECHERCHE EN EUROPE

Nom	Institution	Coordonnées
Centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC)	Université de Liège au Sart-Tilman, Belgique	< http://www.ulg.ac.be/ciriec > ciriec@ulg.ac.be
Centre de recherche interdisciplinaire pour la solidarité et l'innovation sociale (CERISIS)	Université catholique de Louvain	< http://cerisis.opes.ucl.ac.be > andre@opes.ucl.ac.be
Higher institute for labour studies (HIVA)	Catholic University of Leuven, Belgique	< http://www.hiva.be > hiva@kuleuven.ac.be
Centre d'économie sociale	École de gestion de l'Université de Liège, Belgique	< http://www.ces.ulg.ac.be > economiesociale@ulg.ac.be
Réseau européen EMES	Université de Liège, Belgique	< http://www.emes.net/fr > info@emes.net

Deux sites de recherche québécois en entreprises collectives et développement des territoires

OBSERVATOIRE EN ORGANISATION COMMUNAUTAIRE,
ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL¹
HTTP://WWW.UQO.CA/OBSERVER

Institution Université du Québec en Outaouais (UQO). Le site est une collaboration de la CRDC, du CERIS, du CRDT-UQO et de l'ARUC-ISDC.

Description

L'Observatoire est un site Internet qui diffuse des informations sur les pratiques innovatrices des communautés locales en organisation communautaire, en économie sociale et en développement régional et territorial. Il exerce, en quelque sorte, une fonction de veille dans le domaine.

À qui s'adresse le site

Il s'adresse à tous les chercheurs, praticiens et étudiants qui s'intéressent au développement des communautés.

Principaux thèmes

- Coopération et économie sociale: notions; développement local; solidarité internationale; outils de recherche et de formation; politiques publiques; regroupements politiques.
- Développement local et régional: notions; initiatives de développement, portraits et dynamiques régionales; gouvernance et participation; organisations de soutien; travail et syndicalisme.
- Organisation communautaire et développement social: organisation communautaire; développement social; santé et services sociaux; loisirs communautaires; insertion sociale; développement économique communautaire.

Information et outils disponibles sur le site

- Publication à télécharger et références de lectures pertinentes
- Bulletin d'informations sur les thématiques à l'étude
- Agenda des activités et événements dans le domaine



1. Connu auparavant sous le nom d'Observatoire en économie sociale et en développement régional.

SITE EN DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL DE LA CRDC [HTTP://WWW.UQO.CA/RIES2001](http://www.uqo.ca/ries2001)

Institution Site de la CRDC (voir fiche précédente) à l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Description

À l'origine, ce site était destiné à rendre compte des Rencontres internationales sur la globalisation de la solidarité, développées à Lima en 1997 et à Québec en 2001. Depuis 2004, ce site a élargi sa structure et sa vocation. Il a dorénavant comme objectifs principaux de promouvoir la diffusion de la recherche dans le champ du développement international en mettant l'accent sur les innovations sociales dans ce domaine, notamment les nouvelles formes de coopération internationale, les nouveaux mouvements sociaux internationaux, les nouvelles politiques en matière de développement d'entreprises à propriété collective et de développement local au sein des grandes institutions internationales, ainsi que les nouveaux réseaux internationaux. Ce site rend aussi compte des événements qui contribuent à de nouvelles mises en réseau au plan international. Il exerce une fonction de veille en cherchant, par ses travaux de recherche, à mettre ces événements en perspective.

À qui s'adresse le site

Il s'adresse à tous les chercheurs, praticiens et étudiants qui s'intéressent au développement international sous l'angle de l'économie sociale et solidaire et à toutes les organisations motivées par un travail de coopération internationale Nord-Sud et Sud-Sud.

Principaux thèmes

Le site est organisé autour de cinq principaux thèmes : les nouvelles formes de coopération internationale ; le développement et la démocratie ; les institutions internationales ; l'économie populaire, l'économie sociale et le développement dans le monde ; les mouvements sociaux internationaux.

Information et outils disponibles sur le site

- Publication à télécharger et références de lectures pertinentes
- Bulletin d'informations sur les thématiques à l'étude
- Agenda des activités et événements dans le domaine
- Présentation de réseaux d'économie solidaire québécois et internationaux



Les ouvrages de référence sur les entreprises collectives

1. Communautés locales et régions : une autre approche de l'économie

L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (FONDEMENTS, APPROCHES ET CHAMPS DE PRATIQUE)

Référence Bourque, Denis, Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette (2007). *L'organisation communautaire (fondements, approches et champs de pratique)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 520 pages.

Contenu (résumé)

Un ouvrage majeur en organisation communautaire dont le contenu gravite autour de quatre axes (le développement local, l'action sociale, l'approche socio-institutionnelle et l'approche sociocommunautaire), et qui fait le tour de toutes les dimensions : histoire, fondements, approches, champs de pratique.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

L'organisation communautaire : une mise en perspective autour de quatre approches stratégiques d'intervention (développement économique local, action sociale ou sociopolitique, approche socio-institutionnelle, approche sociocommunautaire)

- L'histoire et une mise en contexte de l'organisation communautaire au Québec
- L'analyse politique du développement des communautés au Québec des années 1960 à aujourd'hui
- Les principaux champs de pratique au plan économique, social et environnemental
- Les nouvelles dimensions de l'organisation communautaire : les partenariats, les conflits de valeurs, le militantisme et le professionnalisme...
- L'organisation communautaire dans les pays du Sud
- Les enjeux et défis d'aujourd'hui : une analyse politique

À qui s'adresse-t-il?

☰ Pour tous les lectorats : étudiants en organisation communautaire et en développement des territoires, intervenants sociaux et agents de développement local dans les communautés

Commentaires

Un ouvrage de référence de premier ordre qui met à profit le meilleur des 15 dernières années de recherche dans le domaine et l'expérience professionnelle d'organismes communautaires chevronnés (18 professeurs et une demi-douzaine de professionnels). Un ouvrage dont bon nombre de textes qui font valoir les liens entre le développement des communautés et celui des entreprises collectives. Belle synthèse introductive d'une part et d'autre part, une conclusion critique qui fait ressortir tout à la fois les saillies et les fractures au sein de la mouvance communautaire et des entreprises collectives.

ÉCONOMIE DU QUÉBEC (RÉGIONS, ACTEURS, ENJEUX)

Référence : Tremblay, Diane-Gabrielle et Vincent Van Schendel (2004). *Économie du Québec (régions, acteurs, enjeux)*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 887 pages.

Contenu (résumé)

L'évolution de la structure économique du Québec, la mondialisation des marchés, la montée des initiatives locales et régionales, l'économie des régions... les politiques économiques et les modèles de développement. Tout y passe en brossant un tableau des forces et des faiblesses de l'économie du Québec.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Économie et développement économique en général
 - Histoire économique du Québec
 - L'activité économique et son interprétation
 - L'économie des régions au Québec
 - Le développement local
 - Le syndicalisme, l'entreprise, l'État, le secteur financier
-

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Une belle synthèse de tout ce qui se passe en économie au Québec à partir d'une approche plurielle qui rend compte de l'activité économique comme étant le fait d'une multiplicité d'acteurs (autrement dit que le secteur privé n'a pas le monopole de la création de richesse). Un ouvrage de référence majeur.

LE LIBÉRALISME N'A PAS D'AVENIR, BIG BUSINESS, MARCHÉS ET DÉMOCRATIE

Référence Duval, Guillaume (2003). *Le libéralisme n'a pas d'avenir, Big business, marchés et démocratie*, Paris, Éditions La Découverte, collection « Alternatives économiques », 172 pages.

Contenu (résumé)

Sommes-nous condamnés à vivre dans une société de marché? Non, répond l'auteur, c'est improbable et il y a des alternatives.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- L'improbable marchandisation du monde
- L'incontournable non marchand
- Entreprises : « big is beautiful »
- L'immaturité des marchés financiers
- La lutte continue

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Par le rédacteur en chef adjoint de l'excellente revue française *Alternatives économiques*, une critique intelligente du libéralisme qui ne tombe pas dans les travers idéologiques et une illustration sans complaisance des possibles dans la perspective de la démocratie considérée comme un objectif en perpétuelle reconstruction.

2. Entreprises collectives : général

ÉCONOMIE SOCIALE, LA SOLIDARITÉ AU DÉFI DE L'EFFICACITÉ

Référence: Jeantet, Thierry (2006). *Économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité*, Paris, La Documentation française, 175 pages.

Contenu (résumé)

Selon l'auteur, les coopératives, mutuelles, associations et fondations emploient en France près de deux millions de personnes (1 800 000) et réalisent près de 12% du produit national brut : comment l'économie sociale réussit-elle à concilier ses valeurs traditionnelles avec une économie de marché mondialisée? Comment fait-elle vivre la démocratie dans ces organisations, dont certaines sont très vastes? Quel avenir pour un secteur soumis à une demande croissante? Telles sont les questions auxquelles l'auteur tente de répondre.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Les racines de l'économie sociale
- Familles et cousinages
- Formes et statuts
- La contribution spécifique à la production de biens et de services
- Des relations originales avec les acteurs privés et publics
- Défis et nouvelles dynamiques

À qui s'adresse-t-il ?

  Pour lectorat informé et averti

Commentaires

Le point de vue d'un haut dirigeant français du secteur des assurances qui préside les Rencontres du Mont-Blanc, lesquelles se veulent un espace de débat pour renouveler l'économie sociale en contexte de mutation profonde de nos sociétés.

DICTIONNAIRE DE L'AUTRE ÉCONOMIE

Référence :

Laville, Jean-Louis et Antonio David Cattani (2005). *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Éditions Desclée de Brouwer, 564 pages.

Contenu (résumé)

Ce dictionnaire vise à favoriser la réflexion sur l'autre économie. Les auteurs présentent celle-ci comme une partie sous-estimée de l'économie réelle depuis longtemps laissée dans l'ombre du libéralisme, mais qui fait une remontée dans le contexte d'un mouvement « altermondialiste » en émergence, mouvement, prétendent-ils, capable de propositions concrètes pour promouvoir plus de solidarité et de démocratie dans l'économie. Organisé sous la forme d'un dictionnaire, l'ouvrage propose une synthèse des connaissances disponibles sur le sujet. Ces notions s'inscrivent dans l'histoire comme dans l'actualité la plus récente. L'ouvrage allie une approche théorique à la prise en compte de pratiques sociales nouvelles.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

L'ouvrage présente 50 termes clés de l'autre économie, par exemple :

- Altermondialisation
- Commerce équitable
- Développement durable
- Économie informelle
- Économie plurielle
- Économie sociale
- Économie solidaire
- Tiers secteur

À qui s'adresse-t-il ?

 Pour tous les lectorats

Commentaires

Par ses nombreux auteurs de plusieurs pays et horizons, il est interdisciplinaire autant qu'international. Il offre une définition de base de plusieurs notions clés, permettant ainsi de nuancer des thèmes pouvant se ressembler.

ÉCONOMIE, LE RÉVEIL DES CITOYENS : LES ALTERNATIVES À LA MONDIALISATION

Référence : Rouillé D'Orfeuill, Henri (2002). *Économie, le réveil des citoyens : les alternatives à la mondialisation*, Paris, La Découverte, collection « Alternatives économiques », 192 pages.

Contenu (résumé)

Ce livre est une réponse à ceux qui reprochent aux manifestants de Seattle, Porto Alegre ou Gênes de dénoncer sans rien proposer. C'est aussi une boîte à idées pour tous ceux qui cherchent à vivre une économie plus conforme à leurs idéaux de solidarité : des « magasins du monde » où le consommateur du Nord achète son café sans asphyxier le producteur du Sud ; des clubs d'investissement de proximité où le développement local est affaire de personnes plus que de portefeuilles ; une banque solidaire au service des plus démunis ; des épargnants qui réconcilient valeur sociale et valeur financière...

Commerce équitable, investissement éthique, finance solidaire, entreprises socialement responsables, mouvements de « consomm'acteurs »... : de plus local au plus global, se construisent ainsi des approches citoyennes de l'économie, comme les appelle Henri Rouillé d'Orfeuill. Car elles ne se cantonnent plus aux marges de la société mais visent le cœur même de l'économie, tentant de réconcilier durablement la culture de l'éthique et de l'initiative individuelle avec celle du droit et de la solidarité collective.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- La finance au volant de l'histoire
- Approche citoyenne de l'économie : histoires de quelques pionniers
- Acteurs collectifs organisés qui commencent à se faire entendre
- Vers une mondialisation de la solidarité
- Chantiers de l'économie citoyenne : revisiter le contrat social, les régulations économiques et les politiques publiques

À qui s'adresse-t-il ?

☞ Pour un lectorat qui veut s'initier à l'« autre économie » à partir de l'expérience française

Commentaires

Un pied de nez à ceux qui croient que la mondialisation est un processus unique. Propos juste mais parfois trop optimiste.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, S'ASSOCIER POUR ENTREPRENDRE AUTREMENT

Référence : Demoustier, Danièle (2001). *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Éditions Syros, 206 pages.

Contenu (résumé)

Dans cet ouvrage, l'auteure, une économiste française de premier plan en économie sociale, nous présente sans complaisance les différents courants et les différentes familles de l'économie sociale et solidaire.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Histoires de l'économie sociale et solidaire
- L'unité au delà de la diversité
- Débats théoriques et enjeux politiques
- Entreprendre autrement en affrontant la complexité de la société actuelle

À qui s'adresse-t-il ?

 Pour public informé

Commentaires

Un incontournable ouvrage pour comprendre la dynamique française et européenne de l'économie sociale et le développement d'une approche critique de celle-ci et de ses différents courants.

L'ÉCONOMIE SOCIALE AU NORD ET AU SUD

Référence : Defourny, Jacques, Patrick Develtere et Benedicte Fonteneau (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*. Paris, Éditions De Boeck, collection « Ouvertures économiques », 278 pages.

Contenu (résumé)

Cet ouvrage propose un regard sur l'économie sociale telle qu'elle s'affirme aujourd'hui au Nord et au Sud de la planète. Il présente les réalisations de l'économie sociale dans des secteurs aussi importants que la santé, l'épargne et le crédit, le commerce international ou la lutte contre le chômage. Depuis une vingtaine d'années, l'économie sociale connaît un renouveau sans précédent dans les pays industrialisés, tant par les champs d'activités qu'elle investit que par les partenariats qu'elle noue avec les autres acteurs de la société. Par ailleurs, dans les pays en développement, on assiste à l'émergence des sociétés civiles et à l'invention, par les communautés locales, de réponses novatrices aux énormes défis économiques et sociaux auxquels elles doivent faire face. Si les terminologies et les réalités varient forcément selon les contextes, les parallèles entre les dynamiques au Nord et au Sud sont frappants.

Ce livre démontre qu'au-delà des frontières, on retrouve partout des initiatives coopératives, mutualistes et associatives qui réinventent un espace entre les secteurs privé et public traditionnel, et que ce troisième secteur joue un rôle de plus en plus important dans le monde d'aujourd'hui. Plusieurs grilles de lecture complémentaires facilitent la compréhension sur les enjeux de ces nouveaux développements.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

Grands chantiers de l'économie sociale

1. Épargne et crédit solidaire dans les pays en développement
2. Émergence d'un mouvement mutualiste au Sud
3. Commerce équitable dans les échanges Nord-Sud
4. Économie sociale et création d'emplois dans les pays occidentaux

Enjeux de l'économie sociale : grille de lecture

- Logiques plurielles des acteurs dans les initiatives économiques populaires
- Secteur informel : creuset de pratiques d'économie sociale et solidaire?
- Potentiel et limites du développement « par le bas »
- Ancienne et nouvelle économie sociale
- Enjeu d'un partenariat entre État et société civile

À qui s'adresse-t-il?

 Pour un public déjà informé mais qui veut faire une synthèse de la chose dans une perspective internationale

Commentaires

Indubitablement la meilleure référence historique, théorique et comparative de la dernière décennie. Sous la direction de chercheurs belges : un économiste (J. Defourny de l'Université de Liège) et un sociologue de l'Université Leuven (P. Develtere) avec un grand nombre d'auteurs d'une douzaine de pays du Nord et du Sud. Un ouvrage remarquable et fort bien structuré.

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Référence :

Vienney, Claude (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, collection « Repères », 125 pages.

Contenu (résumé)

Ce livre rend accessible toute l'information de base sur les activités, les acteurs et les règles de fonctionnement de l'économie sociale. Il analyse le processus qui l'a fait naître et les forces qui provoquent sa transformation.

L'expression « économie sociale » est entrée dans le droit français au début des années 1980 pour désigner l'ensemble constitué par « les coopératives, les mutuelles et les associations dont les activités de production les assimilent à ces organismes ». Le profit n'est pas l'objectif de ces organisations créées pour répondre à des besoins qui n'étaient pas (ou mal) satisfaits par les entreprises capitalistes ou par l'État, notamment dans les domaines de la protection sociale, des services sanitaires et sociaux, des services d'assurance, des services bancaires et financiers. À quels défis l'économie sociale doit-elle aujourd'hui répondre? Peut-elle aider à la recherche de nouveaux compromis entre l'échange marchand, la contrainte publique et le don dans un univers de compétition et d'exclusion? Cet ouvrage apporte un éclairage sur ces questionnements.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

Les organisations de l'économie sociale aujourd'hui

- Coopératives non financières
- Mutualités d'assurances et de protection sociale
- Associations de l'économie sociale
- Établissements de crédit de l'économie sociale

Formation et transformation des organisations

- Économie sociale et analyse économique
- Formation et fonctionnement des organisations
- Fonctionnement et transformation des activités, des acteurs et des règles

À qui s'adresse-t-il ?

☰ Pour un lectorat qui veut entreprendre un apprentissage à partir d'un petit ouvrage de grande rigueur et de grande simplicité

Commentaires

Un économiste de référence en France sur l'économie sociale à partir de la conceptualisation issue de la pensée coopérative. Une synthèse de premier ordre quoique timide sur l'émergence de nouvelles générations et de nouvelles formes d'entreprises collectives.

3. Entreprises collectives : les familles (coopératives, mutuelles et associations) et les regroupements nationaux

a. Les coopératives et les mutuelles

1500 NOUVELLES COOPÉRATIVES CRÉÉES DEPUIS 10 ANS AU QUÉBEC

Référence : Brassard, Marie-Joëlle et Michel Rompré (2007). *1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans au Québec*, Montréal, Annuaire du Québec 2007, pages 56 à 62.

Contenu (résumé)

Une présentation chiffrée des 10 dernières années et une démonstration que le monde coopératif, loin d'être stagnant, continue de se développer sur de nouveaux terrains.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Coopératives : une vue d'ensemble des différents secteurs d'activités, du plus petit au plus grand et de leur progression dans la dernière décennie
- Les grands secteurs : le bras financier du mouvement (Desjardins), les mutuelles d'assurances et l'agroalimentaire
- Les valeurs coopératives

À qui s'adresse-t-il?

☰ Pour un public qui veut s'informer chiffres à l'appui sur le renouveau coopératif au Québec

Commentaires

Un article qui fait taire la thèse du présumé déclin des coopératives au bénéfice des OBNL.

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF AU CŒUR DU XXI^e SIÈCLE

Référence : Gagnon, Alain-G. et Jean-Pierre Girard (2001). *Le mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 313 pages.

Contenu (résumé)

Une quinzaine d'experts du Québec, du Canada et des États-Unis font le point sur le mouvement coopératif. Les contributions permettent de comprendre en quoi le mouvement coopératif a contribué à la construction de l'économie nord-américaine et comment il peut relever les nouveaux défis que pose la mondialisation en cours.

Les auteurs explorent systématiquement les grands enjeux de société dont l'appartenance au territoire, la cohésion sociale, la mobilisation de la société civile et les pratiques de coopération. En outre, ils présentent différentes formules novatrices imaginées par le mouvement coopératif face à la mondialisation, dont les stratégies de développement pour les banques coopératives, le programme de capitalisation boursière pour des coopératives agroalimentaires et la transposition du modèle européen des coopératives sociales dans le secteur des services de proximité.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

Le Mouvement Desjardins

- L'identité coopérative : le Québec et le Mouvement Desjardins

La coopération comme levier de développement social

- Pratiques et défis : logement coopératif au Québec ; insertion urbaine du migrant

Coopératives, État et société

- Mouvement Desjardins et pluralité ethnique ; États et coopératives : stratégies partenariales

Le mouvement coopératif dans le contexte nord-américain

- Québec ; Canada (Anglais) ; États-Unis (Anglais)

Le mouvement coopératif dans une perspective comparée

- Restructuration comparée de Desjardins ; nationalisme et coopératisme en Acadie ; marché boursier comme outil de capitalisation en Saskatchewan ; lien avec la démocratie dans les communautés canadiennes

À qui s'adresse-t-il ?

 Pour un public informé qui veut poursuivre sa réflexion

Commentaires

Un incontournable et très récent ouvrage de référence sur le mouvement coopératif d'ici. Collaborations variées et articles bien fondés.

DESJARDINS, UNE ENTREPRISE ET UN MOUVEMENT ?

Référence : Lévêque, Benoît (dir.) (1997). *Desjardins, une entreprise et un mouvement ?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Les leaders du Québec contemporain », 352 pages.

Contenu (résumé)

Desjardins est-il une entreprise ou un mouvement ? Voilà la question à laquelle ont tenté de répondre des historiens, des économistes, des sociologues, des universitaires spécialisés en finances et en gestion, des gestionnaires et des administrateurs du milieu des affaires, et des représentants des mouvements coopératif, communautaire et syndical.

De leur point de vue respectif, des spécialistes esquissent les liens et les tensions qui existent entre les visions d'entreprise et de mouvement. Ils tentent d'apporter quelques éclairages nouveaux sur les modalités d'un difficile mais possible mariage entre la performance des entreprises et les exigences d'un fonctionnement démocratique, entre le défi de la compétitivité et les demandes sociales.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Développements et enjeux actuels
- Du sous-sol de l'Église au complexe Desjardins
- Un mouvement enraciné
- L'institution financière
- La vie associative et la participation
- Desjardins et le développement économique du Québec
- Le rayonnement à l'extérieur du Québec
- Une certaine idée de la personne et de la société
- L'avenir de Desjardins : encore une entreprise, toujours un mouvement?

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Un ouvrage majeur pour sortir des éternels clichés sur Desjardins. Une question toujours d'actualité : Desjardins est-il une entreprise ou un mouvement... ou les deux?

b. Les associations

LA STRUCTURATION DES STRATÉGIES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF (ÉMERGENCE ET DIFFUSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE)

Référence : Comeau, Yvan (2001). «La structuration des stratégies du mouvement associatif (émergence et diffusion du DEC).» Dans *Problèmes sociaux* (tome 1) sous la direction de H. Dorvil et R. Mayer, Québec, Presses de l'Université du Québec, pages 335 à 355.

Contenu (résumé)

Cet article fait état d'une recherche qui aura duré quatre ans et qui analyse une douzaine d'initiatives économiques communautaires, tout particulièrement dans la grande région de Québec.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Problématique et méthodologie
 - Émergence du développement économique communautaire
 - Diffusion du développement économique communautaire
 - Principes pour l'intervention
-

À qui s'adresse-t-il?

  Pour public informé et averti

Commentaires

Des études de cas pertinentes et bien documentées mettant en relief la capacité de certaines associations à développer un véritable volet économique à leur intervention sociale.

L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE, UNE PERSPECTIVE INTERNATIONALE

Référence : Laville, Jean-Louis (dir.) (1994 et 2000). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, collection « Sociologie économique », 343 pages.

Contenu (résumé)

Ce livre présente des réalités diversifiées et méconnues en lien avec l'économie solidaire en Europe, au Québec et au Chili. Leur description conduit à critiquer l'analyse qui est faite de ces pratiques considérées comme faisant partie du secteur informel et de l'économie domestique. À partir de cette critique émerge la proposition d'une autre approche qui part de la reconstruction des rapports entre l'économie et la solidarité dans la modernité.

Vues sous cet angle, les pratiques décrites témoignent d'une recomposition des rapports entre économique et social, recomposition nécessaire et même vitale, compte tenu de la crise de la société salariale. Ce qui est en question, c'est la recherche de nouveaux rapports entre travail, activité et loisir ; entre différents types de ressources et de revenus ; entre l'État, l'entreprise et l'association ; entre les systèmes et les « mondes vécus ».

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Problématique de l'économie et la solidarité
- Développement économique communautaire aux États-Unis
- Économie solidaire au Québec (modèle de développement)
- Économie populaire au Chili
- Entre État et familles-providence
- Nouvelle dette sociale et question syndicale
- Enjeux de l'économie solidaire

À qui s'adresse-t-il?

  Pour public informé et averti

Commentaires

Des études de cas pertinentes et bien documentées (Québec, États-Unis et Chili notamment). Une problématique qui a beaucoup circulé et séduit un temps (écrite par J.-L. Laville), mais qui a fini par contribuer surtout à polariser idéologiquement l'économie solidaire contre l'économie sociale en France, plutôt que de favoriser les passerelles entre les différentes générations de l'économie sociale. Une méta-théorie assez éloignée des pratiques réelles mais leur servant d'idéologie. Un parti pris pour l'associatif qui ignore la sociologie des mouvements sociaux et la place que cette sociologie accorde au mouvement ouvrier réel. L'édition de 2000 n'est pas une mise à jour du livre de 1994, mais une simple réédition.

4. Entreprises collectives : les principaux secteurs d'intervention

a) Emploi

LES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS DU TROISIÈME SYSTÈME : UN ENJEU STRATÉGIQUE POUR L'EMPLOI

Référence : CIRIEC (2000). *Les entreprises et organisations du troisième système : un enjeu stratégique pour l'emploi*, Action pilote «Troisième système et emploi» de la Commission européenne, Belgique, 144 pages.

Contenu (résumé)

Cet ouvrage présente une recherche sur le troisième système en Europe menée par le Centre international de recherche et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative (CIRIEC). Par troisième système, on entend les coopératives, les mutuelles ainsi que les organisations volontaires, les associations et les fondations qui rémunèrent du travail. Dans un premier temps, l'ouvrage établit un état des lieux sur la base de quatre inventaires : les études significatives sur le sujet, les types d'organisations, les organisations de support ainsi que les types de mesures de soutien politique.

L'ouvrage vise également à identifier les dynamiques d'emploi à l'œuvre et les rapports particuliers des organisations de support et des politiques publiques. L'ensemble des résultats de la recherche permet la formulation de quelques recommandations en matière de politique publique susceptible de soutenir les apports du troisième système en termes d'emploi. Elles concernent principalement la reconnaissance d'un droit à l'initiative, le renforcement des structures et leur intégration dans une perspective de développement local ainsi que des soutiens distincts par sous-ensembles.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Analyse de l'emploi
- Organismes de soutien à l'emploi
- Politiques publiques
- Tiers systèmes : une définition européenne
- Recommandations en matière de politiques publiques

À qui s'adresse-t-il ?

 Pour lectorat informé

Commentaires

Une très bonne combinaison de résultats chiffrés et d'analyses de divers aspects de l'économie sociale dans son rapport à l'emploi à l'échelle européenne.

INSERTION ET NOUVELLE ÉCONOMIE SOCIALE, UN BILAN INTERNATIONAL

Référence : Defourny, Jacques, Louis Favreau et Jean-Louis Laville (dir.) (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale, un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer, collection « Socioéconomie », 372 pages.

Contenu (résumé)

Cet ouvrage présente une recherche comparative qui aura duré cinq ans entre huit sociétés européennes mais avec une présence du Québec portant sur l'économie sociale dans le secteur de l'insertion. Il porte aussi sur les liens entre les initiatives locales et les pouvoirs publics.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Un bilan international de l'économie sociale dans le secteur de l'insertion socioéconomique
- Avec neuf pays sous la loupe : Belgique, France, Italie, Allemagne, Québec, Suède, Royaume-Uni, Espagne, Autriche
- Des éclairages théoriques sur les entreprises d'insertion et l'économie sociale dans ce secteur
- Pistes d'avenir pour une économie plurielle

À qui s'adresse-t-il?

 Pour lectorat informé

Commentaires

Un très bon tour d'horizon sur ce qui se passe en Europe en matière d'emploi et d'initiatives nouvelles avec un chapitre sur le Québec qui ne cède pas sa place. Analyse de la période émergente de ces initiatives, *grosso modo*, les années 1990.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMMUNAUTAIRE, ÉCONOMIE SOCIALE ET INTERVENTION

Référence : Louis Favreau et Benoît Lévesque (1996 et 1999). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Pratiques et politiques sociales et économiques », 230 pages.

Contenu (résumé)

Ce livre présente et analyse les pratiques de développement économique communautaire (DEC) et de la nouvelle économie sociale (NÉS), mais il les met aussi en rapport avec le type de société qui naît sous nos yeux, tout en interpellant les acteurs au cœur des changements en cours : les intervenants sociaux.

L'ouvrage apporte un éclairage sur les questionnements qui gravitent autour des conditions de pratique du DEC et de la NÉS. Vivons-nous encore dans une société industrielle et urbaine? L'inflexion néolibérale compromet-elle le DEC et la NÉS? Comment s'explique la pauvreté et l'exclusion aujourd'hui et qu'est-ce qui les caractérise? Le travail social, fortement associé à la montée de l'État providence, est-il questionné par la crise de cet État providence? La NÉS et le DEC sont-ils à la hauteur des défis économiques et sociaux d'aujourd'hui? Comment les intervenants sociaux (organisateur communautaires, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, animateurs d'associations, de centres communautaires...) sont-ils engagés dans le développement local, l'économie sociale et l'insertion sociale par l'économie? Les auteurs, à la lumière de plusieurs enquêtes qu'ils ont menées à travers le Québec des régions pendant près de 10 ans, et à partir des débats et réflexions menés dans le cadre d'un collectif de recherche qu'ils animent, fournissent des pistes sur les tendances et les directions qui se dessinent.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Développement local et transformation sociale
- De la pauvreté au développement local
- Nouvelles pratiques de développement local et d'économie sociale
- Programmes gouvernementaux et expériences de développement économique communautaire
- Modèle de développement et institutionnalisation des nouvelles pratiques

À qui s'adresse-t-il?

 Pour lectorat informé

Commentaires

Fort utile pour connaître les conditions d'émergence de pratiques d'économie sociale et de développement local issues du monde communautaire urbain (décennie 1990). Une démonstration des liens forts entre l'économie sociale et le développement local. Sans doute trop optimiste. Pour aller dans le même sens sur une expérience particulièrement innovatrice pour la période qui s'est reproduite à l'échelle du Québec, les Carrefours jeunesse emploi, voir :

Assogba, Yao (2000). *Insertion des jeunes, organisation communautaire et société: l'expérience fondatrice des Carrefours jeunesse-emploi au Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 151 pages.

b) Développement local et régional

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, UN ENJEU POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

Référence : Tremblay, Marielle, Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay (2006). *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 360 pages.

Contenu (résumé)

Développement social au Québec: itinéraire et mise en perspective. Et de nombreuses contributions d'intervenants sur différentes facettes du développement social au Québec aujourd'hui dans la perspective du renforcement des communautés et des régions.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Le développement social, enjeu pour les communautés
- L'internationalisation de l'économie sociale
- La question de la gouvernance : communautés et CLD, communautés et santé publique
- La société civile et ses acteurs
- L'enjeu du développement durable
- Développement social : la vision de ceux et celles qui y travaillent

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Stimulant pour repenser le développement social à la lumière des nouvelles initiatives de l'organisation communautaire, de l'économie sociale et du développement local.

ENTRAIDE ET SERVICES DE PROXIMITÉ : L'EXPÉRIENCE DES CUISINES COLLECTIVES

Référence: Fréchette, Lucie (2000). *Entraide et services de proximité: l'expérience des cuisines collectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 185 pages.

Contenu (résumé)

Pour contrer la précarité et l'exclusion sociale, de nouvelles pratiques d'entraide ont émergé: les cuisines collectives en sont un bel exemple. Les services de proximité mis sur pied, conjugués à des pratiques de développement local, ont permis l'éclosion de plus de 500 d'entre elles sur le seul territoire du Québec depuis une dizaine d'années. Cette pratique sociale novatrice, située au carrefour de l'entraide et du développement communautaire, est soumise à des conditions psychosociales, socioéconomiques et sociopolitiques particulières que l'auteure identifie et décrit dans cet ouvrage.

Dans la foulée de la première politique publique en action communautaire du gouvernement du Québec, cet ouvrage porte sur la contribution de cette pratique par rapport au développement social. Les lecteurs trouveront dans cet ouvrage des éléments de réflexion qui leur permettront d'inscrire les démarches d'entraide dans la perspective des services de proximité et du développement local.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Insécurité alimentaire et question sociale
- Portrait et typologie des cuisines collectives au Québec
- Dynamique des cuisines collectives
- Pratiques d'entraide, service de proximité et développement local: expériences novatrices
- Facteurs psychosociaux et développement de l'entraide dans une perspective de prévention sociale
- Défis et enjeux économiques
- Conditions sociopolitiques du développement de l'entraide et des services de proximité
- Propos sur l'avenir des cuisines collectives et des associations

À qui s'adresse-t-il?

☰ Pour tous les publics

Commentaires

Le seul ouvrage à faire véritablement le tour de cette expérience des cuisines collectives en les mettant en perspective et même d'aller à sa source d'inspiration première : une initiative venue du Sud, du Pérou notamment. Perspective et analyse qui valent pour un ensemble de services de proximité, pas seulement pour les cuisines collectives.

c) Finance

MICROFINANCE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Référence : Lebossé, Joël (1998). *Microfinance et développement local*. Paris et Montréal, OCDE/IFDEC, 139 pages (français) et 131 pages (anglais).

Contenu (résumé)

Ce document a été produit dans le cadre de la conférence internationale de 1997 de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), qui portait sur les stratégies locales pour l'emploi et l'économie sociale. Dans la foulée de la conférence, cet ouvrage met l'accent sur la question primordiale du financement et traite de l'éventail d'instruments financiers disponibles pour favoriser l'atteinte des objectifs de développement local et régional. Plus particulièrement, il se penche sur des approches qui s'éloignent du secteur bancaire traditionnel et qui intègrent des objectifs connexes liés aux priorités économiques et sociales. La présentation d'exemples de réussite comme celui de la South Shore Bank of Chicago est une source d'encouragement et de modèles concrets qui pourraient être adaptés aux conditions locales dans d'autres sphères de compétence.

Par ailleurs, bon nombre de gens, au sein de l'appareil gouvernemental comme à l'extérieur, s'interrogent sur le rôle à long terme du secteur public en matière de développement économique et social. À la suite de la conférence, il ressort clairement que tous les paliers de gouvernement ont un rôle important à jouer à cet égard, même si ce rôle est en pleine évolution.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Nouveaux instruments financiers pour le développement local et les entreprises collectives
- Des banques dédiées au développement local et à l'entrepreneuriat collectif
- Études de cas : South Shore Bank of Chicago (États-Unis); Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs (Québec, Canada); Caisse solidaire du Nord-Pas-de-Calais (Roubaix, France)

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Ce document explique bien l'importance de fixer de grandes priorités publiques, d'établir un cadre législatif, d'appuyer les partenariats et d'offrir les programmes publics qui conviennent pour favoriser le développement local.

d) Santé et bien-être**L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LES SERVICES À DOMICILE**

Référence : Vaillancourt, Yves, François Aubry et Christian Jetté (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 352 pages.

Contenu (résumé)

Cet ouvrage s'appuie sur la vision d'une économie plurielle dans laquelle l'économie sociale et solidaire s'affirmerait davantage pour s'inscrire à l'intérieur d'un nouveau partage de responsabilités avec l'État, le marché et la famille. Il se penche plus particulièrement sur le contexte d'émergence et la place de l'économie sociale dans les transformations structurelles en cours à l'intérieur d'un domaine spécifique des politiques sociales, celui des politiques de soutien à domicile. Il s'agit d'une contribution à la connaissance des conditions qui permettraient à l'économie sociale de constituer un point d'ancrage pour des réformes de politiques sociales orientées vers l'intérêt général.

Les auteurs présentent les résultats d'une recherche sur le développement du secteur de l'aide domestique, et plus particulièrement sur les divers modes de régulation que l'on retrouve au sein des entreprises qui le composent. Ces entreprises sont analysées selon quatre dimensions : les rapports sociaux de consommation et la participation des usagers ; les rapports de travail et la place des employés ; les rapports de genre et la participation des femmes ; la contribution de ces entreprises aux dynamiques territoriales et au développement local. L'analyse permet d'identifier les défis majeurs qu'auront à relever les acteurs impliqués dans le développement de ce secteur au cours des prochaines années.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Regard sur l'économie sociale et le soutien à domicile
- Politique de soutien à domicile au Québec
- Entreprises diversifiées à consolider
- Rapports de consommation et participation des usagers
- Rapports de travail et participation des employées
- Paradoxes du métier de préposée à l'entretien domestique
- Entreprises d'économie sociale en aide domestique et dynamiques territoriales
- Défis majeurs à relever

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Le seul ouvrage à faire véritablement le tour de l'expérience des entreprises d'aide à domicile en les mettant en perspective. Perspective et analyse qui vaut pour un ensemble de services de proximité dans le secteur de la santé et des services sociaux.

LE TIERS SECTEUR

Référence : Vaillancourt, Yves (dir.) (1999). Le tiers secteur. Revue *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11 et 12, Québec, Presses de l'Université du Québec, 156 pages.

Contenu (résumé)

L'originalité du dossier sur le tiers secteur dans la revue *Nouvelles pratiques sociales* tient au fait que la majorité des articles proviennent de l'extérieur du Québec et portent sur les transformations en cours dans des sociétés autres que la société québécoise. Se tourner vers l'extérieur est indispensable pour mieux comprendre et transformer notre réalité. Comment pourrions-nous être capable de cerner ce qui est spécifique dans une société donnée sans être attentif à ce qui se passe dans d'autres sociétés? Grâce à des contributions en provenance de l'Europe en particulier, il devient possible par ce dossier de mieux saisir comment la question du tiers secteur, dans les pays qui se sont investis historiquement dans le développement de politiques sociales, constitue un point d'appui indispensable pour renouveler notre conception de l'État et de l'intervention publique en aval de la crise du fordisme et de l'État providence.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Tiers secteur et reconfiguration des politiques sociales
- Intégration de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative: un nouveau modèle suédois?
- Coopératives sociales italiennes
- Politiques sociales et économie sociale en Espagne: une perspective historique et institutionnelle de l'offre des services sociaux
- Approche pluraliste du tiers secteur

- Économie solidaire et renouvellement de la coopération Nord-Sud : le défi actuel des ONG
- Tiers secteur au Canada anglais : éléments d'analyse
- Tiers secteur et la possibilité d'influencer le modèle de développement : le cas du Sud-Ouest de Montréal

À qui s'adresse-t-il?

 Pour public informé

Commentaires

Rien de tel que de comprendre l'évolution du tiers secteur québécois par une mise en perspective à partir de l'Europe et du Canada anglais. Sans compter l'apport de celui-ci dans le développement d'une coopération avec le Sud. Pour un complément, voir la recension des écrits sur le tiers secteur dans l'univers de la santé et du bien-être :

Jetté, Christian, Benoît Lévesque, Lucie Mager et Yves Vaillancourt (2000). *Économie sociale et transformation de l'État providence dans le domaine de la santé et du bien-être. Une recension des écrits (1990-2000)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Pratiques et politiques sociales et économiques », 210 pages.

e) Coopération Nord-Sud et développement international

ENJEUX ET DÉFIS DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE EN AMÉRIQUE LATINE

Référence : Comeau, Yvan et Manon Boulianne (2007). Enjeux et défis de l'organisation communautaire en Amérique latine. Dans *L'organisation communautaire (fondements, approches et champs de pratique)*, sous la direction de D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Pratiques et politiques sociales et économiques », p. 403 à 418.

Contenu (résumé)

Ce texte s'inscrit dans un ouvrage en organisation communautaire dont le contenu gravite autour de quatre axes : le développement local, l'action sociale, l'approche socio-institutionnelle et l'approche sociocommunautaire. Les auteurs relatent les principales pratiques, les perspectives et apports spécifiques ainsi que les conditions dans lesquelles évolue l'organisation des communautés en Amérique latine.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- L'organisation communautaire avec des communautés locales en Amérique latine
 - Histoire de l'organisation communautaire : action sociale de l'Église catholique...
 - Économie sociale et solidaire et développement local en Amérique latine : les ONG et les nouvelles mobilisations économiques et sociales
-

À qui s'adresse-t-il?

📖 Étudiants en organisation communautaire, intervenants sociaux et agents de développement des organisations de coopération internationale (OCI)

Commentaires

Un itinéraire à jour de l'évolution du développement des communautés en Amérique latine.

L'AFRIQUE QUI SE REFAIT. INITIATIVES SOCIOÉCONOMIQUES DES COMMUNAUTÉS ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE NOIRE

Référence :

Favreau, Louis et Abdou Salam Fall (dir.) (2007). *L'Afrique qui se refait. Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 414 pages.

Contenu (résumé)

L'«afro-pessimisme», une thèse fort répandue! L'Afrique, continent à la dérive? Que faut-il penser alors des initiatives socioéconomiques des communautés qui émergent un peu partout sur ce continent : regroupements villageois, mutuelles d'épargne et de crédit, gouvernements locaux investis dans le développement de leurs quartiers, entreprises culturelles, associations nationales du secteur dit informel, coopération internationale de proximité... Comment l'Afrique se refait-elle au Burkina Faso, au Congo-Brazzaville, en Guinée, au Mali, au Niger, au Sénégal et en Afrique du Sud?

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Initiatives structurantes des communautés en Afrique de l'Ouest : ONG, gouvernements locaux, jeunesse, PME agroalimentaires, renouveau coopératif...
- Initiatives panafricaines et internationales : syndicalisme, commerce équitable, diasporas, coopération internationale décentralisée
- Réseaux internationaux
- La reconstruction des États sociaux dans les pays du Sud

À qui s'adresse-t-il?

📖 Ce livre intéressera tous les intervenants et futurs intervenants en développement international, de même que tous les animateurs de groupes, organisations et entreprises inscrits dans des démarches d'économie sociale et de développement local et régional.

Commentaires

Une autre approche de l'Afrique en développement et la réintroduction, dans un texte de clôture, d'un débat sur la reconstruction des États sociaux au Sud. Le dernier d'une série de quatre ouvrages produits sur cette thématique (voir les fiches suivantes). Ouvrage produit dans le cadre de la CRDC et de l'ARUC-ISDC.

ALTERMONDIALISATION, ÉCONOMIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Référence : Favreau, Louis, Gérald Larose et Abdou Salam Fall (dir.) (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 404 pages.

Contenu (résumé)

Une autre mondialisation est-elle possible? Les diverses pratiques innovatrices d'altermondialisation, d'économie sociale et de coopération internationale révélées dans cet ouvrage le confirment. Pour en témoigner, des acteurs sur le terrain actifs dans les organisations de coopération internationale et dans les mouvements sociaux prennent la parole et nous livrent leurs expériences et les savoirs tirés de leurs pratiques. Mais il y a des si! À leur côté, des chercheurs du Sud comme du Nord, également engagés dans des réseaux internationaux, soulèvent les difficultés et quelques pistes tout en mettant en perspective les débats de l'heure au sein de l'altermondialisation. Dans cet amalgame d'expériences et de savoirs qui se croisent dans un seul ouvrage, l'émergence d'un nouveau modèle de développement se dessine peut-être sous nos yeux.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Mouvement citoyen international et alternatives socioéconomiques
- Pratiques innovatrices de coopération internationale
- Pratiques innovatrices de mise en réseau à l'échelle internationale
- Débats d'aujourd'hui sur l'altermondialisation

À qui s'adresse-t-il?

  Ce livre intéressera tous les intervenants et futurs intervenants en développement international, de même que tous les animateurs de groupes, organisations et entreprises inscrits dans des démarches de soutien aux entreprises collectives et de développement local et régional.

Commentaires

Une introduction à l'altermondialisation, une nouvelle approche des mouvements sociaux qui s'internationalisent de plus en plus et une nouvelle approche de la coopération internationale Nord-Sud. Le second d'une série de quatre ouvrages produits sur cette thématique (voir la fiche précédente et les deux suivantes).

LE SUD... ET LE NORD DANS LA MONDIALISATION. QUELLES ALTERNATIVES ? LE RENOUVELLEMENT DES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Référence : Fall, Abdou Salam, Louis Favreau et Gérald Larose (dir.) (2004). *Le Sud... et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 408 pages.

Contenu (résumé)

Au Sud comme au Nord, des alternatives à la mondialisation néolibérale émergent. Sous cette poussée, la démocratie et le développement, tant dans ses théories que dans ses stratégies, se renouvellent. Certes, cette situation suscite plusieurs interrogations. Quelle analyse peut-on faire de la conjoncture internationale? Comment se pose le développement aujourd'hui? Quelle est la portée réelle des pratiques économiques alternatives issues des communautés locales, mais aussi des gouvernements locaux et même des États? En réponse à ces questions, les auteurs de cet ouvrage, venus du Sud comme du Nord (économistes et sociologues) scrutent ces expériences inédites dans plus d'une dizaine de pays d'Afrique, des Amériques et de l'Europe, mettant en lumière non seulement leurs potentiels, mais aussi leurs limites. Par delà leur réflexion, ils nous éclairent sur les nouveaux enjeux et les nouvelles stratégies de développement de ce début de XXI^e siècle.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Démocratie et développement aujourd'hui au Nord et au Sud
- Enjeux actuels du développement : étude de cas en Afrique, en Amérique latine, en Europe et en Amérique du Nord
- Conjoncture internationale et rôle de la société civile
- Internationalisation de la solidarité, démocratie et développement

À qui s'adresse-t-il?

 Ce livre intéressera tous les intervenants et futurs intervenants en développement international, de même que tous les animateurs de groupes, organisations et entreprises inscrits dans des démarches d'économie sociale et de développement local et régional.

Commentaires

Une introduction à de nouvelles approches du développement et de la démocratie. La recherche d'alternatives et une nouvelle approche de la coopération internationale Nord-Sud. Le troisième d'une série de quatre ouvrages produits sur cette thématique (voir les deux fiches précédentes et la suivante).

MONDIALISATION, ÉCONOMIE SOCIALE, DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Référence : Favreau, Louis et Lucie Fréchette (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection « Pratiques et politiques sociales et économiques », 286 pages.

Contenu (résumé)

La recherche de profits érigée en logique sociale est-elle la seule avenue? Cet ouvrage ouvre le débat à partir du développement local, de l'économie sociale et solidaire, de la coopération internationale décentralisée, des associations de solidarité internationale, de la société civile internationale. Derrière les initiatives étudiées, on découvrira des propositions et des approches qui révèlent une résistance à la mondialisation néolibérale, et même une «autre mondialisation» en gestation. La crise a en effet libéré un espace inédit pour l'innovation sociale et la conjoncture internationale a créé des ouvertures. D'où le renouveau coopératif et la vitalité de l'associatif au Nord comme au Sud, et de nouvelles passerelles entre le Nord et le Sud. Ce vivier de dispositifs innovants et d'animateurs de développement recèle-t-il un potentiel suffisant pour inverser l'ordre des choses? À quelles conditions? Selon quelles stratégies? Dans quelle perspective? Quels sont les partenariats Nord-Sud les plus pertinents? Quel rôle des gouvernements locaux, des organisations internationales, des PME peuvent-ils jouer dans ce développement? Les mouvements sociaux y sont-ils engagés et comment?

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Mouvement citoyen international et alternatives socioéconomiques
 - Pratiques innovatrices de coopération internationale
 - Pratiques innovatrices de mise en réseau à l'échelle internationale
 - Débats d'aujourd'hui sur l'altermondialisation
-

À qui s'adresse-t-il?

 Ce livre intéressera tous les intervenants et futurs intervenants en développement international, de même que tous les animateurs de groupes, organisations et entreprises inscrits dans des démarches de soutien aux entreprises collectives et de développement local et régional.

Commentaires

Une approche critique de la mondialisation, du développement et une nouvelle approche de la coopération internationale Nord-Sud dans la perspective ouverte par l'économie solidaire. Le premier d'une série de quatre ouvrages produits sur cette thématique (voir les fiches précédentes).

ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT : LES COOPÉRATIVES, MUTUELLES ET ASSOCIATIONS DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Référence : Develtere, Patrick (1998). *Économie sociale et développement : les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris/Bruxelles, Éditions De Boeck, collection « Ouvertures économiques », 171 pages.

Contenu (résumé)

Cet ouvrage met en évidence le fait que les entreprises collectives dans les pays industrialisés (coopératives, mutuelles et associations) s'articulent autour de mouvements sociaux comme les mouvements ouvriers, paysans, nationalistes, etc.

La période coloniale et l'époque « post-indépendance » n'ont pas vu émerger un mouvement coopératif, mais ont contribué à la mise en place d'un secteur coopératif. Ce sont souvent des acteurs externes comme l'État, les partis politiques ou les organismes de développement qui ont stimulé la création verticale d'une multitude d'organisations, les éloignant ainsi des mouvements sociaux locaux.

Depuis les années 1980, on voit toutefois un glissement progressif dans de nombreux pays en voie de développement : peu à peu, le secteur coopératif fait place à un mouvement coopératif qui cherche à se relier à d'autres mouvements, mutuelles et associations.

De nombreux cas concrets choisis à travers l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et les pays industrialisés illustrent le propos.

Principaux thèmes abordés (table des matières)

Cadre théorique du développement coopératif

Anciennes stratégies de développement coopératif

- Dans la période coloniale et en contexte « populiste-nationaliste »

Mouvements sociaux qui créent une économie sociale

- Les nouveaux acteurs de l'économie sociale : exemples en Afrique, en Asie et en Amérique latine

À qui s'adresse-t-il?

  Pour public informé et spécialisé

Commentaires

Une contribution de premier ordre pour illustrer que la coopération Nord-Sud n'est jamais évidente, y compris en économie sociale. En même temps, l'auteur jette les bases des études qu'il poursuit présentement dans le Sud, notamment sur le nouveau coopératif. Un bon complément :

Favreau, Louis, René Lachapelle et Gérald Larose (2003). Économie sociale et solidaire. Une perspective Nord-Sud, *Économie et Solidarités*, numéro hors série, Presses de l'Université du Québec, 238 pages. (Également publié en anglais et en espagnol). Numéro issu de la 2^e Rencontre internationale de globalisation de la solidarité, tenue à Québec en 2001.

5. Entreprises collectives, mouvements sociaux et pouvoirs publics

EMPLOI, ÉCONOMIE SOCIALE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL : LES NOUVELLES FILIÈRES

Référence : Comeau, Yvan, Louis Favreau, Benoît Lévesque et Marguerite Mendell (2001). *Emploi, économie sociale et développement local: les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec, collection «Pratiques et politiques sociales et économiques», 230 pages.

Contenu (résumé)

Microfinance, insertion par le travail, économie sociale, développement local, innovation sociale et «empowerment» sont des notions qui ont été introduites dans l'espace public québécois durant la décennie 1995-2005. Dans la foulée d'un précédent livre (Favreau et Lévesque, 1996), cet ouvrage traite de ces notions à la lumière des travaux de recherche des quatre auteurs sur les multiples initiatives en cours dans ces domaines pendant les années 1990. Prenant appui sur ces recherches, l'ouvrage met en relief des expériences et des dispositifs innovants en matière de financement, d'aide à la création d'entreprises, d'insertion socioprofessionnelle et de soutien à la relance de communautés locales, lesquels révèlent de nouvelles pratiques de solidarité économique et sociale. Il présente aussi l'analyse de ces expériences et dispositifs en les mettant en perspective et en montrant qu'ils ne sont pas régis par la seule logique économique (celle du marché) mais par plusieurs, soit celle du marché, de l'État et de la société civile. Mieux! Ces expériences et dispositifs sont des réseaux qui, en se consolidant, sont devenus de véritables filières favorisant de nouvelles régulations sociales là où nos sociétés étaient devenues de véritables sources d'inégalités structurelles (chômage de masse, développement inégal des régions...). Les acquis sont cependant mortels. L'arrivée en 2003 du Parti libéral à la tête du gouvernement du Québec vient modifier la donne (voir à cet effet la conclusion de l'ouvrage sur l'organisation communautaire de Bourque *et al.*, 2007, présenté dans la première fiche).

Principaux thèmes abordés (table des matières)

- Emploi au Québec: itinéraire d'une mobilisation sociale
- Insertion à l'emploi et microfinance
- Nouvelles pratiques de soutien à l'entreprise locale
- Pratiques innovatrices d'insertion par le travail
- Quartiers en crise, développement local et économie sociale
- Québec 2000: de nouveaux carrefours entre l'économie et le social

À qui s'adresse-t-il?

  Pour lectorat informé et averti

Commentaires

Après avoir fait connaître les conditions d'émergence de pratiques nouvelles (Favreau et Lévesque, 1996), cet ouvrage de Comeau *et al.* prolonge ce travail en analysant ce type de pratiques dans une phase plus avancée, où s'amorcent certaines formes d'institutionnalisation, ce que les auteurs nomment à juste titre les nouvelles filières pour illustrer la cohabitation avec les pouvoirs publics qui s'installent à demeure. Ouvrage rigoureux et stimulant, mais qui a tendance à surestimer certaines initiatives nouvelles et à gommer les contradictions politiques. Propos juste mais une lacune : la dimension critique et politique est insuffisamment présente.

6. Revues québécoises traitant des entreprises collectives et du développement local et régional

RÉSEAUX

<[HTTP://WWW.JOURNAL-RESEAUX.CA/](http://www.journal-reseaux.ca/)>

Le journal *Réseaux* se concentre sur les dossiers de développement local et régional ayant une signification pour les milliers d'acteurs œuvrant dans ce domaine au Québec. Il s'agit d'un mensuel d'information destiné prioritairement aux cadres, aux professionnels, aux bénévoles et aux élus œuvrant dans les réseaux québécois de développement local et régional. Partant de cet horizon, il couvre régulièrement l'information sur les entreprises collectives et les PME.

Réseaux tire son contenu éditorial des préoccupations évoquées par les membres des réseaux eux-mêmes. Les initiatives innovantes de développement ont une place de choix dans chacun des numéros. L'information est traitée objectivement, de manière à fournir une compréhension générale des enjeux réels. On y retrouve principalement trois rubriques : *Actualité*, qui est consacrée aux nouvelles récentes liées au développement économique et régional ; *Réseaux*, qui permet aux partenaires de communiquer avec leurs membres et surtout, avec les autres réseaux ; *Chroniques et Services*, qui comprend des rubriques permettant aux différentes organisations de développement économique et régional de s'échanger ou de communiquer des informations.

Le journal *Réseaux* invite les organisations à collaborer à la réalisation de dossiers spéciaux sur les activités de leur organisation sous forme d'un cahier détachable publié à l'intérieur d'une édition du journal. En ce qui a trait aux entreprises collectives, depuis 2005, des dossiers paraissent régulièrement sur les activités du mouvement coopératif. «Présence coopérative» est un cahier encarté dans chaque numéro du mensuel. Il est piloté par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).

On peut aussi consulter un cahier spécial sur l'internationalisation de l'économie sociale québécoise produit à l'occasion de la grande rencontre internationale de Dakar au Sénégal, qui a réuni quelques 1250 personnes (dont une centaine de Québécois) de 66 pays : «Rendez-vous de l'économie sociale à Dakar : des réponses inédites à la mondialisation néolibérale» (août-septembre 2005). Ce dossier est publié grâce à la collaboration du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), de la CRDC et du Centre de recherche en développement international (CRDI).

La lecture régulière de *Réseaux* est un impératif pour toutes les personnes qui veulent se tenir à jour sur l'évolution au Québec et ailleurs du développement local et régional et des entreprises collectives. Un journal en voie de se constituer en coopérative de solidarité.

ÉCONOMIE ET SOLIDARITÉS

<[HTTP://WWW.CIRIEC.UQAM.CA/REVUE/INDEX.HTML](http://www.ciriec.uqam.ca/revue/index.html)>

Économie et Solidarités est une revue de recherche du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC Canada). Actuellement, elle est publiée à l'Université du Québec en Outaouais.

Les contenus portent sur les caractéristiques des entreprises collectives, sur leur apport au développement socioéconomique, sur leur gestion, sur les secteurs d'activités où elles sont engagées et sur l'analyse comparative internationale de leur émergence et de leur développement. Cette revue scientifique est publiée deux fois par année et est destinée aux chercheurs (professeurs et étudiants) et aux dirigeants et promoteurs de ces organisations et entreprises.

INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES

Créée en 2001, la revue *Interventions économiques* est produite par la Télé-Université du Québec pour publier des articles et entrevues touchant le domaine de l'économie et de la politique. Dans une perspective critique et alternative, elle s'intéresse tant aux débats théoriques en économie politique qu'à l'évolution et aux transformations socioéconomiques des sociétés actuelles. La revue réunit des analyses pouvant provenir de l'ensemble des sciences sociales et privilégie les thèmes reliés au travail, au développement et à la mondialisation. Elle est publiée en français, sauf exception. La revue a la double vocation de publier des articles dont la qualité scientifique sera évaluée et de rendre ces contributions accessibles aux acteurs socioéconomiques.

La revue a publié un numéro spécial sur l'économie sociale en 2005.

UNIICOOP

Créée en 2002, *uniRcoop* est la revue scientifique d'un réseau qui porte le même nom et qui regroupe 22 universités de 15 pays à travers les Amériques. Cette revue traite des entreprises collectives sous différentes facettes soit, par exemple, la gestion des coopératives, le développement local et les entreprises collectives, l'intercoopération... dans une perspective Nord-Sud à l'échelle des Amériques. Elle s'attache à la diffusion de connaissances scientifiques sur le mouvement coopératif et les associations à partir des différentes disciplines concernées (sociologie, gestion, économie...). Préoccupation centrale : l'intercoopération dans les Amériques.

La revue publie un numéro annuellement depuis 2003. Elle est rattachée à l'Université de Sherbrooke. Voir plus loin la fiche sur le Réseau uniRcoop et sur l'IRECUS.

DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES

Un nouveau programme de doctorat en sciences sociales et appliquées (DSSA) a vu le jour en 2006 à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Le programme vise à permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de développer leurs habiletés en recherche dans le champ des sciences sociales appliquées, à partir de l'un ou de l'autre des axes développés dans le programme, à savoir :

- la transformation du monde du travail
- la transformation des milieux de vie
- la transformation des territoires

Le programme a aussi pour objectif de former des chercheurs qui sauront à la fois appliquer les connaissances des sciences sociales et intégrer l'apport de plusieurs disciplines à l'étude et à l'analyse des faits sociaux, des pratiques sociales ou professionnelles. Finalement, le programme permettra aux étudiants d'examiner de façon approfondie les problèmes épistémologiques, théoriques et pratiques que soulèvent l'interdisciplinarité et l'application des connaissances.

Responsable : Martin Robitaille, Ph. D.
martin.robitaille@uqo.ca
819 595-3900, poste 2232
<<http://www.uqo.ca>>

LES CENTRES DE RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

Le Centre d'étude et de recherche en intervention sociale (CERIS)

Les recherches effectuées au CERIS portent principalement sur le renouvellement des pratiques de développement social et sur les politiques publiques les plus innovatrices en les abordant selon trois axes: prévention sociale, relation d'aide, développement social et communautaire. Le CERIS regroupe une douzaine de chercheurs et des assistants de diverses disciplines des sciences humaines et sociales réunis sur la base de leur intérêt à trouver des réponses novatrices aux problèmes sociaux.

Coordonnatrice : Lucie Fréchette, Ph. D., ceris@uqo.ca, <<http://www.uqo.ca/ceris>>

La Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)

Les travaux de recherche de la CRDC portent sur la place qu'occupe le territoire et les collectivités locales dans le développement économique et social, particulièrement sur le registre des pratiques innovantes de création

de richesses (en coopération et économie sociale, en organisation communautaire, en développement local et régional) et sur le registre des nouvelles politiques publiques de développement. La CRDC contribue grandement au rayonnement de l'UQO par son engagement en matière de développement international.

Titulaire : Louis Favreau, Ph. D., crdc@uqo.ca, <<http://www.uqo.ca/crdc-geris>>

Le Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)

Ce Centre de recherche est un regroupement stratégique de chercheurs de quatre Universités du Québec (à Chicoutimi, à Rimouski, en Abitibi-Témiscamingue, en Outaouais). Il vise la mise en œuvre d'une programmation de recherche comparative sur le développement territorial. Il identifie et rend intelligible leurs impacts pour les collectivités territoriales. Trois axes et un chantier transversal structurent le programme de recherche du CRDT : recompositions socioterritoriales et développement durable ; dynamiques socioproductives et ancrage territorial ; gouvernance, territoires et politiques publiques ; outils méthodologiques du développement territorial.

Responsable CRDT-UQO : Guy Chiasson, Ph. D., crdt@uqo.ca, <<http://www.uqar.qc.ca/crdt>>

La Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire (CRCOC)

La Chaire mène des travaux de recherche et de diffusion sur la base de quatre approches issues de l'expérience québécoise de l'organisation communautaire (action sociale, développement local, approche socio-institutionnelle, approche sociocommunautaire) et les nouvelles formes plus efficaces de croisement entre participation démocratique et efficacité des résultats. Elle s'intéresse au développement social des communautés constituées sur une base géographique, d'intérêts ou d'identités, en examinant les pratiques professionnelles d'organisation communautaire qui soutiennent ce développement, ainsi que les mouvements associatifs impliqués.

Titulaire : Denis Bourque, Ph. D., denis.bourque@uqo.ca, <<http://www.uqo.ca/croc>>

L'Alliance de recherche universités communautés Innovation sociale et développement des communautés (ARUC-ISDC)

L'ARUC-ISDC examine les pratiques innovatrices des communautés locales et des régions en matière de développement de services de proximité, de création d'emplois, de formation de la main-d'œuvre locale et régionale et de revitalisation économique et sociale de milieux en difficulté. Les chercheurs et les partenaires œuvrant au sein de l'ARUC-ISDC se donnent également la

tâche d'étudier les innovations en matière d'aménagement des territoires au cœur des villes et de renouvellement des rapports entre le milieu urbain et le milieu rural. Le tout dans le contexte d'une triple remise en question : la crise des dispositifs traditionnels de socialisation ; la crise de l'emploi et des économies locales ; la transformation du rôle de l'État social. Cette ARUC comprend trois axes de recherche : développement social des communautés ; développement socioéconomique des communautés et des régions ; développement local au Sud et développement international.

Le dispositif de recherche s'appuie en outre sur l'idée que la mondialisation n'abolit pas les territoires et qu'on assiste à une internationalisation des initiatives économiques et sociales de développement des communautés, le niveau « local » s'ouvrant de plus en plus au monde. C'est dans ce contexte que l'étude des pratiques de réseautage international mises en place par les réseaux associatifs, coopératifs et de développement local fait partie des visées de l'ARUC-ISDC.

Directrice : Lucie Fréchette, Ph. D., aruc-isdc@uqo.ca, <<http://www.uqo.ca/aruc>>

Alliance de recherche université-communauté/Développement territorial et coopération (ARUC-DTC)

Créée à l'automne 2007 et issue d'un projet commun de chercheurs membres du CRDT de l'UQAR en collaboration avec des chercheurs du CRDT de l'UQO, de l'UQAC, de l'UQAT et de l'Université Laval, l'ARUC-DTC examine la coopération comme forme d'entrepreneuriat collectif qui marque l'histoire et l'actualité économique des régions et participe au développement du Québec.

Direction : Bruno Jean, Ph. D., bruno_jean@uqar.qc.ca, et Marie-Joëlle Brassard, mariejoellebrassard@coopquebec.coop

BIBLIOGRAPHIE

- AMIOT, R. et A. PERREAULT-LABELLE (2003). «Le premier budget libéral risque de paralyser l'économie sociale», *Magazine Recto-Verso*, septembre-octobre, p. 27-31.
- ARTEAU, M., BRASSARD, M.-J. et M.-C. MALO (2005). *Les secteurs et le mouvement coopératif québécois: portrait et défis*, Gatineau, Cahier de la CRDC, UQO, 16 p.
- AZNAR *et al.* (1997). *Travail, activité, revenus pour tous? Vers l'économie plurielle*, Paris, Syros.
- BADIE, B. (1995). *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard.
- BARTOLI, H. (2003). *Éthique et économie: médiation du politique*, Secteur des sciences humaines et sociales, Paris, UNESCO, 80 p.
- BARTOLI, H. (1999). *Repenser le développement, en finir avec la pauvreté*, Paris, UNESCO/Economica.

- BEAUDOIN A. (2004). «UPA Développement international (UPA-DI) : une coopération de paysans à paysans», dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, p. 56-64, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- BEAUDOIN, L. et L. FAVREAU (2000). *Une entreprise d'insertion dans le domaine de l'environnement : l'expérience de l'Atelier du chômeur du Bas-Richelieu inc.*, Gatineau, Cahier de la CRDC, UQO.
- BELLEMARE, G., BRIAND, L. et L. FRÉCHETTE (2003). *La configuration économique des centres communautaires de loisir sous l'angle des pratiques de gestion des ressources humaines et des pratiques comptables*, UQO, Gatineau, Cahier du CERIS, 37 p.
- BELLEMARE, G., BRIAND, L., FRÉCHETTE, L. et N. SAUVÉ (2006). «Les centres communautaires de loisir, des organisations communautaires qui participent de l'économie sociale», *Économie et Solidarités*, vol. 37, n° 1, p. 94-125.
- BENKO, G. (2002). «La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme de l'abolition des territoires», dans S. Cordellier, *Le nouvel état du monde*, Paris, La Découverte, p. 173-175.
- BENKO, G. (1998). *La science régionale*, Paris, Flammarion, coll. «Que sais-je?», n° 3355.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (2000). *La richesse des régions*, Paris, Presses universitaires de France.
- BENKO, G. et A. LIPIETZ (1992). *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses universitaires de France.
- BIDET, É. (2000). «L'économie sociale, un éclairage théorique sur un concept méconnu», *Économie et Solidarités*, vol. 31, n° 2, p. 64-80.
- BIDET, É. (1997). *L'économie sociale*, Paris, Le Monde Éditions.
- BINDÉ, J. (2000). *Les clés du XXI^e siècle*, Paris, Seuil/Éditions de l'UNESCO.
- BIT (1999). *Un travail décent. Rapport du directeur général*, Genève, Bureau international du travail.
- BOIVIN, I. (1996). *Contribution des CDR au développement régional : bilan et prospective*, Université de Sherbrooke, Cahier de recherche n° 1, IREBUS, 60 p.
- BOIVIN, L. et M. FORTIER (1998). *L'économie sociale : l'avenir d'une illusion*, Montréal, Fides.
- BORNSTEIN, D. (2005). *Comment changer le monde : les entrepreneurs sociaux et le pouvoir des idées nouvelles*, Paris, La Découverte.
- BOUCHER, P.A. (1982). *Tricofil tel que vécu!*, Montréal, Éditions CIRIEC, HEC.

- BOURQUE, D. (2007). «Les partenariats dans le développement des communautés», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau, et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 297-310, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- BOURQUE, D., COMEAU, Y., FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- BOURQUE, G.L. (2000). *Le modèle québécois de développement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 270 p., coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- BOYTE, H.C. (1981). *The Backyard Revolution (Understanding the New Citizen Movement)*, Philadelphie, Temple University Press.
- BRASSARD, M.-J. (2007). «Vers une gouverne de leur santé par les citoyens!», *Action nationale*, vol. XCVII, n° 4, avril, p. 56-61.
- BRASSARD, M.-J. et J.-P. GIRARD (2007). «Regard sur les coopératives de santé», Dossier de l'*Action nationale*, n° 4, p. 47-102.
- BRASSARD, M.-J. et M. ROMPRÉ (2006). «1500 nouvelles coopératives créées depuis 10 ans», dans M. Venne, *L'annuaire du Québec*, Montréal, Fides, p. 56-62.
- BRAUDEL, F. (1985). *La dynamique du capitalisme*, Paris, Champs/Flammarion.
- CARON, N. (2004). «Un fonds de solidarité au Sénégal: une nouvelle institution au service du développement», dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques», p. 243-250.
- CARON, P. (2004). «L'engagement international de la Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et des travailleurs (Québec)», dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques», p. 254-258.
- CARPI, J.A. Tomas (1997). «The Prospects for the Social Economy in a Changing World», *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 68, n° 2, p. 247-279.
- CARRIER, M. et S. CÔTÉ (2001). *Gouvernance et territoires ruraux*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- CAS (1992). *Un Québec solidaire: rapport sur le développement*, Conseil des Affaires sociales, Québec, Éditions Gaëtan Morin/Gouvernement du Québec.

- CAS (1990). *Agir ensemble : rapport sur le développement*, Conseil des Affaires sociales, Québec, Éditions Gaëtan Morin/Gouvernement du Québec.
- CAS (1989). *Deux Québec dans un : rapport sur le développement social et démographique*, Conseil des Affaires sociales, Québec, Éditions Gaëtan Morin/Gouvernement du Québec.
- CASSEN, B. (2003). *Tout a commencé à Porto Alegre... Mille forums sociaux!*, Paris, Éditions Mille et une nuits.
- CASTEL, O. (2002). *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Paris, La Découverte.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CASTELLS, M. (1998). *End of Millennium*, Oxford, Blackwell Publishers.
- CCQ (2001). *Rapport annuel*, Lévis, Conseil de la coopération du Québec.
- CCQ (1994). *Manifeste du Conseil de la coopération du Québec*, tiré du rapport annuel du Conseil de la coopération du Québec.
- CHABOT, M. (2007). «Des coopératives dans l'éolien : pour que les vents restent ceux de la solidarité», *Développement social*, juin, p. 40-42.
- CIRIEC (2000). *Les entreprises et organisations du troisième système: Un enjeu stratégique pour l'emploi*, CIRIEC, Liège, Université de Liège.
- COHEN, S. (2003). *La résistance des États. Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- COLLOMBAT, T. (2005). «Un syndicalisme ébranlé», dans M. Venne et A. Robitaille, *L'annuaire du Québec 2006*, Montréal, p. 249-260.
- COMEAU, Y. (2007a). «L'approche d'action sociale ou sociopolitique en organisation communautaire», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 81-100, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- COMEAU, Y. (2007b). «L'approche de développement local en organisation communautaire», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 59-80, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- COMEAU, Y. (2005). «Autogestion plurielle dans le troisième secteur», *Possibles*, vol. 29, n° 2, p. 72-85.
- COMEAU, Y. (2003). *Le communautaire, la nouvelle économie sociale et leurs retombées en région*, Éditions Terres fauves.
- COMEAU, Y. (1997). «Problématique de l'exclusion et approches d'insertion», dans *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 2, p. 11-22.
- COMEAU, Y. et M. BOULIANNE (2007). «Enjeux et défis de l'organisation communautaire en Amérique latine», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 403-418, coll. «Pratiques et politiques économiques et sociales».

- COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (2001). *Emploi, économie sociale et développement local: les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques économiques et sociales».
- COMMENNE, V. (2006). *Responsabilité sociale et environnementale: l'engagement des acteurs économiques. Mode d'emploi pour plus d'éthique et de développement durable*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 303 p. coll. «Ecosol».
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE (2001). *Pour des régions innovantes*, Québec, Conseil de la science et de la technologie.
- COPANS, J. (2006). *Développement mondial et mutations des sociétés contemporaines*, Paris, Éditions Armand Colin.
- CORRAGIO, J-L. (2003). «Mondialisation alternative et économie sociale et solidaire: une problématique», *Économie et Solidarités*, hors série, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 83-102.
- CÔTÉ, L., LÉVESQUE, B. et G. MORNEAU (2005). «Les conditions gagnantes pour un changement en profondeur, une vision partagée, une gouvernance appropriée et un État stratège», *Le Devoir*, 8 novembre.
- COTÉ, S. (1999). «Délestage tapageur ou décentralisation tranquille», dans *Québec 1999*, Fides/Le Devoir, p. 341-350.
- CÔTÉ, S., KLEIN, J.-L. et M.-U. PROULX (1995). *Et les régions qui perdent?*, Rimouski, GRIDEQ/GRIR, UQAR-UQAC.
- CSBE (1996). *L'harmonisation des politiques de lutte contre l'exclusion (avis au MSSS)*, Conseil de santé et du bien-être, Gouvernement du Québec.
- CSN/CEQ (1979). *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, Montréal, CSN/CEQ.
- DACHEUX, E. et J.-L. LAVILLE (2003). *Économie solidaire et démocratie. Hermès*, n° 36, Paris, CNRS Éditions, 250 p.
- DEFOURNY, J. (2005). «L'actualité de l'économie sociale: des repères historiques, conceptuels et prospectifs», *Interventions économiques*, n° 32, juillet.
- DEFOURNY, J. (2002). *Les coopératives en Belgique, un mouvement d'avenir?*, Liège, Éditions Luc Pire.
- DEFOURNY, J. (2001). «From Third Sector to Social Enterprise», dans C. Borzaga et J. Defourny, *The Emergence of Social Enterprise*, Londres et New York, Routledge, p. 1-28.
- DEFOURNY, J. (1992). «Origines, formes et rôles du tiers secteur», dans Defourny et Monzon Campos, *Économie sociale – The Third Sector*, Bruxelles, Éditions De Boeck, p. 27-49.
- DEFOURNY, J., DEVELTERE, P. et B. FONTENEAU (dir.) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université.

- DEFOURNY, J., FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE (1998). *Insertion et nouvelle économie sociale: un bilan international*, Paris, Desclée de Brouwer.
- DEFOURNY, J. et J.L. MONZON CAMPOS (1992). *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, CIRIEC, Belgique, De Boeck Université.
- DEFOURNY, J. et M. NYSSSENS (2006). «Defining Social Enterprise», dans M. Nyssens, *Social Enterprise*, Londres et New York, Routledge, p. 3-26.
- DEFOURNY, J. et al. (2001). *L'économie sociale comme outil de lutte contre la pauvreté* (volume 1), Groupe de recherche sur la société civile et l'économie sociale (STEP-BIT), Liège, Université de Liège (disponible sur le site du BIT, programme STEP).
- DEMAZIÈRE, C. (dir.) (2000). *Entreprises, Développement économique et espace urbain*, Paris, Éditions Economica.
- DEMOUSTIER, D. (2003). *Économie sociale et développement local*, Paris, Fondation du crédit coopératif/L'Harmattan.
- DEMOUSTIER, D. (2001). *L'économie sociale et solidaire, S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- DESROCHE, H. (1976). *Le projet coopératif*, Paris, Éditions ouvrières.
- DEVELTERE, P. (1998). *Économie sociale et développement: les coopératives, mutuelles et associations dans les pays en développement*, Paris/Bruxelles, De Boeck Université.
- DİJOÏ, D. et R. NASSIROU (2002). *Analyse contextuelle des initiatives d'économie sociale opérant dans le secteur informel en Afrique de l'Ouest francophone*, Lomé, Solidarité mondiale et le Fonds belge de survie, 24 p.
- DOMMERMUES, P. (dir.) (1988). *La société de partenariat (économie-territoire et revitalisation régionale aux États-Unis et en France)*, Paris, Afnor-Anthropos.
- DONZELOT, J. et J. ROMAN (1998). «1972-1998: Les nouvelles donnes du social», dans *Esprit*, mars-avril.
- DOUCET, C., FAVREAU, L. et M. ROBITAILLE (2007). *L'Outaouais, une région qui gagne et qui perd*, Gatineau, CRDC-CRDT-UQO.
- DOUCET, C. (2004). *Monographie. Centre local de développement (CLD) Papi-neau*, Rapport de recherche, UQO, Gatineau, CRDC.
- DOUCET, C., DORÉ, S. et L. FAVREAU (2007). *Entreprises collectives et développement des territoires: guide d'introduction aux outils de la recherche et de la formation en économie sociale*, UQO, Gatineau, ARUC-ISDC et CRDC, 212 p.
- DUBET, F. et D. LAPEYRONNIE (1992). *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil, 245 p.
- DUFRESNE, G. (2006). «La quête de la région: le cas du Québec», dans J.-L. Klein et C. Tardif, *Entre réseaux et systèmes, les nouveaux espaces régionaux*, UQAR, Rimouski, GRIDEQ-CRDT-CRISES, p. 197-210.
- DUVAL, G. (2002). *Le libéralisme n'a pas d'avenir*, Paris, La Découverte/Alternatives économiques.

- DUVAL, J.-F. et D. BOURQUE (2007). *Développement des communautés, approche territoriale intégrée et intervention de quartier: deux pratiques probantes*, UQO, Gatineau, Cahier du CERIS, 43 p.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.
- EVERS, A. (1998). «Sur l'étude John Hopkins. Un commentaire critique», dans *Une seule solution, l'association? Socioéconomie du fait associatif*, Revue du MAUSS, Paris, La Découverte, p. 111-119.
- FAIRBAIRN, B. (2004). «Setting New Directions», dans B. Fairbairn et N. Russell, *Co-operative Membership and Globalization*, Saskatoon, Center for the study of Co-operatives, University of Saskatchewan, p. 283-310.
- FAIRBAIRN, B. (2002). «How "Social" are Co-ops? Tensions, Transitions, and the Social Economy of Co-operatives in Canada», *Économie et Solidarités*, vol. 33, n° 1, p. 112-130.
- FAIRBAIRN, B. (1991). *Co-operatives and Community Development: Economics in Social Perspective*, Saskatoon, Center for the study of Co-operatives, University of Saskatchewan.
- FALL, A.S. (2000). «La société civile en Afrique de l'Ouest», *Économie et Solidarités*, vol. 31, n° 2, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 82-109.
- FALL, A.S. et L. FAVREAU (2003). «Création de richesse en contexte de précarité: une comparaison Nord-Sud et Sud-Sud», *Économie et solidarités*, vol. 34, n° 1, p. 168-178.
- FALL, A.S., FAVREAU, L. et G. LAROSE (2004). *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- FALL, A.S. et C. GUÈYE (2002). *Derem ak ngerem Le franc, la grâce et la reconnaissance, Les ressorts d'une économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest*, Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités, Série Recherche, n° 26, Université du Québec en Outaouais, 26 p.
- FATH, S. (2004). *Le protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*, Paris, Éditions Brépols.
- FAVREAU, L. (2006). *Coopération Nord-Sud: un monde sans pauvreté est-ce possible?*, UQO, Gatineau, Cahier de la CRDC, série Conférences, 28 p.
- FAVREAU, L. (2006). «Économie sociale et politiques publiques: l'expérience québécoise», *Horizons*, vol. 8, n° 2, p. 7-15.
- FAVREAU, L. (2006). «Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec: contribution à l'analyse politique», *Économie et Solidarités*, vol. 37, n° 1, p. 49-67.
- FAVREAU, L. (2005a). *Qu'est-ce que l'économie sociale? Synthèse introductive*, Gatineau, Cahier de la CRDC, UQO, 30 p.

- FAVREAU, L. (2005b). *Les regroupements nationaux d'économie sociale au Québec: Essai d'analyse politique*, Gatineau, Cahier de la CRDC, UQO, série Recherche n° 36, 37 p.
- FAVREAU, L. (2005c). *Économie sociale et politiques publiques*, Gatineau, Cahier de la CRDC, UQO.
- FAVREAU, L. (2005d). « Commerce équitable, économie sociale et mondialisation », *Interventions économiques*, n° 32, juillet.
- FAVREAU, L. (2004). « Économie sociale et développement des territoires », *Organisation et territoires*, vol. 13, n° 1, p. 9-20.
- FAVREAU, L. (2004). « La loi 34. Initiatives locales et pouvoirs publics: une cohabitation active compromise », *Le Devoir*, lundi 5 avril.
- FAVREAU, L. (2000). « Le travail social au Québec (1960-2000) », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, n° 1.
- FAVREAU, L. (1999). « Économie sociale et mondialisation: une perspective globale », dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris/Bruxelles, Éditions De Boeck Université, p. 241-256, coll. « Ouvertures économiques ».
- FAVREAU, L. (1989). *Mouvement populaire et intervention communautaire*, Montréal, Éditions Centre de formation populaire (CFP).
- FAVREAU, L. et C. DOUCET (dir.) (2006). *Dakar 2005: L'émergence d'un réseau international d'économie sociale et solidaire*, Gatineau, Cahier de la CRDC, série Comparaisons internationales, n° 29, 132 p.
- FAVREAU, L. et A.S. FALL (2007). *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- FAVREAU, L., FALL, A.S. et G. LAROSE (2004). *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec-Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- FAVREAU, L., FRÉCHETTE, L., BOULIANNE, M. et S. VAN KEMENADE (2002). *Développement local et économie populaire: l'expérience de Villa el Salvador*, UQO, Gatineau, Cahiers de la CRDC.
- FAVREAU, L., FRÉCHETTE, L. et R. LACHAPELLE (2007). « La coopération internationale, mise en contexte pour l'organisation communautaire », dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 355-382, coll. « Pratiques et politiques sociales et économiques ».
- FAVREAU, L., LACHAPELLE, R. et G. LAROSE (2003). « Économie sociale et solidaire. Une perspective Nord-Sud », *Économie et Solidarités*, hors série.

- FAVREAU, L. et G. LAROSE (2007). «Le développement des communautés aujourd'hui au Québec: essai d'analyse politique», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette, *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 41-56, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1999). *Développement économique communautaire, économie sociale et intervention*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FAVREAU, L. et M.-C. MALO (2004). *Enquête internationale sur les modes de concertation en économie sociale*, Document déposé au CA du CIRIEC-Canada, Montréal, UQAM, Chaire de coopération Guy-Bernier.
- FAVREAU, L. et M.-C. MALO (1997). «Desjardins et la revitalisation des communautés en difficultés», dans B. Lévesque, *Desjardins, une entreprise ou un mouvement?*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 75-85.
- FAVREAU, L., ROBITAILLE, M., TREMBLAY, D. et C. DOUCET (dir.) (2002). *Quel avenir pour les régions?*, Gatineau, Éditions CRDC, UQO, 316 p.
- FONTAN, J.-M., KLEIN, J.-L. et B. LÉVESQUE (dir.) (2003). *Reconversion économique et développement territorial*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 340 p., coll. «Géographie contemporaine».
- FONTENEAU, B., NYSENS, M. et A.S. FALL (1999). «Le secteur informel: creuset de pratiques d'économie solidaire?», dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Paris/Bruxelles, Éditions De Boeck Université, p. 159-178, coll. «Ouvertures économiques».
- FORTIN, A. (2007). «Organisation communautaire, développement local et financement», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 237-247, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- FRÉCHETTE, L. (2007a). «L'approche sociocommunautaire dans le développement social des communautés», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 119-135, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- FRÉCHETTE, L. (2007b). «Organisation communautaire et jeunesse», dans D. Bourque, Y. Comeau, L. Favreau et L. Fréchette (2007). *L'organisation communautaire. Fondements, approches et champs de pratique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 207-224, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- FRÉCHETTE, L. (2000). *Entraide et services de proximité. L'expérience des cuisines collectives*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 218 p., coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».

- FREYSS, J. (2004). «La solidarité internationale, une profession?», *Tiers Monde*, n° 180, octobre-décembre, p. 735-772.
- GABOURY, A. (2004). «L'enjeu de la finance communautaire dans les pays du Sud», dans L. Favreau, A.S. Fall et G. Larose, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, p. 41-51, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- GADREY, J. (2004). *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire*, Rapport de synthèse pour la DIES et la MIRE, février, 135 p.
- GAGNON, A.G. et J.-P. GIRARD (2001). *Le mouvement coopératif au cœur du XXI^e siècle*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GAZIER, B. (2007). «Marchés transactionnels du travail, emploi durable et économie sociale», dans S. Paugam, *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France, p. 491-511.
- GÉNÉREUX, J. (2003). *Chroniques d'un autre monde*, Paris, Seuil.
- GÉNÉREUX, J. (1999). *Introduction à la politique économique*, Paris, Seuil.
- GEORGE, S. (2004). *Un autre monde est possible si...*, Paris, Fayard.
- GIRARD, J.-P. (2007). «Les coopératives de services de santé désormais plus qu'une hypothèse», *L'Action nationale*, Dossier sur les coopératives de santé, vol. XCVII, n° 4, p. 98-102.
- GIRARD, J.-P. (1999). *Une identité à affirmer, un territoire à occuper*, Québec, CCQ et partenaires.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (2006). *Collectivités sous pression, le rôle des coopératives et de l'économie sociale*, Compte rendu de conférence, juin, 14 p.
- GRAVEL, A.-R., BELLEMARE, G. et L. BRIAND (2007). *Les centres de la petite enfance, un mode de gestion féministe en transformation*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- GRET, M. et Y. SINTOMER (2002). *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte.
- GROSSMAN, E. et S. SAURUGGER (2006). *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, A. Colin.
- GUAY, A. et N. MARCEAU (2004). «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit», dans M. Venne (dir.). *L'Annuaire du Québec 2005*, Montréal, Fides.
- GUESLIN, A. (1998). *L'invention de l'économie sociale, idées, pratiques et imaginaires coopératifs et des mutualistes dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Economica.
- HALL, P. et D. SOSKICE (2001). *Varieties of Capitalism: The institutional foundations of comparative advantage*, New York, Oxford University Press.
- JACQUIER, C. (1992). *Voyage dans dix quartiers européens en crise*, Paris, L'Harmattan.
- JEAN, B. (2007). *Développement territorial et coopération*, Rimouski, Programme de recherche ARUC, UQAR/CQCM.

- JEAN, B. (2007). «Vers un développement territorial solidaire et durable», Communication au Colloque international de développement territorial durable, USC, Florianaopolis, Brésil, 21 p.
- JEANTET, T. (2007). «L'économie sociale mondiale, présence et diversité», dans T. Jeantet et J.-P. Poulnot, *L'économie sociale, une alternative planétaire*, Paris, Éditions Charles L. Mayer/Les Rencontres du Mont-Blanc, p. 33-43.
- JEANTET, T. (2006). *Économie sociale, la solidarité au défi de l'efficacité*, Paris, La Documentation française.
- JEANTET, T. et J.-P. POULNOT (2007). *L'économie sociale, une alternative planétaire*, Paris, Éditions Charles L. Mayer/Les Rencontres du Mont-Blanc.
- KEARNEY, M., AUBRY, F., TREMBLAY, L. et Y. VAILLANCOURT (2004). *L'économie sociale: le regard d'acteurs sociaux*, Montréal, Cahier du LAREPPS, UQAM, 35 p.
- LACHAPELLE, R. (2007). «Le partenariat Québec-Mali du RQIIAC avec FENAS-COM, mise en perspective», *Interaction communautaire*, n° 75, 2007, p. 22.
- LACHAPELLE, R. (2006). «Le colloque de Trois-Rivières: un événement jalon?», *Interaction communautaire*, n° 72, été, p. 9-10.
- LAÏDI, Z. (2004). *La grande perturbation*, Paris, Flammarion, 473 p.
- LAÏDI, Z. (2003). «La mondialisation entre dans sa phase syndicale», Entretien paru dans la revue *Alternatives internationales*, octobre, p. 42-45.
- LAÏDI, Z. (2001). *Un monde privé de sens*, Paris, Fayard, 333 p.
- LAMARCHE, F. (2004). «Mutations sur travail, innovations syndicales et nouvelles solidarités Nord-Sud», dans L. Favreau, G. Larose et A.S. Fall, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, p. 235-242.
- LANGLOIS, G. et J.-P. GIRARD (2006). «Coopératives de solidarité, développement et pérennité d'une innovation sociale. Une étude comparative de deux expériences québécoises», *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 77, n° 2, p. 197-220.
- LANTAGNE, R. (2004). «Coopératives et altermondialisation: les visées de SOCODEVI», dans L. Favreau, A.S. Fall et G. Larose, *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, p. 85-94.
- LAPLANTE, É., (1999). Entrevue avec Hélène Deslauriers: «Le Québec et ses régions», *RND: Revue Notre-Dame* n° 2, février, p. 16-28.
- LAROCHE, J. (dir.) (2003). *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, Presses universitaires de France.
- LAROSE, G. (2004). «Une conception délirante de la démocratie», *La Presse*, 1^{er} novembre.

- LATOUCHE, S. (2003). *Justice sans limites*, Paris, Fayard.
- LATOUCHE, S. (1991). *La planète des naufragés, essai sur l'après-développement*, Paris, La Découverte.
- LAVILLE, J.-L. (2003). « Économie solidaire et démocratie », *Hermès*, numéro thématique de la revue.
- LAVILLE, J.-L. (1999). *Une troisième voie pour le travail*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE, J.-L. (dir.) (1994 et 2000). *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LEBOSSÉ, Joël (1998). *Microfinance et développement local/Micro-financing and Local Development*, Canada, OCDE/IFDEC, 131 p.
- LÉVESQUE, B. (2007). *Un siècle et demi d'économie sociale au Québec: plusieurs configurations en présence (1850-2007)*, Montréal, Cahier du CRISES, UQAM, 79 p.
- LÉVESQUE, B. (2004). « Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord », dans A.S. Fall, L. Favreau et G. Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?*, Québec/Paris, Presses de l'Université du Québec/Karthala, p. 97-131.
- LÉVESQUE, B. (1997a). « Démocratisation de l'économie et économie sociale », dans Laflamme *et al.*, *La crise de l'emploi: de nouveaux partages s'imposent*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- LÉVESQUE, B. (1997b). *Desjardins, une entreprise et un mouvement?*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- LÉVESQUE, B. (1979). *Animation sociale, entreprises communautaires et coopératives*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- LÉVESQUE, B., MALO, M.-C. et J.-P. GIRARD (1999). « L'ancienne et la nouvelle économie sociale, le cas du Québec », dans J. Defourny, P. Develtere et B. Fonteneau, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, p. 195-216.
- LÉVESQUE, B. et M. MENDELL (1999). *L'économie sociale: éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche*, Cahier de recherche du CRISES n° 9908, Montréal, UQAM.
- LÉVY, M. (2004). « Rhétoriques consensuelles et divergences pratiques dans la lutte contre la pauvreté », dans *Coordination Sud, Les ONG dans la tempête mondiale*, Paris, Éditions C.L. Mayer, p. 133-140.
- LIPIETZ, A. (2001). *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire: pour quoi et comment?*, Paris, La Découverte/La Documentation française.
- LIPIETZ, A. (1999). *Qu'est-ce que l'écologie politique? La grande transformation du XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, A. (1996). *La société en sablier, Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte, 386 p.

- LOURDELLE, H. (2007). «Le point de vue du syndicalisme européen, face au défi de la mondialisation», dans T. Jeantet et J.-P. Poulnot, *L'économie sociale, une alternative planétaire*, Paris, Éditions C.L. Mayer/Les Rencontres du Mont-Blanc, p. 327-337.
- MALO, M.-C. (2004). *Coopératives et modèle de développement: l'expérience québécoise*, Montréal, Cahier ronéo, HEC, 10 p.
- MARÉCHAL, J.-P. (2000). *Humaniser l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- MARTIN, D., METZGER, J.-L. et P. PIERRE (2003). *Les métamorphoses du monde, sociologie de la mondialisation*, Paris, Seuil.
- MAYNÉ, E. (1999). *Syndicalisme et économie sociale*, Éditions Luc Pire, Liège.
- McSWEEN, N. et L. Favreau (dir.) (2004). *L'Organisation internationale du travail, l'économie sociale et la mondialisation: l'OIT, une «alliée de choix» de la mouvance altermondialiste?*, Gatineau, Cahier de la CRDC, UQO, 49 p.
- MDEIE (2006). *Coopératives du Québec. Données statistiques*, Direction des coopératives du MDEIE, Québec, 58 p.
- MENDELL, M. (2006). «L'empowerment au Canada et au Québec: enjeux et opportunités», *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 1, p. 63-85.
- MERRIEN, F.-X. (2007). «Les devenirs de la solidarité sociale», dans S. Paugam, *Repenser la solidarité, l'apport des sciences sociales*, Paris, Presses universitaires de France, p. 839-854.
- MERRIEN, F.-X. (1991). «L'État par défaut», dans J.-P. Durand et F.-X. Merrien, *Sortie de siècle, la France en mutation*, Paris, Éditions Vigot, p. 274-293.
- MOREL, M. (2006). «Développement social, la vision de ceux qui y travaillent», dans M. Tremblay, P.A. Tremblay et S. Tremblay, *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 332-340, coll «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- MTD (2002). *Le développement des territoires: nouveaux enjeux*, GRIDEQ, Rimouski, Mouvement Territoire et Développement (MTD).
- NANTEL, J. (2005). «Le rouleau compresseur de Wal-Mart», dans M. Venne et A. Robitaille, *L'annuaire du Québec 2006*, Montréal, p. 129-134.
- NEZ, H. (2006). *Coopération Nord/Sud et économie sociale: l'expérience de l'ONG Équiterre (1993-2005)*, UQO, Gatineau, Cahier de la CRDC, série «Pratiques économiques et sociales», n° 28, 56 p.
- NOËL, A. (1996). «Vers un nouvel État providence. Enjeux démocratiques», *Politique et société*, vol. 30, n° 15, p. 1-28.
- OCDE (1996). *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, Paris, OCDE.
- OFFERLÉ, M. (2002). «Groupes d'intérêt et démocratie», dans J.-C. Ruano-Borbolan, *Le Pouvoir*, Paris, Éditions Sciences Humaines, p. 127-135.
- ORTIZ, H. et I. MUNOZ (1998). *Globalizacion de la solidaridad, un reto para todos*, Lima, GES/CEP.

- PAUGAM, S. (2007). *Repenser la solidarité*, Presses universitaires de France, Paris.
- PECQUEUR, B. (2000). *Le développement local*, Paris, Syros/Alternatives.
- PERRY, S.E. (1987). *Communities on the Way (Rebuilding Local Economics in the United States and Canada)*, Albany, State University of New York Press.
- PERRI 6 et I. VIDAL. (1994). *Delivering Welfare*, Barcelone, CIES.
- PETITCLERC, M. (2007). *Nous protégeons l'infortune», Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB éditeur.
- PETITCLERC, M. (2003). *Rapport sur les innovations et les transformations sociales*, cahier du CRISES (ET0313), Montréal, UQAM, 41 p.
- PETITCLERC, M. (2002). *La solidarité face au marché. Quelques réflexions sur l'histoire de la Mutualité au Québec*, Montréal, Cahier du CRISES, UQAM, 14 p.
- PETRELLA, R. (2007). *Pour une nouvelle narration du monde*, Montréal, Éditions Écosociété.
- PROULX, J., BOURQUE, D. et S. SAVARD (2005). *Les interfaces entre l'État et le tiers secteur au Québec*, Cahier du CERIS, UQO, Gatineau, 78 p.
- PROULX, M.-U. (2002). «La vitalité des mouvements régionaux», *Le Devoir*, 28 janvier.
- PUTNAM, R. (1996). «Bowling Alone : America's Declining Social Capital», *Current*, n° 373, p. 3-9.
- QUÉBEC (2003). *Politique de développement des coopératives. Horizon 2005*, Gouvernement du Québec, 70 p.
- QUÉBEC (2001). *L'action communautaire autonome, contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Politique gouvernementale, septembre, 59 p.
- QUENTIN, C. (2003). *Les CDR et le développement coopératif au Québec*, Sherbrooke, IRECUR, Université de Sherbrooke, 107 p.
- QUINQUETON, T. (1989). *Saul Alinsky, organisateur et agitateur*, Paris, Desclée de Brouwer.
- RACZ, C. (2008). *La visibilité de l'économie sociale en France*, texte ronéo, 20 p.
- RISQ (2004). *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale*, Montréal, Réseau d'investissement social du Québec (RISQ).
- ROBITAILLE, M. (2006). «La transformation des métiers du développement territorial au Québec», *Recherches sociographiques*, vol. XLVII.
- ROBITAILLE, M., SIMARD, J.-F. et G. CHIASSON (2006). *L'Outaouais au carrefour des modèles de développement*, Gatineau, CRDT-CRDC, UQO.
- ROSANVALLON, P. (2002). «Les quatre visages de l'État», Entretien avec P. Rosanvallon recueilli par J.-F. Dortier et reproduit dans J.C. Ruano-Borbalan, *Le Pouvoir*, Paris, Éditions Sciences humaines, p. 145-150.
- ROUILLARD, C., MONTPETIT, E., FORTIER, I. et A.G. GAGNON (2004). *La réingénierie de l'État. Vers un appauvrissement de la gouvernance québécoise*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 181 p.

- ROUILLÉ d'ORFEUIL, H. (2002). *Économie, le réveil des citoyens (les alternatives à la mondialisation libérale)*, Paris, Alternatives économiques/Syros.
- ROUSTANG, G., LAVILLE, J.-L., EME, B., MOTHÉ, D. et B. PERRET (1996). *Vers un nouveau contrat social*, Paris, Desclée de Brouwer.
- RUANO-BORBALAN, J.-C. (2003). «La société civile entre mythes et réalités», *Sciences humaines*, spécial n° 2, mai-juin, p. 94-99.
- SACA (2000). *Le milieu communautaire: un acteur essentiel au développement du Québec*, Secrétariat à l'action communautaire autonome, Gouvernement du Québec, 53 p.
- SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003). «Convergence et résilience? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés», *Sociologie et Sociétés*, vol. 35, n° 2.
- SALAMON, L.M. et H.K. ANHEIER (1998). *The Non Profit Sector in the Developing World*, New York, Manchester University Press.
- SALAMON, L.M. et H.K. ANHEIER (1996). *The Emerging Nonprofit Sector, an overview*, Manchester et New York, Manchester University Press, Johns Hopkins Nonprofit Sector Series 1.
- SANCHEZ, N. (1994). «Community Development and the Role of NGOs: A New Perspective for Latin America in the 1990s», *Community Development Journal*, vol. 29, n° 4, p. 307-319.
- SCHMITTER, P.C. (1992). «Interest Systems and the Consolidation of Democracies», dans G. Marks et L. Diamond (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage, p. 156-181.
- SENARCLENS, P. de (2003). *Critique de la mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po.
- SERVET, M. (2005). «Pauvreté et lutte contre les inégalités: un regard sur les politiques nationales et les organisations internationales», dans Y. Comeau, *Les innovations sociales: émergence, processus de construction et diffusion*, Conférence d'ouverture du Colloque étudiant du CRISES, Cahier du CRISES, Université Laval.
- SINTOMER, Y. (2002). *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte.
- SINTOMER, Y. (1999). *La démocratie impossible? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, La Découverte.
- SMOUTS, M.-C. (1995). *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin.
- SQSP (2008). *Les nouveaux acteurs politiques*, Colloque de la Société québécoise de science politique, mai, Université de Montréal, Montréal.
- STOCKER, G. (1998). «Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance», *Revue internationale des sciences sociales*, Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, mars, n° 155, p. 19-30.

- TARDIF, C. (2006). «Transformations institutionnelles et innovations socioterritoriales: les CDC au Québec», Communication, colloque annuel des étudiants du CRISES, Concordia, Montréal, mars 2006.
- THÈDE, N. et D. TREMBLAY (2007) «Les ONG canadiennes et québécoises: le rêve d'une innovation sans risques», dans L. Favreau et A.S. Fall, *L'Afrique qui se refait*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 310-325.
- THÉRIAULT, J.-Y. (2006). «Les enjeux d'une nouvelle social-démocratie québécoise», Communication. Colloque *Pour un État stratège ouvert à la participation citoyenne*, Montréal, ENAP-CIRIEC.
- THÉRIAULT, J.-Y. (2003). «L'avenir de la social-démocratie au Québec», dans M. Venne (dir.). *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, p. 631-640.
- THORDARSON, B. (1990). *Miser sur l'action à la base: les coopératives dans le développement mondial/Banking on the Grass Roots: Cooperatives in Global Development*, Ottawa, Éditions L'Institut Nord-Sud, 32 p.
- TOURAINÉ, A., WIEVIORKA, M. et F. DUBET (1984). *Le mouvement ouvrier*, Paris, Fayard.
- TOUZARD, J.-M. et J.-F. DRAPERI (2003). *Les coopératives entre territoires et mondialisation*, L'Harmattan, Paris.
- ULYSSE, P.-J. et F. LESEMANN (2007). *Lutte contre la pauvreté, territorialité et développement social intégré, le cas de Trois-Rivières*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Problèmes sociaux et interventions sociales».
- VAILLANCOURT, Y. (2007). *Vers un État stratège partenaire de la société civile*, UQAM, Montréal, Cahier de recherche du LAREPPS et du CRISES, Éditions LAREPPS.
- VAILLANCOURT, Y. (2006). «Le développement social, enjeu fondamental pour le bien-être des communautés», dans M. Tremblay, P.A. Tremblay et S. Tremblay, *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- VAILLANCOURT, Y. (2006). «Le tiers secteur au Canada, un lieu de rencontre entre la tradition américaine et la tradition européenne», *Canadian Review of Social Policy/Revue canadienne de politique sociale*, n° 56, p. 23-29.
- VAILLANCOURT, Y. (2000). «Social Economy, Health and Welfare: The Specificity of the Quebec Model within the Canadian Context», *Revue canadienne de politique sociale*, n°s 45-46.
- VAILLANCOURT, Y. (dir.) (1999). *Le tiers secteur – Nouvelles pratiques sociales*, vol. 11 et 12, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- VAILLANCOURT, Y., AUBRY, F. et C. JETTÉ (2003). *L'économie sociale dans les services à domicile*, Québec, Presses de l'Université du Québec, coll. «Pratiques et politiques sociales et économiques».
- VAILLANCOURT, Y. et L. FAVREAU (2001). «Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire», *RECMA*, n° 281, p. 69-83.

- VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998). «Les rapports entre associations et État», *Revue du MAUSS*, n° 11, p. 119-135.
- VAILLANCOURT, Y. et P. LECLERC (2008). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale dans la coproduction et la coconstruction des politiques publiques*, UQAM, Montréal, Cahier de recherche du LAREPPS, du CRISES et de l'ARUC-ISDC, Éditions LAREPPS.
- VELTZ, P. (2000). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France.
- VERSCHAVE, F.-X. et A.-S. BOISGALLAIS (1994). *L'aide publique au développement*, Paris, Syros.
- VIENNEY, C. (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.
- WHITAKER, C. (2006). *Changer le monde, nouveau mode d'emploi*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- WHITAKER, C. (2003). Propos tenus dans le cadre d'un livre collectif *Où va le mouvement altermondialisation?*, Paris, La Découverte.
- WIEVIORKA, M. (dir.) (2003). *Un autre monde... voix et regards*, Paris, Éditions Ballano.
- WIEVIORKA, M. (2007). «À bout de souffle. Y a-t-il un avenir pour la social-démocratie?», *La Presse*, 11 juin.
- WOLTON, D. (2003). *L'autre mondialisation*, Paris, Flammarion.

LISTE DES SIGLES

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ACEF	Association coopérative d'économie familiale
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AQOCI	Association québécoise des organisations de coopération internationale
ATTAC	Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est du Québec
BIT	Bureau international du travail
CA	Conseil d'administration
CADC	Comités d'aide au développement des collectivités
CAE	Centre d'aide aux entreprises

CCL	Centre communautaire de loisir
CDC	Corporation de développement communautaire
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CDR	Coopérative de développement régional
CDS	Conseil de développement social
CECI	Centre d'étude et de coopération internationale
CIEL	Centre d'initiative pour l'emploi local
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CJEO	Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais
CJS	Coopérative jeunesse de services
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLSC	Centre local de services communautaires
CPE	Centre de la petite enfance
CQCM	Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
CRD	Conseil régional de développement
CRE	Conférence régionale des élus
CRIDES	Centre de recherche et d'information pour un développement solidaire
CSBE	Conseil de la santé et du bien-être
CSN	Confédération des syndicats nationaux
DEC	Développement économique communautaire
DID	Développement international Desjardins
DS	Développement social
FBES	Forum brésilien d'économie solidaire
FFQ	Fédération des femmes du Québec
FMI	Fonds monétaire international
FQCCL	Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs

FRAPRU	Front d'action populaire en réaménagement urbain
FTQ	Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec
GESQ	Groupe d'économie solidaire du Québec
GIES	Groupe d'intérêt économique et social
GRESP	Groupe d'économie solidaire du Pérou
GSESS	Groupe sénégalais d'économie sociale et solidaire
IRECUS	Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke
JAL	Regroupement des villages de Saint-Just, Auclair et Lejeune
JEC	Jeunesse étudiante catholique
JOC	Jeunesse ouvrière catholique
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
NTIC	Nouvelle technologie de l'information et de la communication
OBNL	Organisme à but non lucratif
OC	Organisation communautaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de coopération internationale
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONGD	Organisation non gouvernementale de développement
ONGI	Organisation non gouvernementale internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
PAJ	Place aux jeunes
PAS	Programme d'ajustement structurel
PME	Petite et moyenne entreprise

PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
RCM	Rassemblement des citoyennes et des citoyens de Montréal
RIC	Régime d'investissement coopératif
RIPSS	Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale et solidaire
RISQ	Réseau d'investissement social du Québec
RQIIAC	Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC et en centres de santé
SACA	Secrétariat à l'action communautaire autonome
SADC	Société d'aide au développement des collectivités
SOCODEVI	Société de coopération pour le développement international
SOLIDE	Société locale d'investissement pour le développement de l'emploi
SUCO	Service universitaire canadien outre-mer
UPA	Union des producteurs agricoles
UPA DI	Union des producteurs agricoles Développement international
UQO	Université du Québec en Outaouais

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	vii
AVANT-PROPOS.....	ix
CHAPITRE 1	
Origines et contours, fondements et trajectoire des entreprises collectives au Québec et dans le monde - L'enjeu théorique	1
Coopération et économie sociale : une synthèse introductive.....	1
1. Quelques raisons d'étudier l'économie sociale en sciences économiques et sociales.....	3
2. Coopération et économie sociale : un aperçu théorique	8
2.1. Coopération et économie sociale dans les pays du Nord : un cadre de référence qui fait généralement consensus	9
2.2. L'économie sociale : une conceptualisation née au sein du mouvement ouvrier dès le début de la révolution industrielle	12

2.3. <i>Non profit sector</i> et économie sociale : deux courants d'interprétation et trois familles d'entreprises et d'organisations..	15
2.4. L'économie sociale : un levier de changement social?.....	20
3. L'économie sociale : essai de théorisation sur les ressorts de cette forme d'action collective	21
3.1. L'économie sociale a 150 ans d'histoire	21
3.2. Des expériences historiques significatives d'économie sociale.....	26
3.3. L'actualité nouvelle de la coopération et de l'économie sociale : la sortie de l'éclipse	29
En guise de conclusion :	
l'économie sociale, un concept fédérateur?.....	34

CHAPITRE 2

Entreprises collectives et développement des territoires - L'enjeu socioéconomique et territorial.....	37
La fertilisation croisée des entreprises collectives et du développement des territoires	37
1. Les entreprises collectives, partie intégrante du développement des territoires.....	38
2. Le développement des territoires qui misent sur les entreprises collectives.....	40
3. De nouvelles filières institutionnelles de développement local et d'entrepreneurship collectif.....	43
4. Le développement régional se renouvelle par les dynamismes locaux.....	46
4.1. Les Sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE)	48
4.2. Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC).....	51
4.3. Les Centres locaux de développement et la nouvelle politique de développement local.....	53
4.4. Communautés et État de 2003 à aujourd'hui : une cohabitation active compromise	57
5. Développement des territoires : la dynamique urbaine et l'émergence du DEC.....	58
5.1. Aménagement du territoire et cadre de vie : la spécialisation sociale de l'espace urbain	59
5.2. Développement socioéconomique et gouvernance territoriale : deux approches du développement local en milieu urbain....	62

5.3. L'expérience du Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)	64
6. Les entreprises collectives au cœur des principaux enjeux de développement des territoires	69
7. Entreprises à propriété collective et développement des territoires comme champ de recherche	76
8. Mondialisation et développement des communautés locales: l'entrée dans une nouvelle période	78

CHAPITRE 3

L'architecture politique de la coopération et de l'économie sociale au Québec - L'enjeu démocratique	81
1. L'économie et la place qu'y occupent les entreprises collectives ...	82
1.1. Un premier visage des entreprises collectives québécoises au plan national.....	83
1.2. Emplois, entreprises, chiffre d'affaires, taux de survie et de croissance des entreprises collectives	85
1.3. L'économie sociale québécoise: aller plus loin dans la recherche et le débat en cours.....	89
2. L'évolution politique de l'économie sociale québécoise des années 1980 à aujourd'hui.....	94
2.1. Le tournant du mouvement coopératif et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) au début des années 1990	94
2.2. L'arrivée du Chantier de l'économie sociale à la fin de la décennie 1990	96
2.3. Les années 2000: la gestion des tensions au sein de l'économie sociale et la recherche de modes de concertation	98
2.4. Mouvement communautaire et économie sociale: une autre zone de tension.....	100
3. CQCM et Chantier: leur stratégie de changement social et l'autonomie de leur financement	105
4. La culture démocratique des deux regroupements.....	107
5. La recherche au sein des réseaux et regroupements d'entreprises collectives	113
6. Le rayonnement international de la coopération et de l'économie sociale québécoise	115

7. Un ou deux regroupements nationaux d'économie sociale au Québec?	117
En guise de conclusion	120

CHAPITRE 4

Coopération, économie sociale et politiques publiques -

L'enjeu politique	123
1. Entreprises collectives, mouvements sociaux et renouvellement de l'État social: le questionnement actuel.....	124
2. Le rôle de l'État dans le développement social.....	126
2.1. Le développement de politiques publiques: le processus	126
2.2. Le développement de politiques publiques: trois directions possibles.....	127
3. État social: les questions de départ essentielles	129
4. L'État social: par où passe le renouvellement?.....	142
5. Les enjeux du redéploiement de la coopération et de l'économie sociale dans les communautés locales en ce début de millénaire....	150
En guise de conclusion	153

CHAPITRE 5

Coopération et économie sociale au Québec -

Bilan et mise en perspective de la dernière décennie	157
1. Les différentes familles de l'économie sociale engagées dans le développement économique et social du Québec et de ses régions: premier tour d'horizon de la dernière décennie.....	158
2. Coopération et économie sociale dans la dernière décennie: un saut qualitatif	161
3. Coopération et économie sociale dans la dernière décennie: un bilan contrasté	164
4. L'environnement économique et politique d'aujourd'hui au Québec ...	179
5. Relance, renouveau et recomposition politique de la coopération, de l'économie sociale et de la consommation responsable	183

CHAPITRE 6

L'internationalisation des entreprises collectives au Québec -

L'enjeu de la solidarité internationale	189
1. La conjoncture internationale des 15 dernières années: la fin d'un monde et l'entrée dans une nouvelle période.....	190
2. Les mouvements sociaux dans la nouvelle conjoncture internationale..	191

3. Développement au Sud	198
3.1. L'entrée en scène de nouveaux acteurs.....	198
3.2. Le chaînon manquant et nécessaire du premier développement.	200
4. La participation des entreprises collectives québécoises et de leurs réseaux au développement d'une mondialisation équitable : une première ébauche	201
4.1. Le Canada dans la coopération Nord-Sud et la Déclaration de Paris.....	202
4.2. Organisations de coopération internationale, entreprises collectives et mouvements sociaux québécois dans la coopération internationale.....	206
4.3. Mouvements sociaux québécois dans la coopération internationale: quelques exemples	208
5. Le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) : une coalition d'organisations de promotion d'entreprises collectives engagées dans des projets de solidarité avec le Sud.....	217
6. Le virage socioéconomique des mouvements sociaux : l'exemple d'un réseau international émergent, le RIPPES.....	218
7. L'enjeu de la coopération et de l'économie sociale au Sud : passer du premier au second développement par l'escalier des entreprises collectives	222
En guise de conclusion	225

CONCLUSION

Entreprises collectives et société - Stratégies de développement socioéconomique et stratégies de représentation politique.....	227
--	------------

ANNEXE

Pour en savoir plus - L'enjeu de la connaissance sur les entreprises collectives et le développement des territoires.....	235
1. La recherche aujourd'hui au Québec : un accroissement du rôle de l'université et de la recherche appliquée.....	235
2. La recherche sur les entreprises collectives : une esquisse de périodisation.....	236
3. La recherche sur les entreprises collectives : de quelques limites ..	238
4. Les centres de recherche sur les entreprises collectives et le développement des territoires : un premier portrait	240
5. Un complément indispensable : des ouvrages de référence pour en savoir plus.....	240

Bloc I – Les Centres de recherche sur les entreprises collectives et le développement des territoires.....	243
Bloc II – Les ouvrages de référence sur les entreprises collectives	269
DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES.....	299
LES CENTRES DE RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS.....	301
BIBLIOGRAPHIE	305
LISTE DES SIGLES.....	323



**Les organismes communautaires
et la transformation de l'État-providence**

Trois décennies de coconstruction
des politiques publiques dans le domaine
de la santé et des services sociaux
Christian Jetté

2008, ISBN 978-2-7605-1538-3, 438 pages

L'organisation communautaire

Fondements, approches
et champs de pratique
*Sous la direction de Denis Bourque,
Yvan Comeau, Louis Favreau et Lucie Fréchette*

2007, ISBN 978-2-7605-1468-3, 560 pages

Les centres de la petite enfance

Un mode de gestion féministe
en transformation
*Anne Renée Gravel,
Guy Bellemare et Louise Briand*

2007, ISBN 978-2-7605-1484-3, 184 pages

L'Afrique qui se refait

Initiatives socioéconomiques des
communautés et développement
en Afrique noire
*Sous la direction de
Louis Favreau et Abdou Salam Fall*

2007, ISBN 978-2-7605-1325-9, 414 pages

Le développement social

Un enjeu pour l'économie sociale
*Sous la direction de Marielle Tremblay,
Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay*

2006, ISBN 2-7605-1415-3, 376 pages

**Le développement durable
comme compromis**

La modernisation écologique
de l'économie à l'ère de la mondialisation
Corinne Gendron

2006, ISBN 2-7605-1412-9, 294 pages

Le travail indépendant

Un révélateur des mutations du travail
Martine D'Amours

2006, ISBN 2-7605-1411-0, 230 pages

**Responsabilité sociale
et environnementale de l'entreprise**

*Sous la direction de
Marie-France B. Turcotte et Anne Salmon*

2005, ISBN 2-7605-1375-0, 238 pages

**La régulation sociale entre l'acteur
et l'institution / Agency and Institutions
in Social Regulation**

Pour une problématique historique
de l'interaction / Toward an historical
understanding of their interaction
*Sous la direction de
Jean-Marie Fecteau et Janice Harvey*

2005, ISBN 2-7605-1336-X, 616 pages

**Le Sud... et le Nord dans la mondialisation.
Quelles alternatives ?**

Le renouvellement
des modèles de développement
*Sous la direction de Abdou Salam Fall,
Louis Favreau et Gérald Larose*

2004, ISBN 2-7605-1318-1, 408 pages

**Altermondialisation, économie
et coopération internationale**

*Sous la direction de Louis Favreau,
Gérald Larose et Abdou Salam Fall*

2004, ISBN 2-7605-1309-2, 404 pages

**L'économie sociale dans
les services à domicile**

*Sous la direction de Yves Vaillancourt,
François Aubry et Christian Jetté*

2003, ISBN 2-7605-1085-9, 352 pages

**Développement local,
économie sociale et démocratie**

*Sous la direction de Marielle Tremblay,
Pierre-André Tremblay et Suzanne Tremblay,
avec la collaboration de Martin Truchon*

2002, ISBN 2-7605-1182-0, 356 pages

**Pratiques émergentes
en déficience intellectuelle**

Participation plurielle et nouveaux rapports
*Sous la direction de Jean-Pierre Gagnier
et Richard Lachapelle*

2002, ISBN 2-7605-1180-4, 298 pages

**Mondialisation, économie sociale,
développement local et solidarité
internationale**

Louis Favreau et Lucie Fréchette

2002, ISBN 2-7605-1089-1, 286 pages

**Emploi, économie sociale
et développement local**

Les nouvelles filières
*Yvan Comeau, Louis Favreau,
Benoît Lévesque et Marguerite Mendell*

2001, ISBN 2-7605-1096-4, 336 pages

**Insertion des jeunes, organisation
communautaire et société**

L'expérience fondatrice des
Carrefours jeunesse-emploi au Québec
Yao Assogba

2000, ISBN 2-7605-1092-1, 168 pages

**Économie sociale et transformation
de l'État-providence dans le domaine
de la santé et du bien-être**

Une recension des écrits (1990-2000)
*Christian Jetté, Benoît Lévesque,
Lucie Mager et Yves Vaillancourt*

2000, ISBN 2-7605-1087-5, 210 pages



Entraide et services de proximité

L'expérience des cuisines collectives

Lucie Fréchette

2000, ISBN 2-7605-1078-6, 218 pages

Le modèle québécois de développement

De l'émergence au renouvellement

Gilles L. Bourque

2000, ISBN 2-7605-1042-5, 274 pages

Développement économique communautaire

Économie sociale et intervention

Louis Favreau et Benoît Lévesque

1996, ISBN 2-7605-0831-5, 256 pages

Pratiques d'action communautaire en CLSC

Acquis et défis d'aujourd'hui

Sous la direction de Louis Favreau,

René Lachapelle et Lucie Chagnon

1994, ISBN 2-7605-0762-9, 246 pages

CLSC et communautés locales

La contribution de l'organisation communautaire

Louis Favreau et Yves Hurtubise

1993, ISBN 2-7605-0693-2, 228 pages

Théorie et pratiques en organisation communautaire

Sous la direction de

Laval Doucet et Louis Favreau

1991, ISBN 2-7605-0666-5, 488 pages



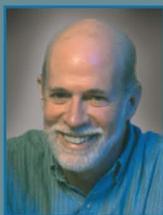
PRATIQUES ET POLITIQUES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

Collection dirigée par Louis Favreau
Benoît Lévesque et Yves Vaillancourt

Au cours de la dernière décennie, les entreprises collectives du Québec sont entrées dans une nouvelle ère tant grâce au renouveau coopératif qu'au virage économique effectué par une partie du mouvement communautaire urbain. Premier ouvrage d'ensemble sur cette « autre économie » qui fait appel aux sciences économiques et sociales, ce livre ne se contente pas d'en égrainer les succès : il en étudie les origines, les conditions d'émergence, les fondements économiques, éthiques et sociaux, la contribution au développement des territoires, l'architecture politique des regroupements nationaux, les rapports aux pouvoirs publics, le bilan de la dernière décennie et la trajectoire internationale.

L'auteur y fournit les indispensables repères pour comprendre, mais aussi analyser de façon critique les entreprises collectives selon leurs enjeux théoriques, politiques, territoriaux, démocratiques et de solidarité internationale. Il met à profit une vingtaine d'années de travaux de recherche et une longue expérience d'engagement dans ce domaine.

Entreprises collectives intéressera tout autant les étudiants en sciences économiques et sociales (sociologie, économie et gestion, sciences politiques, travail social, etc.), que les professionnels du développement social (organiseurs communautaires) et socio-économique (agents de développement local et régional).



LOUIS FAVREAU est sociologue et professeur à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) depuis 1986, après avoir été organisateur communautaire pendant 20 ans. Il est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des communautés (CRDC), cofondateur d'une alliance de recherche en économie sociale (ARUC-E5) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), responsable de l'axe international de l'ARUC en développement des communautés de l'UQO et membre de l'exécutif d'une ARUC en développement des territoires et coopération de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). Il est chercheur affilié au CRDT. Il a été directeur puis rédacteur en chef de la revue *Économie et Solidarités* (1990-2000). Il est cofondateur du Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ) et animateur du Fonds Solidarité Sud de l'organisation Développement et Paix.

